
Printemps 2004 - vol.06, no.02

Dossier thématique
Age d'Or, Réforme, Altermonde?

Sous la direction de Lucien-Samir Oulahbib

Editorial: L'approfondissement de la modernité

Par Lucien-Samir Oulahbib

Régulation et transformation sociétale, gouvernements et sociétés civiles

Par Elvire Bornand et Yamina El Djoudi

De l'universalisme au relativisme des droits de l'homme: quelle voie pour la construction de référentiels sociaux normatifs?

Par Philippe Robert-Demontrond et Anne Joyeau

La théorie économique et le champ des sciences humaines et sociales: une troisième voie

Par Romain Kroës

Société civile internationale, un concept à réévaluer

Par Jean Charles Lagrée

Conservation, réforme et révolution comme concepts sociologiques

Par Jean Baechler

L'égalitarisme, le privativisme, l'universalisme laïque ou la croisée des chemins

Par Lucien-Samir Oulahbib

Hors thème

Misères et grandeurs de la clôture du champ de l'intervention sociale. La figure de l'autre dans l'activité interdisciplinaire

Par Yves Couturier

Les naufragés contemporains de l'émigration internationale: attrait du miroir occidental, illusions, désillusions et désespoir

Par Pierre Bamony

Mouvements sociaux, les nouveaux éducateurs de la santé aux Etats-Unis

Par Gilbert Elbaz

Acceptabilité, imaginaire social et pouvoir de la technique: exemple du port du bracelet d'identification à l'hôpital

Par Eytan Ellenberg

Compte rendu critique: Travail et mondialisation

Par Georges Bertin



Éditorial

L'approfondissement de la modernité

Lucien-Samir Oulahbib

L'auteur, Lucien-Samir Oulahbib, est docteur de l'Université Paris IV (Sorbonne). Sa thèse, *Les meurtriers de l'Homme*, a été publiée, réactualisée et remaniée, aux éditions l'Harmattan (2002), sous le titre *Ethique et épistémologie du nihilisme, Les meurtriers du sens*. Un autre livre sur le même thème et intitulé *Le nihilisme français contemporain, fondements et illustrations* est sorti en 2003 dans la même maison d'édition; un essai est en préparation sur ce sujet pour les éditions La Table Ronde. Par ailleurs, une étude sur *Les Berbères et le christianisme* vient d'être publiée par Les Editions Berbères.

Au-delà des chiffres, du bruit et de la fureur des conflits, petits et grands, mais au sein de leurs vicissitudes qui scandent historiquement le monde et en permanence, se lisent (et se lient), toujours, au moins deux tendances majeures qui traversent les individus et les groupes, et synthétisent des faits à la fois événementiels *et* qui découlent de divers aspects institutionnels composant *la réalité humaine*.

L'une est toujours dramatique, impose sa volonté jusqu'à marcher vers le pire, par exemple la guerre, qu'elle soit civile et/ou tournée vers l'étranger, parce que la volonté d'être peut aller jusqu'à imposer sa puissance telle quelle, ou parce que autrui ne comprend que la force; l'autre tend à mettre en forme l'immense accumulation de connaissances et d'expériences effectuée par le Genre humain en vue d'une sorte d'*universel du mieux être*; l'affrontement permanent entre ces deux tendances coextensives l'une à l'autre et que l'on pourrait nommer la vie à *l'état brut*, et la vie façonnée *humainement* (ou *état de nature et Léviathan*) constitue un visage d'époque sans cesse renouvelé.

Telle serait *la* constance de l'Histoire humaine, semble-t-il, du moins jusqu'à présent.

Quelle en serait la tournure actuelle?

La première de ces deux tendances indique, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et la chute du Mur de Berlin et s'inscrivant dans un développement sans précédent des techniques et des désirs de *l'ici et du maintenant*, une amélioration des choses en ce sens que les inégalités injustifiées, c'est-à-dire les spoliations, les déchaînements de puissance, en un mot les injustices, qu'elles soient d'Etat ou issues des intentions individuelles, tendent



à diminuer, toutes proportions gardées et du fait que les conflits qui existent peuvent les y forcer, surtout lorsqu'ils se déroulent dans un *espace démocratique*.

L'autre tendance exprime une volonté opiniâtre de certaines structures de refuser tout contre-pouvoir, toute critique, alors que la matérialisation de puissance secrète toujours ses effets pervers puisque son émergence comme *réel en plus* crée des conséquences non prévues dans l'intention de départ d'une part; d'autre part parce qu'une propension à perdurer en *l'état*, à conserver le niveau de puissance atteint, y *est* coextensive. Ce qui implique dans ce cas la *nécessité* qu'il puisse exister des éléments contrebalançant cette tendance à la seule préservation, se déployant souvent à n'importe quel *prix*, du moins si la société concernée est en mesure de *pouvoir le faire*.

Dans ces conditions, à la fois transhistoriques et, en même temps, prenant forme dans un moment donné historiquement situé, l'effort de compréhension tente de repérer comment chacune de ces deux tendances se situe sur un spectre allant d'un moins à un plus en observant leurs influences au sein de chaque structure allant de l'individu à l'organisation la plus mondialisée.

A l'heure actuelle, il se trouve que la tournure prise par la lutte perpétuelle entre ces deux tendances faites de vie brute *et* de vie policée, et traversant les individus, les groupes et les structures qu'ils fabriquent, s'étend au monde entier et nécessite de plus en plus que *la vie policée* puisse s'institutionnaliser dans des structures fortes, tout en faisant en sorte que celles-ci puissent être réformables en permanence.

Mais cet effort nécessite une universalisation de certaines valeurs afin qu'elles dépassent leur seul statut de normes historiquement situées. Par ailleurs, une dialectique subtile entre conservation, réforme et révolution doit être pensée si l'on veut que la civilisation moderne telle que nous la connaissons, dans tous les sens de ce dernier terme, puisse maîtriser ses propres effets pervers, et atteindre une certaine qualité de vie posée comme *possible* pour toutes et tous, *nous*, les humains.

Les divers articles de ce numéro tentent de répondre à l'acuité de ce questionnement.

Lucien-Samir Oulahbib

Notice bibliographique

Oulahbib, Lucien-Samir. "L'approfondissement de la modernité", *Esprit critique*, Printemps 2004, Vol.06, No.02, ISSN 1705-1045, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org>



Régulation et transformation sociétale, gouvernements et sociétés civiles

Elvire Bornand

Doctorante en sociologie, Université de Provence, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Aix-en-Provence. Diplômes obtenus: 1999-2000: DEA sociologie, Université de Provence, Aix en Provence. 1998-1999: Maîtrise de sociologie, Université de Provence, Aix en Provence. 1997-1998: Licence de sociologie, Université de Provence, Aix en Provence. bornand-elvire@wanadoo.fr.

Yamina El Djoudi

Doctorante en Histoire de l'art, Université Paris X, "Economie, Organisation et Société". Diplômes obtenus: 2002-2003: DEA "Histoire et Cultures de l'Europe Méditerranéenne", Université de Provence. 2001-2002: Maîtrise d'Histoire de l'Art, Université de Provence. 2000-2001: Licence d'Histoire de l'Art, Université de Provence. 1999-2000: Maîtrise de Lettres Modernes Université de Provence. 1998-1999: Licence de Lettres Modernes, Université de Provence. yamina.el-djoudi@voila.fr.

Résumé

L'enjeu central de cet article est la détermination des conditions et des moyens par lesquels l'action vue comme processus se voit légitimée. Interroger le changement, c'est mettre en rapport des forces stabilisatrices et des forces réformatrices; les unes ne peuvent exister sans les autres, leurs interactions pouvant être étudiées en termes d'opposition, d'affrontement et de récupération. Après avoir mis en perspective les notions de changement et de réforme à travers la diffusion de l'idée de progrès et de la définition des relations entre des actions contestataires et des actions stabilisatrices, l'étude se concentre sur la qualification des spécificités du lien politique et des formes d'association qui font gouvernement - à travers les théories du pacte social - tout en interrogeant la dimension critique dont toute contestation est porteuse et la récupération dont elle peut faire l'objet. Pour illustrer ce propos et l'ancrer dans le présent, un exemple particulier de réforme lié à la recomposition des politiques culturelles est développé.

Mots clés: critique, politique, progrès, récupération, réforme.

Abstract

Regulation and societal transformation, governments and civil societies

The central stake of this article is the determination of the conditions and the means by which the action seen as process is legitimated. To question the change is to put in balance stabilizing forces and reforming forces; the ones cannot exist without the others, their interactions can be studied in terms of opposition, confrontation and take over. After having put in prospect the notions of change and reform through the diffusion for the idea



of progress and the definition of the relations between actions of protestation and stabilizing actions, the study concentrates on the qualification of specificities of the political bond and the forms of association which make government - through the theories of the social pact - while questioning the critical dimension any dispute carries and the take over whose it can be the object. To illustrate this matter and to anchor it in the present, a particular example of reform related to the recombining of the cultural policies is developed.

Key words: criticism, politics, progress, take over, reform.

"Si le progrès se faisait régulièrement, si les abus étaient détruits à mesure qu'ils se manifestaient, les réformes introduites à mesure que leur utilité est généralement sentie, les améliorations opérées chaque fois que le temps est venu, les révolutions n'auraient pas de causes justifiables" (Ott A., 1855, p.631).

Qu'est-ce que réformer veut dire? La perspective de changement dont ce mot est porteur peut relever d'une amélioration, la recherche d'une situation meilleure, mais aussi de la volonté de rétablir une pureté originelle dévoyée, le regard plongé vers un passé archétypique d'un âge d'or ou du rejet de l'obsolescence. Des appels à la refonte des projets d'évolutions des sociétés occidentales adressés par les tenants des mouvements altermondialistes aux sociétés civiles comme aux gouvernants à la consécration en France d'un ministère de la réforme de l'Etat, l'air du temps est emprunt de volontés et de représentations du changement. La première des questions à laquelle il faut se confronter est celle de la nature et du contenu même de cette notion de changement. Dans un mouvement, qui s'étend sur les vingt dernières années, les modalités de construction et de production de l'action publique se sont diversifiées, intégrant des méthodes de gestion importées des théories du management privé. La concertation s'est imposée comme une méthode d'élaboration de ces politiques visant, par l'intégration en amont des projets d'individus ou de groupes représentatifs de la société civile, à éviter ou prévenir les conflits éventuels liés à l'application future des dispositifs mis en place. Cependant si la concertation représente bien une nouvelle manière de gérer la construction de l'action publique, il s'agit d'une innovation qui n'influence pas la structure même du système. En effet, le but demeure avant tout de légitimer les politiques mises en place et non de les remettre en cause. A ce titre, le rôle des experts préposés à l'explicitation des objectifs poursuivis semble bien plus important que la marge de manoeuvre réelle dont dispose les membres et représentants de la société civile pour contester les projets en amont de leur mise en oeuvre. L'exemple peut sembler anecdotique mais chacun a conscience que ce n'est pas parce qu'une mairie, lors de la mise en place d'une ligne de tramway, consulte pour avis ses administrés que ces derniers peuvent imposer leur vue sur le projet; tout au plus pourront-ils choisir la couleur du tramway parmi les coloris d'un panel pré-consenti. Il n'est évidemment pas question de nier toutes possibilités d'action réformatrice émanant d'un agent autre que l'Etat, mais de souligner que toute acte de réforme s'inscrit toujours dans un processus plus vaste qu'on ne peut juger qu'à l'aune de l'héritage structurel et intellectuel sur



lequel le changement se construit. De même, on ne peut pas en prévoir à long terme la portée réelle. Les regards portés sur la réforme et plus largement le changement sont doublement portés vers le passé et l'avenir tout en étant résolument ancrés dans un présent insatisfaisant.

L'horizon spatial de régulation des politiques évolue, sous l'influence de l'intégration européenne de nouveaux principes imprègnent les politiques nationales, à travers la diffusion aux services publics de la notion de concurrence, la définition de l'intérêt général se modifie. Un double mouvement s'opère, mouvements protestataires et visée des gouvernements sont de portée continentale voire mondiale, alors que les besoins et aspirations des populations sont de plus en plus identifiés à de micro espaces à travers les idées de "bien régional" ou d'"intérêt public local" par exemple. Quelle est la place de la société civile dans ces transformations? Clients, bénéficiaires, citoyens? Selon la catégorie à travers laquelle la société civile est pensée, la temporalité et la nature des politiques changent, il faut donner une satisfaction rapide aux clients, régenter la durée des services auxquels ont droit les bénéficiaires des aides publiques, garantir au citoyen la conservation de ses droits et devoirs, si l'on ne veut pas rompre le contrat social qui fait société. Outre la nécessité d'atteindre une satisfaction à court terme dans le domaine matériel, les prises de position des collectivités territoriales peuvent transformer à long terme la vision d'un art en train de se faire; cela d'autant plus que la demande d'action culturelle se fait pressante: elle nourrit l'espoir et les malentendus.

L'enjeu central de notre analyse sera la détermination des conditions et des moyens par lesquels l'action vue comme processus se voit légitimée. Interroger le changement, c'est mettre en rapport des forces stabilisatrices et des forces réformatrices; les unes ne peuvent exister sans les autres, leurs interactions pouvant être étudiées en terme d'opposition, d'affrontement et de récupération. Ces mouvements sont dépendants des processus antérieurs dont elles ont hérités; certaines structures régissent des principes communs. En aucun cas, il est question de *tabula rasa* ou de bouleversement de l'existant. Les stratégies mises en place sont adaptation voire innovation, mais jamais il ne s'agit pas de création *ex-nihilo*. Ces questions seront abordées en confrontant les postures théoriques et les analyses déployées par deux chercheurs issus de champs disciplinaires différents, l'histoire de l'art et la sociologie des politiques publiques. Nous appuierons notre propos, d'une part, sur des éléments issus de la théorie des conventions, ainsi que sur les théories du pacte social, principalement dans la lignée de J-J. Rousseau et sur une conceptualisation de l'action dérivée des travaux de H. Arendt; d'autre part, nous nous baserons sur les avancées de R. Koselleck quant à la notion de temporalisation des concepts et sur l'expérience théorique de la récupération produite par Marcuse puis par l'Internationale Situationniste.

Après avoir mis en perspective les notions de changement et de réforme à travers la diffusion de l'idée de progrès et de la définition des relations entre des actions contestataires et des actions stabilisatrices, nous nous concentrerons sur la qualification des spécificités du lien politique et des formes d'association qui font gouvernement - à travers les théories du pacte social - tout en interrogeant la dimension critique dont toute contestation est porteuse et la récupération dont elle peut faire l'objet. Enfin pour illustrer notre propos et l'ancrer



dans le présent, nous développerons un exemple particulier de réforme lié à la recomposition des politiques culturelles.

Progrès et action: le mouvement historique de l'espace public

De son introduction dans le nouveau champ de conscience historique à aujourd'hui, la notion de progrès déploie des contradictions de représentation et d'action concrétisée tout en conservant cette signification première qui la lie au champ réformateur. La conscience historique comme la notion de progrès semble se mettre en place au milieu du XVIIIème siècle: nous assistons dès lors à une inversion du sens de l'histoire, à l'organisation d'un nouvel espace de temporalité. Ce *Sattelzeit*, qui s'installe entre 1750 et 1850, voit avec les Lumières l'homme se dégager de l'image du Dieu chrétien et donc de la conception de Temps qui lui était associée; ainsi avec J. Guilhaumou (et la suite de R. Koselleck qui a développé la notion de *Sattelzeit*) pouvons-nous dire que "*c'est bien au cours de la seconde moitié du XVIIIème siècle qu'une nouvelle expérience du temps s'impose en Europe. (...) L'immanence du temps s'incarne alors dans une forme linguistique, "l'Histoire", qui tend à devenir un concept réflexif, donc indépendant d'un objet et/ou d'un sujet précis*" (Guilhaumou J., 2000, p.108). Simultanément, d'autres concepts apparaissent comme ceux de "mouvement", de "révolution", et au sein de concepts sociopolitiques ceux de "progrès" ou de "concept d'avenir". Libérer de la vision eschatologique du monde, l'homme n'en demeure pas moins attaché à l'idée d'un âge d'or: d'aucuns le reconnaissent dans l'état de nature (de la "cabane" de Laugier au songe pastoral de Bernardin de Saint-Pierre) quand d'autres (et parfois les mêmes) le placent dans un 'après' que le sens du progrès rapproche. L'idée de progrès se conçoit alors en regard d'une amélioration à l'image de Condorcet qui dans son *Esquisse d'un tableau historique du progrès de l'esprit humain* (1795) décrit neuf étapes déjà parcourues par l'homme avant d'en annoncer une dixième, à venir, qui mime ce que nous pouvons considérer à l'instar d'un progrès total, c'est-à-dire en infinie progression, au vu de la "perfectibilité"[1] de l'homme.

Cette notion de progrès s'assure d'une finalité (l'amélioration des conditions de vie de l'homme, souvent via les innovations techniques) sans se prévaloir d'une volonté de finitude. Ce progrès annonce une évolution sans bouleversement, et de fait nous transmet la nécessité progressive de réformes comme autant de transformations graduelles et nous dégage de l'instance de révolution. Si la notion de progrès conserve généralement un trait sémantique qui le place dans le domaine de l'amélioration, son champ de projection a fortement varié à travers les siècles. Alors que le domaine scientifique (voire industriel) a longtemps garanti ce progrès, il laisse dorénavant planer un doute, les capacités techniques affleurant aussi bien la promotion du bien-être de l'homme que sa possible annihilation[2]. Malgré les (ou du fait des) accélérations de l'histoire qu'a connu le XXème siècle, la notion de progrès semble plus encore que jamais liée à celle de réforme, repoussoir de la forme révolutionnaire. L'idée de réforme repose sur le sème de modification, de transformation; de fait, il n'entraîne jamais un bouleversement ou l'éviction totale de l'objet qu'il entend réformer. Ces manifestations permettent de repousser les horizons d'attente sans produire ni provoquer de brèche, s'assurant un fonctionnement reposant sur la "satisfaction différée".



Le terme de réforme, donc, est associé à l'idée d'une transformation, d'un changement. La réforme est à la fois un sens et une étape d'un processus plus vaste. Elle s'inscrit dans un cadre politique et temporel. Par la signification dont il est porteur et la voie qu'il indique, l'acte de réforme définit le juste et le souhaitable, il entend proposer une direction vers laquelle doit tendre la société dans son ensemble pour le bien de tous, ce 'tous' pouvant être entendu comme la communauté d'individus formant le corps politique et civil d'une société. En tant que processus, l'acte de réforme est une étape. D'un point de vue temporel, il s'inscrit à un moment de l'histoire des institutions d'une société. D'un point de vue politique, il s'inscrit dans des lois, définissant ce qui ne sera plus (rejet des dispositions antérieures), ce qui est, mais l'acte de réforme est aussi une promesse de ce qui peut être, le sens vers lequel tend la société, à travers la réforme, n'est pas contrarié par un possible futur mouvement contraire. La réforme n'est pas un acte de création, c'est un acte dépendant, la formation étymologique même du mot en est un indice. L'acte de réforme est une action sur ce qui est, cet acte est dépendant du passé - *path dependent* pour reprendre le concept anglo-saxon. Il s'agit d'une proposition de changement, mais qui ne remet pas en cause, tel que nous l'entendons, la forme même du gouvernement, de l'organisation de la société. La réforme n'est pas la révolution. Au début des années 1980, les lois de décentralisation, en France, réforment l'organisation politique et ses institutions. Des échelons de décisions territoriaux sont créés ou renforcés, en réponse au souci d'améliorer le fonctionnement de l'action publique, de renforcer le fonctionnement démocratique des institutions. Cette réforme met en question une organisation jugée dysfonctionnelle mais sans questionner les principes supérieurs communs, suivant la terminologie développée par Boltanski et Thévenot (1991), sur lesquels le gouvernement est établi. L'Etat se restructure pour mieux servir et exprimer l'intérêt général et la volonté commune de la société civile.

L'acte de réforme est une action et une représentation. La réforme s'incarne dans la construction de nouvelles règles générales qui s'intègrent à un système de règles préexistant. Une règle n'existe jamais seule mais par rapport à d'autres, le tout formant le système dans lequel les actions des individus et des collectifs s'insèrent. La règle contraint mais elle introduit aussi de l'incertitude. En effet, elle est prescription mais cette prescription est incomplète. La règle s'adresse au collectif, plus elle est précise moins elle peut être transposée à une pluralité de comportements. De ce fait, sa formulation doit être assez floue pour être adaptée à un champ large de possibles. L'incomplétude des règles implique un travail d'interprétation de la part de l'acteur. Pour effectuer ce travail d'interprétation, qui introduit de l'incertitude dans la construction de l'action, l'acteur mobilise des normes et des représentations, il s'appuie sur des principes supérieurs communs qui lui permettent de s'organiser. Reprenons l'exemple des lois de décentralisation. Interroger aujourd'hui la construction et la production de l'action publique, c'est en partie poser la question des conditions dans et par lesquelles existe une conduite locale ou territoriale de l'action politique et des politiques. Le corps de règles produit par les mouvements de décentralisation politique et de déconcentration administrative de 1982-1983 et 2003 structure cette action. Dans ce cadre, les collectivités territoriales produisent des conduites qui sont construites par les règles de droit tout en s'appuyant sur des espaces d'incertitudes que lesdites règles introduisent. Suivant l'interprétation des comportements prescrits à laquelle se livrent les collectivités territoriales, ces dernières peuvent stabiliser leur action dans le cadre légal légitimé ou adapter leur conduite en faisant jouer les règles



entre elles. C'est le cas dans la construction des politiques de l'emploi, ce domaine est en droit de la compétence de l'Etat au niveau central, mais les collectivités territoriales peuvent y participer en s'appuyant sur l'incomplétude des règles fixant leur action dans le cadre économique et social. Parce que l'acte de réforme est à la fois un sens et une étape, qu'il s'appuie sur des structures et un cadre d'action hérités, il induit un ensemble de conduites possibles dont il ne peut prévoir ni contrôler tous les effets. La réforme porte en elle des éléments de conflit, en publicisant les principes sur lesquelles elle s'appuie, elle s'expose à la dispute, à la critique sur le sens général de l'action.

Questionner la réforme et plus largement les changements sociétaux, c'est opérer un double mouvement analytique, partant à la fois de l'individu et des interactions entre individus et du lien politique, c'est-à-dire, dans ce texte, des formes par lesquelles les individus s'organisent en sujets et objets d'un gouvernement. Dans *La condition de l'homme moderne*, H. Arendt (1961) développe l'idée que l'acteur se révèle dans la parole et dans l'action, les hommes se distinguent et révèlent par ce biais le monde dans lequel ils vivent et/ou aspirent à vivre. Le discours est la représentation du monde que l'on donne à voir à autrui, disant ce qui est ou ce qui devrait être (par la critique et la contestation); il s'agit toujours d'opérations de distinction. Pour reprendre une formulation empruntée à l'auteur, on ne peut dire une chose sans la comparer et la différencier de ce qu'elle n'est pas. Toute proposition qu'elle soit critique ou stabilisatrice s'inscrit dans l'existant. Si l'on s'intéresse aux termes par lesquels les critiques remettent en cause la forme et le sens actuel de notre société, on peut noter l'existence d'un conflit, interne à la critique, entre les tenants d'une vision du monde anti-mondialiste et ceux qui prônent un modèle alter-mondialiste. Cet exemple est porteur de deux opérations différentes de distinction. Le premier courant remet en cause le sens général de l'action (identifiée à la mondialisation), alors que le second tend à s'inscrire dans le processus à l'oeuvre en en redéfinissant les finalités. Il est important, à ce stade de développement de l'analyse, de préciser que la notion d'action telle qu'elle est ici entendue ne se limite pas à son acception courante. Dans l'action, les acteurs ne font pas, ils agissent. L'agir est différent du faire, l'acteur peut faire de manière isolée mais il ne peut agir qu'en rapport avec les autres. Etre capable d'action, c'est aussi être capable d'inattendu. Le faire est prévisible; en agissant, l'acteur introduit et profite de l'incertitude pour révéler une volonté et une identité. Par l'action et la parole, l'acteur en interaction, participant d'un collectif, ne signifie pas tout ce qu'il fait mais tout ce qu'il est. L'action est un révélateur, il est ici question de représentation, non plus au sens de normes et de principes véhiculés dans l'action, mais entendue comme expression d'une identité et d'une volonté. Des associations revendiquent ainsi l'existence de groupes qui ne sont pas visibles, pas représentés, en tant qu'entités organisées dans le domaine public. C'est le cas d'AC! (Agir contre le chômage), par exemple, qui par l'action et la parole révèle dans le domaine public les chômeurs en tant que groupe représentatif.

L'action ne peut exister que dans le domaine public, domaine du visible et de la représentation. L'action, en outre, ne peut se faire que dans la société, dans l'interaction entre acteurs ayant des référents communs. Cela signifie que l'action n'a pas d'auteur, isolé et identifiable, mais des porte-parole et des agents. *"L'embarras vient de ce qu'en toute série d'événements qui ensemble forment une histoire pourvue d'une signification unique, nous pouvons tout au plus isoler l'agent qui a mis le processus en mouvement, et bien que*



cet agent demeure souvent le sujet, le "héros" de l'histoire, nous ne pouvons jamais le désigner sans équivoque comme l'auteur dans les résultats éventuels de cette histoire" (Arendt, 1961, p242). L'homme fort est un mythe, qu'il s'agisse de stabiliser et renforcer l'existant ou de le contester. Les actions, dans la parole comme dans l'acte, sont des constructions collectives, incarnées, certes, à certains moments, par des hommes. L'action étant révélation, elle a besoin d'être visible, identifiable, donc de s'incarner dans des porte-parole. On peut s'arrêter un instant sur l'existence et la conduite de ces porte-parole, et plus particulièrement revenir sur l'idée d'une incertitude irréductible inhérente à l'action, qui fait qu'il existe toujours une différence entre les finalités souhaitées de l'action et son résultat au terme du processus. L'idée de démocratie locale ou dite de proximité connaît un vaste succès aujourd'hui. Elle se construit, en partie, dans le jeu entre deux catégories d'acteurs, qui représentent la société civile, les élus et les associations. Ces dernières ont un rôle à la fois d'information et de contestation, elles représentent et défendent des intérêts. Il est à remarquer qu'au niveau local, les associations jugées représentatives par le corps politique, sont aussi des viviers dans lesquels de futurs élus locaux sont distingués. L'action a une pluralité de finalités possibles, tout en proposant à la société civile la possibilité de représenter ses intérêts de manière alternative face au pouvoir politique en place. Les porte-parole de ces intérêts peuvent à tout moment modifier la définition de leur identité et instrumentaliser la contestation dans le but d'être partie prenante du sens général de l'action.

L'action consiste à établir des rapports, par elle, des principes sont mis en équivalence. Boltanski et Thévenot (1991) ont ainsi proposé pour analyser ces opérations de mise en rapport et en équivalence un modèle fondé sur la définition de cités (cité inspirée, de renom, civique, marchande, industrielle - auxquelles s'ajoute la cité par projets). Chacune de ces cités repose sur des principes supérieurs communs aux membres qui la composent. La reconnaissance et l'opinion des autres sont ainsi les principes organisant la grandeur dans la cité de renom. L'équivalence permet de définir ce qui est juste et légitime et ce qui ne l'est pas. Ces principes ainsi définis encadrent la conduite des acteurs et déterminent leur ordre de grandeur: plus un acteur fait valoir le caractère général de ses arguments, plus il a vocation à incarner la grandeur de la cité. Dans la cité civique, un acteur est plus ou moins grand selon le degré qu'il atteint dans l'expression de l'intérêt général et de la volonté commune. La force des actions réformatrices ou stabilisatrices réside, dans le domaine public, dans leur capacité à exprimer une action juste en montrant qu'elle est dans l'intérêt de tous, ou pour le moins du plus grand nombre. Ces courants s'affrontent en se disputant les principes supérieurs qui valident une action juste. Dans le domaine public, une action est toujours potentielle, elle dépend à tout moment de l'intensité de la coordination entre les acteurs et de leur capacité à dépasser ou à masquer leurs intérêts propres pour formuler une proposition politique. Le mouvement ouvrier à incarner, dans l'histoire récente, cette puissance commune, née d'une coordination dépassant un intérêt que l'on pourrait dire de classe ou économique et social pour proposer une forme de gouvernement. Le mouvement ouvrier s'est construit par l'abandon progressif d'arguments économiques liés aux conditions de travail et de vie d'une catégorie particulière d'acteurs en faveur d'une montée en généralité inscrivant les revendications de ce mouvement sur les droits civils et civiques des individus et non sur leurs spécificités économiques et sociales. Pour avoir la puissance nécessaire à l'imposition d'un mouvement de stabilisation ou de changement, un collectif



doit avant tout montrer en quoi il ne représente pas une fraction de la société mais la société dans son ensemble, sinon il s'épuise.

La contractualisation du lien politique: l'espace de la critique?

A l'analyse du changement, des processus fixant le sens général de l'évolution de la société à travers l'examen des conditions et des caractéristiques de l'action de l'individu et des collectifs, il faut joindre une analyse du lien politique, plus particulièrement de l'accord contingent que trouvent les membres d'une société pour se constituer en entité politique. Après avoir posé la question des individus et de l'action, il faut envisager celle des formes prises par l'association de ces individus. L'idée de réforme est à situer dans le courant de réflexion qui s'organise autour des idées de droit naturel et de souveraineté. Le problème posé aux hommes est le suivant, si l'on s'en réfère à J-J Rousseau (Rousseau, 1762, p.12): *"Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant."* Le contrat ou pacte social est cette forme d'association. Le contrat produit un corps social, une association qui ne peut être identifiée à une agrégation d'individus, qui est plus que la somme des parties qui le compose. Par le contrat social, l'individu perd sa liberté naturelle et gagne sa liberté civile et tout ce qu'il possède par propriété. La force commune qui lie entre eux les individus repose alors sur un intérêt commun qui donne corps et pouvoir aux institutions politiques.

Les théories du pacte social visent à établir *"à quelles conditions un Etat peut à bon droit exiger l'obéissance de ses sujets et elles répondent à cette question par la supposition suivante: un certain nombre d'individus libres et égaux instituent par contrat un Etat souverain auquel ils sont de ce fait tenus d'obéir"* (Terrel, 2001, p15.). Les auteurs des théories de pacte social essaient de définir ce qui fait la spécificité du lien politique et ce qui légitime l'autorité politique (le consentement de tout ou une majorité des membres d'une société). La loi est le principal appui sur lequel cette autorité est établie, en donnant le droit de commander et de légiférer à une autorité souveraine, les membres d'une société acceptent de se soumettre à des règles dont ils ne sont pas les auteurs. Le contrat est l'outil de pacification des rapports entre les hommes, en régulant les actions, droits et devoirs de chacun: il introduit de l'ordre et de la prévisibilité dans l'action. Ainsi le contrat premier, celui qui associe les hommes entre eux, a une fonction stabilisatrice. Il offre un cadre structurant, apportant par les principes qu'il produit, le gage d'une continuité des actions face aux sources de conflit potentiel.

Nous avons développé l'idée, dans la première partie de ce texte, que la construction et la conduite de l'action dépendaient de l'incertitude introduite à la fois par l'incomplétude des règles et par l'action elle-même. Si l'incertitude est condition et conséquence de la conduite de l'action, cette dernière pour s'établir par rapport à un sens général, prétendre à une montée en généralité, doit pouvoir prendre appui sur des fondements non contestés, stabilisés. Pour prévoir sa conduite future, l'acteur doit être en mesure de connaître et maîtriser l'enchaînement des événements et actions passés et présents. Le contrat social assure cette stabilité. Le contrat ou pacte social donne pouvoir de commandement à l'autorité souveraine, par le contrat, suivant la théorie développée par Hobbes (1642)



s'effectue une transaction du droit: chaque citoyen délègue à l'Etat une partie de ses droits en échange de la promesse que l'Etat veillera à la préservation de ses intérêts. Le pouvoir de commandement est instauré par le contrat social; si son fondement est contractuel, sa nature, elle, ne l'est pas. Cela veut dire que commander, ce n'est pas négocier. On remarquera qu'une des transformations de l'organisation de l'Etat est aujourd'hui marquée pourtant par la prolifération des formes contractuelles, relevant de l'idée que la relation, par exemple, entre Etat central et collectivités territoriales est négociable (contrat de ville, contrat de plan Etat- Région). Il apparaît ainsi que l'objet même de la conduite des politiques publiques peut être débattu et disputé. Cela pose la question de la réforme d'un point de vue que nous n'avons pas encore abordé. La chose publique pouvant être négociée et disputée, en dehors des temps prévus pour la participation de la société civile au déroulement de l'action politique - et ce dans un cadre différent, car la possibilité de négocier n'obéit pas aux contraintes du contrat social initial -, il ne s'agit plus d'un accord entre l'ensemble des membres de la société mais de négociations plus ou moins localisées: un maire peut, en accord avec d'autres collectivités territoriales, mener une négociation avec l'Etat sur la mise en place de conventions particulières (une prime pour les chômeurs par exemple ou des moyens de transports gratuits pour certains publics) et ce sans que le résultat de cette négociation bénéficie au reste de la société, la négociation étant territorialisée. Les notions de droit naturel (droits et devoirs des individus en dehors de toute appartenance), de souveraineté et de contrat ou pacte social sont aux fondements de nos conceptions des notions de réforme, de changement mais aussi de critique ou contestation des pouvoirs en place.

Deux éléments clefs permettent de saisir comment s'organisent les rapports entre pouvoir politique, changement politique et critique du politique: le droit et la convention. Les individus se soumettent à un Etat par le pacte social qu'ils établissent. Cet Etat établit, par voie législative des règles qui organisent la société, qui déterminent ce qu'un citoyen peut ou ne doit pas faire, ses droits et devoirs. A côté du droit existent d'autres règles qui, elles aussi, structurent la société, les conventions, au travers des coutumes et des traditions, par exemple. L'Etat se fonde principalement sur le droit pour agir, adapter et stabiliser sa conduite, pour fonder des coordinations permettant une action s'émancipant en partie de ces règles de droit; les acteurs s'appuient sur des conventions, qui fonctionnent comme une médiation entre les intérêts particuliers des acteurs en interactions, leur offrant la possibilité de construire une action sur un bien commun renouvelé. Lorsque les conventions, qui naissent dans ces coordinations localisées, sont diffusées et obtiennent l'adhésion du plus grand nombre, elles peuvent être formalisées dans le droit et devenir ainsi des règles structurant la société dans son ensemble. Parler de réforme, de transformation, implique que l'on s'intéresse à la critique. Nous retiendrons de la notion de critique, qu'elle ne "(...) prend sens (...) que dans un différentiel entre un état de choses désirables et un état de choses réel". (Boltanski, Chiapello, 1999, p69). La critique est à la fois une dénonciation et une construction, la dénonciation de ce qui est et la construction de ce qui devrait être. L'Etat, lorsqu'il met en place une réforme agit sur le droit; les critiques qui émanent de la société civile, agissent sur les conventions pour contraindre l'Etat à agir sur le droit. Par la critique, un mouvement dénonce certaines conventions pour en appuyer d'autres, dénonciation de la morale bourgeoise, du conservatisme des institutions culturelles et mise en avant de la liberté des moeurs et du bien-être. Lorsque la critique rencontre un large



public, par la force de ces porte-parole et/ou sa diffusion médiatique, elle se dilue. En forçant le trait, on pourrait oser dire que la critique s'arrête quand elle convainc, lorsque les conventions que portent la critique sont reprises par les pouvoirs contestés, elles s'inscrivent dans le droit et cessent de représenter une alternative.

Ainsi *l'Homme unidimensionnel* de Marcuse (1968) posait comme trait caractéristique de cette société sa faculté d'absorber les forces d'opposition qui la menacent. Marc Jiménez résume justement cette proposition de Marcuse en écrivant que "*l'accroissement du bien-être matériel et la possibilité que se donne le système de satisfaire des besoins qu'il a lui-même suscités ou créés désamorcent les velléités de contestation. Cette acceptation et cette intériorisation des règles du jeu de la part des gouvernés montrent le parfait fonctionnement de la désublimation répressive: en fin de compte, elle assure la cohésion sociale*" (Jiménez M., 1997, p379).

Prenons un exemple de cette récupération par le système d'une force de contestation. L'Internationale Situationniste (1957-1972), groupement essentiellement artistique les premières années qui reniera cette pratique rapidement, est tout de suite consciente du pouvoir de la récupération: elle en prend acte et tente de la défier. Ainsi, la connotation situationniste dont sont tributaires les événements de 68 est due à cette pratique du détournement, tant dans les émissions radiophoniques, par les comics, les romans-photos et les photographies à caractères pornographiques. Comme le rappelle G. Marelli, le fait de retourner à son avantage ces instruments de conditionnement du pouvoir aura été "*l'idée la plus intéressante, et la plus chargée de nouveauté, de développement possible, que les situationnistes ont réalisée puis répandue dans le milieu révolutionnaire*" (Marelli G., 1998, p.297). Etant admis qu'"*esthétiser la politique ce serait donc occulter la part de raison pour user prioritairement de cette émotion esthétique produite par un spectacle d'un genre nouveau. Avec l'esthétisation de la politique on est sur le versant où l'art, lorsqu'il est conjoint à la politique, est au service de la propagande étatique*", (Wahnich S., 1998, p.10). L'Internationale Situationniste récupère alors ce type propagandiste au service de la révolution, et soumet un "esthétisme révolutionnaire" qui lui fut propre avant d'être à son tour récupéré et désamorcé. L'une des récupérations les plus symptomatiques de l'IS à cet égard est la mise à profit par le monde médiatique de l'expression introduite par Guy Debord de "société du spectacle", la dénaturant par la simplification pour lui faire prendre corps à la réalité du monde même qui la récupérait. Cependant la spirale de la récupération fonctionnant par delà sa propre absorption, un nouveau flux peut réamorcer une contestation.

Nous l'avons déjà noté, par son passage à la convention puis à la réforme, la contestation se voit récupérée et, par la même, rendue inopérante. Le caractère subversif et éminemment politique de certaines pratiques artistiques peut connaître la même variation; dès lors, c'est l'assimilation qui conduit à une réforme du regard spectral. La radicalisation des pratiques artistiques, des avant-gardes aux nouvelles gardes contemporaines, a fait du discours artistique et des critiques qui l'entourent une donnée incontournable de la contestation internationale. Aujourd'hui encore (et de plus en plus ces dernières années) l'art entend énoncer et contester le monde qui l'a vu éclore. Car, à l'instar de Paul Rebeyrolle, nous pouvons croire que "*que la peinture non seulement peut mais se doit d'être un art très*



politique. (...) on ne devrait peindre que des tableaux indispensables" (Rebeyrolle P., 1994, p. 130-131). S'il parle en peintre, nous pouvons élargir ce propos à toutes les pratiques, sans en dénaturer le sens de nécessité d'un art politique, et cela quel que soit le degré de contestation qu'il assume, la constatation pouvant agir comme détonateur. Pourtant, en insérant ces pratiques au sein du marché et/ou de l'institution, plus que de permettre à un large public de les "rencontrer"[3], leur est infligé un revers de sens, l'assimilation. Elles se trouvent dès lors désamorçées. Elles le seront plus encore après leur insertion dans le domaine de la pédagogie: reléguées au passé, on entend leur faire perdre toute vision pour l'avenir. S'amorce et se clôt alors l'image figée d'une contestation d'hier. Mais un pendant à cette réforme du regard existe: malgré l'affadissement dû à l'habitude du regard et à l'atténuation du sens, cette "rencontre" aboutira à un changement au sein de ce regard et cela quelle que soit la portée de cette évolution.

L'envers et le revers d'une réforme culturelle: la création des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)

En mettant en place une instance comme les FRAC (Fonds régionaux d'art contemporain), le ministère de la Culture français inscrit comme objectif: "*le développement et la diffusion de toutes les formes de la création contemporaine (...); une politique d'acquisition originale (...); la sensibilisation du public des régions aux formes contemporaines des arts plastiques*"[4]. Outre ces promulgations, le fonctionnement effectif de ces 22 FRAC engendrera des conséquences connexes qui retentissent aujourd'hui encore tant pour un public professionnel que pour le public-spectateur. Ces deux instances se verront par ailleurs doublement affectées, comme public donc, mais aussi comme citoyen, les FRAC étant irrémédiablement liés à la sphère politique que représente la Région (en tant que collectivité territoriale) puisqu'ils ont pour base un partenariat de l'Etat via la Drac (direction régionale des affaires culturelles, représentant déconcentré du ministère de la Culture) avec la Région. Intéressons nous donc à ces différents points de vue.

Replacée dans l'histoire générale des politiques dévolues à l'art, l'émergence de ces fonds se dessine en rapport aux paliers généraux qu'aura connus le ministère de la Culture de sa création en 1959 à la mise en place de ces fonds en 1982. Pourtant plus qu'une réforme dans l'ordre des politiques culturelles, la mise en place des FRAC s'affirme comme un bouleversement du panorama de l'art contemporain en France, "parent pauvre" de la culture, et est perçue à l'instar d'une création. Cette création effective à travers la circulaire du 23 juin 1982 fait souffler un vent d'espoir dans les rangs de l'art contemporain (particulièrement pour ses acteurs), puisqu'elle se présente comme une véritable révolution dans le paysage morne de l'art contemporain français. Par ailleurs, les objectifs qu'elle sous-tend comme les aspirations qui ont présidé à son élaboration jettent et projettent son regard vers un âge d'or de l'art français, avant la domination américaine sur les marchés internationaux. De plus, elle est parallèle à une embellie du marché dans les années 80 ce qui tend à accentuer cette euphorie première. Rapidement pourtant, ces fonds trouveront nombre de détracteurs dans le milieu des professionnels de l'art (artistes, marchands, critiques...). L'accusation de clientélisme est évoquée: reproche est fait à ces fonds de plébisciter toujours les mêmes artistes, toujours les mêmes galeries, et cela même si, chiffres à l'appui, le contraire est démontré. La fronde anti-contemporain y trouve un



nouveau point d'appui pour son rejet. A l'opposé, d'autres y voient un moyen de récupération de la contestation artistique. Tous s'entendent à critiquer l'éventuelle élaboration d'un nouvel art d'Etat, subventionné et aseptisé[5]. D'autant que le FRAC a aussi pour mission la "sensibilisation" du (ou des) public(s).

Les objectifs définis en 1982 (qui n'ont jamais, malgré l'accroissement de ces structures, subi de modifications), comme son organisation et son fonctionnement, par le flou catégoriel et la généralité de ses propositions entraînent une démultiplication des possibles quant aux publics concernés par son action et aux territoires dévolus à celle-ci. Les notions mêmes de territoires et de publics s'entremêlent, comme le rôle imparti à chacun des partenaires (le ministère via la délégation aux arts plastiques mais aussi son représentant déconcentré la DRAC, et la Région).

Cette structure se doit donc de "*contribuer au rattrapage des inégalités constatées entre certaines régions*" (circulaire du 23 juin 1982) afin d'homogénéiser la diffusion de l'art contemporain sur tout le territoire (de la Région, mais aussi et par extension, de tout le territoire français), de sensibiliser tous les publics de celui-ci, mais aussi de définir une politique d'acquisition cohérente et de qualité et parallèlement susceptible de redynamiser la jeune création, et se voit bâti sur un duo de fondations inconciliables, la démocratie culturelle et la démocratisation culturelle. Année après année, les FRAC (dont la délégation aux arts plastiques a fêté les vingt ans, avec un an de retard, à travers une vaste série d'exposition, "*la plus grande manifestation d'art contemporain jamais organisée en France*", proclame la communication attenante à cette manifestation) se sont développés (FRAC dit "de seconde génération"), accentuant par là même la confusion des genres, des attributions et des territoires d'action. Le problème soulevé tient à une confrontation du sens. Ainsi de nombreux interlocuteurs au sein même des FRAC reconnaissent l'enjeu symbolique que l'institutionnalisation de l'art invoque. Ainsi peut-on lire qu'" *un FRAC, comme un musée, peut fonder notre conscience de l'art comme art*" (Mangion E., FRAC, 2000, p.21) pour reprendre l'expression de Merleau-Ponty "*le musée fonde notre conscience de la peinture comme peinture*" Merleau-Ponty, 1969, p.102). Cette force d'élaboration du sens se joue au regard des publics[6] sans pour autant leur laisser en appréhender les règles du jeu, puisque, de plus en plus, leur prise en charge dans les FRAC et dans les musées tend à se confondre, charriant son lot d'assimilation des rôles[7].

Pourtant, aucune concertation ni aucune proposition de changement ne semblent à l'ordre du jour, qui permettraient à ces structures de clarifier et leur rôle et la place de chacun des partenaires en jeu.

Dès l'aube de leur création, les fonds régionaux ont représenté les vitrines idéales pour un chantier de réforme de plus grande ampleur, l'entreprise de décentralisation. Ils apportent une légitimité de fait à une instance encore de faible portée politique et symbolique - l'entité régionale - et lui garantissent une image culturelle progressiste. Ils plébiscitent par leur organisation et leur fonctionnement une gestion décentralisée et déconcentrée, l'Etat conservant un droit de regard et une mainmise sur ces fonds. Ce partenariat peut aboutir à des conflits d'intérêt, chacune de ces deux instances appréciant en son sein des enjeux parfois divergents: ces conflits retentissent particulièrement au seuil des échéances



électorales (nous le constatons particulièrement à travers le tour "régional" que la Région entend parfois insuffler à ces fonds régionaux d'art contemporain quand le ministère entend conserver sa position d'origine - qui fait la richesse de ces structures); d'autant plus que l'Etat tend à se désengager financièrement quand la Région voit sa participation croître d'exercice en exercice, les frais de fonctionnement et les attentes des FRAC dorénavant arrivés à maturité ayant considérablement augmenté les subventions premières.

Jusqu'à présent les variations d'usage et de principe qu'ont connues les FRAC ont été contingentes des nécessités rencontrées: ce fut le cas d'une part pour son passage d'une idée de fonds à l'élaboration de collections, et d'autre part pour la sédentarisation de cette structure dévolue en première échéance à n'être qu'un fonds sans mur. Pourtant, depuis quelques années, une réforme des statuts entend se mettre en place puisque les fonds régionaux, qui ont pour la plupart opté pour la forme associative, ne se voient couverts par aucune clause d'inaliénabilité des oeuvres achetées et cela malgré ce que stipule l'un des articles du statut de l'association FRAC[8]. Depuis plusieurs mois, l'EPCC[9], établissement public de coopération culturelle, semble en être l'aboutissement (la signature de ce type de charte n'est pas une obligation; par ailleurs, elle ne touche pas exclusivement les FRAC). Mais outre cette clause, cette réforme des statuts laisse entrevoir des modifications plus larges qui pourraient définir une nouvelle donne pour les FRAC et pour son exemplaire partenariat Etat/Région: ainsi pour créer un de ces établissements, il faut que l'ensemble des parties intéressées coopère en son sein, ces parties pouvant être des collectivités territoriales ou une coopération d'une ou de plusieurs collectivités avec l'Etat. L'Etat n'est donc pas obligatoirement partie prenante au sein des EPCC. Cette éviction possible de l'instance nationale pourrait, si elle venait à prendre forme, nettement bouleverser la donne pour les fonds régionaux. Nous ne pouvons que constater une coïncidence de fait entre le nouvel élan de la décentralisation et les nouvelles dispositions qui se font jour.

Tout au long de cet article, nous avons interrogé la notion de changement, questionnant à travers elle l'idée de réforme. Nous avons considéré successivement les notions de progrès, d'action individuelle et de coordination du collectif, de pacte social, de règle telle que le droit et la convention et de récupération. A travers cet examen, nous avons voulu démontrer que toute action prend place au sein d'un processus, que l'on ne peut analyser le changement qu'en le replaçant dans une pluralité de temporalités. La contestation, et plus largement toutes les opérations critiques, ne prennent place qu'au sein du modèle qu'elles tendent à remettre en cause. La plupart des conduites quotidiennes se rapportent au faire, c'est-à-dire à une production pouvant être menée par des individus isolés et reposant sur des normes et des pratiques incontestées. L'action, elle, est "agir", c'est-à-dire une production collective de représentations et d'actes reposant sur des opérations de distinction. En ce sens, principalement, le changement est entendu comme un processus hérité, reposant sur l'existant et ne pouvant donc être conduit que dans un double rapport: celui qui lie les individus dans l'espace public et celui qui l'oppose à des représentations, des principes tous reconnus comme juste par une partie de la société mais ayant à démontrer leur universalité.

Nous aimons à entrevoir dans nos visions du passé ou dans nos espoirs à venir l'incarnation d'un âge d'or. C'est de lui que nous tentons de nous rapprocher à chacun des changements



que nous générons. Pourtant à l'instar de ses tentatives réformatrices, cette évocation varie d'une époque à une autre, d'un individu à un autre. Comment admettre que, quelle que soit la conception de l'âge d'or que l'on perçoit, aucune ne touche jamais l'homme? Que cet absolu motive des actions (à moins qu'il ne les dé motive?) sans pouvoir admettre sa réalisation?

"*Plus le monde change, plus il reste le même*" (J. Carpenter, 1997)

Elvire Bornand
Yamina El Djoudi

Notes

1.- On lira au sujet de ce terme l'article de R. Koselleck, "The Temporalisation of Concepts", dans lequel l'auteur interroge, entre autre chose, l'élaboration des termes "perfectionnement" et "perfectibilité", le premier apparaissant au début du XVIIIème siècle quand le second se forge avec Rousseau (qui voit dans ce pouvoir de l'homme à se changer lui-même une "catégorie métahistorique").

2.- Nous ne retrouvons d'ailleurs pas ces points de vue contradictoire au sein des courants militant pour "un autre monde". Il est aussi évident (et est-il nécessaire de le rappeler?) que la notion de progrès et ses matérialisations varient d'un espace géographique et culturel à l'autre.

3.- Le mot "rencontre", comme palimpseste, autorise un "*effet de surimpression*" qui nous ramène aux notions de hasard et de choc, de combat et de contact (malgré l'atténuation de sens qui a pu être infligée à l'objet de cette rencontre). Il renvoie à l'idée de l'étymologie barthienne et à la définition générale du substantif "rencontre".

4.- Se reporter à la circulaire du 23 juin 1982.

5.-...alors même que l'ampleur des collections réunies par les FRAC nie cette assertion.

6.- Nous parlerons DES publics au vu des innovations apportées par la médiation culturelle. Ainsi de nombreux FRAC possèdent dorénavant un "service des publics", sa mission de sensibilisation - qui passe majoritairement par le public scolaire - étant déterminante.

7.- Les FRAC, en tant que structures de moindre ampleur, n'ont dans l'immédiat pas rencontré ce problème qui se pose de plus en plus aux structures muséales, celui de la dérive marketing: "*le public n'est plus considéré comme une masse, mais comme segmenté de façon multiple par des spécialistes du marketing, selon des profils sociaux et des styles de vie. Le capitalisme a cessé, donc, d'être organisé strictement du côté de la production. Il dépend maintenant de la consommation*" (MacDonald, 1993, p20).

8.- L'inaliénabilité est une conséquence du domaine public, et ne peut donc pas agir dans le champ associatif, puisque celui-ci est le fait de personnes morales relevant du droit privé.

9.- *Journal officiel* du 5 janvier 2002, loi no2002-6 du 4 janvier 2002.



Références bibliographiques

- Arendt, Hannah. *La condition de l'homme moderne*. Paris: Nathan, 1961 (1ère édition), 2002, 117p.
- Bessy, C., "Représentations, conventions et institutions. Des repères pour l'économie des conventions", *document de travail du CEE*, no20, décembre 2002.
- Boltanski, Luc. Chiapello, Eve. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris: Gallimard, 1999, 843p.
- Boltanski, Luc. Thévenot, Laurent. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris: Gallimard, 1991, 483p.
- Dahl, Robert, *L'analyse politique contemporaine*, Paris, Éditions Robert Laffont, Coll. Science nouvelle, 2e édition, 1973, 260p.
- Debord, Guy, *La société du spectacle*, Paris: Buchet/Chastel, 1967 (1ère édition), 221p. *FRAC PACA, Collection, 1989-1999*, Arles, Actes Sud, 2000.
- Guilhaumou, Jacques. "De l'histoire des concepts à l'histoire linguistique des usages conceptuels", in *Genèse* no38, mars 2000.
- Hobbes, Thomas, *De cive, Le citoyen ou les fondements de la politique*, édition électronique:
http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html, 1642, première édition.
- Jiménez, Marc. *Qu'est-ce que l'esthétique?* Paris: Gallimard, 1997, 448 p.
- Koselleck, Reinhardt, "The Temporalisation of Concepts", in *Finnish Yearbook of political thought*, vol.1, Jyvaskyla: Sophie, 1997.
- MacDonald, Sharon, "un nouveau corps des visiteurs: musées et changements culturels", in *Publics et Musées* no3, Lyon: PUL, juin 1993.
- Marelli, Gianfranco. *L'amère victoire du situationniste. Pour une histoire critique de l'Internationale Situationniste*. Arles: Sulliver, 1998, 427 p.
- Marcuse, Herbert, *L'homme unidimensionnel: essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Paris: éd. de Minuit, 1968, 281 p.
- Merleau-Ponty, Maurice, *La prose du monde*, Paris: Gallimard, 1969, 216p.
- Moulin, Raymonde. *L'artiste, l'institution et le marché*. Paris: Flammarion, 1992, 437 p.
- Ott. A., *Dictionnaire des sciences politiques et sociales*, t.3, Paris: édition de la bibliothèque universelle du Clergé, 1855.
- Palier B., Bonoli G., 1999, "Phénomènes de *path dependence* et réformes des systèmes de protection sociale", *Revue française de science politique*, vol49, no3, p399-420.
- Rebeyrolle, Paul, "Autour de quelques vérités premières (Entretien avec Francis Marmande)", in *Lignes* no22, juin 1994.
- Rousseau Jean-Jacques, *Du contrat social ou principes du droit politique*, édition électronique:
http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html, 1762, première édition.
- Terrel, Jean, *Les théories du pacte social*. Paris: Seuil, 2001, 423 p.
- Urfalino, Philippe. Vilkas, Catherine. *Les FRAC, la délégation du jugement esthétique*. Paris: L'Harmattan, 1995, 204p.



Wahnich, Sophie, "Esthétique et esthétisation du politique dans quelques projets de scénographie de fêtes fédératives", in *L'art et le discours face à la révolution*. Dijon: EUD, 1998.

Notice bibliographique

Bornand, Elvire et El Djoudi, Yamina. "Régulation et transformation sociétale, gouvernements et sociétés civiles", *Esprit critique*, Printemps 2004, Vol.06, No.02, ISSN 1705-1045, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org>



De l'universalisme au relativisme des droits de l'homme: quelle voie pour la construction de référentiels sociaux normatifs?

Philippe Robert-Demontrond

Professeur des Universités à l'IGR, IAE de l'Université de Rennes 1, directeur de l'IREIMAR, FR CNRS 07, directeur de l'équipe de recherche en marketing du CREREG, UMR CNRS 6585, responsable du DESS Marketing de l'Université de Rennes 1. Spécialités disciplinaires: marketing stratégique, comportement du consommateur. Domaines de recherche: développement soutenable et responsabilité sociale des entreprises, comportement du consommateur, marketing sensoriel. Philippe.Robert@univ-rennes1.fr.

Anne Joyeau

Maître de conférences à l'IGR, IAE de l'Université de Rennes 1, membre du CREREG, UMR CNRS 6585. Spécialité disciplinaire: gestion des ressources humaines. Domaines de recherche: développement soutenable et responsabilité sociale des entreprises, normes sociales, commerce éthique. Anne.Joyeau@univ-rennes1.fr.

Résumé

En réponse à une nouvelle demande de défense des droits sociaux et dans le but de légitimer leur responsabilité "sociale", les entreprises inventent, développent et mettent en place divers instruments tels que les chartes sociales, les codes de conduite ou les labels sociaux, et ce, de manière volontaire. Toutefois, parce que la diversité et l'hétérogénéité de ce type de pratiques posent un certain nombre de problèmes, notamment quant à leur applicabilité et à leur opérationnalité, la tendance actuelle est à l'universalisation des outils utilisés par les entreprises et ce, à travers la construction d'une norme sociale standard, de portée mondiale, prenant comme référentiel de base la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (DUDH). Après avoir exposé les enjeux et l'aspect nécessaire liés à la création d'une telle norme "standard", l'objet de cet article est de discuter la pertinence de l'universalisme, induit par un tel instrument, en matière de Droits de l'Homme.

Mots-clés: mondialisation, développement durable, responsabilité sociale, normes sociales, droits de l'Homme.

Abstract

From the universalism to the relativism of the human rights: which way for the construction of normative social systems of reference

In response to a new request for defense of the social rights and with an aim of legitimating their "social" responsibility, the companies invent, develop and install various instruments such as the social charters, the



codes of conduct or the social labels, and this, in a voluntary way. However, because the diversity and the heterogeneity of this type of practices pose a certain number of problems, in particular concerning their applicability and their operationality, the current tendency is the universalization of the tools used by the companies and this, through the construction of a standard social norm, of world range, whose basic reference frame is the universal Declaration of the Human rights of 1948. After having exposed the stakes and the necessary aspect related to the creation of such a "standard" norm, the object of this article is to discuss the relevance of the universalism, induced by such an instrument, as regards Human Rights.

Key words: globalisation, sustainable development, social responsibility, social norms, Human rights.

Introduction

Les effets environnementaux et sociaux des systèmes de production sont de plus en plus souvent et violemment annoncés et dénoncés comme négatifs. Cela même fondant le déploiement, depuis quelques années, d'un vaste mouvement sociopolitique, mondial, qui milite pour l'adoption d'une logique de développement économique d'un nouveau genre: durable ou soutenable. Avec en réplique, au plan managérial, l'avènement du concept de responsabilité sociale des entreprises. Celles-ci, confrontées aux "risques" d'une réglementation plus sévère de leur activité et, en termes moins hypothétiques, aux attentes (plus ou moins) pressantes des marchés - des investisseurs et des consommateurs - ainsi qu'à l'activisme d'organisations non gouvernementales affectant leur réputation, s'efforcent de légitimer leurs actions en adoptant, en complément de la contrainte de profitabilité, de nouveaux critères de décision: écologiques et éthiques. Ces derniers critères s'étaient de standards qui, de plus en plus, prennent pour référentiel la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (DUDH). Ce qui ne lasse pas de poser problème...

Il s'agit ici d'en dessiner quelques contours. Après avoir exposé les enjeux et le caractère nécessaire liés à la création d'une telle norme "standard" (1), l'objet de cet article est de discuter la pertinence de l'universalisme induit par un tel instrument en matière des droits de l'Homme, invitant dans un premier temps à penser ces derniers de manière relativiste (2), puis, dans un second temps, conduisant à s'orienter vers un mode de construction dialogique des référentiels normatifs (3).

1. Tendance vers une universalisation des droits de l'Homme

1.1. La diversité des pratiques d'entreprises en matière de responsabilité sociale

C'est en réponse à une nouvelle demande de défense des droits sociaux et dans le but de légitimer leur responsabilité "sociale" que les entreprises inventent, développent et mettent en place divers instruments dans le domaine des normes de travail.



Trois formes d'initiatives peuvent être distinguées:

- les actions volontaires d'entreprises, aboutissant à la construction de chartes sociales ou de codes de conduite internes ou propres à un secteur d'activité donné et inventoriant des référentiels sociaux;
- les actions menées par des organismes non-marchands pour la sensibilisation des consommateurs aux enjeux du commerce éthique, aboutissant à la création de labels sociaux apposés sur un produit;
- les actions d'organismes indépendants visant à certifier les entreprises qui respectent des normes sociales dites "standards" - de type SA 8000 - qui seront présentées dans le point suivant.

Texte réunissant les engagements qu'une entreprise s'oblige à respecter en matière de conditions sociales de production, un code de conduite définit les limites dans lesquelles une entreprise considère devoir assumer sa responsabilité en matière sociale. De plus en plus d'entreprises présentes dans le commerce international, transnationales notamment, tendent à s'imposer volontairement de telles restrictions -ainsi par exemple Nike, Gap ou encore Levi's- souvent sous la pression d'ONG très actives et par voie de suite, des consommateurs.

Les labels sociaux sont quant à eux conçus par des organismes indépendants, offrant la garantie que les produits les arborant ont été fabriqués en respectant les normes de travail retenues par l'organisme en question. Dans son Livre vert visant à "promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises", publié en 2001, la Commission des communautés européennes définit le label social comme des "mots ou symboles apposés sur un produit dont le but est d'influer sur la décision d'achat des consommateurs en apportant une garantie sur l'impact social et éthique d'un processus commercial sur les autres parties prenantes concernées". A cet effet, le label social doit présenter deux qualités fondamentales: *i*) la fiabilité, afin de permettre aux consommateurs de faire aisément la différence entre les produits respectant les critères sociaux et ceux qui supposés ne pas les respecter; et *ii*) l'efficacité, ce qui implique d'être immédiatement reconnaissable à l'intérieur des points de vente.

1.2. Des limites considérables liées à l'hétérogénéité des pratiques d'entreprises

La diversité et l'hétérogénéité de ce type de pratiques posent un certain nombre de problèmes, notamment quant à leur applicabilité et à leur opérationnalité.

Tout d'abord, les codes de conduite sont unilatéralement produits par les entreprises, et sont fondés sur leur volontariat. Volontariat qui, lui-même, relève significativement plus du calcul stratégique, d'une logique économique de rapports coûts-bénéfices - que d'un raisonnement déontologique kantien. En conséquence, peu des codes écrits reprennent dans leurs engagements publics les droits sociaux fondamentaux reconnus par l'OIT; la plupart ne retiennent souvent guère que les principaux thèmes auxquels le public est sensible: travail des enfants, discrimination raciale, sexuelle, etc.



Ensuite, les labels sociaux sont souvent appréhendés par les firmes comme des instruments de différenciation de l'offre commerciale permettant de construire un positionnement attractif, également valorisant en terme de communication institutionnelle, et autorisant une montée en gamme, en termes de prix. De là l'engouement des entreprises transnationales pour une telle forme de commerce dit "éthique". Ce qui pose alors problème en ce que les possibilités de certification (très coûteuses) et de communication sur la certification ne sont pas également réparties entre toutes les entreprises: les PME risquent de subir une forte distorsion de concurrence.

Enfin, le risque est élevé d'un "Babel des labels", tel donc que les industriels se voient confrontés à des acheteurs venant à eux avec des exigences par trop diverses. De là donc la nécessité d'une consolidation du marché - l'intérêt notamment des codes sectoriels, auxquels les entreprises peuvent adhérer.

En outre, si l'octroi d'un label social implique que l'ensemble de la chaîne de production remplisse les critères exigés, ce qui s'avère être le plus souvent le cas, l'idée que chaque entreprise ayant participé au processus de production soit certifiée pour que le produit final obtienne un label garantissant le respect des normes sociales est d'applicabilité très limitée, les contraintes imposées aux fournisseurs et sous-traitants étant, de fait, hétérogènes.

Ainsi, pour l'ensemble de ces raisons, la tendance actuelle est à l'universalisation des outils utilisés par les entreprises et ce, à travers la construction d'une norme sociale standard, de portée mondiale, prenant comme référentiel de base la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (DUDH).

1.3. La création d'un référentiel normatif standard et universel

Sur le modèle des normes ISO 9000 et ISO 14000 respectivement destinées à contrôler la qualité des produits et les pratiques environnementales, des organismes de certification sociale ont vu le jour, visant à contrôler la responsabilité sociale d'une entreprise (et de ses fournisseurs, sous-traitants éventuels) dans ses pratiques commerciales. Permettant de réduire la diversité de codes de conduite, l'adoption de telles normes éditées par des tiers vise à définir des standards universels en matière de gestion des ressources humaines et ce, en se fondant explicitement sur les conventions signées par l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Ainsi le SAI (*Social Accountability International*), anciennement CEPAA (*Council on Economic Priorities Accreditation Agency*) qui a mis en place, en octobre 1997, la norme sociale standard internationale SA 8000, ainsi que le système d'accréditation qui l'accompagne. Exclusivement basée sur les résolutions de l'OIT, la norme SA 8000 fait l'objet d'un processus régulier de réévaluation: c'est aujourd'hui la norme SA 8000 version 2001 qui sert de référence. Une cinquantaine d'entreprises au monde sont actuellement certifiées SA 8000, et parmi elles Honda, Avon, Reebok ou encore Toys R Us. Ainsi encore le code ESC 2000 élaboré au Japon ou la norme AccountAbility 1000 ou AA1000, standard d'accréditation développé par un organisme basé à Londres. Encore plus récemment, le Global Compact a vu le jour: proposée en 1999 par Kofi Annan, secrétaire général des



Nations unies, l'idée de constituer ce pacte mondial s'est concrétisée grâce à l'appui de la Chambre internationale de commerce (CIC). Ce "pacte mondial" repose sur l'idée de faire émerger des valeurs communes et fondamentales, puis de les imposer par la force de l'exemple et de la discussion sur la base d'un partenariat entre les Nations unies et le système privé - les entreprises.

Malgré les enjeux qui entourent la construction de telles normes sociales à l'échelle mondiale, malgré la nécessité d'uniformiser des pratiques d'entreprises dont la diversité actuelle nuit à leur opérationnalité, la portée universelle de ces référentiels standards, induisant un universalisme des droits de l'Homme, pose un certain nombre de problèmes d'ordre conceptuel.

2. Non pas universalité mais pluralité des référentiels axiologiques

La mondialisation n'a en effet jusqu'à présent aucunement correspondu à une uniformisation des comportements et des mentalités. De façon plus nuancée, elle s'est traduite à la fois par la progression de certaines tendances à l'homogénéisation et par un mouvement inverse de résistance - sous la forme d'une résurgence des particularismes culturels et des revendications identitaires. Avec, notamment, l'émergence de contestations en matière de droits de l'homme.

L'examen des référentiels axiologiques s'inscrit ici dans le prolongement des travaux d>Alliot (1983), selon qui, "s'il y a un trait commun entre toutes les sociétés, c'est bien que chacune construit son propre univers mental, porteur de modèles fondamentaux et dispensateur de sens, que révèlent à la fois la vision du monde visible et invisible de chacun de ses membres (...) Qui veut comprendre la forme et les institutions juridiques d'une société a donc intérêt à les rapporter non aux institutions de sa propre société - le rapprochement serait superficiel - mais à l'univers de celle dans laquelle il les observe". Dans cette perspective, il s'agit en ce qui suit à présent d'analyser deux des principales formes civilisationnelles, en examinant respectivement: *i*) leurs archétypes; *ii*) l'incidence de ces archétypes sur leurs conceptions du droit; *iii*) l'incidence de ces archétypes sur leurs conceptions des droits de l'homme.

Les deux formes civilisationnelles retenues ici sont celles respectivement assises sur l'hindouisme et l'animisme, sans qu'il soit question d'opposition entre elles. Ce choix résulte essentiellement, pour la première, de ce qu'elle coïncide avec une puissance géopolitique de première importance, tant en termes démographiques qu'économiques, avec qui plus est une dynamique assurant de considérables perspectives de croissance et un élargissement continu, sur le siècle, du potentiel d'influence. Pour la seconde forme civilisationnelle, le choix résulte de ce qu'elle correspond à un système culturel actuellement partagé par des centaines de millions d'hommes, que l'on ne peut oublier sous prétexte de leur pauvreté - du caractère marginal de leur contribution à l'économie mondiale...



2.1. *Les droits de l'homme au regard de l'hindouisme*

2.1.1. L'hindouisme est tout entièrement fondé sur le concept, issu de la tradition védique, de *dharma* - terme polysémique renvoyant, par sa structure étymologique même, à un principe de cohésion cosmique, comme "ce qui soutient". Le *dharma* est, fondamentalement, ce qui préserve du chaos, ce qui tient, ce qui maintient le monde, et le *dharma* lui-même se maintient par des rites. De là donc son acception, également, comme l'ensemble des valeurs éthiques. Et de là le fait que l'hindouisme définit un cadre civilisationnel qui, par essence, "n'a rien à faire de la mise en évidence du "droit" d'un individu contre un autre ou de l'individu vis-à-vis de la société, mais se préoccupe plutôt d'établir le caractère dharmique (juste, vrai, consistant,...) ou adharmique d'une chose ou d'une action" (Panikkar, 1984). Quant à l'action, justement, l'homme n'est pas conçu, dans l'hindouisme, comme un être de besoins et de désirs à assouvir, mais comme un être ayant pour obligation de se libérer de ses besoins, d'éteindre ses désirs. L'idéal de l'existence n'est alors pas d'apprendre à accumuler des richesses, mais à savoir s'en départir - d'où l'accent donné dans toute la formation hindoue à l'*aparigraha*: la non-possession (Vachon, 2000), Ainsi donc, si le respect des devoirs du *dharma*, la poursuite des profits matériels (*artha*) et du plaisir sensuel, l'accomplissement du désir (*kama*), sont les buts premiers (*purushârtha*) de l'homme, selon la tradition védique, la quête de la délivrance (*moksha*) leur est supérieure, car elle nie leurs finalités mondaines.

2.1.2. Droit et *dharma* présupposent des philosophies, reposent sur des conceptions du monde et de la place de l'homme dans le monde dont les différences sont significatives, et ne sont pas superficielles (Alam, 1999). L'homme lui-même n'est jamais, dans la perspective de l'hindouisme, "qu'un noeud formant partie intrinsèque du réseau de relations qui constitue l'étoffe du réel" (Panikkar, 1984). Chaque existence est un réseau de relations - "dans la réciprocité, la mutualité, la communauté" (Kumar, 2000). Relations qui inscrivent constamment l'individu en situation de débiteur, devant gratitude: *i*) aux sages (*rishi-rina*), *ii*) aux ancêtres (*pitry-rina*), *iii*) aux divinités et forces de la nature (*diva-rina*) - ainsi est constitué le *sva-dharma*, c'est-à-dire, le *dharma* propre à la situation humaine (Vachon, 2000). Plus encore, dans le prolongement immédiat de la religion védique, la continuité et la prospérité du monde sont figurées dans l'hindouisme reposer sur un processus sacrificiel - dont la principale victime est l'homme. Le mythe du sacrifice de l'homme cosmique (*Purusha*), définissant la société comme un tout organique, est ainsi essentiel qui: énonce les principes d'une division sociale du travail; insiste sur l'aspect profondément relationnel de l'existence; et prononce la primauté de l'essence sur existence. Le *dharma* apparaît en conséquence comme un système de "devoirs" - n'ayant cependant rien d'une obligation exogène, et ne requérant aucunement quelque espèce de pression ou de coercition, parce que s'agissant, fondamentalement, de l'ordre naturel des choses (Vachon, 2000).

2.1.3. En conséquence de cet archétype culturel, vient l'insistance sur:

- l'idée que "les droits de l'homme ne sont pas seulement des droits de l'homme individuels";
- l'idée que "les droits de l'homme ne sont pas des droits de l'homme seulement" - les créatures animées comme celles supposées inanimées étant aussi impliquées dans le *dharma*;



- l'idée que "les droits de l'homme ne sont pas seulement des droits" - mais sont aussi des devoirs, ces deux aspects étant interdépendants. C'est l'harmonie du cosmos qui prime (Panikkar, 1984). Idée qui, il convient ici de le souligner, conjoint d'emblée les problématiques, différenciées dans la pensée occidentale, de la soutenabilité écologique, ou environnementale, et de la soutenabilité éthique, ou sociale, des systèmes de production. Finalement, la notion même d'ordre et de "mise en ordre" apparaît comme un archétype et un mythe essentiellement occidental, liée aux notions d'unité, d'intelligibilité, de logique, de synthèse, et basée sur le principe de non-contradiction. L'hindou ne cherche pas, traditionnellement, "une synthèse des opposés mais se contente de garder chacun tel qu'il est. (...) Les éléments conflictuels sont résolus dans une suspension plutôt que dans une solution. La satisfaction du mythe hindou consiste à savourer pleinement les deux extrêmes plutôt que de chercher une synthèse" (Sudhir Kakar, 1985).

2.2. *Les droits de l'homme au regard de l'animisme*

2.2.1. Dans la perspective de la pensée animiste, dominante en Afrique, l'univers est doué d'un principe vital, l'anima, régulé par le mouvement, la circulation continue d'énergies, qui cherchent à se compléter mutuellement, harmonieusement. Et ce, en termes d'auto-organisation: il n'y a pas, dans les cosmogonies des sociétés animistes, de Dieu créateur qui soit extérieur à sa création. Le monde émerge progressivement du chaos qui, indistinct, contenait déjà tout l'avenir en puissance. Le monde se crée et se maintient à chaque moment et l'homme y joue un rôle primordial, pour aider à préserver l'harmonie de l'univers. Dans cette vision du monde, ce n'est pas un ordre imposé, extérieur et uniforme qui est à l'origine de l'unité de la société, mais au contraire l'affirmation de groupes divers, fondamentalement complémentaires et solidaires. La cohérence de la société, son unité, ne passe pas par l'uniformité, au contraire. La différence est conçue comme le fondement de l'unité, les législations uniformisantes, comme les législations occidentales, sont perçues comme destructrices de l'unité. De plus ce rejet de lois supérieures immuables auxquels ils pourraient se soumettre, rend les hommes responsables eux-mêmes de leur propre futur et mène à une valorisation de la conciliation et d'un esprit unanimiste (Alliot, 1983). La coutume aussi reflète cet idéal sociétal, car loin d'être un recueil de normes intangibles, comme on l'a longtemps conçue, elle correspond bien plutôt à une manière ancestrale de faire, interpellée pour trouver des solutions à des situations particulières (Le Roy, 1995). Elle est donc moins norme ou procédure que processus, et est conforme à l'idéal du règlement des conflits en interne, plutôt que par le recours à une instance extérieure.

2.2.2. Ce cadre conceptuel exerce une considérable influence sur le droit et la pensée du politique, avec d'une part des économies plus axées sur la redistribution (prévalence de l'espace public) que sur l'acquisition (prévalence de l'espace privé); et d'autre part des politiques s'enracinant plus dans le consensus, dans la palabre (prévalence de l'espace public), que dans l'opposition conflictuelle des idées (prévalence de l'espace privé). De même que dans l'hindouisme, l'essence l'emporte sur l'existence - de sorte encore que, contrairement à l'Occident où l'individu conserve, sa vie durant, un statut juridique identique, des droits invariables, et où tout individu se voit reconnu des droits identiques, le



statut individuel, le régime de droits individuels, est déterminé par les fonctions exercées (Alliot, 1989).

2.2.3. Cet archétype culturel a évidemment de très fortes incidences sur l'acceptation des droits de l'homme, qui se traduisent pas une insistance toute particulière sur:

- une notion de devoirs, liés à l'appartenance individuelle à un groupe social;
- une définition de la dignité individuelle par le statut social, à assumer, par le rôle social, à accomplir;
- une conception de la revendication de droits individuels telle que dévalorisant la dignité liée à l'appartenance sociale;
- une conception de la primauté du groupe social telle qu'inclinant à accorder la priorité à la préservation du tissu social, et à une obligation de solidarité à l'égard du groupe social (Mbaye, 1992).

Ainsi la Charte de Banjul, adoptée par l'Organisation de l'unité africaine en 1981, reprend les principes de la DUDH pour ce qui est des libertés fondamentales, reconnues sans aucune dérogation, et pour ce qui est des droits économiques, sociaux et culturels, mais pose également des principes originaux: *i*) en donnant une place importante au droit des peuples, inscrivant ce principe, nouveau, dans l'intitulé même de la Charte; *ii*) en équilibrant les droits de l'homme par des devoirs, par une valorisation du concept de personne (dont la dimension sociale est essentielle) face au concept d'individu; et *iii*) en insistant sur l'obligation de veiller "à la préservation et au renforcement des valeurs culturelles africaines positives, dans un esprit de tolérance, de dialogue et de concertation et d'une façon générale de contribuer à la promotion de la santé morale de la société" (art. 29), affirmant ainsi l'existence d'un devoir à la différence, tant que celle-ci est positive - et non pas uniquement d'un droit à la différence. Le fait que soit également préconisé de résoudre les litiges par la conciliation est typique de l'archétype culturel animiste.

3. Nécessité d'une construction dialogique des référentiels normatifs

S'il apparaît indispensable de tenir compte de la pluralité des référentiels axiologiques, il convient aussi de souligner que poussé à l'extrême, le relativisme présente un risque élevé de déstabilisation du système de régulation international de l'activité économique.

Destinée à régler définitivement la question, la position officielle de l'ONU, transcrite en 2001 par la Déclaration de Vienne - qui affirme en son premier paragraphe que le caractère universel des droits de l'homme est "incontestable" -, masque très abusivement la réalité du problème. Il paraît nécessaire, au contraire de l'adoption d'une telle position de principe, factuellement contredite, de prendre acte de ce que les référentiels axiologiques (et cosmologiques, ontologiques) ne sont pas unanimement partagés, et de ce que cela n'est pas sans incidence quant à la façon dont est pensable la soutenabilité du développement économique. Il est nécessaire, dès alors, de penser une construction dialogique des référentiels normatifs.



3.1. *Premier cas pratique: le travail des enfants*

Par construction dialogique des référentiels normatifs, on entend un mode d'élaboration n'obéissant pas à une "mono-logique" de l'émetteur des normes, mais à une production partagée, avec une extension de la participation à tous les acteurs, selon leurs valeurs. Ceci, afin de glisser d'une conception essentialiste des valeurs, d'un raisonnement en terme de transcendance, vers une conception existentialiste, un raisonnement en terme d'émergence.

Pour illustrer la complexité du problème à penser, un premier cas pratique est abordé: celui du drame que constitue le travail des enfants - drame absolu, "mal le plus hideux et le plus insupportable au coeur des hommes", selon l'expression d'Albert Thomas, premier directeur du BIT, en 1919.

3.1.1. Le cadre axiologique et juridique international

Pour la prévention de ce mal, sa condamnation par les instances internationales, il fallut cependant attendre longtemps. Essentiellement jusqu'à la rédaction de la convention no182 de l'OIT, en juin 1999, convention qui, interdisant les pires formes de travail des enfants - dont notamment l'esclavage, le travail forcé, la servitude pour dette et le servage -, intéresse actuellement de nombreux initiateurs de codes de conduite, envisageant sa prise en compte afin de réduire le champ de la convention no138, qui ne concerne que l'âge minimum au travail. En conséquence de ce nouveau cadre de référence, il est à présent instamment demandé aux sociétés, nationales et internationales ou transnationales, d'adopter des codes de conduite garantissant que ni elles, ni leurs sous-traitants, n'emploieront d'enfants dans des conditions susceptibles de violer leurs droits fondamentaux. En d'autres termes, les entreprises sont contraintes à l'élaboration de politiques d'achats prenant en considération les intérêts supérieurs de l'enfant et comportant, très explicitement, des mesures de protection de ces intérêts.

3.1.2. Le cadre économique et social régional

Ce qui d'emblée paraît fort bien. Le phénomène que vise cette convention n'est de fait aucunement marginal. C'est ainsi qu'en Inde, des millions d'enfants sont actuellement en situation de servitude pour paiement des dettes familiales - quoique ce système d'usure soit normalement interdit. Des millions d'enfants sont soumis, dans des ateliers de confection, à un travail forcé, dans des conditions d'une dureté extrême: un labeur de très grande pénibilité, jusqu'à vingt heures par jour, avec parfois même l'enchaînement aux métiers à tisser, pendant la nuit, passée donc sur place, afin de prévenir toute possibilité de fuite. Des enfants de trois ans, selon l'UNICEF (*United nations children's fund*), sont contraints au travail dans des usines de production d'allumettes... Cette main d'oeuvre est de fait d'autant plus attractive qu'elle peut être soumise avec docilité à des conditions de travail et de rémunération du travail "indécentes", pour reprendre l'expression de l'actuel président du BIT (Somavia, 2001). Et plus encore que le sous-continent indien, le continent africain est affecté par ce phénomène, avec, selon les estimations des ONG, plus de 40% d'enfants économiquement actifs, actuellement - proportion la plus élevée au niveau mondial - engagés dans les travaux des champs et les travaux domestiques, les corvées d'eau. La



scolarisation, finalement, est très largement dévalorisée au profit de la mise en apprentissage précoce auprès d'artisans.

3.1.3. Les risques liés à l'application des conventions

Paradoxalement, au sens étymologique du terme, de nombreux syndicats défendent actuellement le droit au travail pour les enfants - ne revendiquant pour l'instant qu'un aménagement de ce droit (Bonnet, 1998). Les risques sont effectivement conséquents de réactions excessives des employeurs, déstabilisés par la pression résultant de la volonté d'une application des normes sociales, et déstabilisant brutalement par leur comportement tout l'actuel système socio-économique, provoquant en conséquence une nouvelle aggravation de la situation des enfants - avec, notamment, des risques élevés de prostitution pour les filles expulsées du marché du travail. Ce qui s'est typiquement produit en 1993, lorsque de nombreuses usines textiles du Bangladesh, anticipant le risque d'une brutale chute de leurs commandes, consécutive aux débats engagés aux Etats-Unis sur une éventuelle interdiction législative des biens manufacturés produits par des enfants, ont procédé au débauchage de quelques 50 000 enfants - essentiellement des filles. En réaction à de tels risques, et pour leur prévention, les enfants travailleurs ont formellement demandé, dans la déclaration de Kundapur, du 8 décembre 1996: *i*) la reconnaissance de leurs problèmes, mais aussi de leurs initiatives, de leurs propositions de solution; *ii*) la cessation des politiques de boycotts organisés en Occident à l'encontre de leur production; *iii*) le respect de leur travail et l'amélioration de la sécurité dans leur travail; *iv*) la mise en place d'un système éducatif adapté à leur situation; *v*) la mise en place d'un système de formation professionnelle adapté à leur situation; *vi*) l'accès à de bonnes conditions de soins de santé; *vii*) leur consultation pour toutes les décisions les concernant - au plan local, national, et international; *viii*) l'engagement de mesures d'éradication de la pauvreté, et plus généralement de mesures contre les causes socio-économiques de leur situation; *ix*) le développement d'activités dans les zones rurales; et finalement, *x*) les enfants travailleurs se sont déclarés contre l'exploitation économique de leur travail, mais pour un travail digne, selon des horaires adaptés à leurs besoins en éducation et loisirs.

3.1.4. Extensions du mode de régulation

Sur le plan micro-économique, il importe donc, si l'on veut intégrer intelligemment les normes fondamentales du travail dans les procédures et les accords commerciaux, de distinguer le travail moralement acceptable, qui apporte à l'enfant un statut social et lui procure une formation professionnelle, et le travail moralement intolérable, définitivement insoutenable: celui qui entrave le développement physique et psychique de l'enfant, qui l'affecte dans sa maturation émotionnelle et intellectuelle, et le marque à vie. Par simplification, ou par ethnocentrisme, les chartes, normes et clauses sociales font encore trop souvent l'impasse sur ce type de distinction. Et il en est de même des premiers systèmes de régulation juridique mis en place. C'est ainsi, pour illustration, que le "Parlement des enfants", en France, a adopté en 1998 un texte proposé par une classe de Sarcelles, demandant aux collectivités publiques de veiller à réguler l'achat de fournitures scolaires en fonction du travail des enfants. Adopté définitivement en mai 1999, ce texte juridique, présenté comme un progrès, incitant les collectivités publiques à consommer en



fonction de critères éthiques, néglige typiquement le point de vue de ceux les plus directement concernés - la déclaration de Kundapur, de 1996, ayant justement visé à prévenir cette forme de régulation aveugle...

Sur le plan macro-économique, il s'agit de tendre vers un nouveau mode de développement - plus autocentré, visant plus à la construction et à la satisfaction de la demande interne qu'à l'organisation d'un système d'exportations à outrance. Système qui, très souvent, a été imposé par le FMI à travers ses programmes d'ajustement structurel. Autrement dit, typiquement, la seule référence à des clauses sociales ne suffit pas. Il faut, au préalable, les insérer dans un ensemble de propositions qui donne des garanties aux pays pauvres, et qui fonde quelque espèce de contrat social mondial autour des éléments suivants:

- une annulation, partielle ou non, de la dette publique;
- une revalorisation du cours des matières premières;
- une suppression, partielle ou non, des mécanismes d'aides directes et indirectes aux exportations agricoles et alimentaires, tels qu'actuellement pratiqués par les pays industrialisés; une organisation de transferts de technologie, notamment en matière d'eau et de production d'énergie;
- un rétablissement de l'aide au développement pour la construction d'infrastructures.

Sur le fond, c'est bien cette démarche qu'ont adopté les centrales syndicales internationales telles la CISL (*Confédération internationale des syndicats libres*), la CMT (*Confédération mondiale du travail*) et la CES (*Confédération européenne des syndicats*) dans leur déclaration du 10 février 1994 où elles affirment que, si les clauses sociales désignent autant "de principes que l'on s'attend légitimement à voir respectés par les gouvernements de tous les pays, quelque soit leur degré de développement", leur application requiert "une croissance accélérée des pays en développement, par l'éradication du problème de la dette extérieure, l'amélioration du système de fixation du prix des matières premières, et la suppression des obstacles à leurs exportation". Surtout, il importe, afin de promouvoir efficacement le développement des normes fondamentales du travail, de raisonner en termes incitatifs: non pas en sanctionnant les entreprises (et par extension, les pays en voie de développement ne les respectant pas), mais en permettant à celles (et par extension, à ceux) les respectant de bénéficier de traitements de faveur.

La campagne *Clean Clothes*, réalisée à l'encontre de l'entreprise Triumph illustre très bien les difficultés d'application d'une politique de "pression limitée" - sans appel au boycott des produits, ou au retrait d'un pays: "la campagne *Clean Clothes*, menée en Suisse par l'Action de Carême, la Déclaration de Berne et Pain pour le prochain, a pour but le respect des droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses et l'amélioration de leurs conditions de travail. Jusqu'ici, elle n'a jamais appelé les entreprises du secteur textile à se retirer de tel ou tel pays. Au contraire, *Clean Clothes* a toujours insisté pour que les marques et distributeurs assument leur responsabilité pour les conditions de travail partout où sont fabriqués leurs articles et s'engagent à les améliorer. Cependant, aujourd'hui, la campagne a décidé de relayer l'appel de la fédération des syndicats birmans en exil (FTUB): Triumph doit cesser dans les plus brefs délais toute production en Birmanie. Cette décision s'explique par le fait qu'au-delà des conditions de travail, la seule présence de Triumph dans ce pays implique un soutien effectif à la junte au pouvoir, responsable de l'oppression de



toute la population birmane. La campagne *Clean Clothes* appelle donc les consommatrices et consommateurs à écrire massivement à la direction de Triumph pour que l'entreprise se retire de Birmanie". Ce qu'elle a finalement consenti en 2002...

3.2. *Second cas pratique: les politiques managériales*

Alors que le premier cas traité correspond à un problème factuel très particulier - quoique exemplaire des difficultés que l'on peut rencontrer dans la fixation de normes du travail à visée universelle -, le second cas pratique abordé est de plus grande généralité, s'agissant de questionner plus largement la place des traditions philosophiques et des religions dans la définition des politiques managériales.

3.2.1. Proposition d'une indigénisation des politiques managériales

La prise de conscience de l'existence de particularismes civilisationnels, et non pas seulement culturels - superficiels - aboutit à l'affirmation de la nécessité de penser nouvellement le management des ressources humaines, selon des ontologies et des axiologies idiosyncrasiques et non pas universelles. Il en est ainsi, notamment, du projet d'un "management hindou" - progressivement développé par Chakraborty (1995, 1999). Partant de l'idée que les pratiques occidentales sous-estiment ou mésestiment nombre de dimensions essentielles du travail, dont la spiritualité, celui-ci s'est engagé dans l'élaboration de fondements conceptuels du management alternatifs à ceux actuels. Fondements dérivés d'une culture traditionnelle holistique, pour reprendre l'expression de Dumont (1979), opposée à l'individualisme, à une appréhension des rapports humains de type utilitariste, hédoniste, et contractualiste - non pas relationnelle mais transactionnelle, et égalitaire.

Du *Rig-Veda* à la *Bhagavad-Gita*, épisode le plus connu du *Mahabharata* et, avec les *Upanishad* et les *Brahmasutra*, l'un des trois principaux textes canoniques de l'hindouisme, est effectivement dessinée une conception sacrificielle de ces rapports humains: le travail est *yajna*, sacrifice (Khare, 1998). Le sens du travail, dans la perspective de l'hindouisme, tient essentiellement à des renforcements intrinsèques et non pas extrinsèques, selon la taxinomie usuelle des théories de la motivation: "ne laisse pas les fruits de ton travail devenir ta motivation" prescrit Khrishna dans l'un des distiques de la *Bhagavad-Gita* les plus étudiés, et discutés. Le sens du travail tient également à l'idée que les rapports sociaux sont régis par une logique de dette, de devoirs et d'obligations sociales. De sorte, notamment, que les réseaux de sous-traitance, les rapports inter-entreprises, sont couramment régis en Inde, par un impératif de loyauté - le donneur d'ordre étant souvent appelé *annadata*: celui qui nourrit, et à qui l'on doit. Autant d'éléments justifiant l'indigénisation du management, sa définition locale, selon des conventions, des règles idiosyncrasiques, historiquement déterminées et toujours agissantes - et, surtout, souvent contraires à celles rédigées dans les manuels occidentaux...



3.2.2. Contestation de l'indigénisation des politiques managériales

La pertinence d'un management indigénisé, non pas universel mais fondé sur la prise en compte de spécificités civilisationnelles, n'est pas universellement admise. Elle est notamment contestée par les tenants d'une approche dite "rationnelle" (sinon "scientifique") des organisations, pour lesquels il existe des méthodes de management dont l'efficacité (la portée universelle) peut être objectivement démontrée, pour peu que l'on prévienne à cet effet l'irruption de tout "biais émotionnel" dans leur protocole d'évaluation - autrement dit, pour peu que l'on ne raisonne et ne juge jamais qu'en termes de faits, et non pas de valeurs, que l'on se détache de toute référence subjective à un quelconque système d'*a priori* culturels.

Typique de cette approche, un compte rendu du "*Financial Times*" délivrait récemment les conclusions d'une étude menée par le cabinet McKinsey sur le coût d'opportunité des mesures réglementaires - évaluant l'impact sur la croissance britannique d'une série de réglementations dont l'abolition permettrait aux entreprises d'enfin adopter des pratiques de management conformes à des normes d'efficacité reconnues ("*world class business practices*"). Approche qui s'étaye d'hypothèses plus ou moins implicites, plus ou moins tacites, sur l'existence d'un universel anthropologique, transcendant les différences culturelles, jugées superficielles.

4. En conclusion apéritive: critique de la critique

Dans cette perspective, le coût induit par l'abolition des règles jugées contre-productives est très régulièrement négligé, s'il est jamais pensé. Et l'on peut craindre qu'il ne soit souvent pas même pensé, avant que d'être négligé: les Américains, qui produisent près de 90% des articles de recherche en économie et gestion et sont pour l'essentiel au fondement de la rédaction des clauses et des normes sociales, des codes de conduite des transnationales, ne "consomment" effectivement pas plus de 2% de films de cinématographies étrangères. Et il ne se traduit pas plus de 200 à 250 livres étrangers par an aux États-Unis - alors que, pour comparaison, 1 636 droits de traduction étaient acquis, en France, en 1998 (Schiller, 1999)... En d'autres termes, ceux-là mêmes qui sont au fondement de l'essentiel des règles du management d'application figurée universelle se tiennent massivement à l'écart des grands courants mondiaux de pensée. Ceux-là mêmes qui sont au fondement de la rédaction de l'essentiel des chartes et normes sociales, d'application mondiale pour les multinationales et les transnationales, se tiennent massivement en dehors des agitations des grands champs civilisationnels.

L'idée d'un management universel, d'un management utopique, sans référentiel territorial, est pourtant une utopie managériale. Une utopie à toujours dénoncer. Le coût induit par l'abolition des règles jugées contre-productives n'est de fait pas nul, et souvent les attachements culturels, quand ce n'est évidemment ceux civilisationnels, sont surprenants: tel ce cas que rapporte Bernoux (1995: 186), d'une multinationale acquérant une firme britannique et constatant, comme facteur de l'insuffisante productivité observée, l'existence d'un temps de pause thé de 45 mn... Proposant une réduction de ce temps à 15 mn, avec 15 mn de travail supplémentaire et une réduction de la journée de travail de 15 mn, la direction



se vit opposer un refus ferme, 6 semaines de grève, et l'acceptation par les salariés d'une diminution des effectifs de plus du tiers contre la préservation du *tea break*... L'*homo sapiens* n'est pas *economicus*. Sa sagesse est une rationalité imprégnée de valeurs, formatée par un ensemble d'attachements imprescriptibles, agissant comme autant de scripts, de règles de vie, stylisant les comportements, ciselant l'acceptable et l'inacceptable, définissant variablement, infiniment diversement, ce qui est et ce qui n'est pas raisonnable.

4.1. *Relativité de la relativité*

La pensée des valeurs, et plus précisément, comme ici, des mouvements de convergences/divergences des divers systèmes axiologiques au fondement des clauses, chartes et normes sociales, est toujours au risque de la caricature. Non seulement les différences civilisationnelles ne sont souvent pas pensées, délaissées au profit exclusif des différences culturelles - quand la question des différences est traitée -, mais qui plus est, le risque est grand d'une insistance excessive sur les différences, quand ce problème est abordé. L'altérité est alors radicalisée dans une présentation mythique des systèmes axiologiques, toute en oppositions. Entre autres: opposition de l'Occident vertueux à l'Orient, à discipliner - terres de toutes les violences, de toutes les souffrances...; opposition de l'Occident à l'Orient, terres de l'Autre absolu....

4.2. *Le mythe de l'Occident vertueux*

Est mythique, en première instance, l'opposition entre un Occident vertueux et un Orient enfreignant régulièrement les droits de l'homme. L'Occident n'est en la matière aucunement vertueux. Il s'en faut de beaucoup. Les États-Unis, défenseurs les plus puissants du principe de la clause sociale, sont aussi largement réfractaires à la ratification d'instruments juridiques internationaux à caractère contraignant et n'ont concrètement ratifié que 11 des conventions de l'OIT. Plus largement, et pour comparaison, la moyenne des ratifications par pays est d'environ 50 conventions en Europe, 25 en Afrique et 17 en Asie...

Certes, la ratification ne signifie pas *de facto* le respect scrupuleux de l'engagement pris. Il n'en reste pas moins que la représentation américaine de la libéralisation des échanges correspond essentiellement à la prise de garanties sur des conditions de "concurrence loyale" et non pas de protection des droits de l'homme. Ainsi, l'accord parallèle sur le travail de l'ALENA (*Accord de libre échange nord-américain*) a "d'abord et avant tout pour objectif de permettre à l'ALENA de produire pleinement ses effets sans irritants sociaux susceptibles de fausser les règles du jeu de la libre rivalité économique. Dès que les relations commerciales inter-étatiques peuvent s'exprimer sans concurrence indue, les droits sociaux malmenés ne peuvent alors appeler en renfort les mécanismes de régulation et de sanction de l'ANACT (...). Cet aménagement juridique n'a donc pas pour objet de régler la question sociale *in se*, mais plutôt de permettre que celle-ci ne soit pas utilisée pour fausser la juste et loyale concurrence prônée par le libre-échange" (Blouin et Morpaw, 1998).

Plus profondément, et pour reprendre seulement le cas examiné plus avant du travail des enfants, de nombreux indices laissent deviner, actuellement, une activité infantile non



marginale dans les nations occidentales les plus engagées dans la rédaction et la prescription des normes et clauses sociales - activité impliquant: *i*) aux États-Unis, probablement plus de cinq millions d'enfants; *ii*) au Royaume-Uni, quelque deux millions d'enfants... La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) estime de son côté qu'à douze ans un jeune Britannique sur quatre travaille - et ce, pour couvrir une part des besoins économiques familiaux.

4.3. *Le mythe de l'Occident*

Plus profondément encore, est mythique l'opposition entre un Occident pensant *exclusivement* la notion de droits de l'homme individuels, et un Orient insistant sur la notion de devoirs. L'accent régulièrement mis sur celle-ci par les gouvernants orientaux relève effectivement souvent plus d'un agenda politique et économique, et de visées géostratégiques, que de réelles convictions philosophiques (Ghai, 1998). L'accent mis dans de nombreux écrits d'anthropologie culturelle sur le sens et l'importance existentielle de la collectivité, de la communauté en Afrique relève également parfois plus de l'aspiration romantique, nostalgique, à un vécu fusionnel qu'à de réels faits (Marie, 1997).

De même, la caractérisation usuelle de la civilisation occidentale par l'individualisme est caricaturale: le devoir de fraternité, inscrit dans la devise républicaine française, est placé en tête de la Déclaration universelle - "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité". Et l'article 29 souligne les "devoirs de l'individu envers la communauté". Dans cette ligne d'idées, les travaux anthropologiques sur le monde méditerranéen sont de grand intérêt, qui insistent sur l'existence de traits civilisationnels communs entre régions que l'on catégorise usuellement comme étant d'Occident et d'Orient. "Sous le décor disparate des religions (...), les diverses populations qui vivent autour de la Méditerranée ont entre elles une certaine affinité de tempérament et de moeurs. Il y a une unité méditerranéenne", notait dès 1942 Benoît. "Car, en vérité, il n'y a ni Orient ni Occident mais simplement des régions plus ou moins évoluées, disposées autour d'une mer intérieure qui est une entité plus forte que ces tendances et qui fit la synthèse de l'Orient et de l'Occident". Propos qu'il convient de ne jamais oublier. Où, autrement que géographiquement, commence l'Occident, où, culturellement, commence l'Orient?

Le terme de "créolisation" que propose Hannerz (1992) - terme désignant initialement les langues apparues aux Caraïbes sur le fond de celles coloniales et africaines - s'impose pour cerner l'actualité des cultures et des civilisations. Celles-ci doivent plus être pensées en terme d'amalgames que d'autonomie et d'hypothétiques formes pures. Dès lors que l'on parle de valeurs, de champs de valeurs, de cultures, de civilisations, il faut oublier toute idée, toute idéologie de pureté. Les civilisations se fractionnent en cultures et les cultures en sous-cultures, selon des variations et sous-variations ethniques, historiques, s'enchevêtrant géographiquement.

Philippe Robert-Demontrond
Anne Joyeau



Références bibliographiques

- Alam, J. (1999), *India. Living with modernity*, Oxford University Press.
- Alliot, M. (1983), "Anthropologie et juridique", *1953-1989 Recueil d'articles, contributions à des colloques, textes du Recteur Michel Alliot*, Paris, LAJP, 207-241.
- Alliot, M. (1989), "La coutume dans les droits originellement africains", *1953-1989 Recueil d'articles, contributions à des colloques, textes du Recteur Michel Alliot*, Paris, LAJP, 269-290.
- Bernoux, P. (1995), *La sociologie des entreprises*, Paris, Points Seuil.
- Blouin, R., Morpaw, M. (1998), "L'accord Nord-Américain de coopération dans le domaine du travail", in *Intégration économique en Amérique du Nord et les relations industrielles*, Québec, Presses Universitaires de Laval.
- Bonnet M. (1998), *Regard sur les enfants travailleurs*, Lausanne, CETIM, Editions Pages Deux.
- Boussard, V. (1999), *Construction et objectivation de la légitimité des règles: le cas des indicateurs de gestion*, Thèse de Sociologie, Paris IX, janvier.
- Chakraborty, S.K. (1995), *Ethics in management: Vadantic Perspectives*, Oxford University Press, Delhi.
- Chakraborty, S. K. (1999), *Widsom Leadership: Dialogues and Reflections*, Wheeler Publishing, Delhi.
- Chouraqui, A. (1996), "Entre hétéronomie et anomie, l'autonomie régulée", *Actes du Vème Congrès de l'Association française de science politique*, Aix-en-Provence, 23-26 avril, 17p.
- De Munck, J., Verhoeven, M.(1997), *Les mutations du rapport à la norme*, De Boeck Université, Paris.
- De Smet, F. (2001), *Les Droits de l'Homme*, Cerf, Paris.
- Dumont, L. (1979), *Homo hierarchicus. Le système des castes et ses implications*, Saint-Amand (Cher), Gallimard, Col. Tel.
- Durkheim, E. (1937), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF.
- Eberhard, C. (1999), "Pluralisme et Dialogisme: Les Droits de l'Homme dans un contexte de mondialisation qui ne soit pas uniquement occidentalisation", *La revue du MAUSS*, 13, 261-279.
- Favereau, O. (1999), "Salaire, emploi et économie des conventions. Séminaire CNAM, "Le travail: marché et organisation", Université de Paris X-Nanterre, Document Dactylographié.
- Gauchet, M. (1989). *La révolution des droits de l'homme*. Gallimard, Paris.
- Ghai, Y. (1998), "Rights, duties and responsibilities", In Cauquelin J., Limp P., Mayer-König B., éd., *Asian Values, Encounter with Diversity*, Richmond, Curzon Press.
- Hannerz, U. (1992), *Cultural Complexity: Studies in the Social Organization of Meaning*, New-York, Colombia University Press.
- Khare, R.S. (1998), "The Body, Sensoria, and Self of the Powerless: Remebering - "remembering" Indian Untouchable Women", in *Cultural Diversity and Social Discontent. Anthropological Studies on Contemporary India*, New Delhi, Sage Publications, 147-171.
- Kumar S. (2000), "You are, therefore I am", *Resurgence*, 19, 7.



- Le Roy, É. (1995), "L'accès à l'universalisme par le dialogue interculturel", *Revue Générale du Droit*, 26,5-26.
- Lochak, D. (2002), *Les droits de l'homme*, La Découverte, Paris.
- Marie, A. (1997), *L'Afrique des individus*, Khartala, Paris.
- Mauss, M. (1923), *Essai sur le don*, PUF, Paris.
- Mbaye, K. (1992), *Les droits de l'Homme en Afrique*, Pédone.
- Oiry, E. (2001), *De la gestion par les qualifications à la gestion par les compétences: une analyse par les outils de gestion*, Thèse en Sciences de Gestion, Université d'Aix-Marseille II.
- Panikkar, R. (1984), "La notion des droits de l'homme est-elle un concept occidental?", *Interculture*, 27, 1, 3-27.
- Rouland, N. (1993), "La tradition juridique africaine et la réception des déclarations occidentales des droits de l'homme", *Droit et Cultures*, 26, 197-217.
- Schiller, H.I. (1999), "Décervelage à l'américaine", *Le Monde Diplomatique*, août.
- Somavia, J. (2001), "Pour l'instauration de règles du jeu équitable", *Le Monde Diplomatique*, 2-3.
- Sudhir Kakar, M. (1985), *Le monde intérieur*, Paris, Les Belles Lettres.
- Vachon, R. (2000), "Au-delà de l'universalisation et de l'interculturalisation des droits de l'homme, du droit et de l'ordre négocié", *Bulletin de liaison*, 25, septembre, 9-22.

Notice bibliographique

Robert-Demontrond, Philippe et Joyeau, Anne. "De l'universalisme au relativisme des droits de l'homme: quelle voie pour la construction de référentiels sociaux normatifs?", *Esprit critique*, Printemps 2004, Vol.06, No.02, ISSN 1705-1045, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org>



La théorie économique et le champ des sciences humaines et sociales: une troisième voie

Romain Kroës

Diplômé de l'Ecole nationale de l'aviation civile et de l'Etat, retraité du transport aérien depuis 1997. Divers articles dans les revues spécialisées et la presse générale, deux rapports de droit d'alerte, deux ouvrages: *Erreurs humaines* (1992) et *Capitalisme fin d'une histoire* (1994), Editions De Magrie. Domaines de recherche successifs: ergonomie, philosophie des systèmes, économie du transport aérien, histoire économique, épistémologie économique.

Résumé

A travers l'échange, la course à la productivité et les crises de l'endettement, cet article invite à réviser les controverses traditionnelles sur la place de l'économie par rapport au champ des sciences humaines et sociales. Ces controverses résultent en fait d'un ensemble de faiblesses conceptuelles. D'une part, les diverses théories de l'échange n'intègrent ni l'échange primordial entre l'espèce et l'écosystème, ni les rendements décroissants imposés par celui-ci. Ce biais une fois rectifié, il s'avère possible d'isoler des contraintes spécifiquement économiques échappant au relativisme comportementaliste ou normativiste. D'autre part, le dogme du rôle central du capital dans la formation de l'investissement et son corollaire, le rôle démiurgique de l'épargnant, masquent tout à la fois la nécessité économique du crédit et la dimension sociologique de la créance. Entre la métaphysique par laquelle la théorie économique prétend s'appropriier tout le champ des sciences humaines et sociales et celle qui la réduit à une simple partition de cet ensemble, il n'y a donc pas lieu de trancher, mais de tracer le périmètre d'une incontournable science économique autonome. L'article n'en propose cependant qu'une ébauche.

Mots clés: asymétrie, productivité, entropie, crises, créance.

Abstract

Economic Theory and the field of human and social sciences: a third way

Through exchange and race to productivity and debt crisis, this paper invites people to revise the traditional controversies about the place of economics with respect to the field of human and social sciences. In fact, these controversies are resulting from a set of conceptual weaknesses. On one hand, the various theories of exchange integrate neither the primordial exchange between mankind and ecosystem, nor this latter's imposing a fading efficiency. This bias once corrected, it turns out that it is possible to isolate some specific economic constraints escaping the behaviourist or prescriptivist relativism. On the other hand, the dogma of capital's role in creating investment, and its corollary, saver's demiurge role, are concealing both the economic necessity of credit, and the sociological dimension of debt. Between the metaphysic according to which the economic theory appropriates the whole of the field of human and social sciences, and the one that reduces the economic theory to a simple partition of this set, there are no grounds for coming to a decision, but for drawing the perimeter of an autonomous economic science that can not be ignored. However, the paper proposes only a draft of it.

Key words: asymmetry, productivity, entropy, crises, debt.



Introduction

La question de la situation de l'économie par rapport au champ des sciences humaines et sociales se trouve aujourd'hui au coeur des choix politiques et géopolitiques. Elle oppose une conception naturaliste, au sens de la nature humaine, par laquelle l'économie s'approprie tout le champ des sciences humaines et sociales, à une conception plus politique qui la réduit à une simple partition dans le champ des sciences sociales. La première justifie le "libéralisme", la seconde par exemple l'"altermondialisme". Une approche scientifique de la question doit-elle trancher entre ces deux conceptions, ou bien considérer que l'inventaire en est encore incomplet?

Pour le savoir, nous partons ici de trois processus qui caractérisent l'économie humaine et qui sont réputés mettre en oeuvre tant les comportements humains que les rapports sociaux. Il s'agit de l'échange, de la course à la productivité et du problème de la dette. Nous considérons d'abord les termes dans lesquels ces processus sont actuellement théorisés et le degré de justification qu'ils apportent aux deux conceptions antagoniques. Puis nous relevons un certain nombre de contradictions par lesquelles l'actuelle théorie économique fausse la question. Enfin, une approche historique des crises récurrentes de l'endettement nous conduit à séparer la question du crédit et celle de la *créance*. Le crédit se présente comme le résultat d'une contrainte spécifiquement économique, la créance comme un déterminant sociologique de premier ordre.

I. L'échange, la productivité et le crédit dans la théorie économique

Les diverses théories de l'échange économique à ce jour recensées renvoient toutes soit à l'homme naturellement mercantile d'Adam Smith (1991, p.80), soit à l'homme social de Marx (2000, S.537) ou de Polanyi (1972, p.74-75), l'un et l'autre étant prédisposés et non pas assujettis à l'échange. Le caractère subsidiaire accordé à la dimension économique de l'échange est encore renforcé par le postulat de la préexistence d'utilités surabondantes comme condition préalable à sa réalisation (Marx, 1962, S.102; Weber, 1991, p.218). Pour résumer, la théorie économique elle-même considère l'échange économique comme appartenant à l'ensemble des échanges humains, individuels ou sociaux, et en aucun cas comme une nécessité d'origine économique qui s'imposerait aux individus et à la société.

La théorie économique et la sociologie s'accordent par Smith (1991, p.77) et Durkheim (1967, p.1) à faire de la productivité une conséquence de la division du travail, elle-même engendrée dans un cas par l'homme naturel et dans l'autre par le progrès social. Pour le premier, l'accroissement de la division du travail dépend de "l'étendue du marché" (Smith, 1991, p. 85). Pour le second, elle dépend également de l'extension des échanges sociaux (Durkheim, 1967, p.237), sauf que Durkheim ne limite pas l'échange au "marché". Tant pour Smith que pour Durkheim, il ne fait donc aucun doute que l'accroissement de la productivité ne dépend que des hommes et de la société. L'actuelle théorie économique n'a en rien altéré cette certitude qui justifie une conception de la productivité écartant, là aussi, toute nécessité d'origine économique.



Bien que Keynes ait démontré le contraire - nous y reviendrons un peu plus loin - les économistes croient toujours, comme Smith (1991, p.354) et Marx (1964, S.254) que c'est le capital qui avance l'investissement, et que son accumulation vient de la part du profit que le capitaliste choisit d'investir plutôt que de la consommer. Aussi Weber est-il fondé d'attribuer la formation de capital à la "contrainte ascétique à l'épargne" (2003, p.237). Mais alors, le crédit ne répond pas, lui non plus, à une nécessité économique. Il n'est nécessaire qu'à ceux qui n'épargnent pas et qui doivent de ce fait, à ceux qui épargnent, une juste rétribution de leur vertu, associée à une juste pénalisation de la prodigalité. Et c'est pourquoi le crédit public ne saurait entraîner que des "*incumbrances*" (Hume, 1777).

Par conséquent, la théorie économique justifie complètement, du moins par ses formulations explicites, soit l'appropriation du champ des sciences humaines et sociales par l'économie, en tant que l'homme est un être économique par essence, soit l'intégration de celle-ci comme simple partition dans le champ des sciences sociales, en tant que l'homme est par essence un être social. Le problème, pour l'approche scientifique, c'est qu'elle ne peut trancher entre deux métaphysiques. Mais il reste à confronter les termes, dans lesquels la question est posée, au "principe de réalité".

II. Asymétrie de l'échange économique

Les théories de l'échange économique jusqu'ici recensées reposent toutes sur une hypothèse implicite jamais démontrée ni prouvée: celle d'une symétrie originelle des échanges. Pour les unes, c'est le troc équilibré entre valeurs d'échange intrinsèques (Smith, 1991, p.99-108; Marx, 1962, S.50-92) ou utilités extrinsèques (Bentham, 1789; Mill, 1998; Walras, 1952, p.82-87), pour les autres la "réciprocité" (Sahlins, 1976; Kolm, 1984). La représentation de la réalité économique s'organise ainsi autour d'une sorte de mouvement perpétuel d'où il résulte que l'économie ne peut être que comportementaliste ou normative. Mais l'histoire économique n'accrédite pas l'hypothèse d'une symétrie résultante des échanges.

Si les échanges commerciaux pouvaient être globalement symétriques, comme le postulent encore implicitement les économistes, la balance des paiements de chaque territoire serait alternativement positive et négative, puisqu'en principe nul ne peut éternellement s'abstenir de faire face aux échéances de remboursement d'une dette, sous peine d'être exclu des circuits commerciaux.. Or il se trouve qu'historiquement c'est le contraire qui est vrai.

Athènes, qui importait la majeure partie du blé qu'elle consommait, exportait peu en échange; et Xénophon (1958, p.455) nous révèle que les importateurs pouvaient partir du Pirée avec pour toute cargaison de l'argent tiré des mines du mont Laurion et dans lequel était frappé le symbole d'Athéna. Si Athènes avait dû importer le métal dans lequel elle frappait sa monnaie, le problème se serait posé d'équilibrer la balance des paiements. D'où l'absolue nécessité, pour cette métropole qui est alors la ville la plus peuplée de Méditerranée, d'assurer la suprématie de sa monnaie afin que ce soit son métal qui circule en paiement des denrées importées, et non pas celui de ses partenaires. Quand il sort pour la première fois, il équilibre le déficit de la balance commerciale. Quand il revient, à la faveur du passage des innombrables visiteurs d'Athènes pour raisons commerciales, politiques ou touristiques, il participe du déficit commercial, du fait qu'il accroît la consommation



intérieure et par conséquent le recours aux importations. Mais en fait il ne revient que partiellement, soit qu'il circule dans le reste du système monde, soit que les partenaires commerciaux d'Athènes l'absorbent en thésaurisation.

De tous temps, les métropoles des systèmes monde ont cherché à solder leurs échanges extérieurs dans leur propre monnaie, parce qu'ainsi, en cas de déficit, elles peuvent payer leurs dettes avec leurs dettes. Toute monnaie est en effet contrepartie d'une dette. Celui qui la reçoit en paiement détient une créance sur les biens de son lieu d'origine. Mais s'il s'agit d'un solde commercial systématiquement déficitaire, la créance différentielle n'est jamais honorée, puisque dans ce cas un accroissement des exportations de la métropole considérée ne modifierait pas par lui-même la structure de l'appareil productif. Il signifierait une croissance de la production, et augmenterait par conséquent les importations dans la même proportion.

Alors, les créances s'accumulent et se renouvellent indéfiniment; et elles ne font l'objet d'une échéance effective, que si la métropole est contrainte de payer ses dettes à l'aide d'une monnaie dont elle n'a pas la maîtrise. C'est ainsi qu'à la fin du 19^e siècle de notre ère, pour éviter de devoir équilibrer ses importations par ses exportations ou des transferts d'or, l'Angleterre a inventé les *balances sterling* que ses débiteurs pouvaient placer contre intérêt sur le marché financier de Londres. Ce système est devenu aujourd'hui le privilège des USA dont la balance commerciale, systématiquement déficitaire, est transformée en financement de leur économie, grâce au statut d'unité de compte planétaire du dollar. La permanence historique de la distribution systématique du signe de la balance commerciale, négative pour les pôles importateurs, positive en moyenne pour la périphérie du système monde, reflète l'asymétrie structurelle des échanges économiques.

L'archéologie atteste l'existence, dès le paléolithique, d'un réseau très étendu de relations commerciales maritimes, fluviales et terrestres, constitué de populations de producteurs et de marchands plus ou moins spécialisées, organisées en sphères régionales d'échanges (Servet, 1980, p.30). La thèse de la propension humaine à l'échange et de la préexistence d'un surplus de valeurs d'usages transformable en valeur marchande s'avère très insuffisante pour expliquer cette réalité, d'autant qu'alors, selon toute vraisemblance, les surplus sont consacrés aux sacrifices. Seule la nécessité d'aller chercher toujours plus loin des matières premières essentielles comme le sel, le silex et l'obsidienne, en raison de l'épuisement irrémédiable de leurs gisements accessibles, peut expliquer l'étendue et l'expansion de tels réseaux commerciaux. Le sel pour la conservation et le stockage des aliments, le silex et l'obsidienne pour l'industrie des outils et des armes. Plus tard, ce seront les métaux puis les phosphates et enfin le pétrole.

Autrement dit, pour autant que la "horde" ait jamais existé, le processus de sédentarisation, loin de répondre à une nécessité économique, a au contraire confronté les hommes à un problème économique à première vue insoluble, cependant résolu par l'invention du commerce. Celui-ci se justifie donc non par on ne sait quelle prédestination à l'échange qui serait inhérente à la nature humaine, mais simplement par son statut de complément indispensable de la sédentarisation.



Un commerce qui se trouve très tôt caractérisé par une irréductible asymétrie: celle de l'échange de produits agricoles ou manufacturés, renouvelables sur place, contre des matières premières qui ne le sont pas. Tel est l'échange asymétrique qui structure l'économie monde en expansion qu'Immanuel Wallerstein (1974) restreint à l'Europe du 16e siècle, mais dont Guillermo Algaze (1993) a démontré qu'on la rencontre déjà dans la sphère étendue des échanges de Sumer, près d'un millénaire avant le premier empire de l'histoire connue.

Par conséquent, la théorie économique ne justifie l'intégration de l'échange économique à l'ensemble des échanges de toute nature entre les groupes et les individus, qu'à la condition d'ignorer la réalité de l'asymétrie originelle et structurelle de cet échange. Elle ne tient compte en fait que des échanges entre les hommes, sans égard pour l'échange primordial entre l'espèce et l'écosystème.

III. La course à la productivité est illusoire

C'est précisément cette méconnaissance de l'échange primordial entre l'espèce humaine et son environnement, de la part de la théorie économique, qui autorise les sciences humaines et sociales à s'approprier le phénomène de la course à la productivité, réputée ne dépendre que de l'innovation et de la division du travail. Or l'asymétrie de l'échange primordial autorise un tout autre éclairage de ce phénomène.

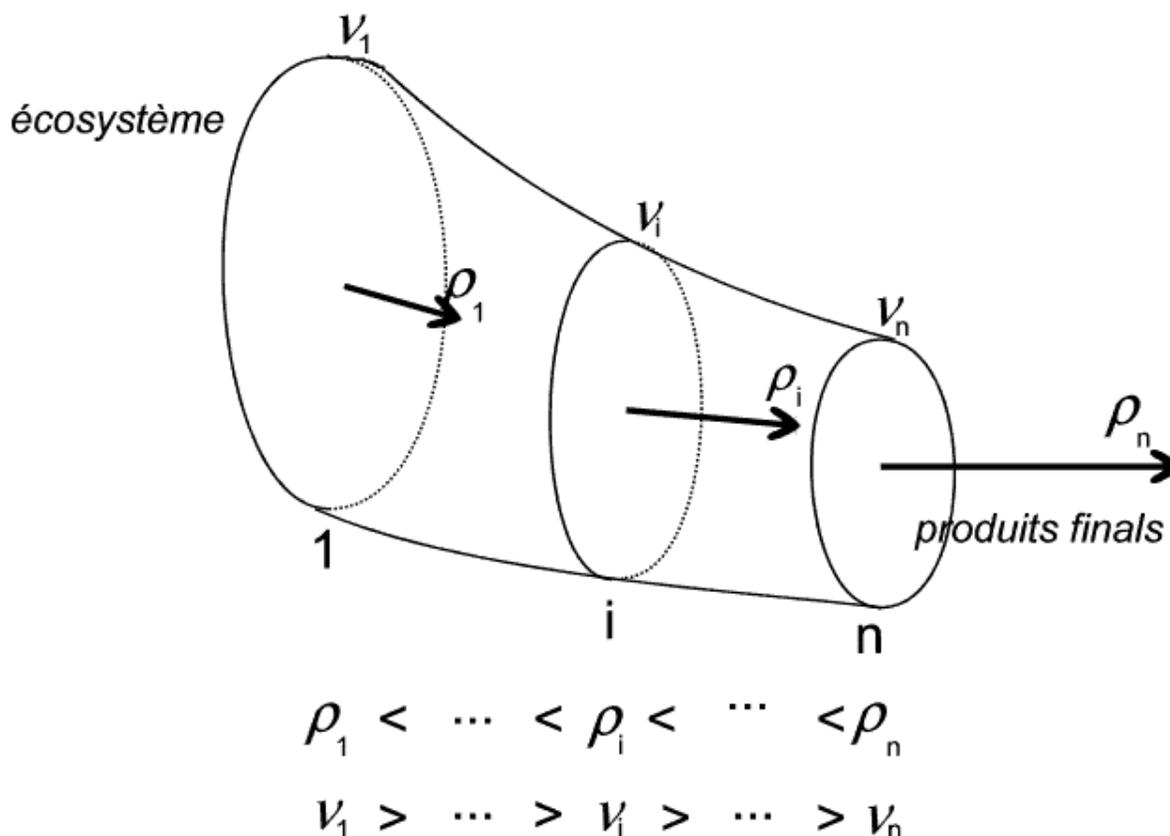
Tant qu'une expansion du réseau commercial est possible, la tendance au rendement décroissant des gisements de matières fossiles peut être compensée. Il en résulte un surcoût qui peut être lui-même compensé par des gains de productivité dans les transports et les communications. Mais, périodiquement, se présente un obstacle qui limite le rayonnement et les capacités des lignes de transport et de communication. La tendance à l'épuisement des gisements provoque alors une tension sur les prix relatifs: il faut plus d'exportations, en échange de chaque unité de matière première importée. Le pôle importateur doit alors augmenter la production voire la productivité de ses exportations. C'est par exemple ce qu'on observe à Sumer, où l'afflux de matériaux et d'objets précieux en provenance d'Anatolie, d'Arménie, d'Iran et du Golfe Persique va de pair avec l'extension du domaine agricole, le creusement de canaux d'irrigation, la multiplication des ateliers de vannerie et de poterie, et l'élévation de la température des fours.

Ainsi s'explique très simplement l'origine de la course à la productivité. Bien entendu, la dialectique des prix relatifs et de la productivité joue dans les deux sens. Ce peut être celle-ci qui exerce sur les importations une tension, quand elle entraîne une croissance générale de la production et donc de la demande de produits génériques. Cette initiative est historiquement observable, mais en faire l'origine des tensions plurimillénaires réclamerait néanmoins une hypothèse anthropologique non vérifiable, de l'ordre de la propension à l'échange, tandis que la nécessité de compenser une tension sur les prix relatifs ne demande d'autre hypothèse que celle de la tendance, avérée, à l'épuisement des gisements, et de la durée des cycles de renouvellement de certaines richesses comme les forêts. Enfin, la contraction des prix de revient, qui constitue le critère le plus universel et le plus constant



de la gestion des entreprises, milite en faveur de la réponse productiviste à des tensions extérieures, ainsi que de leur persistance historique.

Figure 1



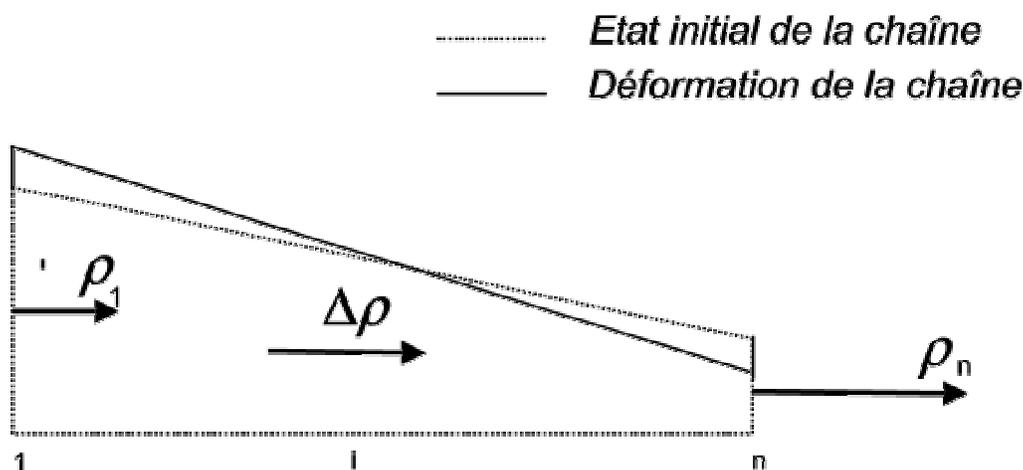
La chaîne des transformations entre l'écosystème et les productions finales. Les vecteurs ρ représentent la productivité, croissante de l'amont vers l'aval. Chaque section représente l'activité, en nombre v de producteurs, croissante de l'aval vers l'amont. Tout gain de productivité en aval de la chaîne, en réponse à une dégradation en amont, ne fait qu'accroître le différentiel des productivités.

La course à la productivité est donc fondamentalement une réaction aux rendements décroissants de l'exploitation des ressources naturelles. En d'autres termes, soit elle ne fait que compenser une baisse de productivité sur la chaîne des transformations, soit elle se heurte à une dégradation de l'écosystème, ou à la concurrence de tiers confrontés aux mêmes nécessités. Si l'on se contente d'observer une partie seulement de la chaîne économique (figure 1), celle qui englobe les pôles de l'accumulation, on peut avoir l'illusion que, globalement, la productivité de l'économie humaine peut croître indéfiniment. Et encore faut-il ne pas prêter une grande attention au phénomène de déplacement relatif de l'emploi, au sein même de ces métropoles, vers les activités où la productivité artificielle est structurellement la moins élevée. Le processus de "délocalisation" de l'emploi, dans le cadre de la "mondialisation", obéit certes à une sous-enchère sur le prix du travail. Il atteste



néanmoins que la productivité ne supprime pas le travail mais le déplace (figure 2). On peut ajouter que ce déplacement constitue d'autre part un facteur d'entropie non seulement écologique mais aussi sociologique, tant en aval qu'en amont de la chaîne "mondialisée".

Figure 2



Déplacement du travail vers l'amont, sous l'effet d'une accentuation du différentiel de productivité.

Le progrès technique est certes cumulatif, mais, en intensifiant l'exploitation et la dégradation sociologiques et écologiques, il est aussi la cause de la volatilité des gains de productivité. Autrement dit, la course à la productivité recrée elle-même sa propre nécessité, de sorte que, de ce point de vue, l'innovation et la division du travail accomplissent très exactement un travail de Sisyphe. Nous pouvons donc conclure que l'économie de la productivité est justiciable d'une approche scientifique autonome par rapport à celle des sciences humaines et sociales.

IV. De la nécessité du crédit

Si plusieurs pôles exportateurs de produits agricoles et manufacturés, poussés par la même nécessité de faire face à une tension sur les prix relatifs ou à l'une de ses conséquences collatérales, se disputent la même zone d'expansion commerciale, ils entrent en concurrence. Cette circonstance explique bien des guerres sinon toutes, et notamment celles que fit l'Angleterre à la Hollande et à la France au 17^e siècle, ainsi que les guerres napoléoniennes. Elle explique enfin la folie universelle de la priorité aux exportations et l'insoluble problème qu'elle pose aujourd'hui à l'organisation mondiale du commerce (OMC).



Si un pôle exportateur ne réussit pas à compenser la tension sur les prix relatifs par des gains de productivité ou par des moyens coercitifs, il doit accroître ses exportations au détriment de son marché intérieur. Quand celui-ci est trop appauvri par la priorité aux exportations, le pôle en question ne peut plus faire face à ses engagements commerciaux extérieurs. Tel est aujourd'hui le problème de la dette qui amplifie l'urgence des exportations pour une fraction tendancielle majoritaire de la population mondiale, et stérilise son développement.

Les crises de l'endettement remontent à la plus haute antiquité. Elles sont attestées dès le troisième millénaire, en Mésopotamie, par la récurrence des décrets d'annulation des dettes (Sollberger et J-R Kupper, 1971, p.68-69; J. Bottéro et E. Cassin, 1961), si présente dans la mémoire moyen-orientale qu'on en trouve l'écho dans l'ancien testament et les écrits intertestamentaires. L'acte fondateur de la démocratie athénienne est un décret dramatique d'annulation des dettes publiques et privées, la *sisachthie* de Solon (Aristote, 1985). L'histoire de la République romaine est jalonnée de "nouveaux registres" (*tabulae novae*), c'est-à-dire de remises de dettes, et même après l'intermède du consulat de Cicéron, Jules César puis Auguste prenaient encore des décrets aboutissant à une dépréciation de l'endettement (Salvioli, 1906, p.243).

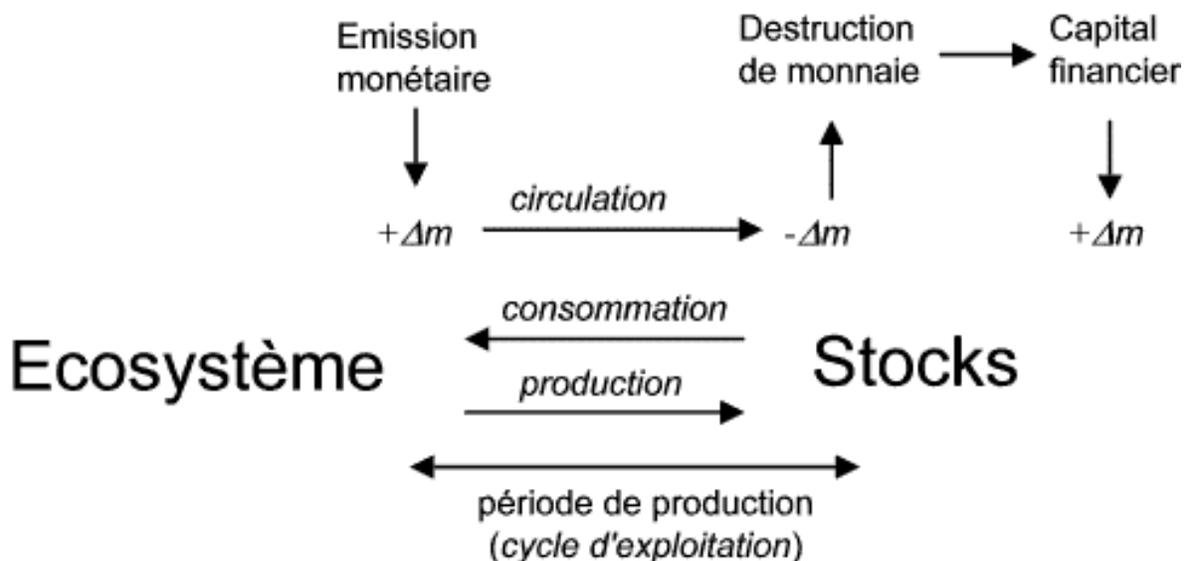
La dimension historique du problème de l'endettement laisse peu de place à la morale de l'épargne qui dénie au crédit toute nécessité d'origine économique. Cela vient de ce qu'en réalité, ce n'est pas l'épargne qui détermine l'investissement, mais l'inverse, ainsi que Keynes en a fait la démonstration. Il n'est en effet pas possible d'épargner plus que la quantité de valeur monétaire mise en circulation par les circuits bancaires (Keynes, 1973, p.84-85). Un épargnant qui ajoute un titre à son portefeuille s'enrichit, lui, mais il ne peut le faire que si quelque part un actif de même valeur est cédé. De ce fait, il n'enrichit nullement la collectivité (Keynes, 1973, p.83-84). Autrement dit, l'épargne ne peut pas assurer un investissement additionnel. Elle ne peut fournir que réinvestissement, c'est-à-dire recyclage de la valeur ayant déjà accompli au moins un cycle productif. Autrement dit encore, ce n'est pas le capital financier qui avance l'investissement additionnel, mais l'institut d'émission monétaire, c'est-à-dire le "crédit public", ce qui tend à dénier au capital le rôle central qu'à bien ou à mal de toute part on lui prête encore.

La nécessité du crédit vient de la nécessaire gestation des produits du travail. Le temps qu'un produit soit fabriqué et mis en vente, il faut bien en effet que ses producteurs vivent, ainsi que leurs ayant droit. La mobilisation d'une force de travail additionnelle nécessite donc une création monétaire qui constitue une distribution additionnelle de pouvoir d'achat, c'est-à-dire d'accès aux stocks, le temps que ceux-ci soient reconstitués. Tout investissement est un endettement sur l'avenir. Cet endettement est éteint par la vente des produits additionnels, à l'issue de leur fabrication. L'investissement initial devient alors un *profit* pour le capital financier, en vertu de dispositions purement juridiques (figure 3).



Figure 3

Cycle de l'investissement



Transformation de l'investissement en profit cumulable au capital financier. La période est le cycle moyen d'exploitation (Immobilisations sur Valeur Ajoutée), c'est-à-dire la gestation moyenne des produits du travail. Au désendettement, le profit ne reste cependant un capital que s'il est immédiatement quelque part réinscrit au passif en face de l'actif correspondant.

"Qui paie ses dettes s'enrichit", dit la sagesse populaire. Il est permis de s'étonner qu'une vérité aussi limpide n'ait toujours pas droit de cité dans la théorie économique. Théoriciens et politiciens continuent en effet de raisonner selon le dogme du rôle démiurgique de l'épargnant, comme en témoigne notamment la stratégie des "privatisations" dont on attend rien moins qu'un miracle. C'est que cette question sort du domaine de la rationalité. L'audace de Keynes n'est pas simplement passée inaperçue ou tombée dans l'oubli. Bien qu'elle n'ait jamais été scientifiquement réfutée, elle a été rejetée. L'université s'est empressée de l'oublier ou de la minimiser, si bien que les étudiants l'ignorent ou en reçoivent une version douteuse. Derrière cette rigidité dogmatique, se cache une problématique qui s'identifie à l'histoire de la civilisation: celle de l'attribution de la créance.

V. La créance, pilier de la polis

Dans la structure économique tribale, le créancier en dernier ressort, à travers ses métaphores, est la nature nourricière à qui tout appartient y compris les stocks. Le cycle économique commence alors par un investissement de travail et se termine par la reconstitution des stocks à l'occasion des battues, cueillettes, moissons et parturitions du bétail. Les hommes ne manquent pas alors de remercier dieux, ancêtres et esprits, envers



lesquels ils se considèrent comme débiteurs. Les stocks étant suffisamment fournis, le surplus est restitué à ses légitimes propriétaires, c'est-à-dire sacrifié, afin que ces derniers consentent à perpétuer les cycles nourriciers. L'antériorité des stocks par rapport à la production courante tend à conférer la créance aux aînés à qui sont dus la subsistance et la semence, mais le plus ancien des aînés est lui-même débiteur des ancêtres, et ainsi la créance est-elle à toute la communauté (Meillassoux, 1992, p.70). Cette représentation du circuit économique procède de la cohésion du groupe, en ce qu'elle évite de le diviser en débiteurs et créanciers: les conséquences des mauvaises récoltes, épidémie, etc. sont amorties par les stocks, c'est-à-dire réparties entre tous. Comment est-on passé de la créance collective à sa répartition individualisée?

L'historienne et sociologue Jane Jacobs (1969) a formulé une hypothèse hétérodoxe selon laquelle les premières cités ne se seraient pas développées sur une base économique rurale, ainsi qu'il est encore communément admis des économistes, historiens et ethnologues, mais directement à partir d'une activité commerciale de comptoir ou de carrefour. Ce serait alors l'agriculture qui succéderait à la civilisation urbaine, et non pas l'inverse. A l'appui de cette thèse, Jane Jacobs cite Çatal Hüyük, en Anatolie, où John Mellaart (1971) a mis au jour les preuves d'une culture qui perpétue les traditions picturales du paléolithique supérieur et n'a pas connu le néolithique. Jane Jacobs avance un autre argument qui interpelle directement l'économiste et l'anthropologue. C'est l'observation, de toutes les époques, selon laquelle les gains de productivité en agriculture ont toujours eu une origine urbaine et accompagnent la croissance des cités. L'intérêt de l'hypothèse de Jane Jacobs est d'introduire le *cosmopolitisme* qui caractérise la cité et que n'intègre pas l'hypothèse de l'émergence d'une ville à partir d'un gros village. Elle permet ainsi d'expliquer l'avènement juridique de la *créance*, par la dissolution du lien entre généalogie et administration politique qui caractérise les agglomérations homogènes.

Dans la cité cosmopolite, la gestion des stocks n'étant plus assurée par les anciens nécessite qu'un personnel spécialisé s'y emploie, au nom de la divinité tutélaire du lieu. Les surplus, prenant dorénavant la forme d'offrandes, servent alors essentiellement à entretenir le personnel de ces palais ou de ces temples. C'est de cette structure fonctionnelle, dans laquelle la relation de parenté se dissout, que viennent les premières reconnaissances de dette, c'est-à-dire les premières créances écrites. De son côté, le prince délègue le commerce extérieur à des associations marchandes et institue les taxes qui font de lui-même le créancier principal (Weber, 1998, p.153). Néanmoins, la référence à l'instance divine se perpétue longtemps, au moins jusqu'au deuxième millénaire avant notre ère où, en dépit du développement du commerce et du crédit bancaire et commercial, on trouve encore des attestations de dettes envers le dieu tutélaire du temple qui a fourni la marchandise (Garelli, 1963, p.252-253). La créance gravée dans l'argile institue les magasins et entrepôts comme origines du cycle économique. C'est à eux qu'on emprunte, c'est envers eux qu'on se désendette. Si bien qu'on trouve déjà, également au deuxième millénaire, des contrats de prêts qui attribuent la propriété de la marchandise à des individus ou organismes laïcs et ne font plus référence aux dieux que pour solenniser les engagements et présider à la solution des litiges (Garelli, 1963, 233-234, 248). Ainsi commence le règne du *capital*.



C'est ici l'occasion de proposer du capital une définition dénuée d'ambiguïté. A ce jour, les diverses acceptions de ce concept demeurent entachées de naturalisme, ne parvenant pas à séparer les moyens de production des titres de leur propriété, ainsi que des diverses formes de créances fiduciaires. Il y aurait un capital industriel et un capital financier s'additionnant l'un à l'autre. La monnaie, même, s'y ajouterait, comme une forme complémentaire des deux autres. Cette confusion débouche sur un débat sans fin autour de la mesure du capital accumulé et de sa circulation. Quel est l'amortissement économique des moyens de production? Quelle est leur valeur résiduelle? En quelle unité faut-il les mesurer? Si le capital est matériel, alors il faut considérer qu'il existe depuis la nuit des temps, car les hommes ont de tout temps consommé productivement des stocks et des outils. Le débat s'éteint, si l'on considère que le capital n'est pas une substance mais une abstraction, duale du capital réel, et dont le fondement est purement juridique. Il est constitué des parts de copropriété sur l'appareil productif, ainsi que de toutes les formes de créances associées à la production, des obligations aux effets de crédit bancaire et commercial.

Le capital, en tant qu'entité sociale hégémonique, est donc né du statut juridique de la créance, lui-même issu d'un glissement progressif de l'imputation de la dette, consécutif à la gestion documentaire des stocks. Cependant, s'en tenir à cette corrélation accrédièterait l'idée que la force d'un simple *habitus* suffirait à bouleverser une longue tradition socio-économique et culturelle, alors qu'un tel renversement dogmatique met nécessairement en jeu les ressorts les plus intimes de l'imaginaire. Au temps où la représentation du circuit économique est spontanément isomorphe de l'échange primordial entre l'espèce et son environnement, les divinités sont des métaphores de la nature. Quand s'inverse l'imputation dogmatique de la dette, les dieux sont devenus anthropomorphes et les olympes des projections de la cité dans lesquelles le temps et la mort sont abolis. C'est cette mutation culturelle qu'il faut interroger. Et elle n'a de sens que si l'on observe la religion des sociétés primitives avec un oeil différent de celui des "occidentaux".

Les rites de ces sociétés que leurs conquérants méprisaient ne sont pas de pures superstitions. Ils ont une caractéristique commune: celle de conjurer les dangers qui menacent les individus et le groupe. Ils occupent toute la journée d'un homme, présidant à chacune de ses activités et contraignant d'autre part l'individu à faire la preuve qu'il adhère à la collectivité, à ses traditions, à sa *doxa*. Ces rituels sont le plus souvent festifs et non pas lugubres ou craintifs, même lorsqu'ils sont relatifs à la mort. Comment expliquer alors cette répression obsessionnelle et son acceptation de tous, dans des sociétés où le pouvoir appartient aux anciens, de sorte que tout le monde y accède un jour, où les anciens eux-mêmes sont réputés tributaires des ancêtres, et où l'on n'a encore inventé ni les castes, ni les dynasties? Cette question reste une énigme, si l'on considère les "primitifs" comme l'enfance de l'humanité, et ayant à ce titre un comportement comparable à celui du petit enfant. Mais si l'on déplace quelque peu le théorème et qu'au lieu de la répression on envisage la protection de l'individu, l'adhésion de celui-ci devient concevable. Cependant, la simple protection matérielle n'explique pas les rituels contraignants et compliqués. Il s'agit nécessairement d'une protection psychique dont témoignent le chamanisme et l'exorcisme.



Selon Lucien Lévy-Bruhl, les civilisations primitives ont toutes en commun de s'investir essentiellement dans la conjuration de la peur (1963, XX-XXI). Une peur métaphysique qui ne paralyse pas l'érotisme de ces sociétés, mais qui oppose des interdits à tout ce qui peut constituer une menace contre l'intégrité et la pérennité du groupe, y compris les conflits d'intérêts et les sentiments incontrôlés tels que la colère, la jalousie, etc. (Lévy-Bruhl, 1963, p.45-63) Mais ce qui a toujours constitué et constitue toujours la plus grande menace pour la civilisation, on l'a bien vu en ce vingtième siècle, c'est l'aliénation des esprits. Il s'agit de conjurer le monstre qui se révèle dans les rêves. Selon Sandor Ferenczi (Roudinesco et Plon, 1997, p.849), "L'homme normal devient psychotique pendant la nuit", et trente mille ans au moins avant l'exploration de l'inconscient par Freud, les sociétés primitives, très impressionnées par la vie onirique, ont compris qu'il fallait l'aider à ne pas l'être pendant le jour. L'argument de tout le rituel développé à cet effet n'est pas l'oppression de l'individu, mais un exorcisme qui le met à l'abri de la folie. Non pas seulement de la folie pathologique, mais aussi et surtout de la confusion entre le rêve et la réalité, qui peut aller jusqu'au délire totalitaire, lequel procède de la même incapacité à tracer une démarcation entre la raison et l'utopie qui est rêve éveillé.

Si les rites des religions et sociétés primordiales ont un tel pouvoir, ce n'est pas par eux-mêmes, mais du fait qu'ils mettent en scène trois instances: le sujet, les esprits de la nuit et le tiers interprète, médiateur et sacrificateur au nom de la collectivité. Dans la vie économique, on retrouve ce triumvirat dans les rapports entre les producteurs, les anciens et les ancêtres ou (et) les métaphores de la nature. Les anciens gèrent les stocks au nom des ancêtres, esprits, etc., c'est-à-dire de la collectivité. Si les chasses, récoltes et parturitions du bétail sont abondantes, ou si au contraire un quelconque fléau les frappe, c'est l'ensemble de la communauté qui en bénéficie ou en subit les conséquences.

En d'autres termes, grâce à l'interposition du Tiers, chaque individu pris en tant que tel est mis en une relation médiatisée avec lui-même par le "pôle collectif" (Lévi-Strauss, 1958, p.198), c'est-à-dire ès qualité. Il est débiteur en tant que personne exerçant la demande et créancier en tant que membre de la communauté. Si le tiers séparateur disparaît, chaque individu devient à la fois et immédiatement débiteur et créancier envers lui-même. Alors, la collectivité n'existe plus, et aucune instance ne peut plus aider l'individu à se libérer du "diable". Cela se produit quand les représentants du Tiers s'identifient à la Référence (théocratie), ou quand les sujets entrent dans une relation fusionnelle avec eux (tyrannie), ou bien encore lorsque le Tiers s'efface et délègue aux individus la charge de négocier directement entre eux, et de commercer avec la Référence de leur choix (libéralisme). En bref: quand il n'y a plus que deux instances. C'est le point où se rejoignent oppression et aliénation.

Si dans la civilisation urbaine les dieux deviennent anthropomorphes, c'est que la séparation entre l'imaginaire et le réel est devenue floue, après une longue période pendant laquelle le tiers séparateur s'est identifié à la Référence. Les dieux ont d'abord remplacé les ancêtres et les esprits de la nature. La monarchie s'est projetée dans le théâtre divin. Les olympes se sont construits sur ce modèle, au fur et à mesure que les royaumes s'agrégeaient en une superstructure, chaque cité y apportant sa ou ses divinités (Bottéro, 1987, 254-263).



Enfin, l'espace où vivait l'individu est devenu le centre de la terre, et la terre le centre de l'univers, conformément à l'égoïsme et au fantasme de toute-puissance projetés dans la cité olympienne et l'anthropomorphisme des dieux. "Il convient de ne pas perdre de vue cette évidence que la terre est essentiellement pour le vivant l'espace sur lequel il se tient debout et sur lequel il marche", croit pouvoir écrire Elena Cassin, érigeant en une loi générale une caractéristique de la cosmogonie sumérienne (1987, p.15). Mais pour la société dogon, le centre de l'univers n'est pas la terre, mais Sirius (Griaule et Dieterlen, 1991, p.234). A méditer.

Le dogme de l'attribution de la créance au capital n'est donc pas le produit d'une simple modification dans la gestion des stocks. Il est étroitement associé à l'anthropocentrisme, forme institutionnelle du narcissisme qui succède à l'hégémonie de la raison primitive sans laquelle aucune civilisation n'aurait pu voir le jour. De même que l'anthropocentrisme s'explique par le fait que le dieu primordial n'a pas pu placer sa créature préférée ailleurs qu'au centre de l'univers, la créance apparaît comme un partage entre les créanciers de ce qui appartient à la divinité. Le capital est un don de Dieu, et rien ne saurait par conséquent le corrompre, ni le temps, ni aucun événement. L'or monétaire symbolisera naturellement ce fantasme d'innocuité du temps et des événements à l'égard des créances. La "prédestination" le justifiera idéologiquement. Ainsi les créanciers seront-ils prédestinés et de ce fait légitimés - l'ordre social étant voulu par Dieu - à posséder le capital, à la condition de le conserver intact pour la Gloire de Dieu, et de le multiplier (Weber, 2003, p.232).

Cette mutation psychoculturelle peut donc s'expliquer par l'évanescence des liens généalogiques entre les sujets et les tiers médiateurs. Les stocks sont désormais gérés par des spécialistes asservis au Temple, au Palais, puis au capital privé, et l'individu n'est bientôt plus en rapport avec ses concitoyens que par des liens juridiques directs de créances et de dettes. La créance n'ayant de sens que si elle est honorée à échéance et en toutes circonstances, la dette, cette fois, divise le groupe social. Ce ne sont plus les stocks, et encore moins leurs gestionnaires, qui sont censés amortir les aléas et vicissitudes de la production, mais en premier lieu ceux d'entre les producteurs qui en sont débiteurs.

Le renversement des pôles créateur et débiteur place le capital au centre de la vie économique, politique et sociale. Ainsi s'explique notamment le dogme de l'antériorité de l'épargne par rapport à l'investissement.

La récurrence des crises de l'endettement et de la dévalorisation des créances, soit par décret d'annulation des dettes, soit par la dévalorisation de l'unité de compte, ou "inflation", révèle l'instabilité et la limite du système de l'appropriation privée du capital financier. Mais elle met également la civilisation en péril.

D'un côté, la sortie de crise passe par une inévitable annulation de tout ou partie des dettes les plus criantes, non seulement à l'échelle internationale, mais aussi à l'intérieur des territoires économiques où un endettement anticipant une croissance finalement réprimée étouffe les entreprises et les pousse artificiellement vers la faillite. L'obstination à vouloir protéger les créances ne peut que retarder cette échéance, ainsi que le prouve une histoire



déjà plurimillénaire. Ce n'est pas la dévalorisation des créances qui est perverse, c'est la fiction juridique qui prétend opposer un équilibre pérenne à un déséquilibre structurel irréductible. L'histoire le prouve abondamment: on ne sort jamais d'une crise économique sans une dévalorisation du capital.

D'un autre côté, la civilisation repose entièrement sur le système des créances-dettes. L'appropriation privée des créances masque ce pilier de la *polis*, du fait qu'elle suggère un conflit d'intérêts déstabilisateur et cause de tous les désordres. En fait, ce n'est qu'une forme dérivée et même, peut-on dire, dévoyée du rapport fondamental des citoyens à la cité. A l'origine, la cité invente le droit, pour remplacer le lien généalogique effacé par le cosmopolitisme; et le premier acte juridique est la reconnaissance de dette. Par elle, le citoyen est à la fois débiteur, en tant que sujet de la demande, et créancier à qualité, en tant que sujet reconnu de la collectivité. C'est ce lien civilisateur originel qu'il faut préserver, et non pas le clivage qui l'a supplanté.

Conclusion

La question du statut de l'économie ne peut donc être tranchée par aucune des deux conceptions qui s'affrontent et qui reposent également sur un présupposé métaphysique de toute-puissance, individuelle ou collective, des hommes sur leur économie. En réalité, l'échange économique et la course à la productivité obéissent essentiellement à des contraintes d'écosystème et au phénomène d'entropie associé à tout processus matériel. De ce fait, ces deux processus requièrent une approche scientifique autonome, non pas exclusive mais indépendante de toute considération comportementaliste ou normative. En revanche, la question de l'attribution de la créance échappe à toute considération économique et tombe complètement dans le champ de la sociologie.

Le problème de la place de la théorie économique concerne en fait essentiellement cette dernière qui empiète sur ses voisines ou se trouve envahie par elles, du simple fait qu'elle n'a pas encore été capable de délimiter son périmètre. Puisse l'ébauche qui en est ici proposée contribuer à cette entreprise nécessaire.

Romain Kroës

Références bibliographiques

- Algaze, Guillermo. *The Uruk World System*. Chicago: University of Chicago Press, 1993.
- Aristote. *Constitution d'Athènes*, VI, 1. Paris: Les Belles Lettres, 1985.
- Bentham, Jeremy. *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation*. London: T. Payne, 1789. Bibliothèque virtuelle du CHPE, Paris I, <http://phare.univ-paris1.fr/>
- Bottéro, Jean et Cassin, Elena. "Désordre économique et annulation des dettes en Mésopotamie à l'époque paléo-babylonienne", in *Journal of economic and social history of the Orient*, Leiden: E. J. Brill, 1961, vol.IV, Part II, p.113-164.
- Bottéro, Jean. *Mésopotamie*. Paris: Gallimard, 1987.
- Cassin, Elena. *Le semblable et le différent*. Paris: La Découverte, 1987.



- Durkheim, Émile. *De la division du travail social*. Paris: Les Presses universitaires de France, 1967, 8e édition, Collection: Bibliothèque de philosophie contemporaine.
- Garelli, Paul. *Les Assyriens en Cappadoce*. Paris: Adrien Maisonneuve, 1963.
- Griaule, Marcel et Dieterlen, Germaine: *Le renard pâle*. Paris: Institut d'ethnologie, 1991.
- Hume, David. "Of Public Credit", in *Essays and Treatises on Several Subjects (1777)*. Bibliothèque virtuelle du CHPE, Paris I, <http://phare.univ-paris1.fr/>
- Jacobs, Jane. *The Economies of Cities*. New-York: Random House, 1969.
- Keynes, John Maynard. *The General Theory of Employment, Interest and Money*. Cambridge (GB): Macmillan and Cambridge University Press, 1973.
- Kolm, Serge-Christophe. *La bonne économie, la réciprocité générale*. Paris: Presses Universitaires de France, 1984.
- Lévi-Strauss, Claude. *Anthropologie structurale*. Paris: Plon, 1958.
- Lévy-Bruhl, Lucien. *Le surnaturel et la nature dans la mentalité primitive*, Paris: Presses Universitaires de France, 1963.
- Marx, Karl. *Das Kapital*. Berlin: Dietz Verlag, 1962, Erster Band.
- Marx, Karl. *Das Kapital*. Berlin: Dietz Verlag, 1964, Dritter Band.
- Marx, Karl. *Ökonomische-philosophische Manuskripte aus dem Jahre 1844*. K. Marx u. F. Engels, Werke, Ergänzungsband, 1. Teil, S.465-588. Marxists' Internet Archive, 2000, <http://www.marxists.org/deutsch/archiv/marx-engels/>
- Meillassoux, Claude. *Femmes, greniers et capitaux*. Paris: l'Harmattan, 1992.
- Mellaart, John. *Çatal Hüyük, une des premières cités du monde*. Paris: Tallandier, 1971.
- Mill, John Stuart. *L'utilitarisme, Essai sur Bentham*. Paris: Presses Universitaires de France, 1998.
- Polanyi, Karl. *La grande transformation*. Paris: Gallimard, 1972.
- Roudinesco, Elisabeth et Plon, Michel. *Dictionnaire de la psychanalyse*. Paris: Fayard, 1997.
- Sahlins, Marshall. *Age de pierre, âge d'abondance*. Paris: Gallimard, 1984.
- Salvioli Giuseppe. *Le capitalisme dans le monde antique*. Paris: V. Giard et E. Brière, 1906.
- Servet, Jean-Michel. "Ordre sauvage et paléomarchand", in *Sauvages et ensauvagés*. Lyon: Presses Universitaires de Lyon, 1980.
- Smith, Adam. *La Richesse des Nations*. Paris: Flammarion, T1, 1991.
- Sollberger, Edmond et Kupper, Jean-Robert. *Inscriptions royales sumériennes et akkadiennes*. Paris: Le Cerf, 1971.
- Wallerstein, Immanuel. *The modern World System*, New York, Academic Press, 1974.
- Walras, Léon. *Éléments d'économie politique pure*. Paris: LGDJ, 1952.
- Weber, Max. *Histoire économique*. Paris: Gallimard, 1991.
- Weber, Max. *Economie et société dans l'antiquité*. Paris: La Découverte, 1998.
- Weber, Max. *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris: Gallimard, 2003.
- Xénophon. "Ressources ou revenus", in *Oeuvres*. Paris: Les classiques Garnier, 1958.

Notice bibliographique

Kroës, Romain. "La théorie économique et le champ des sciences humaines et sociales: une troisième voie", *Esprit critique*, Printemps 2004, Vol.06, No.02, ISSN 1705-1045, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org>



Société civile internationale, un concept à réévaluer

Jean Charles Lagrée

Jean Charles Lagrée est chargé de recherche au CNRS, coordinateur du programme ULISS, secrétaire général de l'association européenne de sociologie (AES). lagree@ext.jussieu.fr.

Résumé

A l'heure de la globalisation, les transformations qui affectent les sociétés (post) modernes développées invitent à reconsidérer les concepts et outils d'analyse qui permettent de saisir et d'analyser les changements en cours. Cet article poursuit une réflexion entreprise ici même dans cette revue en automne 2002 - proposant de réévaluer certains des concepts clefs d'une sociologie que l'on qualifiera de conventionnelle. Le concept de "société civile", même s'il appartient plus à une tradition philosophique qu'à une sociologie empirique est l'un d'entre eux. La redécouverte et le regain d'intérêt porté à la société civile a sans doute à voir avec la remise en question de l'Etat, des institutions étatiques, du politique et plus précisément de la démocratie représentative. Mais n'est-ce pas s'adonner à une dérive laxiste que de réduire la société civile aux "organismes de la société", comme si les ONG, associations et mouvements - en fait, la face visible de la dynamique sociale informelle - épuisaient l'épaisseur sociologique de nos sociétés contemporaines.

Mots-clés: Etat, politique, démocratie, autorité, espace publique, normes, régulation.

Abstract

International Civil Society, a concept to reconsider

At the time of globalisation, transformations that affect the (post) modern societies invite to reconsider the concepts and tools of analysis that let us grasp the ongoing changes. This article lies in the wake of a thinking initiate in this journal in Autumn 2002, proposing a re-evaluation of some of the concept of the conventional sociology. The civil society concept - even though it belongs more to the Philosophical tradition than to a empirical sociology, is one of them. The re discovery and the renewal of interest for this concept has without any doubt, something to do with the questioning of the state, the state institutions, politics and more precisely the representative democracy. However, we will regard as a lax drift the reduction of the "civil society" concept to the organizations of the civil society, as if NGOs, associations, movements to exhaust the sociological thickness of our modern societies.

Key words: State, Politics, Democracy, Authority, Public Sphere, Norms, Regulation.



Nous voudrions ici, poursuivre une réflexion amorcée dans des articles antérieurs (Lagrée, 2002) sur l'impact de la globalisation et du passage d'une société industrielle à une société prenant une nouvelle forme, d'aucun avançant l'idée qu'elle se construit progressivement sur la base d'un nouveau paradigme.

Les termes pour qualifier ce changement se multiplient. Post modernité, société post industrielle, modernité tardive, ultra modernité, etc. Cette pléthore d'expressions peut apparaître comme le signe de la perplexité grandissante des experts de la chose sociale pour appréhender et donner sens aux changements en cours.

Or, constatons ou plutôt admettons que si nos yeux, nos statistiques, nos données enregistrent bien ce changement et s'en portent garants, la plus grande difficulté survient lorsqu'il s'agit de l'interpréter et d'en évaluer l'ampleur. Mais sans doute est-ce parce que les outils conceptuels dont nous nous servons, les cadres théoriques que nous utilisons sont l'objet d'un processus d'obsolescence accéléré et deviennent rapidement inappropriés pour rendre compte de la réalité émergente. La sociologie, pour remplir sa tâche, a besoin d'autres outils.

En fait, il semble difficile voire hasardeux d'analyser une société en réseaux, une société soumise à des processus de fragmentation, une société où l'autorité s'exerce horizontalement, une société où la légitimité procède de la négociation à la base et du principe d'utilité, avec les mêmes outils et les mêmes références que l'on utilisait pour examiner les processus de reproduction et de changement de la société industrielle, qui était fondée sur la tradition, des normes clairement définies, des configurations sociales aisément identifiables et faisant sens et fonctionnant sur la base d'une hiérarchie verticale.

La liste pléthorique des termes utilisés pour qualifier le changement en cours marque les hésitations des chercheurs et experts. Une telle incertitude est à la base des postures différentes voire opposées que les uns et les autres adoptent, lorsqu'il convient de se pencher sur cette réalité sociale en mouvement, qui ne répond plus aux cadres canoniques qui ont fait la sociologie ou les sciences sociales de l'ère précédente. Pour les uns, l'on s'en tiendra, envers et contre tout, à une approche holistique du fait social... total. Pour d'autres, au contraire, la sociologie est à réinventer de fond en comble, puisque ce dont il est question c'est de l'invention d'un nouveau mode de "vivre ensemble" et de "faire société".

Pour nous, il s'agirait plus modestement de lancer une invitation à réexaminer les principaux concepts qui sont au coeur de l'approche sociologique, pour tenter de les mettre en adéquation avec les transformations importantes dont nous sommes les témoins. (Lagrée, 2002)

Parmi la longue liste des concepts qui se doivent d'être revisités, nous voudrions ici nous attarder sur celui de "**société civile**", concept qui est travaillé par le procès de la mondialisation de telle sorte que l'on est en droit, comme l'ont fait de nombreux auteurs, tels Jan Aart Scholte, (1999), R.D. Lipschutz (1992), Béatrice Pouligny (2001), Jean-Claude Ruano-Borbalan (2002)... de s'interroger sur l'existence même d'une société civile internationale ou d'une société civile globale.



Société civile, un phénomène en expansion

L'actualité et plus encore les discours sur l'actualité, nous invitent à nous saisir de ce thème. En effet, un constat s'impose: celui de l'explosion des associations, des ONGs (organisations non gouvernementales), des mouvements.

Ainsi, selon Jean-Claude Ruano-Borbalan, "15000 ONGs internationales ont été recensées, dont 2000 accréditées auprès de l'ONU... En Europe, elles représentent 10% de l'activité culturelle, près de 30% de l'éducation, plus de 20% de la santé et 27% des services sociaux". Selon l'Union Internationale des Associations, (www.uia.org), le nombre des ONG de tous types aurait été multiplié par 50 au cours de la seconde moitié du XXe siècle (1951 - 1999). Et il aurait doublé en 15 ans seulement entre 1985 et 1999. Entre 1994/1995 et 1999/2000, le nombre des organisations non gouvernementales recensées par l'Union internationale des Associations passe de 12 961 à 17 077 soit une croissance de 40%.

Les chiffres, en un tel domaine, sont incertains. Mais, malgré leur faible fiabilité, ils indiquent bien que la vie associative internationale devient de plus en plus dense, de plus en plus importante, laissant à penser qu'une part croissante de la population de la planète veut faire entendre sa voix et participer aux débats qui concernent l'avenir, que les problèmes soient locaux, par exemple ou qu'ils soient globaux comme l'environnement, l'eau, la maladie, la guerre, le racisme, etc.

Les chiffres fournis ici ne concernent que les ONGs. Il faudrait compléter le tableau en y ajoutant: (Tarrow, 2001)

- les acteurs non-étatiques qui se sont organisés de façon transnationale. (Porta et al, 1999), (Keck, 1999)
- les mouvements sociaux trans-nationaux, (Tilly, 1993) c'est-à-dire:

Des groupes socialement mobilisés ayant des membres dans au moins deux pays, engagés dans une interaction soutenue de contestation avec les détenteurs du pouvoir d'au moins un pays autre que le leur, ou contre une institution internationale ou un acteur économique multinational.
- les réseaux transnationaux de militants. (Tarrow, 2001)

De fait, si l'on s'en tient aux indications fournies dans la base de données de l'Union internationale des Associations, ce sont au total '31 086 organisations actives réparties dans à peu près 300 pays et territoires' qui sont recensées dans le "Yearbook of International Organizations. 'Cela comporte 25 540 organisations internationales non gouvernementales et 5 546 organisations intergouvernementales. Ceci inclut tous les types d'organisations depuis les structures formelles jusqu'aux réseaux informels, depuis les regroupements professionnels jusqu'aux clubs de loisirs. Mais ceci n'inclut cependant pas les entreprises et les organismes à but lucratif." (Union of International Association, 2003)



De ce point de vue, la militance associative, l'engagement protestataire ou même encore la mobilisation des énergies pour la mise en place de services semblent bien être en recrudescence au plan international.

Mais qu'en est-il du concept de société civile?

L'actualité nous propose, donc, de nous interroger sur un tel bouillonnement que l'on enregistre aussi bien au niveau international et national, dans les sociétés développées ou parmi celles qui sont en voie de développement.

A côté des mouvements protestataires plus ou moins organisés, contre la mondialisation ou pour la promotion de revendications identitaires, l'on voit se renforcer la mobilisation et l'emploi d'associations et ONGs appelés à suppléer à l'action d'organismes officiels, qu'ils soient nationaux ou internationaux. Sans doute, une telle effervescence n'est-elle en rien nouvelle. La littérature sociologique concernant la vie associative a, de longue date, enregistré un tel clivage entre associations de défense et associations de service. Mais aujourd'hui c'est l'ampleur du phénomène qui interpelle aussi bien que son extension à la scène internationale. L'on est ainsi amené à s'interroger sur le sens et la portée d'un tel mouvement.

Or ici la sociologie semble bien mal armée pour investiguer ce que l'on range sous l'étiquette de société civile. Les dictionnaires de sociologies qu'ils soient français ou de langue anglaise méconnaissent superbement le terme. Il faut alors se tourner vers la philosophie politique en remontant peut-être jusqu'au XVII^{ème} siècle, pour renouer avec la tradition de pensée dans laquelle s'enracine ce concept et redécouvrir ses fondements.

1) A lire ou à relire l'histoire de ce concept, l'on retiendra tout d'abord que c'est progressivement et, en fait, récemment, en 1821 avec la publication de F. Hegel "*Principes de la philosophie du droit*" que le concept de société civile se constitue en s'opposant à celui d'"Etat".

Car l'opposition société civile - Etat n'existe pas chez Hobbes. La société civile est l'Etat construit autour de l'accord de nombreux hommes qui doit être tenu pour la volonté de tous. Chez ce philosophe, la société civile poursuit une fin politique: sortir de l'état de nature qui est un état de guerre perpétuelle pour assurer la paix et la sécurité.

Chez Locke, elle revêt principalement une fonction économique, construite autour de deux droits naturels: le droit de disposer de soi et le droit de propriété. Chez Locke, elle revêt principalement une fonction économique, construite autour de deux droits naturels: le droit de disposer de soi et le droit de propriété. Ici, l'Etat n'a pas d'autre fonction que de protéger les "droits naturels", assurer la paix civile permettre aux individus-citoyens de produire des richesses et de transmettre leurs biens. Selon Locke, Le citoyen est légitimé à s'insurger contre tout état qui irait au-delà de ces missions.

Mais c'est véritablement Jean-Jacques Rousseau qui, en s'inspirant de John Locke, fonde la distinction entre la société civile et l'Etat. La société civile est le règne de la propriété



privée. "*Le premier qui ayant enclos un terrain s'avisa de dire: 'ceci est à moi... fut le vrai fondateur de la société civile'*". (Rousseau, 1986)

Chez les économistes (Ricardo, Smith), les essayistes (Mandeville), les philosophes (B. Constant, F. Hegel), la société civile devient le lieu des échanges commerciaux, la sphère d'expression des intérêts particuliers, le domaine de la concurrence mais également le domaine où se développent les réseaux des relations interindividuelles. Par tous ces traits, à l'aube du XIX^{ème} siècle, la société civile s'émancipe de l'Etat et se définit en opposition à lui.

Mais c'est F. Hegel qui, dans les *Principes de la philosophie du droit* (Hegel, 1821), donna la définition moderne la plus complète de société civile. Celle-ci y est présentée comme la sphère de la production et de la division du travail, commandée par un "système de besoins". C'est la sphère des institutions privées ce qui la prive d'une dimension universaliste dont, au contraire, l'Etat peut se prévaloir. Par le fait, la société civile se trouve placée sous la dépendance de l'Etat, lequel est chargé de par sa fonction universaliste de résoudre les contradictions internes qui s'y déploient et d'arbitrer les conflits et rivalités qui y prennent place.

Ainsi avec Frederik Hegel se trouve définitivement fondée une claire et nette séparation, initiée avec Jean-Jacques Rousseau, en deux sphères: celle de l'intérêt privé et celle de la volonté générale, le domaine privé et le domaine public, l'économique, la production et la circulation des biens d'une part, le politique qui régit le bien commun, d'autre part. Et face à la bureaucratie d'Etat, la société civile tend à devenir la "*norme au nom de quoi sont jugées les pratiques des Etats contemporains*". (CURAPP - Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, 1986).

2) Avec Hegel se met donc en place une représentation dichotomique du système social qui va s'imposer au cours des 150 dernières années en véhiculant dans les discours dominants une opposition paradigmatique entre "*l'instituant (novateur, créatif, neuf, la base, le vécu)*" qui serait du côté de la société civile et "*l'institué (le normatif, le figé, le passé)*" qui serait du côté de l'Etat et de ses appareils. (Arcy *et al*, 1996, p.99). Se façonne ainsi un modèle qui fait de la société civile la force de contestation de l'Etat, le lieu de la dynamique sociale et du changement tandis que l'Etat fait office de régulateur et de garant d'un ordre des choses hérités du passé.

Qui ne verra dans certains discours laudateurs ayant cours à la fin des années 1970 en France qui louaient sans réticence aucune les vertus "démocratiques" de la vie associative, l'impact d'un tel modèle constitutif de notre conception du social et du politique?

3) Rappelons toutefois, avec Jacques Ion que, pour être dominante et pour avoir été prévalente sur plus d'un siècle et demi, cette représentation n'en fut pas moins contestée par certains auteurs, tels par exemple Gramsci pour qui "*l'Etat est à la fois Etat et Société Civile*", (Arcy *et al*, 1996).



Aujourd'hui, semble-t-il à la suite de la baisse de régime des Etats-nation et la perte d'efficacité des gouvernements dans la gestion de la chose publique, cette contestation du modèle change de registre. Elle quitte le domaine de la philosophie politique pour se constituer et se développer avec la montée en puissance des discours de valorisation sur le local, le terrain, le quotidien. On peut, en effet, voir dans ce mouvement, l'amorce d'une transformation significative du modèle paradigmatique qui a gouverné l'action de la puissance publique d'une part et d'autre part une modification du rapport de soumission ou de sujétion des individus - citoyens à l'Etat. Car comme le souligne Jacques Ion, cette transformation accompagne un changement radical de la conception de l'individu.

"Au XIXème et jusqu'en 1950, l'individu est pensé comme l'incarnation d'un universel caractère humain, posé comme global et réalisé à travers des expressions particulières. Aujourd'hui l'individu doit exprimer ses propres potentialités afin de se réaliser. L'individu est ainsi posé comme le créateur de son propre caractère, ce qui suppose là aussi une transformation de la notion de citoyenneté, la remise en question des rapports du civil et du politique." (Arcy et al, 1996, p.105).

4) Cette affirmation fait écho à nombre de thèses qui s'inscrivent dans le ou les courants de pensée de la Post ou Ultra modernité ou encore de la modernité tardive. L'affaiblissement de l'Etat-nation et la remise en cause de la conception du politique héritée du siècle des Lumières provoque une requalification de l'individu qui, libéré des chaînes de la tradition et de la pensée républicaine universaliste, redevient ou revendique le droit de devenir acteur - responsable de sa propre destinée. Et dans le domaine politique, l'individu tend à rejoindre le citoyen en développant ses propres espaces de compétences dans le domaine de "l'espace public", cher à J. Habermas. Dans cette perspective, les associations, les regroupements d'intérêts, les organisations non gouvernementales, les communautés religieuses ou laïques, les mouvements sociaux mêmes ne sont qu'un élément parmi d'autres de "**l'espace public**" lequel devient le creuset où se fondent le privé et le public, le particulier et l'universel, le quotidien et le politique. Expression d'intérêts particuliers ou parcellaires, les mouvements sociaux fussent-ils protestataires et/ou les associations deviennent partie prenante d'une politique du quotidien réunifiant l'individu et le citoyen.

5) Mais une autre conception existe qui fait de la société civile "*un espace où les discours contre-hégémoniques sont possibles... la société est alors un champ de concurrence entre différents groupes*". (Fischer, 2001). Elle est le domaine des "**petites gens**". Ou même, pour renouer avec ces philosophes cités précédemment, on peut encore y voir "l'agrégat des individus, civilisés par l'histoire", le processus de civilisation décrit par Norbert Elias (1994) ou même par l'Etat. Avec Benjamin Constant, elle est un réseau de relations interindividuelles, une société de communication. Et pour citer certains de nos contemporains, elle comprend pour Anthony Giddens (1998), les communautés locales, le voisinage, les groupes d'initiatives locaux, les réseaux d'entraides et de protection. Les associations ne sont alors qu'un élément parmi d'autres de ce qui apparaît comme un immense foisonnement de ce qui ressort de la sphère privé.



Le concept de société civile a été au coeur d'un débat intellectuel éminemment productif au cours des XVIIème et XVIIIème siècle, alors que les Etats et les peuples d'Europe se trouvaient confronter directement à la question politique. Au cours du XIXème siècle, il est peu à peu entré en léthargie, après que F Hegel lui eut donné sa forme la plus élaborée. Il ressurgit aujourd'hui, dans un contexte nouveau, véhiculant avec lui les acquis de la tradition ou plus exactement des traditions philosophiques dont il est issu. A cet égard le débat qui s'est déployé dans le champ de la philosophie politique peut sans aucun doute être repris avec profit par les sociologues ou les spécialistes des sciences humaines et sociales, en ce qu'il souligne certains points d'achoppements fondamentaux sur lesquels la pensée bute toujours. En premier lieu, l'on signalera le distinguo originel: Etat - société. Déjà ce premier trait, ce premier acte n'est pas sans poser de problème. On l'a vu, de Hobbes à Gramsci, une école de pensée s'est maintenue en refusant un tel clivage. A la séparation, devenue traditionnelle, privé-public, quotidien-politique, s'oppose une autre vision du social qui maintient l'imbrication permanente de ces deux sphères.

La conception traditionnelle, elle-même n'est pas exempte de débats. Certes la société civile est le lieu de l'innovation, de la création, de l'imagination. C'est le domaine du contre-pouvoir par rapport à l'Etat à ses appareils, à l'institution. Mais faut-il que la société civile "se réduise" à être composé d'acteurs, de forces, de mouvements ou d'organisations visibles et identifiables. En référence à Granovetter (1973), il faudra bien encore prendre en compte la force des liens faibles, ceux qui se tissent dans les réseaux, et pas seulement les réseaux de militants, mais dans les communautés, les voisinages, etc. A l'heure de la circulation non contrôlée de l'information, il faudra prendre en compte la force de l'opinion publique faite de ces personnes qui existent en pleine méconnaissance de ce qu'ils sont, mais parce qu'ils ont un effet réel sur l'existence collective...

Enfin, les différentes écoles de pensées se heurtent à une véritable question sur le domaine de la production et du marché. La question de la société civile se ramène -t-il à une simple antinomie société - Etat ou bien s'inscrit-elle dans un triangle Etat-marché-société civile. Elle apparaît ou apparaîtrait alors comme tout ce qui n'est pas l'Etat et tout ce qui n'est pas le marché ou le domaine marchand. On le voit, on le devine, ces questions importantes qui se sont construites au fil du temps sont aujourd'hui encore au coeur du débat. **Une conception dominante: la société civile comme collectif d'action.**

Il existe donc, bien différentes conceptions philosophiques de la société civile. Des conceptions qui s'avèrent même quelque peu antinomiques. Leur opposition peut être résumée par une alternative:

- une société civile "faite des gens d'en bas dans leur quotidien",
- une société civile d'acteurs mobilisés ou organisés qui s'érigent en force d'action.

C'est cette dernière option qui prévaut dans la littérature contemporaine. Celle qui est hégémonique dans la presse, dans les revues, dans les travaux de sciences politiques également. La société civile y est présentée comme le domaine réservé des ONGs, des associations ou des collectifs d'action. C'est ainsi le point de départ d'un article récent de la revue "*Sciences humaines*." (Ruano-Borbalan, 2002).



"Selon les définitions les plus couramment admises, la société civile qu'elle soit nationale ou internationale est le regroupement des organisations non gouvernementales, églises et autres 'Non Profit Organisations' qui se sont développées de manière spectaculaire depuis une trentaine d'année particulièrement dans les secteurs de l'aide au développement, de l'humanitaire ou de la protestation (droits de l'homme, démocratie, etc.)".

Le Courrier de la Planète reprend une définition fort proche pour s'interroger sur l'existence d'une société civile mondiale: *"la société civile existe quand les gens mènent des efforts concertés visant à transformer les règles par le biais d'associations bénévoles"*. (Scholte, 2001). C'est encore l'un des trois concepts de société civile retenus par le Conseil de l'Europe qui voit dans le développement de la vie associative, des communautés religieuses, des réseaux de citoyens le préliminaire au développement économique. (Guidikova, Lauritzen, 2002).

Cette approche qui renvoie la **"société civile"** aux **"organisations de la société civile"** a pour implication et en quelque sorte pour fondement de considérer qu'il s'agit là d'un acteur social, économique, voire selon certaines acceptions, politique à part entière. La société civile est un collectif susceptible d'intervenir dans le jeu social, dans les rapports de forces ou même dans la définition des règles qui régissent ces rapports. Et c'est par là même le lieu de l'imagination, de la création, de l'invention - l'endroit où se génèrent les dynamiques innovatrices. En ce sens, la société civile existe en contre point clair, manifeste, explicite à l'Etat et aux appareils qui le composent. Elle est un corps intermédiaire, un médiateur entre l'individu et le pouvoir étatique. L'ouvrage de Dominique Reynié (1998) *Le Triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du XVIème au XXème siècle* est, à cet égard, un exemple tout à fait remarquable. Au fil d'une investigation minutieuse, couvrant près de quatre siècles, l'auteur y défend la thèse de la constitution progressive d'un espace public de l'imprimé comme opération de neutralisation de l'espace social, où l'opinion des masses peut trouver à s'accomplir dans l'action politique.

"L'espace social est séparé de l'espace public, mais en tant que l'espace public est institué pour retirer la politique de l'espace social, c'est-à-dire pour ne pas exposer la puissance publique à la proximité d'un grand nombre de gouvernés." (Reynié, 1998, p.161).

La constitution de cet espace public passe par l'octroi du droit d'association, lequel permet de faire émerger des interlocuteurs - partenaires aux pouvoirs en place.

Mais l'histoire, à tout le moins l'histoire française, indique que cette opération s'effectue dans un combat. Quand bien même répond-t-elle à un besoin ou à une nécessité, la reconnaissance du droit d'association ainsi que du droit d'expression des groupes d'opinion constitués pour la défense de leurs intérêts ou de leurs convictions est toujours le résultat d'un rapport de force qui se traduit par une lutte et une négociation. Les clercs, les intellectuels, les leaders d'opinion, les journalistes, les personnes instruites ont ici un rôle central. Mais, au final, les masses se trouvent dessaisies de leur capacité d'intervention dans le jeu social et politique. L'ordre public qui s'applique à un grand nombre de gouvernés s'obtient au prix de la dépolitisation des masses et de leur réclusion dans une participation passive.



En somme, cet exemple historique traité par Dominique Reynié indique que la société civile - qui est ici l'addition et la mise en synergie de groupements, mouvements, associations - se constitue comme "condition de praticabilité de l'autorité", par la neutralisation de la capacité d'action, d'intervention, d'expression des individus qui composent les masses. Dans cette société civile, les élites qui animent la vie associative jouent contre les individus-citoyens. Ici la société civile se définit comme action ou plus précisément comme champ de rapport de forces mais, d'une certaine façon oeuvre en symbiose avec l'autorité étatique, en neutralisant le plus grand nombre des individus.

Dans cette perspective que reprend William F. Fischer, la société civile est ici "*le moyen par lequel les individus sont disciplinés ou contrôlés. C'est la gouvernementalité de Foucault.*" (Fischer, 2001).

Mais en lieu et place d'une "société civile", ce sont des "organisations de la société civile" dont il s'agit. Elles sont des intermédiaires, des relais, qui inévitablement, d'une manière ou d'une autre sont en relation avec le pouvoir. Elles bénéficient de sa reconnaissance et tirent avantage de la légitimité que leur confère toute négociation avec lui.

De la société civile à la société civile internationale

C'est sur cette base, selon cette approche que dans la littérature de la sociologie politique est posée la question de l'existence d'une "**société civile internationale**". A titre d'illustration, regardons l'article de Jean-Claude Ruano Borbalan précédemment cité. Mentionnons encore, Béatrice Pouligny qui, dans le numéro de *Critique Internationale*, où un dossier est consacré à ce thème, définit "*la société civile internationale comme un ensemble hétéroclite d'organisations, de mouvements, de mobilisation, voire d'enjeux et de thématiques.*" (Pouligny, 2001). Certes, ici l'on change d'échelle. Mais le cadre conceptuel reste identique. Il se compose de trois sphères en interaction: l'Etat, le marché et la société civile des mouvements et organisations. Comme pour la société civile nationale, la société civile internationale est tout ce qui n'est pas l'Etat et tout ce qui n'est pas le marché. Au-delà de cette définition négativiste, la société civile internationale se présente là encore comme mouvements, associations, NGOs c'est-à-dire l'ensemble des forces mobilisées ou mobilisables qui adressent des questions et problèmes à l'échelle globale.

En ce domaine, comme en bien d'autres, toute taxinomie est une affaire extrêmement risquée. Nous ne nous y hasarderons pas, signalant seulement deux cas de figures, les plus fréquemment rencontrés dans les articles qui traitent de ces questions. En schématisant à l'extrême, l'on pourrait en effet avancer la thèse que cet ensemble "international" des "organisations de la société civile" se compose:

- des associations et des mouvements qui pour répondre à des problèmes inscrits dans le local, le régional, le national s'interconnectent sur une échelle plus vaste qui dépasse les frontières où ils se sont originellement développés;
- des associations qui adressent des problèmes, des enjeux, des risques qui se situent à l'échelle de la planète et qui, pour atteindre leurs objectifs, font face aux Etats et



organismes du pouvoir international. Ainsi en est-il des associations et des mouvements de protestation qui concernent la mondialisation néo-libérale de l'économie, la pollution et l'environnement, la santé (HIV/Aids), la faim dans le monde, les droits de l'homme, le travail des enfants, etc.

En somme, se rencontrent dans une sorte de division du travail spontanée, les associations qui traitant du local se doivent de retrouver le global et celles qui traitant de questions globales sont amenées à rencontrer, pour les aider et leur servir de relais les associations ancrées dans le local. Double mouvement donc, *top down* et *bottom up* qui se rencontre pour un maillage serré de réseaux d'associations ou selon l'expression utilisée plus haut, un réseaux de militants couvrant les différents niveaux d'intervention: local, régional national et international. L'accent est souvent mis sur la première dimension de ce mouvement: le terrain.

Ainsi François Houtart (2001) écrit-il dans le *Courrier de la Planète*:

La société civile d'en bas ne pourra être mondialisée que dans la mesure où elle existe localement. Car les convergences supposent une existence préalable.

C'est donc à la rencontre de réseaux que vont les militants de terrain. Telle est la démarche adoptée, par exemple, par le *Helsinki Citizen Assembly (HCA)*, lors de sa récente refondation. Ainsi son président signale-t-il la voie à suivre:

L'organisation d'une société civile mondiale passe en partie par la constitution de réseaux de réseaux. HCA recherche une plus grande interconnexion de réseaux. (Dreano, 2001).

Mais il reste à penser les interconnexions entre ces associations aux formes diverses et aux niveaux d'intervention disparates. Car, à la société civile d'en bas, pour reprendre le mot de François Houtard devrait correspondre une société civile d'en haut. Celle qui traite avec les pouvoirs nationaux et internationaux établis. Surtout, cette société civile "en réseau" exclut. Sans doute s'agit-il là d'un ensemble. Les problèmes sont locaux, les réponses sont globales. Les associations locales de terrain coopèrent, collaborent, dialoguent, communiquent avec les associations et organisations internationales qui représentent le global, formant ainsi "*un gigantesque système de gouvernementalité qui englobe l'Etat, les ONG et les organisations internationales.*" (Dreano, 2001). Mais cet ensemble est d'abord et avant tout hétérogène, composite et marqué par la pluralité des situations locales, régionales ou nationales. Elle est surtout inégale pour ce qui touche à l'accès à la scène internationale, les prises de position dans le champ médiatique international, la capacité à intervenir dans la formation d'une opinion publique internationale et donc à peser sur l'élaboration des politiques et des modes de gouvernances mondiaux. Et dans tous ces domaines, l'inégalité se traduit par l'exclusion des uns, au profit des autres. La société civile internationale se présente à cet égard non seulement comme une sphère éclatée, fragmentée, sans guère de densité mais aussi et surtout comme un champ de forces, le lieu d'exercice de rapports de concurrence dans la promotion de programmes, d'idées, de solutions comme dans l'énoncé des priorités qui



seraient susceptibles de guider les politiques de la gouvernance. Car en définitive, la structuration de cette forme de société civile mondiale se réalise dans le rapport d'opposition et /ou de partenariat avec les organisations et instances internationales majeures. C'est par leur intermédiaire, c'est en les influençant, c'est lorsqu'elles reprennent leurs idées et priorités que les associations et ONGs gagnent la légitimité que leur défaut de "représentativité" leur interdirait d'atteindre. En fait, la légitimité des organisations de la société civile internationale se conquiert, dans l'action, dans leur capacité à faire passer leurs idées, priorités et objectifs. Composées le plus souvent de minorités de militants cooptés qui s'instituent en représentant d'une population ou d'une famille de pensée attachée à une cause, les associations et ONGs ont à prendre place dans le concert des médias pour faire entendre leur voix jusque et y compris dans les bastions des officines internationales qui régulent ou prétendent réguler le monde, tels le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale, la Communauté Européenne, le G7 ou le G8, les pays signataires des accords gouvernementaux régionaux (ASEAN, MERCOSUR, ALENA, etc.). Participer à la formation d'une opinion publique internationale est donc plus qu'un moyen d'action c'est surtout le moyen d'exister et de survivre en toute légitimité dans le débat public international et s'instituant comme intermédiaire, relais, médiateur ou porte parole des tenants d'une cause et les pouvoirs en place.

Dès 1973, Samuel P. Huntington soulignait l'augmentation considérable des interactions privées internationales, des individus et des groupes qui s'y engageaient, parlant à leur propos d'organisations transnationales. Depuis lors, la littérature consacrée à ce thème de réflexion a multiplié les termes pour traiter de cette caractéristique essentielle. L'on parle ainsi d'action ou rayonnement global, de trans-nationalité, de supra territorialité, d'action ou intervention "au-delà des frontières", l'on évoquera même la fin du territorialisme ou encore de la fin de la géographie. Parallèlement, que les associations ou NGOs mobilisent les énergies à partir de problèmes locaux, elles participent à l'élaboration d'une société civile internationale en se situant à un niveau de réflexion ou de réflexivité globale voire, disent certains, universelle. Mais ce qui caractérise par-dessus tout, ces réseaux "transnationaux" de militance, c'est leur capacité à communiquer et à faire circuler l'information d'un bout à l'autre de la planète. La liste est quasiment infinie des sites web qui consignent l'information qui viendra nourrir l'activité et l'existence de ce réseau de réseaux. Citons parmi les plus connus, le fameux site "Forum social mondial" qui réunit les activités des anti-mondialisations. (<http://www.forumsocialmundial.org.br/home.asp>).

L'on citera également le site IMC - *Independent Media Center* qui collecte les informations relatives aux mouvements de protestations qui se déploient sur l'ensemble de la planète:

The Independent Media Center is a network of collectively run media outlets for the creation of radical, accurate, and passionate telling of the truth. We work out of a love and inspiration for people who continue to work for a better world, despite corporate media's distortions and unwillingness to cover the efforts to free humanity. (www.indymedia.org).

L'on citera encore le site mis en place par le mouvement "Action Globale des Peuples". (www.agp.org). Les ONGs de la société civile internationale se présentent ainsi comme des



véhicules de l'information plutôt que comme des instances représentatives. Mais en tant que tels, leur premier objectif est de s'imposer dans les médias pour façonner l'opinion publique mondiale. Comme un exemple parmi tant d'autres, l'on soulignera la stratégie de l'association Médecins du monde qui a choisi délibérément d'interpeller l'opinion publique pour engager une campagne de lutte contre la misère. (<http://www.medecinsdumonde.org/>).

C'est également l'objectif avéré du *South East Asia Defense Group* qui, sur son site web, (<http://oscise.tripod.com/protestationfrench.html>) se propose de "sensibiliser l'opinion publique internationale".

Sensibiliser l'opinion publique internationale

Cette rubrique est destinée à protéger les valeurs traditionnelles des peuples d'Asie du Sud, leurs droits et coutumes, leurs cultures et intérêts. Il s'agit de sensibiliser l'opinion publique sur un problème global de toute nature, relatif à l'Asie du Sud. Votre plainte doit être sérieuse et non diffamatoire. Toute plainte illégale ou préjudiciable sera retirée du site.

Citons encore, pour en finir avec ce point, l'une des dernières recommandations du Livre blanc de la Coopération et de la Solidarité internationale - qui là encore se propose d'adopter une stratégie claire et explicite aux fins d'intervenir sur l'opinion publique nationale et internationale. (<http://www.globenet.org/assises/livre-blanc/livre.html>)

La mobilisation de l'opinion publique française constitue un enjeu clé. Il faut un discours renouvelé, mettant l'accent notamment sur les notions de lutte contre le racisme, de construction de la paix, de développement durable ainsi que de transparence des coopérations publiques et privées et des messages actualisés. Il faut aussi l'appui des médias, dans l'objectif de faire de la solidarité internationale un élément central des préoccupations citoyennes. Tous les relais de l'opinion doivent y contribuer dans des cadres militants, territoriaux ou socioprofessionnels. En particulier, un effort renouvelé est indispensable en direction de la jeunesse, dans le cadre de l'Education nationale avec l'appui des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

La société civile internationale se développe à la suite de l'éparpillement du pouvoir, notamment du pouvoir des Etats-nations. En fait, à l'instar de la société civile nationale, la société civile internationale est le compagnon de route de l'autorité. Elle répond à un besoin de gouvernance, qui désormais devrait pouvoir s'exercer à l'échelle de la planète. Comme ce fut le cas pour la France au XVIIème, XVIIIème, XIXème, XXème siècle, elle offre le moyen de réguler les masses grandissantes réparties sur l'ensemble des continents. Elle est un acteur du pouvoir planétaire. Enfin, l'internationalisation de la société civile est partie prenante du mouvement de réflexivité qui caractérise le processus de mondialisation. L'internationalisation de la société civile - comprise comme extension de l'intervention des ONGs, associations, mouvements, etc. - correspond ainsi à la prise de conscience collective que toutes les actions ont des répercussions sur l'ensemble de la planète, qu'elles s'entrecroisent et surtout que cette mondialisation est un phénomène "global et dévastateur".



La prise de conscience de la menace, du risque, de l'incertitude que génère la mondialisation "libérale ou néo-libérale" des échanges est l'une des caractéristiques majeures de la constitution d'une société civile internationale. Cette conscientisation constitue le "bien commun", le système de valeurs, la norme commune sur lesquels la société civile peut s'édifier.

Replacée dans le cadre de la mondialisation, la question de l'émergence d'une société civile internationale est donc abordée, dans cette perspective, comme un phénomène plausible. Les enquêtes empiriques sur la composition des associations internationales anti-mondialisation, viennent à l'appui de ces analyses pour conforter la conjecture.

Elles montrent clairement les clivages et disparités existant entre leurs membres et la (ou les) population(s) qu'ils sont censés représenter ou servir.

Citons, à cet égard, Maxime Haubert (2000):

"En tout état de cause, les organisations de la société civile sont loin d'être représentatives de l'ensemble de la société. C'est le cas même pour les organisations communautaires de base qui ont tendance à ne regrouper que ceux qui ont à la fois la nécessité et la capacité de s'unir pour tenter d'améliorer leur situation. Quant à leurs leaders et à leurs cadres, ils se distinguent généralement par leur niveau culturel, le capital d'expériences qu'ils ont accumulé, la densité du réseau de relations qu'ils peuvent mobiliser et parfois même leur appartenance aux catégories sociales traditionnellement dominantes.

Cette composition sociale biaisée est encore beaucoup plus nette en ce qui concerne les organisations "non gouvernementales" puisqu'elles sont dans leur quasi-totalité formées d'élites urbaines, masculines, ayant un haut niveau d'éducation et de formation et appartenant aux classes moyennes et supérieures. Au total, organisations communautaires de base et organisations "non gouvernementales" ne correspondent ensemble qu'à une très faible partie de la population (un dixième ou un peu plus dans le meilleur des cas) et cette partie a des caractéristiques socio-économiques et culturelles assez sensiblement différentes de l'ensemble.

Une récente étude portant sur le mouvement anti-mondialisation Attac, montre que cette association est composée en majorité de personnes "à qualification reconnue" susceptibles d'être des leaders d'opinion.

Si la société civile internationale se développe, elle se développe inégalement, renforçant le fossé entre les pays riches et les pays pauvres, d'une part, mais accentuant également la distance séparant les élites militantes ou plus généralement les classes moyennes du reste de la population.



En outre, ces mouvements et associations répondent à des intérêts fondamentalement divergents. L'éclectisme est ici la règle, non seulement parce que les contextes culturels, sociaux et politiques dans lesquels ils prennent naissance sont à l'évidence éminemment contrastés mais parce qu'ils répondent à des intérêts inscrits dans le local. Ici, c'est de la défense du Roquefort dont il est question. Là, ce sont les forêts qui sont au centre du débat.

C'est ce type d'approche qui prévaut dans l'analyse des mouvements anti-mondialisation où l'accent est mis sur des organisations et associations comme Attac, etc. C'est ce type d'approche qui prévaut également dans le domaine des sciences politiques ou de la sociologie politique dès lors que l'on s'interroge sur la possible émergence d'une société civile internationale.

Trois éléments caractérisent cette société civile "re-découverte".

- Tout d'abord, elle est le lieu, la sphère où se déploie l'action collective. Jan Aart Scholt dans un sémillant article intitulé "Qu'est ce que la société civile mondiale?" (Scholt, 2001) attire l'attention sur ce point, même si à la suite de bien d'autres, il réfère l'exercice de cette action aux associations. "La société civile existe quand des gens mènent des efforts concertés visant à transformer les règles par le biais des associations" écrit-il. La société civile est action, action qui passe par des associations ou des ONGs mais qui peut également être portée par des groupements ou des mouvements protestataires. Les mouvements anti-mondialisation sont à cet égard, tout à fait significatifs en ce qu'ils tentent de faire valoir à l'échelon "global", à l'échelon de la planète, des revendications particulières voire corporatistes. C'est là, sans doute, l'une des caractéristiques importantes de cette société civile redécouverte que de promouvoir sinon les corps intermédiaires du moins les instances intermédiaires entre l'individu et l'Etat que la Révolution française s'était ingéniée à faire disparaître.
- La re-découverte de la société civile contribue ainsi à réévaluer le rapport du citoyen à l'Etat, du pouvoir politique à l'homme ordinaire. En fait, dans la veine des réflexions conduites par J. Habermas (Habermas, 1988), l'on peut penser que l'émergence de ce nouveau mode de "faire société au quotidien" correspond à une nouvelle forme de citoyenneté et à un nouveau régime de démocratie, basé sans doute moins sur le principe de la représentation et beaucoup plus sur la délibération d'une part, la participation et la responsabilisation individuelle d'autre part. Dans ce cadre, en voie de rénovation significative, la société civile est baignée par le politique et le politique est imprégné par la poussée des revendications et expressions d'intérêts qui prennent naissance dans la société civile.
- Parallèlement, les revendications identitaires, la résurgence des particularismes, la montée en puissance de l'individu conduisent à la réévaluation des manières de penser l'institution, qui ne peut plus être représentée comme un cadre rigide et figé mais doit être analysé comme un lieu de tensions entre l'instituant et l'institué, entre la puissance conservatrice et les dynamiques du changement. Le développement de la société civile interpelle ainsi ce que les (post-) modernistes énoncent comme étant une tendance à la



fragmentation et au démantèlement des institutions ou encore ce qu'Anthony Giddens (1999) entrevoit comme étant un processus de dé-traditionnalisation.

La société civile au quotidien

Ces dernières remarques nous amènent tout naturellement à porter une attention beaucoup plus soutenue à cette composante de la société civile qui est, au mieux, négligée et passée sous silence et qui, au pire, se voit dénier toute importance, à savoir le domaine de l'action dans la vie quotidienne.

Paradoxalement, pour tenter de réintroduire ce thème dans l'analyse de la société, il n'est peut-être pas tout à fait incongru de recourir à la pensée de F. W Hegel dans son ouvrage paru en Français sous le titre *Principes de la philosophie du droit*. (1821). On l'a vu, la focale est placée sur ce que les gens font consciemment en se mobilisant volontairement pour une cause ou en fonction d'un certain intérêt. Ils engagent ainsi un rapport de forces qui oblige l'autorité à prendre en compte leur démarche. Ils peuvent également rendre service aux tutelles politico-administratives et politiques, obtenant ainsi la reconnaissance de leur existence.

Mais en quoi peut-il être intéressant voire intellectuellement productif de porter son attention sur ce que les gens, les individus, le peuple d'en bas peuvent faire au quotidien sans visée explicite ou implicite de servir un quelconque bien commun?

En quoi les pratiques et les actions des individus sont-elles d'un quelconque apport pour la compréhension du fait politique? Peuvent-elles, même, être considérées comme des éléments de la dynamique de transformation sociopolitique?

La réponse de Hegel à ces questions est, semble-t-il, sans ambiguïté. Et c'est avec le plus grand profit que l'on relira ses écrits pour éclairer le débat actuel et peut-être le faire sortir du "cul de sac" dans lequel il s'est laissé prendre en réduisant la société civile à ses organisations, associations et regroupements volontaires et formalisés et en limitant en même temps le potentiel de transformation de la sphère sociopolitique aux seuls acteurs qui sont ou qui se rendent visibles. Traduit dans le langage de la sociologie, ses écrits portent sur **l'idée centrale de la production de normes**. La société civile invisible ou la société civile au quotidien est le lieu, l'instance, le domaine de la production de normes. Sous la contrainte de la nécessité, les hommes sont placés en interaction. Pour produire leur existence et leur survie, pour satisfaire à leurs besoins et répondre aux nécessités de leur existence, dans la poursuite de leurs intérêts particuliers, dans le travail et dans leur velléité à améliorer la production de leur existence les hommes échangent, coopèrent, interagissent. Et de par la seule vertu de ces interactions, ils sont amenés à partager le seul bien qu'ils ont en commun: les contraintes de la nécessité. La coopération est le moyen sinon l'unique moyen de répondre à la nécessité et de satisfaire aux besoins de l'existence individuelle et collective. En découle une nécessaire solidarité sociale qui se fonde et ne peut se fonder que sur une identité collective, le sentiment d'appartenir à une communauté, le sens de l'obligation de vivre ensemble qui conduit à l'acceptation de normes communes par ajustement réciproque à l'autre.



Les échanges générés par la nécessité conduisent "naturellement", inexorablement, inévitablement à faire germer un sens d'appartenance à un tout, que soude et conforte le sentiment de partager **un intérêt commun**. Il est, certes, de la compétence et du devoir de l'autorité publique de veiller sur lui et d'en prendre soin. Mais c'est d'abord dans les interactions quotidiennes que se génèrent, se développent, s'ajustent et évoluent les **normes** qui permettent de vivre ensemble.

La conception hégélienne de la société civile ne met pas seulement en relation les actions de la vie quotidienne avec la sphère politique par la médiation de l'intérêt commun, elle pointe également la question centrale de la production "informelle" de la norme et donc la **régulation de la vie sociale**.

Par delà l'explosion de la participation à la vie sociale par le biais des organisations, des associations, des mouvements revendicatifs que nous rappelions en introduction de ce papier, c'est peut-être en considérant cet autre aspect de la société civile, à savoir l'invention et la réinvention perpétuelle de normes quotidiennes que l'on peut rendre compte du regain d'intérêt porté à ce concept. Compris dans le sens énoncé dans les lignes précédentes, le concept de société civile correspond bien à l'invitation d'Ulrich Beck (2001) à nous préoccuper de ce qu'il appelle la sphère du "**sub politique**". Mais en un temps de fragmentation, de détraditionalisation, d'affaiblissement des institutions et des repères, c'est également une invite à considérer et à porter attention au mouvement de recomposition des modèles de régulation normatifs, qui s'opèrent sous nos yeux.

Dans ce court article, il serait inapproprié et inopportun d'essayer de développer ce dernier point. Essayons seulement de fixer le cadre de futurs développements.

L'on remarquera tout d'abord qu'en un sens la thèse de la "sub culture" nous renvoie à un avant Hegel, voir même si l'on ose s'aventurer à une telle approximation, elle nous renvoie au XVIIème, le temps des premiers penseurs du Contrat social alors que la séparation entre la société civile et le politique n'est pas encore clairement établie. Si l'on s'en tient à la thèse ou l'hypothèse contenue dans le concept de "sub politique", les développements des sociétés contemporaines génèrent un retour sur image dans notre manière d'aborder la question du rapport entre la vie quotidienne des gens ordinaires et les modalités de leur organisation pour faire société. La déconnection entre le quotidien et le politique oblige à changer la perspective d'analyse de ce qui nous était proposé comme deux pôles distincts.

Les théoriciens du contrat social ont pour point d'entrée l'individu, un sujet qui accepte l'assujettissement au prix de sa sécurité et de la préservation de ses biens. Quand bien même la perspective des pères fondateurs de la sociologie est dans nombre de cas holistique, le point d'entrée est fort voisin. Comment l'individu s'intègre-t-il à la société? Comment la société intègre-t-elle l'acteur social et maintient-elle un haut degré de cohésion sociale? Tout semble indiquer que les développements actuels de nos modernes sociétés, notamment en ce qui touche à la montée des différences, aux revendications et symétriquement en ce qui touche à ce qu'il est "convenu" d'appeler la panne de la machine à intégrer invitent à faire des interactions entre acteurs sociaux - le point d'entrée de l'analyse de la régénéscence ou de la réinvention des modèles de régulation sociale. Les



temps changeant et les modèles hérités des sociétés industrielles ont fait leur preuve de leur obsolescence. Le recours à l'Etat pour apporter les solutions adéquates à ce qui se joue au coeur de la société civile se révèle tout aussi inopérant que les incantations et invites à une "participation citoyenne" mise à distance du pouvoir de régulation.

Dans ce cadre, posons une remarque et une question:

- les interactions entre acteurs sont productrices de normes qui viennent réguler le rapport à l'autre, qui viennent réguler la dynamique sociale au niveau le plus essentiel, là où se forme les modalités du vivre ensemble.
- La question est alors: dans quelle mesure, par quel canal, selon quelles modalités ces normes, toujours en recomposition et en évolution, sont-elles effectivement ou peuvent-elles être effectivement prises en compte dans le politique?

Jean Charles Lagrée

Références bibliographiques

- Arcy, François, D'Ion, Jacques, Saez, Guy. *Evolution des rapports entre la société civile et l'Etat* - Université de Grenoble. Institut d'Etudes Politiques, 1996.
- Beck, Ulrich. *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité.* (Ch. 8) ALTO Aubier 2001.
- Boli John et Thomas, John. (drs) *Constructing World culture: International Non governmental Organization since 1875*, Stanford, Stanford University Press, 1999.
- Cours Salies, Pierre (ss dir) "Attac: qui sont les adhérents? Que veulent-ils?" Institut d'études européennes. Paris VIII, 2002.
- CURAPP -Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie. *La société civile*, PUF, 1986.
- Elias, Norbert. *The civilizing Process*. Blackwell Publisher, 1994.
- Elyachar, Julia. "Finance internationale, micro crédit et religion de la société civile en Egypte". *Critique Internationale* no 13 Octobre 2001.
- Entretien avec Bernard Dreano. Coprésident du Helsinki Citizens Assembly. *Courrier de la Planète* no63, 2001.
- Fischer, William F. "Grands barrages, flux mondiaux et petites gens". *Critique Internationale* no 13 octobre 2001.
- Giddens, Anthony. *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*. Polity Press, 1998.
- Gravonetter, Mark. S. "The Strength of Weak Ties". *American Journal of Sociology*. 1973, vol. 78(6): 1360-1386.
- Guidikova, Irena et Lauritzen, Peter, "European Youth Development and Policy. The Role of NGOs and Public Authority in the Making of the European Citizen". *Handbook of Applied Developmental Science*, vol.3. Tufts University Richard lerner editor, 2002.



- Habermas, Jürgen. *Le discours philosophique de la modernité: douze conférences*, Paris, Gallimard, 1988.
- Haubert, Maxime "L'idéologie de la société civile". in: *Les sociétés civiles face au marché*. (Maxime Haubert et Pierre Philippe Rey eds.) Karthala, Paris, 2000.
- Hegel, G.W. Friedrich. *Principes de la philosophie du droit*, Gallimard, 1821, 1997.
- Hellman, Judith Adler. "Mexique: l'ouverture au monde". *Courrier de la Planète* no63, 2001.
- Houtart, François. "Une nouvelle frontière". *Courrier de la Planète* no63 2001.
- Keck, Margaret et Dikkink, Kathryn. *Activists Beyond Borders. Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 1998.
- Lagrée, Jean Charles. "Réflexions pour une géo-sociologie." In. *Le sociologue à l'épreuve de la mondialisation: vers un renouveau épistémologique et méthodologique. Esprit Critique*. Automne 2002. consulté sur internet <http://www.espritcritique.org>.
- Lipschutz, R.D. "Reconstructing World Politics: the Emergence of Global Civil Society", *Millennium*, 21 1992, 389-420.
- Porta, Donatella Della, Kriesi, H. et Dieter Rucht (dir), *Social Movements in a Globalizing World*, London, MacMillan, 1999.
- Pouligny. Béatrice, "Acteurs et enjeux d'un processus équivoque". *Critique Internationale* Presses de Sciences Politiques, no13 oct 2001.
- Pouligny, Béatrice, "Une société internationale?" *Critique Internationale*. no13, Octobre 2001.
- Reynié, Dominique. *Le Triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du XVIe au XXe siècle*. Editions Odile Jacob. 1998.
- Roca, Pierre Jean. "Des mandats ambigus". *Courrier de la Planète*. no 63, 2001.
- Ruano-Borbalan, Jean Claude. "La société civile mondiale: mythes et réalités". *Sciences humaines* no 130 Août -Septembre 2002.
- Rousseau, Jean Jacques. "Discours sur l'origine et le fondement des inégalités parmi les hommes". Cité dans *La Société Civile*. CURAPP, PUF, 1986.
- Scholte, Jan Aart "Global Civil Society: Changing the World?" *CSGR Working Paper* no 31/99, may 1999.
- Scholte, Jan Aart. "Qu'est-ce que la société civile mondiale". *Courrier de la Planète* no 63, vol 3, 2001. consulté sur internet: www.solagral.org/publications/cdp/cdp63/.
- Tarrow Sidney. "La contestation transnationale". *Culture et Conflits*. no38-39, Automne 2001 www.revues.org/conflicts/artcple.php3.
- Tilly, Charles 'The time of states', Centre for the Study of Social Change. *Working Paper* no 172, New York School for Social research, 1993.
- Union of International Associations. Consulté sur internet: <http://www.uia.org/organizations/volall.php>.
- Webencyclo.com. rubrique John Locke.

Notice bibliographique

Lagrée, Jean Charles. "Société civile internationale, un concept à réévaluer", *Esprit critique*, Printemps 2004, Vol.06, No.02, ISSN 1705-1045, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org>



Conservation, réforme et révolution comme concepts sociologiques

Jean Baechler

Professeur de sociologie historique à Paris IV, membre de l'Institut de France, Académie des sciences morales et politiques. A notamment publié *Les phénomènes révolutionnaires* (PUF, 1970), *Démocraties* (Calmann-Lévy, 1985), *Nature et Histoire - Éléments de sociologie historique* (PUF, 2000) et *Esquisse d'une Histoire universelle* (Fayard, 2002).

Résumé

L'hypothèse d'une nature humaine virtuelle et de ses actualisations culturelles produit une constellation conceptuelle, composée, dans une direction, de la rationalité, de la finalité et de la faillibilité; dans une autre, des fins de l'homme, de leurs régimes et des activités qu'ils ordonnent; dans une dernière, de l'indignation, de la révolte, de la conservation, de la réforme et de la révolution au service de la perfection. La constellation embrasse tant les développements conformes à la nature humaine et à la nature des choses que ceux qui leur sont contraires. Un ordre de l'humain se trouve ainsi fondé et offert aux enquêtes philosophiques, sociologiques et historiques d'une science humaine et sociale particulière, que l'on propose d'appeler la 'staseologie'.

Mots-clés: conservation, réforme, révolution, rationalité, finalité, faillibilité, révolte, staseologie.

Abstract

Conservation, Reform and Revolution as Sociological Concepts

The assumption of a virtual human nature and its cultural actualizations produces a conceptual constellation, made up, in a direction, of the rationality, finality and fallibility; in another, of the purposes of the man, their systems of government and activities which they order; in a last, of the indignation, revolt, conservation, reform and revolution in the service of the perfection. The constellation embraces as well the developments in conformity with the human nature and the nature of the things as those which are contrary for them. An order of the human element is thus founded and offered to the philosophical, sociological and historical investigations of a particular human and social science, that we propose to call the 'staseology'.

Key words: conservation, reform, revolution, rationality, finality, fallibility, revolt, staseology.



Le débat est ancien entre conservation, réforme et révolution. Pour lui éviter de paraître en plus suranné, on peut soumettre les mots à une première opération d'épuration, qui consiste à les dépouiller de toute connotation idéologique et à s'en interdire l'emploi à des fins partisans. Une seconde opération est plus délicate, qui consisterait à transformer les trois notions désignées par les mots en 'catégories' ou en 'concepts'. Selon que l'on choisit l'une ou l'autre solution, les conclusions diffèrent grandement. 'Catégorie' tend à désigner, dans la tradition postkantienne, un outil de l'entendement, dont celui-ci se sert pour ordonner la confusion des phénomènes. On demande à un outil d'être économique et efficace. De ce point de vue, on peut décider d'entendre par:

- 'conservation' le maintien dans son état inaltéré d'un objet du règne humain, un monument, un milieu naturel, une constitution politique, une organisation ecclésiastique, un musée..., ou, du moins, dans un état tel que les altérations inévitables n'en changent pas la nature,
- 'réforme' la correction d'un état dans le sens d'une plus grande adéquation à sa nature,
- et 'révolution' un changement d'état qui exprime ou conduise à une mutation de la nature,

et ne pas se montrer trop pointilleux sur les frontières entre catégories ni sur les cas litigieux. L'interprétation en termes de catégorie incline irrésistiblement au nominalisme, qui court toujours le risque d'échouer dans le relativisme.

Pour y échapper, on peut convenir, d'un côté, que les mots sont arbitraires et pourraient être utilement remplacés par des symboles, si les sciences sociales en supportaient l'usage, et considérer, de l'autre, que la réalité accessible à notre entendement n'est pas limitée à ce que celui-ci en reconstruit avec ses catégories, mais est composée d'objets distincts, auxquels notre entendement peut accéder, à condition de s'y prendre de la manière qui convienne, par exemple en décodant le langage mathématique et en s'en servant pour lire la nature physique écrite dans cette langue mathématique. Les 'concepts' sont des objets, dont on postule qu'ils ont à la fois une réalité mentale - à ce titre, ils ne se distinguent pas des catégories - et une réalité indépendante de l'entendement. De ce point de vue conceptuel, la conservation, la réforme et la révolution servent, au-delà du rangement des phénomènes en classes distinctes, à repérer dans les affaires humaines des objets actuellement distingués par des natures ou des essences différentes.

L'entreprise est délicate pour deux raisons. D'un côté, elle risque de tourner en rond, en devenant auto référentielle et en tenant pour réels des objets en fait construits par l'entendement. De l'autre, elle est menacée de retomber dans le piège idéologique, car, si des objets humains relèvent, de nature, de la conservation, de la réforme ou de la révolution, il en résulte, par une consécution directe, qu'ils sont aussi à révolutionner, à réformer et à conserver. Une vision conceptuelle de la connaissance humaine ne se réclame pas seulement du réalisme - 'critique', bien entendu, en ce que le réel ne devient transparent dans la conscience humaine qu'à terme, à la fin d'une exploration conduite par essais, échecs, tris, cumulations et consolidations par des communautés de pairs de génération en



génération -, mais elle tend à abolir aussi la distinction entre jugements de fait et jugements de valeur.

Pour éviter les deux pièges de l'autoréférentiel et de l'idéologique, il faut repérer un point d'Archimède, qui permette de démontrer que X soit à conserver, Y à réformer et Z à révolutionner, démontrer au sens où l'entend la connaissance rationnelle scientifique, à savoir la déduction de propositions à partir d'une hypothèse et leur confrontation à des expérimentations. Notre point d'Archimède et notre hypothèse seront qu'il y a une nature humaine, qu'il faut conserver ce qui lui est approprié, réformer les appropriations défectueuses et révolutionner les discordances vicieuses. L'hypothèse exige que soit vérifiée l'inscription anthropologique des concepts, avant qu'il devienne possible de tester leur usage sociologique.

L'inscription anthropologie des concepts

La liberté

Il ne suffit pas de poser qu'il y a une nature humaine, au même titre que les abeilles, les lions et les papillons ont, eux aussi, leur nature. Il faut la définir, au sens d'Aristote, de telle manière que la définition désigne l'essentiel, au sens étymologique de 'l'essence de'. Une manière prudente de procéder est de rechercher un ou plusieurs caractères que l'espèce aurait en propre, soit au titre d'exclusivité soit en en poussant l'expression assez loin, pour que le reste du règne vivant n'en présente, au mieux, que des esquisses à peine perceptibles. L'exclusivité humaine saute aux yeux: l'espèce est la seule à pouvoir exciper d'une historicité, qui affecte toutes les dimensions de l'existence humaine, si bien qu'il n'y a jamais une manière universelle et perpétuelle d'être humain. Le propre de l'espèce humaine est d'être distribuée en populations culturellement définies et en cultures soumises à transformations dans le temps. Le constat exprime cette particularité humaine de n'être pas programmée. Plus précisément, sa nature programmée est virtuelle - l'espèce est dotée génétiquement de la capacité du langage, par exemple - et ses actualisations culturelles - les représentants de l'espèce font l'apprentissage d'une langue dans un cercle social langagièrement particularisé. La nature humaine est libre, en ce sens précis et repérable expérimentalement qu'elle est virtuelle et ses actualisations culturelles.

La rationalité et la finalité

De cette hypothèse fondatrice, on tire directement une thèse, à savoir qu'une espèce animale libre est inévitablement problématique, au sens où se posent à elle des problèmes de survie et de destination. Ces problèmes doivent être résolus par les représentants de l'espèce d'une manière assez satisfaisante, pour qu'elle soit perpétuée dans le règne vivant. Cette déduction à partir de la liberté adjoint à celle-ci deux caractères corollaires de l'espèce. Elle doit être 'rationnelle', au sens modeste où elle doit être capable de résoudre les problèmes que sa nature lui pose, sinon elle ne serait jamais apparue sur l'arbre du vivant, ou bien ce rameau eût bientôt péri. Par exemple, le langage virtuel exige la capacité à produire des langues actuelles et à en réussir l'apprentissage. D'autre part, cette espèce libre et rationnelle est aussi finalisée, si l'on entend par 'fin' la solution d'un problème de survie ou de



destination de l'espèce. Celle-ci est conflictuelle et grégaire, mais sa liberté la prive de tout dispositif inné de contrôle spontané de la violence, ce qui lui pose un problème de survie: "comment vivre ensemble sans s'entre-tuer?". Un examen du problème conduit à la conclusion que la seule issue est, non pas de chercher à abolir les conflits, ce qui est impossible, mais à chercher à les résoudre sans recourir à la violence, ce qui ne peut se faire qu'en observant des principes de justice. "La pacification ou la paix par la justice" est la solution du problème. On peut convenir d'appeler fin une telle solution, qui a valeur pour l'espèce, de même que le problème se pose à l'espèce entière. Dont il résulte, si on tient compte de la liberté, que les problèmes et les solutions doivent recevoir des transcriptions culturelles particularisées. Quant à la rationalité, elle s'applique plus précisément à la résolution de tous les problèmes d'effectivité que posent les fins, car il ne suffit pas de poser la paix par la justice comme une fin de l'homme, il faut encore entreprendre de les rendre effectives entre humains.

Pour ce faire, la rationalité humaine met en oeuvre les moyens du bord humain, qui consistent, en substance, en trois transcriptions plus précises du binôme problème / solution. On retrouve, par ce biais, les distinctions classiques entre l'agir, le faire et le connaître. Connaître, c'est poser de bonnes questions et leur trouver les bonnes réponses, sous le contrôle de la réalité. Le critère propre du connaître est le vrai et le faux, qui n'échappent au relativisme et à l'autoréférentiel qu'en se réservant des ouvertures sur la réalité. Faire, c'est donner forme à une matière ou matérialiser une forme, en se guidant sur les critères de l'utile et du nuisible, qui évitent l'arbitraire et le n'importe quoi en se définissant par rapport aux fins de l'homme. Agir, enfin, c'est réunir des moyens pour atteindre des fins, dont l'ensemble ordonné assigne à l'agir les critères du bien et du mal. L'espèce humaine et ses représentants résolvent les problèmes posés par la liberté, la virtualité et l'actualité, en recourant à des actions, à des factions et à des cognitions. Plus spécifiquement, les fins de l'homme exigent la mobilisation de celles-ci et leur mise en oeuvre aussi effective que possible, en se conformant le mieux possible au vrai, à l'utile et au bien. La paix par la justice, par exemple, est une fin et un élément du bien, qu'il convient de poursuivre en sachant précisément ce qu'il faut entendre par paix et par justice et en mettant au point les dispositifs et les procédures appropriés pour les obtenir. On peut soutenir, à la suite d'Aristote, que la justice se décompose en règles du jeu ou lois et en droits, ce qui revient à chacun dans les échanges, les partages et les punitions. De là, on peut s'attacher à définir les procédures appropriées au partage équitable du pouvoir, des richesses et du prestige. L'enquête cognitive conduit à la conclusion que le partage du pouvoir est équitable et légitime au regard de la justice exigée par la paix, s'il est distribué par les obéissants à ceux qu'ils jugent compétents, pour conduire à bonne fin des entreprises collectives; que celui des richesses exige, pour être juste, qu'elles soient réparties en proportion à la contribution de chacun à leur production; que celui du prestige repose sur les suffrages des admirateurs des performances accomplies par les admirés dans des activités reçues comme admirables par les uns et les autres. Dans une étape ultérieure, les acteurs doivent recourir au faire, pour façonner les institutions et les organisations susceptibles de rendre les partages effectués les plus conformes à la justice dont ils relèvent.



Les régimes

On peut convenir d'appeler 'régime' d'une fin les dispositifs et les procédures mis au point au service de sa poursuite. Les critères de la rationalité imposent de distinguer entre au moins deux régimes d'une fin, un 'bon', qui réserve des chances raisonnables de l'approcher, et un 'mauvais', qui en tient éloigné. Il peut aussi se faire qu'il y ait plusieurs bons et plus d'un mauvais régimes, il importe peu dans le présent contexte, où il est exclusivement question de déduire des concepts de l'hypothèse première et fondatrice de la liberté humaine comme non programmation et comme virtualité. Dans l'exemple de la paix par la justice, le ou les bons régimes instaurent une paix effective entre humains vivant en société, en assurant de bonnes lois et en faisant en sorte que chacun ait le sentiment d'y trouver le sien. Au contraire, un ou des mauvais régimes ou bien imposent la paix par l'étouffement contraint des conflits, ou bien la compromettent par des résultats injustes dans tout ce qui relève du droit. On peut encore convenir d'appeler 'naturels' le ou les bons régimes d'une fin, et 'dénaturés' son ou ses mauvais régimes. 'Naturel' signifie que les régimes sont appropriés à la nature d'une fin, ce qui revient à poser aussi, par transitivité, qu'ils conviennent aussi à la nature humaine, puisque les fins sont les solutions de problèmes posés par la nature humaine virtuelle. Naturel ne signifie pas que le régime naturel soit naturellement réalisé en toutes circonstances. L'hypothèse, outre qu'elle contredirait toutes les données empiriques, entrerait aussi en contradiction avec l'hypothèse initiale, puisque ce serait admettre la programmation des régimes naturels. L'hypothèse impose un corollaire aux régimes, à savoir que, pour qu'ils soient conformes aux exigences de la nature de l'espèce et de ses fins, il ne suffit pas qu'ils aient été conçus dans le respect des critères du bien, de l'utile et du vrai, il faut encore que soient réunies des 'conditions d'effectivité ou de possibilité', dont aucune raison *a priori* n'impose de supposer qu'elles soient toujours ou même le plus souvent réunies dans les différents contextes culturels d'actualisation de la nature humaine et de ses fins.

Les ordres

Une dernière déduction s'impose. Convenons d'appeler 'ordre' le domaine ou l'espace défini par une fin. C'est un espace à dimensions multiples, puisqu'il est défini par une fin, des actions, des factions, des cognitions, des régimes, des actualisations culturelles, des développements historiques. Mais il demeure que la fin propose le principe de la dimensionalité, si bien qu'il convient de définir les ordres par les fins. Nous convenons, par exemple, d'appeler 'politique', l'ordre consacré à la pacification par la justice; 'économique', celui voué à la prospérité et à la réunion des ressources exigées par les besoins humains; 'hygiénique', celui dévoué à l'entretien de la santé; 'démographique', celui en charge d'assurer la perpétuation biologique de l'espèce; 'éthique', celui qui s'attache aux fins dernières, que ce soit le bonheur ou la béatitude. Et ainsi de suite. En visant le dénombrement le plus économique, on parvient à distinguer une douzaine de fins et d'ordres, qui paraissent nécessaires et suffisants, pour inclure dans une problématique unique et unifiée l'intégralité et la totalité du règne humain et des matières qui le composent.



La faillibilité

Les concepts de fin, de régime et d'ordre font émerger, à leur tour, les concepts de conservation, de réforme et de révolution et, qui plus est, permettent de fondre en eux des jugements de fait et de valeur. La conservation désigne à la fois ce qui peut et doit être conservé, la réforme ce qui peut et doit être réformé, et la révolution ce qui peut et doit être révolutionné. Pour réussir cette nouvelle déduction, il faut retenir un quatrième et dernier caractère de la nature humaine, à côté de la liberté, de la rationalité et de la finalité: la 'faillibilité'. La faillibilité est incluse analytiquement dans le concept de liberté comme non programmation, car une espèce incapable d'irrationalité, de contre finalité et d'illibéré serait programmée, à la manière dont des systèmes mécaniques ou organiques peuvent, sans doute, tomber en panne et se dérégler, mais ne peuvent pas errer et se tromper. La faillibilité humaine exploite et la capacité des contraires impliquée par la liberté et la probabilité presque infinie que les représentants de l'espèce choisissent les mauvais contraires, ceux qui compromettent et lèsent la liberté, la finalité et la rationalité.

Que la liberté implique la capacité des contraires n'exige pas de plus ample explication, car la capacité est une explicitation positive de la non programmation. Les contraires concernés sont les critères des trois activités: le vrai / faux, l'utile / nuisible, le bien / mal. Il serait évidemment absurde de soutenir qu'il est indifférent de choisir l'un ou l'autre contraire. Il est donc tout aussi absurde d'avancer que la liberté s'exprime et s'actualise dans l'indifférence aux contraires ou, pire encore, dans le choix des contraires négatifs. La liberté humaine est définie non seulement par le choix autonome et délibéré, mais aussi par la rectitude, définie par les activités et les fins de l'homme. Il demeure que la liberté fonde la faillibilité par la capacité des contraires. Il resterait à montrer pourquoi l'espèce et ses représentants ne manquent jamais de saisir la possibilité qui leur est offerte de faillir et de choisir les mauvais contraires. Un examen de la question serait déplacé. Il suffira d'évoquer le statut d'idéal inaccessible des fins, la prééminence de l'agir et son confinement dans la singularité incertaine, les moyens très limités à la disposition des acteurs individuels, la pression des passions, et ainsi de suite. Les occasions de faillir sont si nombreuses et irrésistibles que l'espèce humaine ne devrait pas exister ou aurait dû périr depuis longtemps. Si, en effet, l'espèce est libre et ses représentants faillibles du fait de la liberté, la liberté interdit la résolution des problèmes humains de survie et de destination. Donc l'espèce ne peut survivre, ce qui est empiriquement faux, et elle n'a pas de sens, ce qui est peu plausible et même faux du point de vue du vivant, car l'espèce humaine trouve un sens minimal, en démontrant qu'une espèce vivante libre peut survivre!

La seule issue hors de l'impasse et de la contradiction est de suppléer la faillibilité individuelle par des correctifs reposant sur le mécanisme des essais et des échecs. L'espèce est sauvée, dès lors que ses représentants peuvent multiplier les tentatives, trier celles qui sont un peu moins manquées, les ajouter les unes aux autres et finir par bâtir des dispositifs qui limitent les conséquences de la faillibilité. Mais ce sauvetage en appel ne doit pas être interprété en termes évolutionnistes, au sens où l'histoire de l'espèce conduirait infailliblement à l'émergence toujours plus assurée de prothèses collectives, garantissant le succès des entreprises humaines. Deux contraintes interdisent cet optimisme. D'une part, les dispositifs exigent la réunion de conditions de possibilité, qui résultent elles-mêmes de



développements indépendants et dont la rencontre est, par conséquent, aléatoire. D'autre part, les acteurs demeurent toujours aussi faillibles dans tous les contextes, et leur faillibilité peut aller jusqu'à détruire les dispositifs les mieux conçus. En un mot, les conséquences délétères de la liberté peuvent être palliées localement et temporairement, mais jamais de manière définitive. L'optimisme évolutionniste appliqué à l'espèce humaine est victime d'une contradiction logique, puisqu'il repose sur l'hypothèse que la non programmation conduit irrésistiblement à la programmation. Le rejet de cette hypothèse en impose une autre tout à fait différente, où la non programmation compromet la survie sauf palliatifs, dont il est impossible de tirer de leur efficacité passée la certitude de leur efficacité future.

La révolte

Telle étant la situation, la 'révolte' doit être un trait dominant de l'espèce. Cette affirmation est une manière de théorème tiré des prémisses. C'est aussi une donnée empirique, massive et universelle: les humains ne cessent de déplorer leur sort et de s'en indigner. La protestation perpétuelle n'est pas une manie, c'est l'expression psychique et sociale d'une contrainte conceptuelle puissante. Résumée à l'essentiel, elle résulte de ce que la faillibilité contredit la nature, de ce que la contradiction excite la révolte et de ce que celle-ci nourrit la nostalgie de la perfection, qui s'exprime dans les concepts de conservation, de réforme et de révolution. Pour s'assurer de la justesse de l'enchaînement, il faut examiner chaque étape du raisonnement.

"La faillibilité contredit la nature". Contrairement aux apparences, l'inclusion de la faillibilité dans la liberté n'infirmes pas cette proposition. Une espèce libre a la capacité des contraires et a toutes chances de saisir plutôt les mauvais contraires. Cette disgrâce ne contredit pas le fait que sa nature aspire spontanément aux bons contraires. L'aspiration est l'expression de la finalité, qui s'identifie à la résolution des problèmes humains. Il serait absurde, du point de vue de la rationalité du vivant, que celui-ci ait pu sélectionner une espèce, dont la pente naturelle serait inclinée aux mauvaises solutions de ses problèmes de survie, car ce serait avancer que la rationalité biologique peut s'accomplir dans l'irrationalité humaine. L'absurdité frapperait n'importe quelle espèce, dont on soutiendrait qu'elle est naturellement et biologiquement équipée pour périr! Ce n'est pas succomber à l'angélisme que d'affirmer, avec Aristote, que les humains aspirent naturellement au bien, au vrai et à l'utile, c'est faire preuve de bon sens et accepter les enseignements des sciences de la vie.

Les humains y aspirent, mais échouent à les atteindre, ce qui doit "exciter leur révolte". Si l'on courbe une branche dans le sens opposé à sa courbure naturelle et spontanée, elle oppose une résistance à la contrainte et se redresse à la première détente, à condition de n'avoir pas été brisée. De même, les humains plient sous les contraintes dans le sens des mauvais contraires, certains ou la plupart sont peut-être brisés, mais pas tous et encore moins ceux qui ne sont pas encore nés, ce qui fait que certains cherchent à lever les contraintes et que la plupart sinon tous sont disposés à se redresser à mesure qu'elles s'allègent, et à rejoindre leur stature naturelle. Derechef, ce n'est pas de l'angélisme, mais du bon sens conforté par les meilleurs raisonnements et par les expériences les plus constantes. Si les fins de l'homme sont les solutions des problèmes humains de survie et de destination



et que les solutions ne peuvent être trouvées qu'en mobilisant conjointement l'agir, le faire et le connaître, la réussite compatible avec la survie impose de s'attacher au bien, à l'utile et au vrai et à fuir le mal, le nuisible et le faux. Comme toutes les espèces du vivant, l'humanité est équipée pour survivre, avec cette particularité et même singularité remarquables que, sa liberté comme non programmation impliquant la faillibilité, elle doit pallier celle-ci par le recours à des dispositifs et à des procédures d'essais et d'échecs.

D'où le troisième moment du raisonnement: "la révolte humaine est une nostalgie de la perfection". La conclusion est obvie. Si la révolte réagit contre les résultats de la faillibilité, elle ne peut réussir qu'en se dressant contre celle-ci. La réussite dans la correction de la faillibilité bénéficie aux bons contraires et, par leur entremise, à l'actualisation des fins. Mais les bons contraires, à leur tour, ne peuvent s'effectuer que par l'entremise des bons régimes. Ainsi, pour être effective, la révolte, née de l'indignation au constat de la faillibilité humaine, doit s'appliquer à deux tâches distinctes. D'une part, elle doit s'attacher à améliorer le fonctionnement des bons régimes, s'ils sont déjà en place, quitte à se battre pour remplacer les mauvais régimes par les bons, quand il y a lieu. D'autre part, elle doit veiller, dans le cadre même des bons régimes les plus perfectionnés, à corriger les échecs inévitables. En effet, la faillibilité constitutive de la liberté maintient sa contrainte et retient la perfection dans un effort de perfectionnement à renouveler perpétuellement. Même en se donnant par hypothèse un état de l'humanité, où tous les ordres seraient régis par leurs régimes naturels, il demeurerait indispensable de chercher à en améliorer l'effectivité et à en corriger les résultats. La révolte est justifiée, à condition de respecter strictement deux règles impératives: résulter en entreprises favorables aux fins de l'homme et à leurs régimes naturels, et ce dans quelque ordre que ce soit; se garder de croire à la possibilité d'atteindre à la perfection, car ce serait faire abstraction de la faillibilité inscrite dans la nature humaine par sa liberté.

Les concepts

La déduction des trois concepts de conservation, de réforme et de révolution a été conduite à son terme. On peut les exprimer dans les termes suivants. La nature humaine, sa liberté, sa rationalité et sa finalité exigent que soient:

- conservés tous les résultats intermédiaires positifs, obtenus dans les explorations conduites par essais et échecs, et, *a fortiori*, tous les régimes naturels fondés grâce à des explorations réussies; plus explicitement, il faut conserver les dispositifs et les procédures - c'est-à-dire les régimes - appropriés à l'exploration du bien, du vrai et de l'utile;
- réformés tous les dispositifs et les procédures qui fonctionnent mal ou moins bien qu'ils ne devraient et pourraient, et tous les états de l'utile, du vrai et du bien, dont il soit assuré qu'ils puissent être amendés sans risquer une détérioration;
- révolutionnés tous les régimes dénaturés au bénéfice des régimes naturels, ainsi que toutes les erreurs, tous les maux et toutes les nocivités qui apparaissent comme des obstacles à la perfection et non comme des défauts réformables de l'imperfection.



Une formule plus ramassée donnerait: il faut conserver ce qui est réformable, réformer ce qui est conservable et révolutionner tout le reste.

L'usage sociologique des concepts

Pour passer de l'inscription anthropologique à l'usage sociologique, la formule doit subir une opération subtile et délicate. D'un côté, elle doit quitter son rôle de recommandation pour l'action, pour le retrouver chaque fois que des acteurs humains pris dans des situations déterminées ont lieu de s'indigner, de se révolter, de réformer et de révolutionner, en prenant soin de conserver ce qui doit l'être. De l'autre, elle doit garder ses vertus analytiques, ce qu'elle ne peut faire qu'en préservant ses capacités de discrimination entre ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. L'opération à effectuer est propre aux sciences de l'humain. En tant que sciences, elles doivent s'attacher à expliquer pourquoi les affaires humaines sont comme nous constatons qu'elles sont. En tant qu'humaines, les affaires sont ordonnées sur des fins et régies par des dispositifs bons ou mauvais. Les hypothèses des sciences doivent donc intégrer les jugements de valeur comme autant de jugements de fait, sans que les premiers apparaissent jamais comme des préférences du chercheur, même si, par ailleurs et en tant qu'acteur humain, non seulement il peut mais doit encore y adhérer. L'opération exige une souplesse intellectuelle, mentale et psychique d'une difficulté telle, qu'elle suffit à expliquer que l'idéologisation menace gravement et inévitablement les sciences de l'humain.

L'indignation

Si les hypothèses et les déductions conceptuelles sont exactes, les réalités humaines doivent contenir de bonnes et de mauvaises indignations, qui se distinguent les unes des autres non par leurs conséquences heureuses ou fâcheuses mais par leurs saveurs différentes. Une indignation résulte d'une blessure de la sensibilité par une expérience. Plus précisément, elle mêle plusieurs émotions, dont le dégoût et la colère. Abandonnons au psychologue le souci de pénétrer plus avant dans l'analyse de ce sentiment complexe. L'occasion de l'indignation peut être procurée par une infinité de circonstances et d'objets, qui ont tous en commun de se trouver dans un état qui contredit ce qui devrait être aux yeux du sujet de l'indignation. Il importe peu, au moment présent de l'analyse, que le sujet ait raison ou non de s'indigner au regard des fins de l'homme et des critères de ses activités. Seul compte le fait brut et émotionnel que le sujet ne puisse rester indifférent et soit porté dans une disposition d'esprit qui le persuade qu'il faudrait "faire quelque chose". Normalement, c'est-à-dire selon ce que l'on peut savoir de l'agir humain, cette disposition d'esprit doit mobiliser l'intelligence, chargée de vérifier qu'il convient effectivement de faire quelque chose et qu'il est possible de faire quelque chose, et de se mettre en quête de ce qu'il faut faire précisément pour sauver la situation. Après quoi, la volonté prend le relais et s'efforce de faire quelque chose en fait. On peut résumer ces processus psychiques complexes par une formule simple: l'éveil de la sensibilité mobilise de l'énergie au service de la volonté éclairée par l'intelligence.

Si on décide de mettre l'intelligence, la volonté et la justesse des raisons de s'indigner entre parenthèses, comment réussir à distinguer entre de bonnes indignations et de mauvaises? A



première vue, une indignation est une affectation de la sensibilité, sans doute susceptible d'une infinité de nuances, mais pas davantage d'un jugement de valeur qu'une douleur. C'est, pourtant, bien le cas. Soit un sujet indigné par le spectacle d'une misère atroce frappant un enfant. Supposons encore que la misère blesse effectivement la dignité humaine et non seulement l'idée que s'en fait le sujet. Son atterrement est, sans doute, moralement neutre en tant qu'affectation de la sensibilité, mais la neutralité tombe avec l'objectif assigné à la volonté et à l'intelligence éveillées par la sensibilité. L'objectif peut être soit la levée de la misère des enfants soit l'apaisement de la souffrance morale du sujet. C'est l'un ou l'autre, car, même s'il est vrai que la réussite calmerait aussi la souffrance, cette conséquence est un bénéfice secondaire ou une récompense, ce n'est pas l'objectif prioritaire. La même indignation peut rester confinée dans la subjectivité, au sens où toutes les entreprises subséquentes ont une finalités égoïste et égocentriste, ou bien animer des entreprises appliquées à des fins de l'homme. Les indignations égoïstes sont condamnables, car elles induisent la possibilité que l'acteur se résolve à n'importe quoi, pourvu qu'il se sente mieux. Les indignations soumises aux fins sont recommandables, car elles se réservent des chances de faire progresser dans le sens de la perfection.

La conclusion permet de porter une condamnation objective et non pas idéologique sur les activités terroristes de la "Fraction Armée Rouge" allemande, des "Brigades Rouges" italiennes, d' "Action Directe" en France, de l'"Unabomber" américain. À l'origine des activités, il y a certainement une indignation réelle devant une situation possiblement répréhensible. L'erreur est de prétendre la corriger non pas en recourant aux procédures ouvertes à la réforme dans des régimes démocratiques, mais à des moyens dont il est certain qu'ils exciteront une répression policière au moins proportionnée. Si les indignés prétendaient contribuer effectivement à la correction de la situation, la voie choisie est irrationnelle et contredit un critère de l'humain. Ce n'est pas le terrorisme en lui-même qui est condamnable, car on ne peut pas exclure que, en certaines circonstances, un assassinat terroriste soit recommandé au service d'une fin humaine. L'attentat du 20 juillet 1944 contre Hitler pourrait s'en réclamer. Mais, dira-t-on, l'historien et le sociologue n'ont pas à entrer dans ces considérations. Si, car n'importe qui ne recourt pas dans n'importe quel contexte à des mesures irrationnelles pour exprimer son indignation. Un historien et un sociologue qui rangeraient dans la même classe de terroristes le colonel-comte von Stauffenberg et Andreas Baader, commettraient une faute cognitive du point de vue même de l'objectivité et de la vérité scientifiques.

La révolte

La révolte déborde l'indignation, si l'on convient de la définir par la mobilisation conjointe de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté. Pour décider si une révolte est justifiée ou non, il faut s'en rapporter à l'intelligence et vérifier qu'elle s'applique, en examinant des projets, des plans, des stratégies, des tactiques et des moyens de les mettre en oeuvre, à se persuader que toute cette logistique de l'agir est bien au service d'une fin de l'homme. Il peut se faire qu'une révolte soit justifiée, alors qu'il est apparent aux yeux de l'acteur lui-même qu'elle doit conduire à un échec certain. Dans les situations extrêmes de l'idéocratie dans sa phase terroriste, se dresser ouvertement contre le pouvoir est un acte suicidaire, mais celui-ci peut sauver l'honneur de la nation et de l'espèce. Il est bon pour la survie de



celles-ci que la majorité courbe l'échine et suive les conseils de la lâcheté, il est encore meilleur qu'au moins un individu choisisse de témoigner par son martyr. Mais le même geste en démocratie serait le fait d'un dérangé, car ce régime n'exige pas l'héroïsme du martyr, il a plutôt besoin du dévouement obscur et persévérant de la majorité au bien commun. La révolte est bonne qui sert une fin de l'homme, et mauvaise celle qui la dessert. La proposition suffit à disqualifier la distinction entre éthiques de la conviction et de la responsabilité. Il n'y a d'éthique légitime que responsable au regard des fins et convaincue dans son engagement au service des fins. La distinction sent le relativisme et le subjectivisme des fins. À suivre cette voie, on finirait par admettre comme légitimes les crimes des Montagnards, des Bolcheviks, des Gardes Rouges, des Nazis, des Interahamwe et consorts, du moment qu'ils étaient intimement convaincus de bien faire.

Les critères des bonnes et des mauvaises révoltes sont clairement les fins objectives. Malheureusement, les fins ne peuvent être poursuivies que par l'entremise d'objectifs concrets. La pacification par la justice, par exemple, passe par l'installation d'un régime politique démocratique, assez stable et efficace pour produire effectivement de bonnes lois et rendre à chacun ce à quoi il a droit, dans une politique solide et durable, réunissant en société des individus et des groupes disposés à nouer leur sort à la recherche du bien vivre. Comme une révolte résulte en une entreprise aux résultats incertains, comme le sont toutes les entreprises humaines, une révolte justifiée par une fin de l'homme peut conduire à des conséquences finales contraires à cette même fin. Pour éviter cette issue fâcheuse, la prudence conseille à la révolte de prendre garde à traiter de la manière appropriée ce qui doit être conservé, réformé ou révolutionné. Sans doute, mais il arrive que certaines conséquences de la révolte soient sans rapport aucun avec l'occasion de leurs origines. L'historien et le sociologue doivent redoubler d'attention. On peut plaider, avec de bons arguments à faire valoir, que l'Église chrétienne doit être le siège de révoltes perpétuellement renouvelées, en raison même de ses exigences presque surhumaines de perfection au service de la béatitude. De fait, la documentation révèle des crises d'âge en âge, plus ou moins profondes et étendues, selon que les révoltés sont isolés ou regroupés et que leur révolte porte sur des imperfections plus ou moins essentielles. Il est probable que cet état de crise à peu près permanente est indispensable à l'équilibre et au succès de l'institution.

Telle étant la situation générale, il est impossible, d'un point de vue scientifique, de traiter la réforme du XVI^e siècle comme un développement religieux et ecclésial déclenché par la révolte de Martin Luther. L'occasion est manifestement une révolte provoquée par la perception indignée d'imperfections doctrinales et ecclésiales, comme il y en eut d'innombrables dans le passé, mais les conséquences historiques de la révolte ont beaucoup plus à voir avec l'émergence des politiques européennes, l'esquisse d'un système transpolitique, la consolidation des organes politiques par des hiérocraies, les prodromes de la nation comme principe de cohérence et de cohésion, bref les facteurs politiques débordent de très loin les données proprement religieuses, non seulement au XVI^e siècle, mais aussi bien au XVII^e et même plus tard, selon les pays européens. Ainsi, une révolte, qui aurait dû aboutir, au mieux, à une réforme de l'Église conservée, a abouti à une révolution intégrale. Le chercheur n'en doit pas tirer une condamnation de Luther, mais la



conclusion plus féconde que l'émergence des polities-nations et de leur concert en Europe devait inévitablement induire des tensions majeures avec la catholicité de l'Église.

La conservation

L'application du concept de conservation conduit à une dichotomie analogue entre celles qui sont justifiées et d'autres qui sont à condamner. L'application est la plus claire et la plus simple, en son principe, à propos des régimes des fins. Les régimes naturels sont à conserver et les régimes dénaturés à changer, de manière quasiment tautologique. Quel usage peuvent en faire l'historien et le sociologue? Cet usage ne saurait être un regret rétrospectif ni des recommandations actuelles sur la manière d'agir des acteurs historiques et sociaux. L'usage légitime est plus subtil et plus délicat. Soit un régime démocratique bien institué et bien installé dans une politie bien conformée et peuplée de citoyens qui se supportent les uns les autres. Le sociologue et l'historien peuvent tirer de cet état de fait plusieurs conclusions utiles à leurs travaux. L'une posera que la probabilité est presque infinie qu'il se trouvera toujours une majorité pour vouloir conserver le régime et jamais une majorité pour vouloir en changer. La raison en est que les procédures propres à une démocratie, y compris les moyens de la réformer, sont telles qu'il est impossible que la majorité s'en trouve mal. Seules des minorités impuissantes peuvent y perdre et vouloir un changement de régime. C'est pourquoi une démocratie est, empiriquement, le régime le plus durable. Les chercheurs peuvent, à partir de là, s'atteler à plusieurs enquêtes.

La plus urgente s'efforcerait de préciser les conditions à réunir, pour que la stabilité soit assurée, et les raisons de la réunion des conditions: pourquoi Venise? pourquoi la Suisse? pourquoi les Provinces-Unies et les Pays-Bas? Inversement, des enquêtes pourraient s'attacher aux instabilités: pourquoi la France vit-elle l'instabilité constitutionnelle, sans qu'il en résulte des développements politiques ni sociaux extrêmes? Pourquoi la République de Weimar a-t-elle sombré dans l'abîme nazi? Une autre piste encore, à plus vaste échelle, s'attacherait à l'examen du contraste entre le sort des démocraties prémodernes, toutes finalement abolies par des royaumes et des empires militairement plus puissants, et celui de la démocratie américaine, qui a su démontrer que la liberté et la puissance sont compatibles, en rendant anecdotiques les problèmes de nombre et d'espace et en tirant des bénéfices multipliés de la combinaison du grand nombre et du pluralisme. Et ainsi de suite. En prenant pour guide d'enquête la naturalité des régimes, le concept de conservation est, semble-t-il, d'application plus simple et plus directe que celui de révolte, dans toutes ses dimensions: la réunion des conditions de possibilité des régimes naturels à conserver; la manière dont ils se conservent; les minorités qui s'opposent à eux; les contraintes susceptibles de les ruiner...

La réforme

La problématique sociologique de la réforme est donnée par la formule "il faut réformer le réformable", où le plus important est le 'able' et le 'il faut'. Seuls les régimes naturels sont susceptibles d'être réformés au sens propre. Ils doivent aussi l'être perpétuellement, car ils sont irrésistiblement corrompus. Une tyrannie ne peut pas être réformée, dans aucun des deux sens abusifs possibles. On ne passe pas d'une tyrannie à une démocratie, en réformant



la première et en gagnant la seconde par touches successives. Il y faut une rupture aussi minime soit-elle, car on change de logique politique, en déplaçant les sources du pouvoir de ceux qui détiennent la force à ceux qui obéissent. Inversement, une tyrannie amollie, qui cherche à se revigorer dans le sens tyrannique, subit peut-être des réparations dans son fonctionnement, mais on ne saurait dire qu'elle bénéficie d'une réforme. Non seulement par définition mais encore et surtout par nature, la réforme désigne l'application de mesures destinées à perfectionner un régime naturel. La proposition vaut aussi pour la "réforme personnelle", car elle s'applique proprement à un régime éthique de la vie bonne, dont le sujet concerné prétend s'imposer un respect plus en harmonie avec les exigences de la perfection.

Le 'il faut' sollicite l'historien et le sociologue de deux manières. L'une est délicate à mettre en oeuvre, car elle consiste, une fois postulée l'imperfection des régimes les mieux conçus et institués et la corruption inévitable de leurs productions, à estimer l'extension et la profondeur des corruptions. L'entreprise, à supposer qu'elle pût être conduite à bon terme, ne viserait évidemment pas à porter un jugement appuyé sur un 'indice de corruption', mais à obtenir un tableau réaliste du milieu étudié et à s'en servir pour expliquer la nature et l'ampleur des mouvements de réforme produits par ce milieu, ce qui représente la seconde manière de solliciter les chercheurs. Pour révéler la difficulté de l'évaluation, il suffira de l'esquisse d'une problématique. Soit la justice distributive appliquée aux richesses. En régime naturel, c'est-à-dire en démocratie, les ressources sont distribuées proportionnellement à la contribution de chacun à leur production. La méthode exclusive pour révéler les contributions et les proportions est le recours à des marchés réglés, c'est-à-dire soumis à la loi et au droit ou, ce qui revient au même, soustraits à la violence et à la ruse. Quand toutes les offres et toutes les demandes solvables peuvent se rencontrer sur des espaces pacifiés et se livrer à des négociations pacifiques, les transactions aboutissent nécessairement à des distributions justes, qui ne sauraient être égales que par pure rencontre. Or, en raison de contraintes innombrables, qui peuvent toujours être rapportées comme à leur fondement ultime au décalage inévitable entre l'idéal et la réalité, les marchés sont toujours plus ou moins grippés et faussés, dont il résulte que les distributions sont toujours injustes, plus ou moins. Le chercheur n'a aucun moyen d'obtenir des renseignements fiables sur ce plus ou moins. Il doit se rabattre sur une approche 'durkheimienne', qui consiste à exploiter les indices documentés de faits inobservables. En l'occurrence, il faut s'attacher aux mouvements de révoltes individuelles et collectives, pour essayer d'apprécier l'intensité de l'injustice dans les distributions. Plus précisément, il faut prendre en compte toutes les données concernant la révolte, y compris les mesures de prévention et de répression, car le niveau de la révolte constaté dans la documentation résulte de facteurs multiples.

Ainsi, les deux manières se rejoignent dans l'analyse de la réforme, d'un côté l'appréciation des degrés de corruption, de l'autre la révolte contre celle-ci et son succès final. De là, la problématique générale de la 'staséologie', entendue comme la science de la révolte humaine, se révèle d'elle-même. Les occasions de se révolter sont incessamment produites dans tous les ordres de l'humain, car tous sont au service de fins qu'ils ne peuvent pas atteindre. Une staséologie conséquente et systématique ne se cantonnerait pas dans l'ordre politique, mais les considérerait tous, l'économique, le religieux, le technique, l'hygiénique,



l'éthique... Dans chaque ordre, l'enquête aurait à distribuer ses efforts sur trois points principaux, disposés selon la chronologie des événements. Une première étape s'attacherait à repérer les 'tribuns', c'est-à-dire les acteurs en révolte et disposés à assumer les coûts personnels d'un engagement dans la réforme. Ils doivent former une population particulière, à effectifs fluctuants selon les structures et les conjonctures et à recrutement particulier, que ce soit en termes d'économie psychique, de provenance sociale, d'âge, de formation... La deuxième étape est d'un maniement délicat, car elle s'attache à expliquer la mobilisation d'un mouvement, assez puissant pour imposer la réforme. Il s'agit de reconstruire de moment en moment le bilan des mobilisables et d'expliquer pourquoi et comment il évolue de manière à devenir le bilan de mobilisés en nombre croissant. La dernière étape étudie les résultats effectivement atteints par la réforme. En principe, ils devraient révéler une progression dans le sens de la perfection, mais des stagnations et même des régressions sont tout aussi possibles.

L'historien et le sociologue trouvent dans leur documentation non seulement des réformes fidèles à leur concept d'efforts au service de la perfection des régimes naturels, mais encore toute une gamme de mouvements sociaux, enracinés eux aussi dans des révoltes, lancés également par des meneurs et obtenant aussi des résultats concrets. Toute la problématique des groupes de pression est concernée. Des producteurs menacés par des innovations techniques, des caprices de la demande ou des recompositions de l'offre, peuvent se révolter, se rassembler et obtenir des protections et des subventions. Ces pseudo-réformes ont tout en commun avec les réformes authentiques, sauf que, en faussant les marchés par le recours au pouvoir politique, elles aggravent les injustices des distributions. Quelqu'un quelque part quelque jour paie. Il revient au chercheur de désigner les payeurs et de les inclure dans son enquête.

La révolution

La problématique de la révolution est conceptuellement liée à celle de la réforme, car, si la réforme s'applique aux régimes naturels pour les forcer à la perfection, la révolution détruit les régimes dénaturés pour les remplacer par des régimes naturels. On peut, du moins, décider de réserver le mot de 'révolution', pour désigner la réalité conceptuelle ainsi définie. Mais le mot a subi des avatars si nombreux et variés à l'époque contemporaine, dès lors que se sont multipliées les sectes idéologiques qui avaient 'la' Révolution à leur programme, qu'il serait préférable de s'en passer. Sans aller jusqu'à cet ostracisme extrême, qui aurait l'inconvénient de heurter des usages bien ancrés, on peut convenir de recourir au terme plus neutre de 'mutation', pour tout passage d'un régime dénaturé à un régime naturel, sauf dans l'ordre politique, où une mutation s'appellerait une 'révolution'. Par ailleurs, la révolution ainsi définie a une racine commune avec la réforme dans la révolte. L'une et l'autre ont leur point d'origine dans une indignation transformée en révolte et passent par les étapes du tribunal, de la mobilisation et de la victoire éventuelle, avant de vivre les péripéties de leur actualisation. La différence conceptuelle entre réforme et mutation / révolution est ailleurs, comme il doit être clair maintenant. Elle est dans le contexte, naturel ou dénaturé, de leurs développements.



Des mutations peuvent survenir dans chaque ordre humain, du moment que les ordres sont susceptibles d'être régis selon la nature ou non. On ne peut pas exclure que certains ordres subissent des contraintes telles que, tout versement dans la dénature infligeant des coûts prohibitifs, ils sont empêchés d'actualiser dans les faits leurs régimes dénaturés. Par exemple, les morphologies définissent les principes de cohésion et de cohérence qui rendent les sociétés solidaires, au sens d'Émile Durkheim. Comme une société ne peut pas cesser d'assurer la solidarité sans verser dans l'état de nature le plus insupportable, toutes les morphologies connues, la bande, la tribu, la cité, la féodalité, le régime des castes, la nation, sont efficaces et peuvent être tenues pour naturelles. De fait, les morphologies peuvent être remplacées, mais elles ne donnent guère lieu à mutations repérables. L'évolution de la bande en tribu a pu se faire spontanément et sans à coups, au point de passer inaperçue aux yeux des intéressés. L'émergence de la nation en Europe, à partir du XIVe siècle et jusqu'au XIXe siècle, n'a pas non plus donné lieu à des ruptures repérables, mais a plutôt résulté de développements variés et imperceptibles aux sociétés concernées. Par contre, les ordres religieux et économique peuvent connaître des mutations profondes et bouleversantes, par exemple l'apparition de religions à vocation universelle ou la naissance du capitalisme.

Pour ce qui est des révolutions, définies comme des mutations dans l'ordre politique, la rigueur conceptuelle impose à l'historien et au sociologue d'en restreindre drastiquement le catalogue. Au sens strict, une révolution réussit la mise en place d'un régime sinon démocratique du moins démocratisable. Toutes les autres transmissions illégales du pouvoir sont des révolutions de palais, des coups de force, des coups d'État, des guerres civiles. Or, pour devenir effectif, un régime démocratique exige que soient réunies certaines conditions de possibilité, des politiques stables, soustraites au risque de la conquête impériale, des sociétés comportant des centres autonomes de pouvoir, des acteurs raisonnablement dotés des vertus d'indépendance et de dévouement. Ces conditions ont été si rarement réunies par l'humanité postnéolithique, que l'historien et le sociologue ne rencontrent guère de révolutions authentiques que dans deux contextes historiques.

Dans le monde des cités antiques et médiévales, les révolutions sont si communes, que la staséologie comme science a pu être fondée par Aristote dans sa *Politique*! Le régime naturel des cités n'est pas la démocratie, mais l'oligarchie, car celle-ci correspond au bilan des coûts et des avantages le plus positif tant pour les élites que pour le peuple. C'est pourquoi l'analyse staséologique des cités doit s'attacher aux révoltes et aux développements qui contribuent à la mise en place de régimes oligarchiques, d'un côté, et à ceux qui, avançant, de manière sincère ou non, des revendications démocratiques, ou bien échouent ou bien aboutissent à des tyrannies.

Le second contexte est celui de l'Europe moderne. Toutes les principautés et les royaumes, dont le régime était la hiérocrairie tempérée par l'aristocratie, la bourgeoisie et les communautés paysannes, réunissaient à peu près les conditions d'effectivité de régimes démocratiques. Sur plusieurs siècles, entre le soulèvement des Provinces Unies, en 1564, et 1848, pour l'essentiel, des révolutions ont éclaté dans chaque politique européenne. Chacune marquait une mutation dans la logique politique et ouvrait sur une ère de réformes possibles, dont rien n'indique qu'elle soit déjà épuisée. De ce point de vue conceptuel, les révolutions chinoise et russe sont celles de 1911 et de février 1917, respectivement, mais



elles ont échoué dans des contextes ingrats et se sont développées l'une en guerre civile terminée par la victoire du plus fort et l'autre en coup d'État au bénéfice du plus décidé.

L'hypothèse est plaidable que certaines polities, à commencer par la Corée du Sud en 1987, ont inauguré un nouveau cycle de révolutions, proprement modernes, en ce sens que les conditions de possibilité de la démocratie ont émergé de la modernisation elle-même.

Dans tous les cas, l'événement ou l'ensemble d'événements, par quoi une révolution advient dans la matière historique, est contingent. À Copenhague, en 1848, la mutation de la monarchie absolue à la monarchie constitutionnelle a pris la forme d'une mise en demeure de la part des notables au roi, qui s'est incliné. En France, à partir de 1789, les événements ont pris un cours catastrophique, dont le mérite historique le plus saillant est d'avoir nourri toutes les rêveries idéologiques depuis lors. Car, c'est par apport à ces développements révolutionnaires européens, entre le XVIe et le XIXe siècle, que se sont définies les grandes familles idéologiques. Il serait possible de continuer l'application des déductions conceptuelles à la question controversée de l'idéologie et des idéologies, de montrer, par exemple, que le conservatisme, le réformisme et le révolutionnisme sont les trois positions fondamentales, et que chacune trouve des accents et des expressions radicalement différents, selon que l'on se place avant ou après la mutation-révolution des anciens régimes aux régimes modernes démocratiques ou démocratisables.

Conclusion

Nous avons observé l'émergence de toute une constellation conceptuelle hors d'une hypothèse unique et exclusive: la nature humaine est virtuelle et ses actualisations culturelles; ou bien: l'espèce humaine n'est pas programmée; ou encore: l'humanité est libre. Un jet conceptuel est composé de la rationalité, de la finalité et de la faillibilité. Un deuxième porte les fins, les régimes et les ordres. Un troisième produit l'indignation, la révolte, la conservation, la réforme et la révolution. La constellation tout entière inclut tant les développements conformes à la nature humaine et à la nature des choses que ceux qui leur sont contraires. Tous les phénomènes repérables depuis la constellation peuvent être soumis à son emprise conceptuelle, depuis la révolte la plus légitime, la plus pure et la plus accomplie jusqu'aux atrocités tramées et commises par l'indignation la plus idéologisée, la plus perversie et la plus criminelle. La position adoptée a l'avantage de proposer un terme au débat sur l'objectivité dans les sciences sociales. Comme dans toutes les sciences, elle consiste à déchiffrer le réel en usant du code dans lequel il est chiffré. La particularité des sciences humaines tient au fait que le réel humain est le produit des efforts humains, réussis et manqués, plus ou moins, pour réaliser les fins de l'homme. Les matières en sont marquées positivement et négativement, mais, dans les deux cas, elles le sont objectivement, ce qui suffit à rendre possible leur examen objectif. De son côté, le biologiste étudie avec la même objectivité la cellule saine et la cellule cancéreuse, sans avoir à se persuader ni que les deux versions sont équivalentes et indifférentes ni que la rationalité du vivant et de l'évolution a été guidée par la mise au point de cellules cancéreuses plutôt que de cellules saines.



On peut plaider que les sciences sociales ont tendu à se définir spontanément en fonction des ordres et des fins, la politologie et le politique, la science économique et l'économique, la démographie et la reproduction, et ainsi de suite. Si la tendance s'explique et se trouve justifiée par la nature des choses humaines, effectivement distribuées en ordres, on est en droit d'avancer qu'il y a place pour une science sociale, qui s'appliquerait à l'ordre ouvert par la faillibilité et les imperfections humaines. Celles-ci posent un problème de survie à l'espèce et à ses représentants, car, si les imperfections ne sont pas traitées avec un succès convenable, elles s'aggravent sans cesse et conduisent à une ruine complète, du seul fait que, par une succession inexorable, l'imperfection affecterait les imperfections, et ceci sans que se présente jamais un cran d'arrêt spontané. La solution du problème et la fin de l'ordre seraient la perfection, et leurs deux régimes fondamentaux la réforme et la révolution, naturels tous deux dans certains contextes, et dénaturés dans d'autres. Un tel ordre prendrait en écharpe tous les ordres, y compris lui-même, puisque tous sont faillibles, imparfaits et en attente de la perfection. Convenons d'appeler cet ordre celui de la révolte ou *stasis*, le mouvement de "se dresser contre". La science sociale correspondante serait la staséologie, la science de tout ce qui se dresse contre les imperfections dans tous les ordres de l'humain, qu'il s'agisse du politique, de l'économique et du social ou du religieux et de l'éthique ou du staséologique. La problématique en est assez simple. Son application serait une entreprise immense.

Jean Baechler

Notice bibliographique

Baechler, Jean. "Conservation, réforme et révolution comme concepts sociologiques", *Esprit critique*, Printemps 2004, Vol.06, No.02, ISSN 1705-1045, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org>



L'égalitarisme, le privativisme, l'universalisme laïque ou la croisée des chemins

Lucien-Samir Oulahbib

L'auteur, Lucien-Samir Oulahbib, est docteur de l'Université Paris IV (Sorbonne). Sa thèse, *Les meurtriers de l'Homme*, a été publiée, réactualisée et remaniée, aux éditions l'Harmattan (2002), sous le titre *Ethique et épistémologie du nihilisme, Les meurtriers du sens*. Un autre livre sur le même thème et intitulé *Le nihilisme français contemporain, fondements et illustrations* est sorti en 2003 dans la même maison d'édition; un essai est en préparation sur ce sujet pour les éditions La Table Ronde. Par ailleurs, une étude sur *Les Berbères et le christianisme* vient d'être publiée par Les Editions Berbères.

Résumé

Un constat s'impose depuis 1989 et il fut réitéré en 1999 à Seattle: la chute du mur de Berlin a particulièrement exaspéré le désir de changement. En fait, quatre tendances sont discernables. La première tendance semble penser que l'Histoire est un cycle, que les structures sociales, par exemple l'économie, intègrent, en moyenne, les soubresauts intrinsèques et que les réajustements nécessaires aidant-, (ainsi l'écroulement communiste était inéluctable), la croissance mondiale, moteur technique de la modernité démocratique, repart toujours à terme; on le voit ces temps-ci, y compris au Japon, un nouveau cycle se prépare, malgré les dissonances venant du Sud, et les attermoissements en Europe de pays comme l'Allemagne et la France. La seconde tendance est tout à fait antinomique à celle-ci. Elle s'amplifie depuis 1989 et son aile la plus radicale est dominée pour le moment par des forces politiques qui font toujours siennes le diagnostic donné par Lénine: le capitalisme ne peut survivre que par l'impérialisme. Le Nord doit donc exclusivement sa prospérité, du moins en moyenne, par son exploitation du Sud. Dans ces conditions la lutte contre la mondialisation capitaliste précède la lutte pour son aménagement, même transitoire. La troisième tendance regroupe plutôt des forces réformatrices au sein de cette même contestation. C'est le cas de tous ces ONG, voire de certains pays dits du Sud, qui prônent d'une part une ouverture des termes de l'échange, avec par exemple la suppression des subventions agricoles au Nord, et, d'autre part, la réforme des instances internationales comme l'OMC, le FMI, la BM, plutôt que leur destruction pure et simple. La quatrième tendance est un peu à cheval entre la première (cycle) et la troisième (ouverture et réforme) en posant que la solidité du cycle, de son ouverture et de sa réforme, passent nécessairement par un approfondissement des rénovations en interne, ce qui suppose de redéfinir à nouveaux frais, ce que l'on entend par Etat, marché, public, privé, démocratie, république, recherche... Ces quatre tendances renvoient à trois attitudes politiques majeures qu'il s'agira de définir: *l'égalitarisme, le privativisme, l'universalisme laïque*.

Mots-clés: égalitarisme, privativisme, universel laïque, France.



Abstract

Egalitarianism, privativism, laic universalism: or the crossroads

It's a statement of fact since 1989 and it was reiterated in 1999 in Seattle: the fall of the Berlin Wall particularly exasperated the desire of change. In fact, four tendencies are discernible. The first tendency seems to think that the History is a cycle, that the social structures, for example the economy, integrate, on average, the intrinsic jolts and that necessary readjustments helping -, (thus the communist collapse was inescapable), the world growth, technical driving force behind democratic modernity, always picks up again in the long term; it is seen these times, including in Japan, a new cycle prepares, in spite of the dissonances coming from the South, and the procrastination in Europe of countries like Germany and France. The second tendency is completely paradoxical with the first one. It develops since 1989 and its most radical wing is dominated for the moment by political forces which always endorse the diagnosis given by Lénine: capitalism can survive only by the imperialism. North thus owes exclusively its prosperity, at least on average, by its exploitation of the South. Under these conditions the fight against capitalist globalization precedes the fight for its adjustment, even transitory. The third tendency rather gathers reforming forces within this same protest movement. It is the case of all these NGO, or even of certain countries known as of the South, which advocate on the one hand an opening of the terms of the exchange, with for example the suppression of the agricultural subsidies in North, and, on the other hand, the reform of the international authorities like WTO, the IMF, the World Bank, rather than their pure and simple destruction. The fourth tendency is a little at the crossroads between the first (cycle) and the third (opening and reform) while posing that the solidity of the cycle, of its opening and of its reform, go necessarily through a deepening of the internal restorations, which supposes to redefine with new expenses, what we understand by State, market, public, private, democracy, republic, research... These four tendencies refer to three major political attitudes that we will define: *egalitarianism, privativism, laic universalism*.

Key words: egalitarianism, privativism, laic universalism, France.

Introduction

Au vu de certains observateurs[1], les sommets de Bombay et de Davos de janvier 2004 n'ont semble-t-il pas eu la même tournure que ceux qui les précédaient en matière d'appréciation réciproque des positions de ce qu'on nomme d'un côté les "altermondialistes", et de l'autre les "décideurs".

Le dénigrement mutuel n'y aurait pas été absolu. Certes, à Bombay, certains, comme Shirang P. Shukla n'ont pas eu de mots assez durs[2] pour stigmatiser la mondialisation en général et l'état actuel de l'Inde en particulier y voyant sous certains aspects un lien de cause à effet. Mais, en même temps, quelqu'un comme Sunita Narain souligne bien que sur maints problèmes il faut y voir plutôt la politique dite "autocentrée" de l'Etat indien que l'effet même de la mondialisation[3]. Daniel Cohen fait le même constat dans son dernier ouvrage[4] en expliquant que c'est plutôt parce que certains pays du Sud ne sont pas assez intégrés dans le système mondial, pis qu'ils en sont exclus, qu'ils continuent à souffrir...



En France, il semble que la réforme de l'Etat censée dégager des moyens financiers et humains pour les déplacer là où ils seraient réellement utiles tarde à venir parce que l'on s'y est pris de la plus mauvaise manière: en braquant négativement les acteurs concernés au lieu de les inviter à participer à la réorientation d'ensemble. Qu'il s'agisse des retraites, de l'éducation au niveau du secondaire, des universités et de la recherche, le pouvoir en place a préféré supprimer, écarter, restreindre, non renouveler, plutôt que d'expliquer en long et en large qu'il n'est pas possible de demander plus d'argent et en même temps de refuser qu'il vienne aussi directement du privé (l'argent public étant cependant aussi de l'argent privé). Ce qui implique à la fois des alliances et des cahiers des charges respectueux, dans le même mouvement, de la notion de service public et de la nécessité d'orienter le plus vite possible de l'argent dispensé inutilement dans des secteurs qui n'en ont pas forcément plus besoin comme les grosses structures agricoles, les grandes entreprises de secteurs économiquement dépassés par la mondialisation, et certains ministères.

Il faut bien entendu établir des paliers et bien envisager en amont des efforts de reconversion et donc de formation, surtout pour les fonctionnaires réorientés vers l'aménagement social du territoire, la justice, la formation. L'argent ainsi réorienté pourrait par exemple aller vers une recherche qui accepte en même temps une évaluation. Les entreprises qui décideraient de consacrer plus de capitaux dans la recherche-développement en partenariat avec l'Université se verraient moins taxées, tout en faisant en sorte qu'une recherche fondamentale garde toute sa place et même se développe.

Mais, en France, il semble bien que les *a priori* non démontrés aient la vie dure, et que chacun s'arc-boute sur des présupposés idéologiques implicites basés sur l'exclusion de ce qui ne correspond pas à sa vision prétendument objective du réel.

Cette tournure que prend de plus en plus le débat en France, mais aussi dans le monde, s'inscrit bel et bien dans les quatre positions circonscrites présentées dans le résumé et que nous examinerons quelque peu ici par l'analyse de trois tendances politiques qui se présentent ainsi:

Peut-on penser en premier lieu que la société - au sens de formation sociale en général - pourrait, au niveau mondial, de surcroît, connaître un *égalitarisme* censé à terme se passer du marché, ou, à l'inverse, un *privativisme* censé à terme se passer de l'Etat, ou, enfin, mais cette fois, de façon contraire et non plus inverse aux deux premiers, un *universalisme laïque* à même de fonder en raison l'intérêt commun comme condition du développement de chacun?

Commençons par le premier, l'égalitarisme. Nous expliquerons ensuite pour le second pourquoi nous employons plutôt le terme privativisme que celui de libéralisme, néo ou post. Nous verrons ensuite pour le troisième si cet universalisme laïque a un avenir autre qu'institutionnel. Nous tenterons ainsi de dégager les *a priori* qui empêchent d'appréhender le réel et de l'évaluer en vue de l'améliorer, et ceux qui permettent de le faire.



L'égalitarisme

Un égalitarisme strict suppose en son fond que, quoique l'on fasse, que l'on travaille ou non, que l'on s'échine à chercher ou pas, à écrire un article ou pas, tout le monde aurait une part égale de richesses, de prestige, de pouvoir...

Peut-on cependant refuser toute évaluation de son travail et, en même temps, exiger qu'il soit rémunéré le plus haut possible de la même façon qu'un travail évalué? Que tout un chacun progresse uniquement selon l'ancienneté et non pas également selon l'apport réel à l'intérêt commun? Cela serait parfaitement injuste. Et pourtant cette pratique existe bel et bien.

Entre égalité et justice tout ne devrait donc pourtant pas se passer aussi facilement.

Bien sûr, les idées de conditions favorables, d'héritage, sont à la base de certaines formes d'inégalité sociale. Mais est-il possible de croire qu'il suffit de taxer lourdement l'héritage, voire le supprimer pour créer mécaniquement des conditions favorables pour toutes et tous? Suffit-il de voir progresser un budget pour que cette augmentation secrète automatiquement la pédagogie adéquate pour combler les inégalités en terme de savoirs (être, faire)?

C'est ce qui a été pourtant accompli pendant soixante-dix ans dans nombre de pays dits du "socialisme réel", à savoir la ponction radicale, entière, des "riches". En quoi cela a-t-il garanti l'égalité des chances et la bonne utilisation des deniers privés devenus publics? Il semble bien que ce fut des sociétés les plus inégales qui soient, avec, en sus, l'interdiction faite aux travailleurs de s'organiser de manière indépendante. C'est un fait. *Expérimental*. Et il ne suffit pas de dire que les russes, les chinois, les coréens, les allemands, etc., auraient mal lu les textes sacrés que seuls bizarrement les français seraient capables de lire "comme il faut".

Il ne suffit pas de dire que "l'exploitation" est à la base de la société basée sur la propriété privée pour se voir tirer d'affaire. Déjà parce que *toute* richesse n'est pas en moyenne la conséquence d'une spoliation, on ne comprendrait pas autrement qu'il y ait des bas et des hauts salaires, tout le monde serait logé à la même enseigne.

Néanmoins, il se trouve en effet que dans certaines entreprises, en particulier s'appuyant sur un travail en miettes, ou peu qualifié, et profitant d'un climat social défavorable aux salariés, le cas de figure décrit par Marx, l'extraction du bénéfice en interne ou *surtravail*, est repérable.

Que dévoile cependant celui-ci qui a échappé à Marx tant il est obnubilé par une corrélation réductrice entre conflit et propriété privée? Le fait que dans certaines conditions favorables, le désir humain d'autodéveloppement basé uniquement sur la conservation négative de soi, c'est-à-dire l'*égoïsme*, existe, a existé, existera. Il transcende donc les rapports historiques. Ce qui implique que l'on puisse repérer en permanence le même désir de profiter de rapports de forces favorables pour tirer la couverture à soi, propriété privée ou propriété collective, peu importe.



Il est cependant fort possible de rétorquer que cette constante là, celle de la volonté de puissance débridée et observable strictement comme élément coextensif permanent à la matérialisation historique du fait social, n'est qu'un effet idéologique, un *habitus*, qui s'effacera avec le temps, lorsque le monde entier aura basculé dans l'économie du chacun selon ses besoins. Rien n'est moins sûr. Déjà parce que les besoins ne sont pas forcément identiques. Ensuite et surtout parce que cela présuppose des données à la fois psychosociologiques, économicopolitiques, qui n'ont jamais été vérifiées par un processus historique quel qu'il soit. C'est une pure fantasmagorie que de croire que, par exemple, le désir de reconnaissance se matérialisant par la transformation de son propre en propriété, puisse être refoulé. Même aux temps préhistoriques, et considéré cette fois dans sa moyenne et non plus dans son excès, la propriété signifie que les chasseurs possèdent leur propre couteau et leur arc, (Baechler l'a démontré dans *Démocraties*, 1985).

Plus encore, lorsque les bandes se sont transformées en tribus à la suite de la pression démographique et du basculement progressif du pâturage et de la cueillette en élevage et en agriculture, la propriété collective n'empêchait pas une ventilation des privilèges dans les domaines du pouvoir et du sacré ce qui distribuait des positions non négligeables et donc des inégalités de fait.

Néanmoins ce constat ne doit pas laisser induire qu'aucun transcendant de justice ne pourrait pallier cette conjonction entre les données psychosociologiques et les réalités politiques historiquement situées. Rien n'interdit à ce qu'une vision objective, celle de l'universalité laïque dont nous parlerons plus loin, puisse considérer que le fait social se constitue également historiquement dans le refus d'une acception naturaliste des rapports sociaux, -et l'apport du christianisme à la base du rousseauisme est ici crucial et Marx au fond s'y inscrit.

Ce qui implique de penser et d'agir en fonction et dans le sens d'une meilleure organisation des rapports sociaux qui fassent en sorte d'améliorer l'ensemble tout en réduisant les disparités et les injustices.

Pourquoi? Parce qu'il est question d'humanité qui se conçoit comme genre distinct de l'irréversibilité naturelle et donc pose *aussi* le devenir comme seconde chance, possible réparation des erreurs, bref, tout un ensemble à même de contrecarrer ce paradoxe impliquant qu'ayant en apparence le même corps nous ne soyons pas identiques et ce pas uniquement d'un point de vue historique.

Dans ces conditions, au sein de ce défi proprement humain et, plus spécifiquement lié à une conscience particulière, celle née en Palestine puis en Grèce, enfin en France, et qui, aujourd'hui, est devenue universelle, il s'avère bien qu'un certain nombre de variables intermédiaires doivent être mobilisées pour transformer ce souhait en fait. Par exemple la séparation des pouvoirs et quand bien même le monde entier ne serait pas devenu "comme il faut". Or, aucune structure, même révolutionnaire n'a, jusqu'à présent, accepté que des instances y compris civiles soient indépendantes du pouvoir politique. Parce qu'il s'avère que *chaque structure génère sa propre volonté de se perpétuer, y compris contre l'intérêt général.*



Celui-ci ne peut pourtant pas être défini autrement que par la démocratie sous peine de succomber à l'arbitraire. L'idée autogestionnaire, aussi séduisante soit-elle, fait l'impasse à la fois sur la complexité des tâches qui nécessite une division donnée du travail, et à la fois sur la nécessité de prendre des décisions rapides et cohérentes, ce qui n'est guère possible si l'on fonctionne en démocratie directe en permanence.

De même, l'idée de propriété sociale ne peut se concevoir que dans la mesure où les salariés décident de devenir actionnaires de leur propre entreprise ou qu'un système de cogestion se mette en place.

Cette séparation des pouvoirs n'est donc pas une mince affaire. Telle que la corrélation entre service public et évaluation indépendante. Par exemple en France dans l'enseignement. Pourtant, n'est-ce pas là que se joue l'avenir des inégalités en ce sens que c'est à l'école et non dans les familles que la compensation en terme d'instruction peut s'établir? Mais, dans ce cas, ne faut-il pas motiver les acteurs de telle sorte que les enseignants aient intérêt à produire de meilleurs cours et les enseignés de plus grandes performances? Comment faire?

Ne serait-ce pas en dialectisant la notion même de service public, en la détachant d'une part de son support institutionnel obligé, tout en constitutionnalisant d'autre part son cahier des charges? Ce qui aurait pour résultat de permettre par exemple que des professeurs puissent se constituer en coopératives, en entreprise solidaire, qu'ils proposent leurs services en acceptant d'être jugés sur leurs résultats comme cela se fait dans les grandes écoles, à "Sciences Po" par exemple...

Seulement ce processus serait taxé de libéral, alors qu'il tend plutôt à sauver le service public de l'ankylose, ce que reprochaient justement les trotskistes par exemple à l'Etat ouvrier soviétique -bureaucratiquement dégénéré, disaient-ils-, alors que ce constat est aussi valable en France; et, pourtant, dans ce pays, les trotskistes sont plutôt pour un accroissement de la bureaucratisation, c'est-à-dire un refus total de toute forme d'évaluation indépendante vérifiant si réellement l'intérêt général est sauve, en particulier pour les classes les plus défavorisées.

Creusons encore cet égalitarisme avant de passer à son inverse, le privativisme.

L'idée même d'égalité absolue peut être aussi sujette à caution dans la mesure où elle devrait tenir compte déjà que l'on s'entende sur égalité, ne serait-ce qu'en terme de niveau de vie, confort, etc.

D'aucuns peuvent par exemple formuler que la planète étant finie, il n'est pas possible qu'un africain, un asiatique, aient le même confort qu'un habitant du Nord, même pauvre, puisque cela supposerait qu'il utilise des appareils et des marchandises qui pompent de l'énergie et polluent. Bien sûr, dans le même temps, l'habitant du Nord devrait plutôt glisser vers la position d'un habitant du Sud, à savoir vivre plus frugalement, quitter les villes, renouer avec une néo-ruralité à base d'éolienne et de travail autosuffisant, éventuellement relié à Internet néanmoins.



Mais, dans ce cas, une foule d'interrogations, sans fin à vrai dire, s'expose, à commencer par celles-ci: comment être sûr des chiffres qui étayeraient l'idée -soit d'un appauvrissement, à terme, de la planète, soit, à l'opposé, d'un enrichissement, sans que ces deux types de chiffrage soient sujets à caution de part et d'autre, puisque selon ce qu'il y aura à expliquer les uns et les autres établiront des corrélations que l'on pourra toujours relativiser diachroniquement ou synchroniquement.

Dans ces conditions, devant l'incertitude des chiffres, ou, du moins, de l'objectivité, absolue, de leur saisie, et, surtout, de leur interprétation, qu'en serait-il de la notion même de liberté si la notion d'égalité non plus en droit mais en fait devient le critère absolu?

En d'autres termes, irait-on jusqu'à empêcher quelqu'un de consommer ceci ou cela parce que ce ne serait pas certifié comme telle, à l'instar de certaines religions et surtout de leurs hérésies qui aujourd'hui l'interdisent? L'empêcherait-on de professer tel métier parce qu'il serait issu d'un milieu favorisé comme ce fut le cas en Union soviétique, en Chine, dans tous les pays communistes, ou parce qu'il serait de sexe féminin comme c'est le cas dans certains pays dits musulmans?

En conclusion, et nous le verrons mieux dans les deux autres délimitations, si l'égalitarisme pose de bonnes questions, sa réponse peut s'avérer pire que le mal puisqu'en éliminant les bases objectives du développement dans le cadre de sociétés de masse, comprenant des milliards d'individus, et non pas seulement de petites phalanstères d'intellectuels aux utopies gérables (du moins durant un certain temps comme on l'a vu dans les années 60 du siècle dernier...), en supprimant la propriété privée et le bénéfice du résultat atteint qui récompense l'effort, cet égalitarisme secrète encore plus d'inégalités puisque l'appât du gain chassé par la porte revient par la fenêtre, et en fait créé les conditions d'une plus grande mise en péril du monde.

A savoir le fait que l'égalitarisme reste indifférent au fait de produire ou non de la valeur, de travailler ou pas, ce qui compte c'est en fin de compte la position dans les rapports de force, on l'a vu sous le communisme, c'est un *néo-aristocratie*, et les divers totalitarismes, islamistes inclus (Iran actuel...) fonctionnent de la sorte.

Le privativisme

Le privativisme peut être nommé tel lorsque le politique est réduit à l'économique et fonctionne au fond comme l'égalitarisme: il égalise les individus en les quantifiant seulement comme segments programmables et donc manipulables. C'est le règne de l'intérêt à court terme, dans lequel seule la conception négativiste de l'affirmation de puissance prévaut. Le profit n'est plus le résultat d'une situation de production favorisée par une meilleure organisation, des produits innovants, et une connaissance fine de l'environnement social, mais il découle uniquement d'une compression des coûts et d'une manipulation du rapport de forces afin que la prospérité économique ne se manifeste pas dans une meilleure répartition de la valeur ajoutée.



Le privativisme est semblable en cela à une idéologie d'obéissance totalitaire parce qu'il s'appuie uniquement sur une conception guerrière des rapports sociaux. Seuls les groupes ou factions de groupes les plus forts à ce moment-là dominant et font en sorte que l'affirmation de puissance, coextensive à l'existence humaine en tant que telle, soit uniquement orientée vers un gain ne tenant aucunement compte des causes et des conséquences de sa production.

Le privativisme ne doit cependant pas être confondu avec l'affirmation de puissance comme le marxisme et après lui les courants hypercritiques issus de l'École de Francfort, du déconstructionnisme et du postmodernisme, ont cru pouvoir le faire.

Le marxisme a en effet réduit la volonté d'être à une somme historique de rapports sociaux éludant dans ce cas le caractère spécifique de la motivation humaine les transcendant, même si elle ne se réalise qu'à travers eux. La preuve de cette erreur centrale du marxisme réside dans le fait qu'il pensait pouvoir éteindre le conflit entre les hommes en supprimant les classes, c'est-à-dire en fait la stratification sociale. Or, le conflit a d'autres sources que l'intérêt social, puisqu'il renvoie aussi à la détention en soi du pouvoir, et de l'existence du besoin de reconnaissance lié au plaisir d'être cause (*causality pleasure*).

Le déconstructionnisme et le postmodernisme ont bien vu cette faille, mais au lieu d'axer la problématique sur la question de la maîtrise de puissance, ils ont préféré se dire qu'il vaut mieux détruire à la source l'affirmation d'être pour en éviter les dérives[5], ce qui revient dans ce cas à empêcher toute possibilité de développement y compris critique. Le privativisme s'appuie dans ce cas sur ces hostilités extrêmes en s'en servant comme repoussoir et en expliquant par ailleurs que même la seule volonté de réguler le marché revient aussi à le détruire. Il se nourrit en fait de toutes les dérives bureaucratiques et partisans qui ont par exemple détourné le service public afin de satisfaire leurs seuls intérêts.

Le privativisme se saisit en fait de l'individualisme qui a exacerbé l'affirmation de puissance depuis l'avènement de la société de consommation et la massification des médias, parce que celui-ci ne se préoccupe guère des délitements effectués à l'encontre du vivre ensemble et de l'idéal républicain au coeur de la solidarité organique des sociétés démocratiques avancées.

Le privativisme utilise en fait les besoins d'économie d'échelle nécessitant la création d'entreprises de taille mondiale non pour réduire le prix de vente mais uniquement les coûts afin de pouvoir augmenter les bénéfices de ses dirigeants et des plus gros actionnaires. Il s'insère également au sein des contradictions de la mondialisation pour prospérer sans tenir compte des conséquences. En ce sens, il nourrit les critiques les plus extrêmes, mais leurs inconséquences ne font en retour que le renforcer puisqu'il s'appuie sur une tendance lourde des interactions mondiales, celle de la satisfaction immédiate des désirs, quel qu'en soit le prix.



L'universalisme laïque

Face à ces deux tendances lourdes et aujourd'hui omniprésentes, l'universalisme laïque suppose de fonder le plus objectivement qui soit la nécessité ontologique de l'universel, comme le droit au développement des potentialités de chacun, tout en séparant l'espace commun de tous ceux qui pensent l'incarner sans le prouver sans cesse dans leur *praxis* effective... En un mot comment maîtriser la puissance d'être (plutôt que rien...) source éternelle de conflit depuis que la nature humaine s'est faite Histoire, sans l'édulcorer, tout en l'empêchant de nuire au plus faible.

L'universalisme laïque tend à séparer espace public et structures censées l'incarner: d'une part en permettant par exemple une réelle séparation des pouvoirs, leur indépendance: Etat et Administration ne sont plus la même chose par exemple; d'autre part en faisant en sorte que l'intérêt commun, santé, enseignement, aménagement, etc., soient effectués dans le cadre strict d'un cahier des charges, mais en fonction d'une réelle mise en émulation de structures libres, quitte à ce que celles-ci s'associent pour assurer un service afin d'être à même de faire des économies d'échelle face à des structures plus grandes...

Cet universalisme laïque est aujourd'hui en construction dans le monde. Malgré l'anti-modernité ultra religieuse et réactionnaire qui cherche à freiner son élan. Il est la base angulaire de ce que nous avons appelé dans un article précédent la *néo-modernité*[6], à savoir une refondation démocratique articulant une meilleure organisation du social et du politique en vue d'une plus grande qualité de vie, ce qui implique de poser la question de l'auto-développement de chacun comme condition du développement de tous.

Cela n'implique cependant pas au préalable de mettre à bas la division du travail et de concentrer le pouvoir décisionnel entre les mains de supposés libérateurs comme le pensait Marx et surtout Lénine. Cela nécessite par contre de mettre au point une formation multiforme à même d'accompagner les désirs de changement et de combattre les inégalités issues des héritages familiaux et sociaux.

Cela suppose également de faire en sorte qu'une recherche fondamentale et une recherche appliquée puissent se renforcer mutuellement, aidées en ce sens par une indépendance d'action qu'un strict cahier des charges préserverait à la fois de la dégénérescence bureaucratique et du privativisme.

Car comment concilier efficacité et recherche fondamentale, littérature générale et sciences appliquées, sans une autre organisation plus regardante sur le travail de chacun, surtout lorsqu'il s'agit d'argent public qui n'est, en réalité, *que de l'argent privé rassemblé en intérêt général?*

Il serait par exemple parfaitement cohérent de critiquer en France le réaménagement budgétaire de ce dernier, à partir du moment cependant où tout ne serait pas fait pour en interdire l'élargissement budgétaire en direction de l'argent directement privé, car cela deviendrait parfaitement contradictoire. Or, c'est pourtant bien ce qui se passe actuellement, et ce, même si cet élargissement budgétaire était contrôlé par un cahier des charges pour



que la continuité du service public s'en trouve respecté... Il n'est pourtant pas possible d'opposer ainsi intérêt public et intérêt privé à partir du moment où l'un et l'autre respectent l'indépendance de structure, ce qui est l'enjeu actuel.

Conclusion

Nous avons vu que l'égalitarisme et le privativisme étaient en fait les deux faces d'une même médaille, celle de l'injustice généralisée maquillée en intérêt général, puisque l'égalitarisme prétendra agir "au nom" du peuple et le privativisme "au nom" de l'individu, alors que ni l'un l'autre ne se soucient et du peuple et de l'individu. Autrement, ils feraient en sorte de concilier service public et prospérité en permettant d'économiser des fonds et d'en créer en vue de financer des secteurs non directement rentables comme peuvent l'être la recherche fondamentale (arts compris), la santé, la justice (police, préventive, incluse).

Ce n'est pas le cas. Les structures concernées préfèrent plutôt chercher à s'auto-reproduire sans se soucier de l'intérêt général. Or, une conception dénuée d'idéologie-, ou, du moins, cherchant à s'en défaire en permanence par *l'esprit critique* tendra à appuyer la construction et l'indépendance de structures institutionnelles juridiques et sociales distinctes de l'Administration liée aux pouvoirs économiques et politiques, c'est l'avenir possible d'un universalisme laïque conséquent.

Lucien-Samir Oulahbib

Notes

- 1.- Par exemple Michael Elliot sur Davos dans *Times* (2/02/2004) et un article du *Point* sur Bombay.
- 2.- *Libération* du 16/01/2004.
- 3.- *Les Échos*, janvier 2004.
- 4.- *La mondialisation et ses ennemis*, Grasset, 2004, voir *Enjeux*, février 2004.
- 5.- Voir sur ce point les deux articles parus dans le numéro de juillet d'*Esprit critique*:
<http://www.espritcritique.org/0503/esp0503article13.html>,
<http://www.espritcritique.org/0503/esp0503article14.html>.
- 6.- <http://www.espritcritique.org/0502/esp0502article04.html>

Références bibliographiques

- Baechler Jean, *Démocraties*, Calmann-Lévy, 1985.
 Baverez Nicolas, *La France qui tombe*, Perrin, 2003.
 Boudon Raymond, *L'axiomatique de l'inégalité des chances*, L'Harmattan, 2000.
 Chesnais J. C., *Démographie et croissance économique. Le multiplicateur transitionnel et le mécanisme de capitalisation-décapitalisation*. Contribution au Conseil d'analyse économique, 2001.



Duhamel Alain, *Le désarroi français*, Plon, 2004.
Dumont Gérard-François, *Population et Avenir*, no654, septembre-octobre 2001.
Fauroux Roger, Spitz Bernard, *Etat d'urgence*, Robert Laffont, 2004.
Fukuyama Francis, *Le Grand Bouleversement*, La Table Ronde, 2003.
Godet Michel, *Le choc de 2006*, Odile Jacob, 2003.
Marseille Jacques, *La guerre des deux France*, Plon, 2004.

Sites:

http://www.cfdt.fr/actu/protection/dossier_retraite_07.htm

http://www.insee.fr/fr/home/home_page.asp

Notice bibliographique

Oulahbib, Lucien-Samir. "L'égalitarisme, le privativisme, l'universalisme laïque ou la croisée des chemins", *Esprit critique*, Printemps 2004, Vol.06, No.02, ISSN 1705-1045, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org>



Misères et grandeurs de la clôture du champ de l'intervention sociale. La figure de l'autre dans l'activité interdisciplinaire

Yves Couturier

Ph.D. en sciences humaines appliquées. Professeur au Département de service social, Université de Sherbrooke, Québec, Canada.

Résumé

En CLSC, travailleuses sociales et infirmières collaborent à la faveur d'un espace de travail partagé. Cela constitue-t-il une menace pour le champ de l'intervention sociale? Ce texte propose quelques pistes de réflexion pour répondre à cette question en étudiant les possibilités pour la profession d'une ouverture, plutôt que d'une fermeture, de ce champ.

Mots-clés: intervention, interdisciplinarité, soins infirmiers, travail social.

Abstract

Woes and greatness of social intervention field closure. The other figure in interdisciplinary activity

In CLSC, social workers and nurses collaborate with the help of a shared work place. Is it a threate for the social intervention field? This article offers some ideas to answer this question by studying the possibilities for social work of an opening, rather than a closing, of this field.

Key words: intervention, interdisciplinarity, nursing cares, social work.



Introduction

En certains pays, la clôture d'un domaine détermine l'espace à l'intérieur duquel se déploie la propriété et, par le fait même, l'infraction. Il en va de même des professions, en tout cas selon une certaine conception des professions qui tente d'élucider les caractéristiques qui clôturent leurs domaines disciplinaires. Dans le cadre de cet article, nous explorerons à partir d'une étude portant sur l'analyse du travail d'infirmières et de travailleuses sociales en CLSC[1], une autre perspective, celle de l'analyse des pratiques professionnelles, qui s'intéresse d'abord à ce que les groupes professionnels font, plutôt qu'à ce qu'ils devraient ou voudraient faire en regard d'une topologie idéale des professions. Cette exploration nous conduira à proposer une voie de dépassement d'une contradiction constatée dans le champ de l'intervention sociale: alors même que le travail social revendique une meilleure reconnaissance du champ de l'intervention sociale, cette discipline (même incertaine) se plaint (Franssen, 2000) sans cesse du pouvoir d'attraction de ce champ aux yeux de nombre de groupes professionnels en quête, eux aussi, de reconnaissance.

Quelques façons d'appréhender l'interdisciplinarité

Les recensions érudites d'écrits portant sur l'interdisciplinarité sont nombreuses. Nous retenons celle de Mathurin (1995) qui estime que le débat sur l'interdisciplinarité se déploie sur deux axes. Le premier, dit praxéologique, pose la nécessité de travailler ensemble autour du principe de l'efficacité des actions sur le complexe. En fait, l'interdisciplinarité serait une réponse pragmatique à des problèmes dont on sait que l'unique regard de la travailleuse sociale[2] ou de l'infirmière, par exemple, est insuffisant pour trouver une solution au problème posé. Certains estiment d'ailleurs que cela constitue un indicateur d'une crise de la professionnalité (Schön, 1994). Le second axe est dit épistémologique et expose moins l'efficacité de l'action qu'une condition de construction du savoir sur la complexité: connaître exige la recomposition de l'unité de l'Homme, fragmenté en autant de parties que le découpage analytique de la pensée positiviste l'eut exigé pour sa quête - illusoire - de l'indivis (Gusdorf, 1988).

Mais qu'il s'agisse d'intervenir efficacement dans le monde ou de le connaître dans ses dynamismes profonds, dans tous les cas de figure il y a nécessité quasi impérative de *travailler ensemble*, d'où les diverses tonalités normatives de nombre de discours promouvant l'interdisciplinarité: il *faut* travailler ensemble. Nous proposons ici d'esquiver les divers programmes de l'interdisciplinarité pour poser comme un objet la *nécessité* qu'ils mettent en scène, plus précisément en la considérant comme une condition symbolique de la pratique professionnelle actuelle (Couturier, Chouinard, 2003) qui engage la coopération au travail (Duc, 2002; Lacoste, 2001). Cette condition du travail s'analyse sur quatre plans constitutifs de l'interdisciplinarité professionnelle ou scientifique pour une discipline[3] donnée.

A. *Le chevauchement des topiques*

Les diverses disciplines ne font pas que se juxter dans un espace de domaines *a priori* stables. En pratique elles se regardent, se pillent, se critiquent, échangent entre elles et



engendrent de nouvelles disciplines et pratiques professionnelles. Sur ces chevauchements, sortes d'éco-systèmes transitoires, se sédimentent des pratiques interdisciplinaires qui ont la richesse de leur métissage. Par-delà lesdits domaines, la division des disciplines promeut comme règle de scientificité la diffusion des activités scientifiques et de leurs résultats dans le champ scientifique le plus ouvert possible. Les connaissances circulent et s'exposent alors dans un espace public ouvert à la critique, à la falsification, au détournement, à l'adaptation, à la consultation, au phagocytage, etc. Le scientifique comme le praticien qui puisent à gauche et à droite, parfois de façon inconsciente[4] en divers savoirs et diverses méthodes, réalisent, en fonction des règles de leur métier, une composition interdisciplinaire en phase avec la nécessaire application de l'acte "professionnel".

Hamel (1995b) rappelle cependant que les savoirs importés d'une discipline à l'autre le sont souvent avec une visée de domestication disciplinaire; ils sont alors "disciplinés", mis à l'ordre, intégrés parfois de force aux savoirs disciplinaires. Cela n'est évidemment pas sans risques ni sans effets, au moins pour la cohérence interne du groupe professionnel. D'une certaine façon, ces rencontres de domaines de connaissance et d'actions sont aussi luttes de champ, luttes de distinction, luttes d'appropriation dans un espace social qui se caractérise par l'instabilité de ses conditions de mise en forme. Ainsi se crée une partie du mouvement d'échange entre les disciplines.

B. L'action sur et avec le réel

Pour de nombreux auteurs, il semble que l'interdisciplinarité soit d'abord une réponse à une demande d'efficacité technique ou sociale: "l'idée d'interdisciplinarité appartient en propre à l'époque de la délégitimation et à son empirisme pressé. Le rapport au savoir n'est pas celui de la réalisation de la vie de l'esprit ou de l'émancipation de l'humanité; c'est celui des utilisateurs d'un outillage conceptuel et matériel complexe et des bénéficiaires de la performance" (Lyotard, 1979: 86). Hamel questionne également cette velléité normative: "Si tant est que l'interdisciplinarité trouve sa raison d'être face à l'action, sa vogue actuelle vient souligner une volonté toute gestionnaire de lier les sciences et leurs disciplines entre elles pour éventuellement les attacher étroitement à l'action" (1995: 17). Cette position détonne un peu de la conception de l'interdisciplinarité comme moyen d'humanisation de la science et de la technique telle qu'énoncée par certaines des programmatiques évoquées *supra*. En fait, elle renverse les présupposés humanistes d'une certaine interdisciplinarité douceuse en rappelant qu'elle peut aussi se comprendre comme assujettissement au nécessaire, à l'efficace, à la norme, auquel cas elle devient plutôt *créolisation*[5] de l'autre que spontanée rencontre des domaines.

Par ailleurs, l'interdisciplinarité apparaît souvent comme un mode appliqué de résolution de problèmes par le passage de "l'explication à l'action" (Hamel, 1995b: 202), par la mobilisation de tout savoir, de toute provenance, nécessaire à l'action. Et c'est dans ce passage que l'interdisciplinarité prend une part importante de sa légitimité sociale et scientifique. Cela pose les disciplines appliquées, comme le sont de façon tout aussi intense les soins infirmiers et le travail social, comme des lieux privilégiés de l'interdisciplinarité pratique. Leur haut niveau d'application, couplé du caractère souvent impératif de leur action, constitue une forme d'interdisciplinarité *réalisée* (Couturier, 2001) qui répond à des



principes transversaux d'action (urgence, nécessités d'intervenir, etc.). Que ce soit en appui ou à l'encontre de l'approche bio-psycho-sociale des infirmières ou de l'éclectisme méthodologique des travailleuses sociales, les unes et les autres collaborent en situation, notamment dans l'intérêt supérieur du client.

C. La composition méthodologique

Tant pour la recherche que pour les pratiques professionnelles, l'interdisciplinarité se réalise notamment à travers des emprunts méthodologiques fait entre diverses disciplines. Il va cependant sans dire que la juxtaposition de méthodes (du type triangulation en recherche ou éclectisme en pratique) ne constitue pas en elle-même une source d'interdisciplinarité si elle ne permet pas une transformation du regard sur les objets. Tant le chercheur que le praticien constituent en eux-mêmes des synthèses concrètes de leur métier respectif, véritables compositions réalisées à partir d'un assemblage méthodologique des plus divers au plan disciplinaire. Ce qui importe ici, ce n'est pas la juxtaposition des méthodes mais bien la *composition* du chercheur ou du praticien dans la réalisation de leur travail. L'acte de composer signifie à la fois *faire avec* et *créer in situ*, ce qui résume toute la complexité du travail dans les métiers relationnels.

D. Le dialogue épistémologique

Hamel rappelle que le découpage des objets, parce qu'ils sont incommensurables, est une condition structurelle du travail scientifique (1995b: 196). Une telle condition concerne également les pratiques professionnelles même si, pour celles-là, le découpage prend plutôt la forme d'un système de classement par catégories empiriques que par taxonomie ou problématisation scientifique. Mais dans tous les cas de figure, la composition disciplinaire autour d'un objet est le reflet de l'incommensurabilité du monde, tel qu'il peut se concevoir par le regard de la discipline. L'interdisciplinarité est alors moins dans les objets en tant que tels que dans la volonté de jeter des ponts entre les diverses explications possibles qu'engagent les découpages en question.

Découle de ce point de vue que l'interdisciplinarité passe par la production d'une métathéorie (Hamel, 1995b: 197) permettant de jeter des ponts entre les diverses théories substantives produites dans l'espace scientifique ou par les diverses typifications empiriques. Cela rappelle la conclusion de Foucault dans *Les mots et les choses* (1966) anticipant une nouvelle *épistémè*^[6], dont les exemples ultimes de réalisation seraient la psychanalyse ou l'ethnologie, vers lesquelles pourraient converger nombre de savoirs disciplinaires à la faveur du vaste projet d'élaboration d'une anthropologie, à entendre ici comme une science de l'Homme. Ces métathéories pourraient donc éventuellement servir à fédérer des pratiques professionnelles disparates au plan de l'organisation du travail, du découpage des objets, de leurs représentations professionnelles, etc., quoiqu'en pratique réunies par le fait qu'elles se réalisent à la faveur de leur rencontre dans une communauté d'intervention concrète, notamment structurée autour du client, de l'intérêt public, de l'intérêt du public, etc. Il peut s'agir de la juxtaposition de grandes explications dont l'articulation embrasserait un objet d'intervention dans toute sa complexité. L'articulation en elle-même présuppose un cadre théorique intégrateur, bien entendu à portée



épistémologique. La convergence se réalise alors par le partage d'un même regard sur le monde, les disciplines s'y dissolvant. Dans cette perspective, l'interdisciplinarité se pose moins comme le métissage des disciplines, des domaines d'intervention ou de savoir que comme famille épistémologique, avec les risques de consanguinité (pour poursuivre l'allégorie) que cela comporte.

Ces métathéories sont forcément vagues, puisqu'englobantes. Elles exigent pour leur pleine réalisation une pluralité de regards, éventuellement une pluralité de cadres de références (pratiques, scientifiques, politiques et disciplinaires), pluralité qui engage une forme de cercle herméneutique, la circumdisciplinarité (Lenoir, 2000) à l'occasion de laquelle les unes et les autres doivent arrimer leurs regards pour établir ce qu'il faut faire. Ce faisant, les conventions pratiques de l'intervention, sur lesquelles s'entendent en gros infirmières et travailleuses sociales, se sédimentent peu à peu pour former la communauté de pratiques. Ce cercle herméneutique des interprétations de la nécessité d'intervenir constitue également un véritable cercle panoptique où chacun voit (surveille) et se sait vu, renforçant ainsi la cohésion de l'action de la communauté de pratiques.

Interdisciplinarité et intervention: l'attrait du champ de l'intervention sociale pour les infirmières^[7]

L'élucidation du débat sur l'interdisciplinarité que nous avons réalisée *supra* permet de penser l'intervention comme l'un de ces objets articulant des dimensions pragmatiques du travail à des domaines de savoirs. Notre analyse de l'objet *intervention* (Couturier, 2001^[8]) permet d'avancer l'idée que l'interdisciplinarité passe, entre autres, par certains objets langagiers pour lesquels la fonction de synthèse concrète et sa sédimentation en schèmes opératoires reflètent le social dans sa complexité et sa réalité. L'objet *intervention* a été reconstruit et abordé comme tel, ce qui présuppose une volonté d'établir des liens, forcément théoriques, entre différentes catégories pratiques (celles présentes dans les écrits professionnels, par exemple), des théories formelles (celle de Néglise (1997) par exemple), des schèmes pratiques reconstruits à partir de pratiques observées. Langage, cognition, affects, représentations et pratiques professionnelles se rencontrent ainsi par l'articulant *intervention*. L'interdisciplinarité se trouve alors à la croisée d'une construction de l'objet *intervention* comme objet transdisciplinaire, en ce sens précis qu'il traverse plusieurs disciplines (Couturier, 2002). Cette problématisation invite le chercheur ou le praticien à modifier son regard sur leur objet, en passant du désir de promouvoir le *mieux* interdisciplinaire au désir d'en comprendre les *possibles*. Car il ne suffit pas d'invoquer l'état d'une quelconque *épistémè* du *travailler ensemble*, ni même les exigences pragmatiques de la rencontre interprofessionnelle, pour que se réalise l'interdisciplinarité: il faut bien l'étudier dans son effectuation pour en analyser les possibles (Dubost, 1987).

Cette mise en problème permet d'avancer deux arguments qui militent en faveur de l'ouverture du champ de l'intervention sociale. Le premier concerne l'interdisciplinarité en tant que telle qui, tant sous l'angle épistémologique qu'empirique, pose la nécessité de *travailler ensemble* comme une condition du travail. Cette condition interdisciplinaire aura, c'est le second argument, permis différentes réussites invisibles (Faure, 1992), dont celle d'une langue en partie commune de l'intervention (Couturier, 2003), qui leur permet



d'arrimer leur action à des *nécessités d'agir* transdisciplinaires, car problématisées en grande partie hors des seules disciplines.

Plus concrètement, ces deux groupes professionnels partagent le statut de quasi-professions (Etzioni, 1971) et de métiers féminisés. Chez les infirmières, ce dernier caractère est encore plus important qu'en travail social (Petitat, 1989), et participe d'une tension identitaire provenant d'une double filiation, d'un part patrilinéaire, techniciste et médicale, centrée sur la technique et le traitement, et d'autre part matrilinéaire, centrée sur la vocation, le soin, le *caring* (Abdelmalek, Gérard, 1995). Le considérable effort des infirmières pour obtenir la reconnaissance de leur rôle propre et du caractère "professionnel" de la part relationnelle de leur travail a pris ancrage, entre autres, sur la reconnaissance de leur *intervention bio-psycho-sociale*. Que ce soit le modèle McGill (Dalton, Ranger, 1993) ou le modèle du *caring* (Watson, 1998), la dimension relationnelle de leur travail est devenue source de reconnaissance. En posant l'infirmière comme la professionnelle de la promotion de la santé, conçue comme la résultante de diverses dimensions incluant le social (Lauzon, Pépin, 2000), la catégorie *intervention* apparaît, de ce point de vue, comme un moyen pour soutenir une relative émancipation du joug médical. En appeler de *l'intervention*, c'est en appeler à la reconnaissance du travail de l'ombre, à l'émancipation de l'assujettissement médical, notamment par une expansion du travail infirmier du côté des sciences sociales.

Pour les deux groupes professionnels, selon des conditions bien entendu en grande partie distinctes, la reconnaissance de la part relationnelle de leur travail constitue la sortie (partielle) de la symbolique féminisée (caractère vocationnel, tacite et méconnu de l'action) en accédant à la reconnaissance de l'art, certes faiblement libéral, dans leur métier (Dubar, 1995). La reconnaissance, même modeste, de ce libéralisme permet aux deux groupes professionnels de revendiquer le statut de grands, et plus particulièrement aux infirmières de s'émanciper quelque peu de la filiation techniciste. Faut-il enfin rappeler l'origine commune des travailleuses sociales et des infirmières (Derobertis, 1981) pour démontrer qu'à bien des égards, la lutte de reconnaissance leur est au moins en partie commune, parce qu'elle procède de conditions sociales communes.

En appui sur l'observation en CLSC du travail de collaboration interdisciplinaire, nous soutenons donc que la co-action est condition incontournable de l'interdisciplinarité. Or, en CLSC, infirmières et travailleuses sociales collaborent à la faveur du partage d'une communauté pratique (ex.: outils, territoire, typologies empiriques communes). La co-action favorise la sédimentation des normes ou représentations de l'action qui tendent à faire jurisprudence partagée.

L'observateur est d'ailleurs frappé par le fait que la construction identitaire de ces diverses travailleuses en CLSC laisse une si grande place à l'identité d'entreprise[9]. "Je suis intervenante en CLSC" traduit le mieux la représentation courante du soi professionnel en cette institution, et ce qu'on soit infirmière ou travailleuse sociale. L'appellation *intervenante* est d'ailleurs instituée par l'établissement pour désigner l'ensemble des personnels cliniques, tendant ainsi à égaliser le divers statuts professionnels et à fonder un ethos transversal posant les nécessités transversales d'agir comme sur-déterminantes aux domaines disciplinaires (Couturier, 2002). Pour certaines tâches, l'observateur moyen ne



voit pas *a priori* la différence entre les deux groupes professionnels, comme il observe des conceptions étonnamment similaires de l'intervention entre certaines infirmières et travailleuses sociales partageant une même communauté pratique (ex. en périnatalité). En fait, les distinctions disciplinaires (certes réelles) s'inscrivent dans un système symbolique tendant à créer une orthodoxie d'ensemble.

Grandeurs de l'ouverture du champ de l'intervention sociale et tentation disciplinaire

Au total, nous estimons que les infirmières sont fondées d'occuper le champ de l'intervention sociale, et ce tant pour des raisons épistémologiques que pragmatiques relatives à la condition interdisciplinaire du travail. Chercher à clôturer ce champ est, au plan épistémologique, l'affaiblir, et tout simplement illusoire au plan pragmatique. Cela pose la question suivante: quelles sont les spécificités du travail social dans le champ de l'intervention sociale, et en quoi ces spécificités sont-elles des actifs de la profession?

L'étude[10] (Couturier, 2001) à laquelle renvoie ce texte cherchait à la fois à élucider ce que partagent des infirmières et des travailleuses sociales dans la rencontre interdisciplinaire en CLSC et ce qui les distingue. Nous avons soutenu que les distinctions sont moins nombreuses qu'anticipées, et que la conception effective de la tâche des unes et des autres est sur-déterminante au domaine disciplinaire. Mais nous voulons présenter ici deux lignes de partage disciplinaire[11], mais des lignes très incertaines, mouvantes, relatives à l'incarnation concrète de la tâche des unes et des autres. La gestion du risque, notamment en l'absence de faits ou de légitimités sociales fortes (ex. mandat de protection de la jeunesse), est une caractéristique discriminante de la pratique des deux groupes professionnels. Il nous a semblé que les infirmières sont plus intolérantes au risque que ne le sont leurs collègues. Cela traduit sans doute un rapport au *vrai* et à *l'incertitude* fort différent d'une profession à l'autre. Un autre point les distinguant est que les infirmières se réfèrent à un modèle conceptuel fédérateur, en l'occurrence le modèle McGill, alors que les travailleuses sociales se contentent de nommer à l'occasion, et ce en général de façon assez floue, des courants et savoirs théoriques des sciences sociales (thérapie de la réalité, cycle de la violence, etc.), auxquels s'ajoutent quelques références à ce qui serait une méthode générale du travail social et à ses variantes spécifiques (ex. intervention court terme centrée sur les solutions). En fait, si le modèle McGill semble signifiant pour dire la pratique des infirmières, les référents théoriques sont plutôt affaires personnelles pour les travailleuses sociales. Ce qui serait une méthode générale en travail social a peut-être une fonction signifiante similaire au modèle McGill des infirmières, mais la puissance référentielle de ladite méthode apparaît plutôt diffuse. En fait, elle est moins une méthode qu'un appareillage disparate, composite et utile pour agir sur ce qui serait un processus général d'intervention, formé de grandes phases comme l'accueil, l'évaluation, etc.

On peut cependant considérer que ce processus général constitue une structure pragmatique (coup de mains, habitus, routines) transversale à plusieurs métiers relationnels. Le modèle conceptuel en soins infirmiers s'en distingue en affirmant comment et selon quels principes l'intervenante s'y insère. Ce faisant, la méthode générale semble plus incertaine, mais plus ouverte à l'éclectisme qu'exige la pratique. Malgré ou par-delà les modèles conceptuels plus relativistes comme le modèle McGill, les infirmières ont de toute évidence un grand désir



de *vrai* dans leur pratique. Ici, c'est moins un impératif social, une problématique sociale, qu'un *ethos* professionnel, soit le désir de guérir, qui conduit l'action. Cet amour professionnel du vrai et ce fort désir de guérison se heurtent et s'articulent à l'impératif praxéologique du respect des choix du client. Les représentations sociales profondes de l'acte infirmier peuvent être alors en tension avec les conditions pratiques de sa réalisation.

En regard d'un rapport au vrai qui tend à concevoir une action plus ou moins univoque (la protocolarisation du travail infirmier), l'intervention en travail social apparaît bivalente, c'est-à-dire qu'elle vise à la fois l'organisation et le client (et leurs systèmes respectifs), suivant évidemment des proportions fort variables selon les exigences et possibles de la situation. Ce désir de soutenir un projet émancipateur n'est donc pas absolu. Outre les nécessités pratiques d'une relation clinique devant répondre à ses propres exigences, les travailleuses sociales doivent parfois opposer et mettre en balance le droit et l'intérêt individuels de leur client à l'intérêt général, notamment en contexte de rareté de ressources. Ainsi apparaît un double équivoque: d'abord en regard de leurs affiliations premières à l'organisation et au client, puis en regard d'un client qu'il faudra parfois desservir aux bénéfices de l'intérêt général, soit d'autres clients potentiels. Cette posture pourrait certes se voir assimilée à un travail de fonction publique, où l'intervention est d'abord affaire d'intérêt général, quitte à ne pas satisfaire la demande spécifique. Pourtant, cette fonction publique du travail social se conjugue d'un *ethos* professionnel émancipateur comme possible transcendance de l'action du groupe professionnel et de l'intervenante. En fait, pour les travailleuses sociales, l'intérêt général n'est pas que brute imposition de la dictature du nombre, elle est aussi projet de société auquel elles participent avec cœur.

À ce propos, les infirmières ont une relation plus univoque avec leur employeur et les programmes et règles administratives qu'elles mobilisent. Elles ne participent pas, au plan collectif, d'un projet émancipateur ou transformationnel de la société, mais plutôt d'un projet d'humanisation de la technique. Le désir d'humanisation des soins et de dépassement de la matérialité technique est de toute évidence la voie de la transcendance en *nursing*, et ce tant au plan collectif qu'individuel. Cela exige moins de se mettre en tension avec les systèmes d'intervention que de promouvoir les conditions de travail favorables à la réalisation du projet d'humanisation de la technique. Ce faisant, le groupe professionnel ressent moins le besoin de se poser, ni de se questionner, comme rapport social que ce n'est le cas en travail social. Encore une fois, le rapport à la tâche vient atténuer notre propos, en rappelant notamment que les infirmières portant des mandats sociaux, comme c'est le cas en périnatalité, peuvent avoir un rapport quelque peu différent de celui qui nous décrivons ici. Néanmoins, de façon archétypique, nous avançons que ce rapport à la transcendance de l'action diffère d'une profession à l'autre. Voici ce qu'évoque un travailleur social au soutien à domicile pour présenter une part de son travail. Un tel énoncé ne semble ni nécessaire, ni signifiant en *nursing*. 'L'*advocacy*, c'est d'essayer de défendre les gens qu'on a à défendre'.

Les caractéristiques du relativisme et de la bivalence offrent sans doute les matériaux de la construction de la reconnaissance de la spécificité de la place qu'occupe le travail social dans le champ de l'intervention sociale. Par exemple, Wang estime que l'approche du local comme champ de pouvoir dans lequel des individus, des familles et des communautés se rencontrent offre une cible pour le travail social qui appelle à tenir le rôle, d'intellectuel du



champ de l'intervention sociale (1999: 214). Moffatt considère que les travailleuses sociales sont les mieux placées pour déconstruire les discours dominants, pour aider à rendre visible ce que la société contribue à invisibiliser (1999: 222). Ici, c'est la macro-valeur de la justice sociale en travail social, valeur fortement discriminante entre les disciplines, qui permet non pas de découper une place (exclusive) sous le soleil pour la profession, mais bien d'énoncer et de faire reconnaître un sens à l'action du groupe professionnel dans ce champ.

Nous pensons, enfin, que ce sens est plus ou moins tacitement reconnu par les institutions employant des travailleuses sociales, mais que la relativement faible reconnaissance formelle a la force d'une reconnaissance de fait. S'il est vrai que certains pensent, souvent à voix basse, que les infirmières ou les psycho-éducateurs pourraient remplacer les travailleuses sociales, il nous faut constater que dans les faits cela ne se produit pas, ou si peu. D'ailleurs, une enquête sur les perspectives d'emploi en travail social est fort optimiste, anticipant un taux de croissance de la profession plus important que pour l'ensemble des autres occupations (Direction des ressources humaines du Canada, 2001). Cette action bivalente est cruciale à la réalisation de l'action publique, et c'est pour cette raison que la profession dans son ensemble s'en tire mieux que ce que les pessimistes (provenant souvent du travail social, d'ailleurs) en disent.

Conclusion: reconnaître et s'appuyer sur la collaboration avec les infirmières

La figure de l'autre en travail social est peut-être, au total, moins distante que ce que ne le laissait entendre la problématique initiale. Le travail social a, de fait, intégré la figure de l'autre à sa pratique. Peut-être alors l'enjeu premier est-il la figure du soi (voir Couturier, Legault, 2000)? Il nous faut prendre acte du fait que les infirmières, comme d'autres groupes professionnels d'ailleurs, sont, de fait, légitimes à nombre d'égards d'intervenir dans le champ de l'intervention sociale.

En fait, la solution pour réduire la tension interprofessionnelle inhérente au métissage des disciplines est peut-être moins dans la clôture du champ, tentation disciplinaire (dans tous les sens du terme) s'il en est une, mais bien dans l'ouverture dudit champ. Car au centre de la circumdisciplinarité se crée un espace d'action, celui crucial de la *médiation* entre les groupes professionnels, les appareils d'intervention, les acteurs, où les travailleuses sociales sont particulièrement habilitées à oeuvrer en raison de leurs compétences relationnelles, leur capacité d'action sur les réseaux, leur bivalence, etc. Voilà donc un spécifique (l'un des rares, mais la rareté crée la valeur, dit-on) de la profession.

Il va sans dire que ce spécifique ne se caractérise pas par le cloisonnement, la monopolisation, l'exclusion du champ; ce faisant, la profession se coupe de sa capacité médiatrice. Si enseigner, c'est médier, comme soigner, c'est médier, la médiation en travail social se caractérise à la fois par son intensité, son étendue et sa nature. Quant à son intensité et son étendue, il est facile de démontrer que le travail social médie entre des personnes et l'État, entre diverses organisations, entre des disciplines (sociologie et psychologie), etc. Plus important, par nature le travail social médie des besoins et des possibles, en articulant des demandes (individuelles, groupales et sociales) à des réponses sociales, qui incluent une grande diversité de disciplines. L'expansion du champ de



l'intervention sociale crée par effet de structure la nécessité d'appareils de médiation qui placent les hommes et les femmes d'interface que sont les travailleurs sociaux (Freynet, 2000) dans une position somme toute qui leur est avantageuse, quoique source d'inconfort. Comme quoi la valeur n'est pas toujours là où on la cherche.

Yves Couturier

Notes

1.- Le Centre local de services communautaires est l'institution de première ligne du système sociosanitaire québécois. Dès ses origines, le CLSC fut conçu comme une organisation interdisciplinaire.

2.- Comme il s'agit de métiers très féminisés, le féminin englobera ici le masculin.

3.- Une discipline est constituée d'un ensemble de discours, de représentations et d'institutions "disciplinés" par un groupe de façon à faire corps. Nous ne questionnons pas ici la réalité formelle de la discipline, mais nous rappelons qu'une fiction bien fondée peut être opérante dans le monde réel. Une telle discipline inclut des pratiques professionnelles et des pratiques scientifiques. En quelque sorte, notre réflexion est pragmatique, et ne s'intéresse pas directement à la discipline d'un point de vue académique. En fait, les pratiques sont des analyseurs, des synthèses concrètes des différents points de vue possibles.

4.- Voilà un bon exemple. Le concept d'inconscient, provenant de la psychanalyse, est employé, ici comme ailleurs, avec une telle naturalité, une telle tonalité d'évidence qu'il est rare qu'on évoque Freud en preuve.

5.- À titre d'analogie, précisons ici que la langue créole est un produit stabilisé du métissage se caractérisant par le fait que les deux géniteurs linguistiques ne sont pas égaux, les affaires de l'âme pouvant se dire à travers la langue maternelle et ancestrale, les affaires économiques, par exemple, à travers les mots de la langue du conquérant. Ici, le métissage n'est pas simple logique de croisement génétique, elle est d'abord rencontre des rapports des forces.

6.- L'épistémè est un système de discours savants, à une époque donnée et pour une société en particulier, prescrivant les contours du normal et de l'anormal, du possible et de l'impossible, du légitime et de l'illégitime.

7.- Nous traitons ici du rapport aux infirmières, car c'est celui que nous connaissons le mieux. Chopart (2000) a recensé pour la France près de 200 intitulés d'emploi se revendiquant du travail social, ce qui démontre que la réflexion aurait pu prendre d'autres directions.

8.- Observations ethnographiques et surtout analyse de discours visant à faire émerger l'univers de sens dans lequel s'inscrit l'intervention d'une vingtaine de locuteurs.

9.- Le terme *entreprise* est emprunté à Dubar (1995). Mais il serait sans doute plus adéquat de parler d'identité d'institution, en ce sens que le CLSC est la forme instituée et incarnée de l'action publique sur des problématiques sociales.

10.- Il s'agit d'une étude doctorale dont avons rendu compte ici, entre autres, des résultats. Il s'agissait d'une analyse structurale des discours d'une vingtaine de praticiennes (travail



social et soins infirmiers) qui visait à élucider les constructions partagées ou non de l'intervention.

11.- D'autres sont bien entendu présentes. En fait, les distinctions sont nombreuses entre les deux groupes professionnels. Mais l'étude d'une ligne de partage a ceci d'heuristique qu'elle s'approche au plus près des interfaces.

Références bibliographiques

- Abdelmalek, A. et J. Gérard (1995). *Sciences humaines et soins*, Paris, Interéditions.
- Couturier, Y. et I. Chouinard (2003). "La condition interdisciplinaire dans les métiers relationnels du secteur sociosanitaire: une mise en problème". *Revue électronique de sociologie Esprit critique*, 5 (1), téléaccessible à <http://www.espritlecritique.org>
- Chopart, J. (dir.) (2000). *Les mutations du travail social. Dynamique d'un champ professionnel*. Paris, Dunod.
- Couturier, Y. (2003). "L'interdisciplinarité pratique entre travailleuses sociales et infirmières: De la nécessité de produire un récit-client commun". *Revue canadienne de service social*, 19 (2): 245-251.
- Couturier, Y. (2002). "Champ sémantique de l'intervention et formes transdisciplinaires du travail: le cas de la rencontre interprofessionnelle des infirmières et travailleuses sociales en CLSC". *Nouvelles pratiques sociales*, 15 (1), 131-147.
- Couturier, Y. (2001). *Constructions de l'intervention par des travailleuses sociales et infirmières en CLSC et possibles interdisciplinaires*, thèse de doctorat au Ph.D. en sciences humaines appliquées, Université de Montréal.
- Couturier, Y. (2000). "Intervenir et coopérer: la question du langage partagé dans le travail interprofessionnel". *Intervention*, 112, 44-49.
- Couturier, Y. et B. Legault. (2002). "Du doute identitaire à la complexité de la tâche. Réflexion pour repenser la question de l'estime de soi professionnelle des travailleurs sociaux et travailleuses sociales". *Intervention*, 115, 57-63.
- Dalton, C. et C. Ranger. (1993). "Intégration d'un modèle infirmier en CLSC". *L'infirmière Canadienne*, 89 (3), 37-40.
- Direction des ressources humaines du Canada (2001). *Le travail social au Canada: une profession essentielle*, Ottawa.
- DeRobertis, C. (1981), *Méthodologie de l'intervention en travail social*, Paris, Centurion.
- Dubar, C. (1995). *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin éd.
- Dubost, J. (1987), *L'intervention psycho-sociologique*, Paris, PUF.
- Duc, M. (2002). *Le travail en chantier*, Paris, Octares.
- Etzioni, A. (1971). *Les organisations modernes*, Duculot.
- Faure, O. (1992). "La mise en oeuvre de l'interdisciplinarité: barrières institutionnelles et intellectuelles", dans Portella, E. (dir.), *Entre savoirs. L'interdisciplinarité en acte: enjeux, obstacles, perspectives*, Toulouse, Érès.
- Foucault, M. (1966), *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard.
- Franssen, A. (2000). "Les assistants sociaux: le crachin, la tempête, la parapluie", *Les politiques sociales*, 1: 49-66.



- Freyenet, M. (2000). "La médiation, nouvelle technique, nouveau métier? La médiation, un enjeu pour la refondation du travail social", *Revue française de service social*, 198: 98-103.
- Gusdorf, G. (1988). "Réflexions sur l'interdisciplinarité", *Bulletin de psychologie*, 397: 869-885.
- Hamel, J. (1995). "Contre l'interdisciplinarité, tout contre...", *Bulletin de l'ACSALF*, 17 (2): 16-17.
- Hamel, J. (1995b). "Réflexions sur l'interdisciplinarité à partir de Foucault, Serres et Granger", *Revue européenne des sciences sociales*, 100: 191-205.
- Lacoste, M. (2001). "Quand communiquer c'est coordonner. Communication à l'hôpital et coordination des équipes", Borzeix, A. et B. Fraenkel (Coord.). *Langage et travail. Communication, cognition, action*, Paris, CNRS: 198-221.
- Lauzon, S. et J. Pépin (2000). "L'appréhension de la substance infirmière par l'examen de concepts ayant fait l'objet d'analyses", dans *Recherches en soins infirmiers*, no. 63: 10-19.
- Lenoir, Y. (2000). "Formation à l'enseignement et interdisciplinarité: un mythe ou une exigence? Dépasser l'interdisciplinarité et penser circumdisciplinarité". *European Journal for Teacher Education*, 23(3), 291-300.
- Lyotard, J. (1979). *La condition postmoderne*, Paris, Éd. de minuit.
- Mathurin, C. (1995). "L'interdisciplinarité: essai de reconstitution d'un débat", *Cahiers du Ph. D. en sciences humaines appliquées*, 95-04, Université de Montréal.
- Moffatt, K. (1999). "Surveillance and Government of the Welfare Recipient" in Chambon, Adrienne, Allan Irving et Laura Epstein (éd.). *Reading Foucault for social work*, New York, Columbia university press, 219-245.
- Nélisse, C. (1997). "L'intervention: catégorie floue et construction de l'objet", dans Nélisse, C. et R. Zuniga (dir.), *L'intervention: les savoirs en action*, Sherbrooke, éd. GGC: 17-44.
- Petit, A. (1989). *Les infirmières, de la vocation à la profession*, Montréal, Boréal.
- Schön, D. (1994). *Le praticien réflexif*, Montréal, Éd. Logiques.
- Wang, F. (1999). "Resistance and Old Age: The Subject Behind the American Senior's Movement" dans Chambon, A., Irving A., et L. Epstein (éd.). *Reading Foucault for social work*, New York, Columbia university press: 189-217.
- Watson, J. (1998). *Le Caring: philosophie et science des soins infirmiers*, Paris, Seli Arslan.

Notice bibliographique

Couturier, Yves. "Misères et grandeurs de la clôture du champ de l'intervention sociale. La figure de l'autre dans l'activité interdisciplinaire", *Esprit critique*, Printemps 2004, Vol.06, No.02, ISSN 1705-1045, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org>



Les naufragés contemporains de l'émigration internationale: attrait du miroir occidental, illusions, désillusions et désespoir

Pierre Bamony

Doctorat d'Anthropologie Sociale et d'Ethnologie ("*Structure apparente, structure invisible. L'ambivalence des pouvoirs chez les Lyéla du Burkina Faso*" -thèse de doctorat Régime unique- Université Blaise Pascal - Clermont II - 2001), Doctorat de 3e cycle de Philosophie (Paris IV Sorbonne), DEA d'Anthropologie (EHESS, Paris). Actuellement professeur de Philosophie et de Sociologie dans un Lycée. - L'auteur a fait de la recherche Socio-anthropologique et philosophique qui a donné lieu à un certain nombre de publications: "*To Eskhaton. Le triangle de la mort*" (Grenoble 2000); "*La Solitude du mutant. Éloge de la bi-culture*" (Grenoble 2001); des articles dans la revue *Anthropos*, notamment. Pierrebamony@aol.com.

Résumé

Le phénomène du flux migratoire sur la planète est un fait historique permanent. Il a connu des visages différents selon les périodes de l'histoire, les pays, les modes d'accès à ces derniers et selon leurs besoins spécifiques. Mais aujourd'hui, il prend une figure particulière. Autant les citoyens des pays du Nord peuvent aller et venir sur toute la planète sans difficulté, autant ceux des Tiers-Mondes sont empêchés partout d'accès aux zones riches de la terre, en particulier, les pays du Nord. Si cette migration contemporaine, clandestine ou non, suscite tant de débats et génère d'aussi grands drames, elle s'explique par des raisons économiques et psychologiques, certes, mais aussi par d'autres causes dont on parle peu dans les études sociologiques relatives à ce fait humain. Notre analyse présente vise à en rendre compte explicitement, suivant la division économique de notre planète en deux zones distinctes, Nord et Sud, en comprenant le phénomène de l'immigration contemporaine dans sa globalité et dans sa singularité.

Mots-clés: immigration, Sud, Nord, Tiers-Mondes, économie complémentaire, clandestin, expulsions, pauvreté, richesse, frontières, dettes, remboursements, politisation de l'immigration, pacte colonial.

Abstract

Contemporary casualties of the international emigration: attraction of the Western mirror, illusions, disillusion and despair

The phenomenon of migratory flow on planet is a permanent historical fact. It knew different faces according to the historical periods, the countries, the modes of access to the latter and according to their specific needs. But today, it takes a particular shape. The citizens of countries of the North can go and come on all planet without difficulty, as much as those of the Third Worlds are prevented everywhere access to the rich zones of the earth, in particular, the countries of the North. If this contemporary migration, clandestine or not, causes so many debates and generates such great dramas, it is explained by economic and psychological reasons, certainly, but also by other causes one speaks not much in the sociological studies about to this human fact. Our present analysis aims at giving an explicit account of it, according to the economic division of our planet



in two distinct zones, North and South, by understanding the phenomenon of contemporary immigration as a whole and in its singularity.

Key words: immigration, South, North, Thirds Worlds, complementary economy, illegal worker, deportation, poverty, wealth, borders, debts, repayment, politicization of immigration, colonial pact.

Tout le monde pourrait en convenir: l'émigration est un phénomène non seulement aussi ancien que l'histoire de l'Humanité elle-même, mais toujours d'actualité. Nul ne doute que c'est même grâce à cette dynamique des populations humaines que la physionomie de notre planète a été totalement bouleversée, qu'on souscrive ou non à ce phénomène[1].

Ce fait de l'histoire prend de plus en plus une tournure différente. Sans pouvoir y mettre un frein réellement, une volonté se dessine dans les pays dits du Nord pour empêcher les habitants du Sud d'entreprendre une telle aventure comme si l'on avait atteint une organisation définitive de l'homme dans l'espace. N'est-ce pas une prétention vaine? Quel est le prix à payer pour tous ceux qui, malgré des barrières quasi infranchissables entre les deux zones du monde (Nord/Sud) osent braver le franchissement de tous les remparts? Quelles sont les raisons fondamentales qui jettent tant d'individus, citoyens des pays du Sud ou de l'Est sur les routes de l'émigration?

Telles sont les quelques perspectives que nous voudrions examiner dans cette analyse du phénomène de l'immigration internationale. Il s'agira, d'abord, de proposer un bref examen de ce fait humain; ensuite, de montrer des causes qui motivent ces déplacements d'hommes à travers notre planète, puis, en aval, de faire voir comment les lieux d'attraction (pays du Nord) s'organisent pour limiter le flux migratoire; enfin, de s'interroger sur la portée de perspectives ou d'organisation économique nouvelles susceptibles d'apporter un mieux-être matériel de nature à éviter des aventures migratoires tragiques.

I- De l'immigration en général et de ses conséquences aujourd'hui

1-1 Immigrés, une catégorie d'hommes? Brève histoire

Dans son ouvrage *Vers la paix perpétuelle*, le penseur de philosophie politique qui a posé, dès le XVIII^e siècle, les fondements de la communauté européenne contemporaine, Emmanuel Kant, avait déjà abordé la question de l'immigration. Il part du principe que la terre étant ronde et donc limitée, les hommes sont condamnés géographiquement à se rencontrer. Dès lors "Le droit cosmopolitique doit se borner aux conditions d'une hospitalité universelle" (2001, p.31). Il ne s'agit pas d'une "philanthropie" mais d'un "droit et, en ce sens, hospitalité signifie le droit qu'a tout étranger de ne pas être traité en ennemi dans le pays où il arrive" (Kant, 2001, p.31) dans la mesure où celui-ci s'engage à respecter, au même titre que les premiers citoyens, les lois et us de ce pays. Il s'agit donc, selon Kant, "du droit de visite ou du droit de s'offrir à faire partie de la société, lequel appartient à tous



les hommes, en vertu de celui de la possession commune de la surface de la terre. Car, à cause de la forme sphérique de cette surface, ils ne peuvent s'y disperser à l'infini, et ils sont forcés à la fin de se souffrir les uns à côté des autres; mais originairement, personne n'a plus de droit qu'un autre à un lieu de la terre". (Kant, 2001 p.31).

Nous l'avons dit, l'immigration n'est pas un phénomène nouveau, mais un mouvement de populations aussi ancien que la constitution des peuples. En effet, le désir d'expansion des hommes a connu plusieurs formes: voyages, aventures, conquêtes, échanges commerciaux, influence des peuples les uns sur les autres, etc. Cependant, de nos jours, sa forme la plus courante est bien souvent celle du travailleur. Mais, quel est le sens précis de ce terme? Selon *Le Robert*, Immigrer vient du latin *immigrare*, "venir dans, s'introduire dans"; composé de *in* "dans" et de *migrare* "se déplacer", changer de résidence. En d'autres termes, immigrer, c'est entrer dans un pays étranger, pour s'y établir durablement ou définitivement. Dès lors, toute personne qui immigrer dans un pays émigre par là même de son pays d'origine.

De nos jours, comme le montrent à la fois Bernard Philippe (1993) et Dominique Schnapper (1992) l'immigration de travailleurs peu qualifiés vers les pays riches ou industrialisés s'inscrit dans un phénomène plus vaste d'interdépendance inégale entre les différentes régions du monde. Ainsi, aux Etats-Unis vers lesquels se dirige une main-d'oeuvre qui provient essentiellement d'Amérique latine, on compte plus de 20 millions d'immigrés. L'Europe occidentale, quant à elle, qui emploie surtout des travailleurs originaires du Bassin méditerranéen, totalise en 1982 14,5 millions de migrants étrangers. Les pays arabes de l'OPEP absorbent plus de 3,5 millions de travailleurs venus en majorité des autres pays arabes et du sous-continent indien, un chiffre analogue à celui du Canada, de l'Argentine et de l'Australie.

Si l'on s'en tient aux migrations internationales de travailleurs entre l'Europe de l'Ouest et le pourtour de la Méditerranée, il apparaît que, depuis 1974, année de l'arrêt de l'immigration dans la plupart des pays d'accueil et, plus encore, depuis 1977, où ont été mises en place des politiques de retour et de réinsertion, un tournant a été pris dans le domaine des migrations. L'immigration est désormais bloquée dans tous les pays, à l'exception du regroupement familial jusqu'aux lois Pasqua-Debré, pour citer le cas français.

Au cours de la décennie 1970-1980 (voire davantage dans la décennie précédente 1960-1970), les migrations de travailleurs étaient considérées comme utiles à la fois au pays d'immigration et aux pays d'émigration. Cependant, même si elle est utile à court terme, en raison de sa souplesse, de son consentement ou non à être corvéable, pour l'économie des pays d'accueil, l'on soutient de plus en plus aujourd'hui, telles les thèses politiques extrémistes, en l'occurrence, que l'immigration peut entraîner dans les pays d'accueil ou maintenir à long terme des déséquilibres structurels. A l'inverse, le retour et la réinsertion créent des difficultés au pays de départ sans parler des problèmes socioculturels provoqués par la "double appartenance" qui caractérise les immigrés. Cependant, le besoin de main-d'oeuvre étrangère persiste, comme en témoigne l'accroissement des migrations temporaires et clandestines.



Mais qui sont les migrants? Ce dernier terme - comme celui d'"étranger" - est souvent défini négativement comme le "non national". A cette donnée statutaire, s'ajoutent, chez les travailleurs immigrés, le caractère volontaire, aux fins d'emploi (à la différence des réfugiés) et, pour une certaine durée (à la différence des saisonniers), leur condition de salariés en milieu essentiellement urbain, de même que la précarité de leur situation, en instance de choix - même illusoire - entre l'insertion définitive dans le pays d'accueil et le retour dans le pays d'origine. En France, par leur condition juridique, ils se distinguent aussi des migrants nationaux (tels les ressortissants des DOM - TOM, les français d'origine nord africaine, les tsiganes) et, par le but de leur migration, des réfugiés.

Pourtant, concernant les Tsiganes, Jean-Pierre Liegeois (1995) a signalé leur présence en Europe occidentale dès 1417. Et, en France, on trouve les premières installations des Tsiganes en 1419, entre autres à Macon. En raison de cette ancienneté, on devrait les considérer comme des Français de "souche" comme on dit; d'autant plus qu'ils sont Français bien avant d'autres "nationaux" issus des immigrations européennes successives et qui se considèrent plus Français qu'eux. La loi, surtout celle du 31 mai 1990 dite "loi Besson", dans sa mise en oeuvre du droit au logement (*Journal officiel* du 2 juin 1990) tient compte à la fois de ce statut (Français de souche) et de la singularité de leur culture de "gens du voyage" à propos de leur accueil dans les départements. L'article 28 de cette loi, qui encourage la solidarité entre les collectivités, précise qu'"un schéma départemental prévoit les conditions spécifiques des gens du voyage en y incluant les conditions de scolarisation des enfants et celle de l'exercice d'activités économiques" (*Journal officiel*, 1990). L'esprit de cette loi est clair: ne plus considérer les Tsiganes comme des "étrangers" ou des "immigrés", voire des citoyens de seconde zone, mais des "nationaux" à part entière malgré la particularité de leur culture.

C'est donc la condition qui est faite aux immigrés dans les pays d'accueil qui tend à les confondre dans une catégorie globalisante et abstraite, par-delà les distinctions juridiques, les diversités nationales et culturelles et les stratifications socio-économiques qui coïncident souvent avec l'ancienneté de chaque vague migratoire.

1-2 Vers la fin d'un idéal humaniste?

Dans nos investigations sur les problèmes de l'Humanité contemporaine, dès les années 1985-90, nous écrivions déjà qu'il y a des raisons de refus de la différence physique et culturelle qui enferment le "Sud" dans son piège. Comme le mensonge ou ce qu'on pourrait appeler le refus de la non-transparence des intentions, est l'une des armes efficaces, opérationnelles de la Raison mécaniciste, les extériorités non-européennes s'imaginaient avoir droit au partage des idéaux universalistes qu'elle a toujours prônés. Il en est ainsi du respect de la personne humaine, des droits de l'homme, de la liberté de circulation des personnes dans sa sphère de Réalité. Mais, autant l'orbe occidental aime s'étendre aisément au-delà de ses limites réelles, autant il opère courtoisement, mais efficacement une fermeture à l'Autre. Comme l'a bien vu justement Jaulin: "Cette fermeture est négation d'autrui, mais cette négation use assurément de "moyens" afin de s'exprimer, de jouer; ce qui est nié, autrui-nié, est la non existence de la différence. Bien entendu, cette non existence ramène au privilège de la non-différence; mais cette non-différence n'est que



l'homogénéité du vide, ou de la mort, puisqu'elle se fonde sur la négation, c'est-à-dire une relation d'opposition dont le terme, la finalité est une "non-relation", (Jaulin R., 1977, p121-122).

Après avoir fait croire à l'existence d'une "identité" entre les hommes - mais celle-ci, comme l'affirme Jaulin "ne peut référer qu'au multiple, à un multiple réel, la multiplicité des civilisations"(Jaulin, 1977, p.31) - la Raison mécaniciste opère aujourd'hui en sens inverse. En effet, les extériorités non-européennes qu'elle a elle-même "manufacturées", "dénaturées", selon les mots de Jaulin, sont, certes, aujourd'hui comprises ou embarquées dans son bateau à la dérive. Mais elles sont tenues à la lisière de son champ de réalité intrinsèque. Et elle utilise, à cet effet, des moyens discriminatoires et persuasifs. Ainsi, s'agissant des mesures prises, il y a peu de temps, par la Communauté européenne, Christian de Brie titre un article (1994), "Bâtir la Forteresse Europe - Les immigrés dans l'étau policier". En effet, il écrit que "Tournant le dos à une longue tradition française d'accueil et d'intégration, la politique dite d'"immigration zéro" repose sur deux pratiques érigées en principe: premièrement, "on n'entre pas"; précisément, les pauvres originaires des pays du Sud et de l'Est, sont indésirables. Pour les empêcher de venir, on s'emploie à les arrêter le plus en amont possible, dès le point de départ. C'est la fonction du visa: obligatoire, discrétionnaire, de courte durée, attribué parcimonieusement après un parcours très dissuasif, refusé au moindre soupçon de velléité d'installation en France." (Bamony P. 2000, p. 314-315). Quelques années plus tard, les faits donnent raison à nos analyses et intuitions, même si ce processus du refus de l'immigration a cours également dans les pays du Sud.

1-3 Des formes du refus dans une zone du Tiers-Monde: l'Afrique sub-saharienne

Le problème de l'instabilité des pays africains sub-sahariens actuels et de celle de leurs populations respectives résultent de deux facteurs majeurs. D'abord, il est généralement reconnu que les frontières juridiques, voire politiques n'obéissent à aucune donnée objective. La partition du continent africain en une poussière de pays est un fait du Prince, comme l'écrit à juste titre Cheik M'Backé Diop (2003): "Du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, à Berlin, une "conférence" sur l'Afrique avait réuni tous les pays européens ainsi que les Etats-Unis. Cette rencontre se termina par la signature de l'*Acte de Berlin*, qui a conduit au partage de l'Afrique" entre puissances européennes: l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Allemagne, le Portugal, l'Espagne.

A la veille de la première guerre mondiale, la quasi totalité de l'Afrique est constituée de colonies gouvernées par les Européens" (M'Backé, 2003, p.13). Aujourd'hui beaucoup de conflits interfrontaliers sont imputés par les dirigeants africains à cette partition arbitraire. A titre d'exemple, le Soudan, la Somalie, sont toujours en guerre civile pour une revendication de territoire qui soit conforme à une réalité humaine. Le Mali et le Burkina Faso se sont affrontés au sujet du tracé de frontières qui les lèse d'une bande de terre. Le Nigeria et le Cameroun ont failli connaître un même sort.

Dans cette partition du continent africain, on a surtout négligé le facteur humain: des peuples ennemis se retrouvent sur un même territoire contraints de partager un même pays



par la juridiction internationale sans pour autant avoir renoncé à leur haine historique. Pire, les mêmes peuples sont traversés par une frontière qui les jette d'un côté comme de l'autre de leur territoire ancestral, et appartenant ainsi désormais à deux pays différents, avec des nationalités également distinctes. Dès lors, le problème de l'immigration se pose, de nos jours, dans un contexte inextricable. Ahmadou Kourouma, dans deux de ses oeuvres majeures, *Les Soleils des indépendances* (1976) et *Allah n'est pas obligé* (2003), analyse avec son réalisme habituel les guerres civiles (Sierra Léone, Sénégal, Libéria et récemment la Côte d'Ivoire, pour ce qui est de la zone ouest africaine que l'auteur connaît bien) auxquelles donne lieu entre autres, la mauvaise répartition du continent africain subsaharien. Mais, cet écrivain insiste davantage sur la responsabilité politique des africains eux-mêmes qui n'hésitent pas, pour des questions de stratégies de conquête du pouvoir, à brandir l'étendard du "nationalisme". Si l'on prend le cas de la Côte d'Ivoire, jusqu'à l'histoire récente de ce pays (1990), le problème de l'immigration ne se posait pas du tout. D'une part, ce pays est un territoire de peuplement: d'abord, presque tous les peuples ou groupes ethniques sont des immigrants dont l'origine se situe au Ghana, au Burkina Faso, au Mali, en Guinée, au Liberia; ensuite, certains de ces peuples se répartissent sur deux territoires et se retrouvent ainsi "étrangers" sur leur terre ancestrale. Tel est le cas des ivoiriens du nord qui sont immigrés en Côte d'Ivoire et "nationaux" sur le sol de leurs ancêtres.

D'autre part, et du fait de cette émigration massive, près de soixante-dix populations de langue différente, de culture et d'origine ont coexisté jusqu'ici dans la paix, c'est-à-dire sans heurts gravissimes. Enfin, ce pays a besoin de main-d'oeuvre dans tous les secteurs de son économie, ce qui amène vers lui un flux migratoire perpétuel. Ainsi, la revue *Politique Africaine* (2000, no78) s'inspirant d'une enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation, estime que la population immigrée s'élève à 25% de la population en 1993. Parmi ces populations immigrées, on compte les Burkinabé (environ 3 millions d'individus), mais aussi les Maliens, les Guinéens, les Ghanéens, les Libériens, les Sénégalais, les Nigériens et les Béninois. On dénombre également les Libanais, les Français, et les citoyens des pays du Maghreb. Cette importance d'une population dite étrangère a conduit un homme politique à écrire que: "plusieurs faits, souligne toutefois le professeur J.N. Loucou, ex-directeur de cabinet du président Bédié, peuvent justifier l'inquiétude des Ivoiriens. C'est d'abord l'importance numérique des étrangers en Côte d'Ivoire [...] liée à un fort taux d'immigration et à une forte natalité [...]. Les étrangers [...] occupent une place prépondérante parfois hégémonique dans l'économie ivoirienne. Cette présence étrangère menace donc de rompre l'équilibre socio-économique du pays". (voir *Politique Africaine*, 2000, p.65). Ce qu'a dénoncé Kourouma dans ses pamphlets-romans tient au fait que le délire verbal conduit parfois à une agression effective des "étrangers"; et, dans le cas de la Côte d'Ivoire, à un refus d'une partie de la population ivoirienne considérée comme des citoyens de seconde zone, ou même des "immigrés" en raison de la proximité du territoire du Mali, de la Guinée et surtout du Burkina Faso.

C'est sur de tels soupçons que se sont fondés les politiques ivoiriennes du Sud, du Centre Ouest et de l'Ouest pour écarter Alassane Dramane Ouattara de la compétition à la présidence de la Côte d'Ivoire. A cet effet, on a inventé la notion d'"ivoirité" qui impose aux prétendants à ce statut d'être ivoirien de père et de mère. La constitution forgée par le



régime de Henri Konan Bédié, maintenue par ses successeurs jusqu'à Laurent Gbagbo, interdit la "double nationalité". En ce sens, les politiques ivoiriennes ont toujours avancé l'argument qu'Alassane Dramane Ouattara, même s'il n'est pas Burkinabé d'origine, a du moins été, pendant un certain temps, un citoyen éminent de l'ex-Haute Volta. Cette exacerbation de la notion d'"ivoirité", qui distingue "nationaux" et "non nationaux", Ivoiriens de seconde zone, demi-Ivoirien, etc., a conduit à l'insurrection des Ivoiriens du Nord, excédés d'être traités d'immigrés dans leur propre pays, puis à la guerre civile depuis le mois de septembre 2001, enfin à l'impasse politique dans laquelle se trouve la Côte d'Ivoire actuellement. Divisé entre le Nord et le Sud, le pays est devenu ingouvernable.

En fait, il n'y aurait pas de problème d'immigration dans cette zone du monde si les politiques n'exacerbaient pas les haines entre les groupes humains. On comprend alors que Kourouma s'en prend avec véhémence à ces individus et les considère même comme les causes de tous les maux (économiques, humains), que connaissent les pays sub-sahariens.

II- Des causes de l'immigration contemporaine

2-1 *Le miroir et les faits: deux réalités contradictoires du Nord*

L'attrait de l'opulence des pays du Nord telle que la télévision s'emploie à la transcrire dans l'ensemble de ce qu'il est convenu d'appeler les Tiers-mondes est la raison qui apparaît le plus souvent dans les écrits relatifs à ce problème humain majeur de nos jours, en l'occurrence, les migrations internationales. En fait, à travers ce média fascinant qu'est la télévision, s'agit-il d'une transcription de la réalité ou plutôt d'une falsification, d'une manipulation de celle-ci? Nous avons tout lieu de croire que cette deuxième interrogation est conforme aux faits. En effet, ce média donne des pays riches un miroir qui relève davantage de l'imaginaire, ou à tout le moins, des fantasmes. La réalité reproduite à travers la télévision d'un Nord, qui est signe de richesses (trois ou quatre voitures par famille aujourd'hui), source d'enrichissement[2] n'est valable que pour une minorité d'individus. Pour remettre les pendules à l'heure et arrêter cette perception parfois fallacieuse du Nord, la Norvège vient d'utiliser récemment la féerie et la fascination du même média pour limiter les flux migratoires incessants sur son territoire. En effet, ce pays s'est fondé sur le pouvoir évocateur de la télévision sur les consciences et a trouvé le moyen de décourager les demandeurs d'asile. Selon un article anonyme du *Canard enchaîné* du 26 novembre 2003, le ministre de l'Intérieur local innove en commandant "un film à des télés russes et ukrainiennes qui brossent un paysage très noir de la vie en Norvège! Selon *Le Point* (21/11/2003), l'opération a réussi: le flux des immigrés a chuté" (*Canard enchaîné* du 26 novembre 2003, p.8). En outre, comme Osiris Cecconi (1975) l'a bien montré, la qualité de la vie ne tient pas forcément au développement économique ou industriel. Ce développement est lui-même facteur de problèmes spécifiques d'ordre social ou philosophique. C'est en ce sens qu'il affirme que "le développement de cette puissance [la puissance économique] et ses effets imprévus, en même qu'ils instruisent la science, troublent la conscience, en affectant profondément le genre de vie des hommes d'aujourd'hui et, en particulier, en changeant ses dimensions économiques et culturelles.



Nous "sentons" tous comme une vérité d'évidence que le "bien-être" ne va pas sans "mal-aise", et qu'un "plus grand pouvoir de vivre" ne produit pas spontanément un "meilleur art de vivre" (Cecconi, 1975, p.5).

Dès lors, on comprend qu'il y ait, au Nord, des réalités sociales, des naufragés de la surenchère du développement économique libéral qu'on ne peut occulter comme les "Tiers-mondes", les "Quarts-mondes", reflets de la pauvreté et de la souffrance sociales existant et persistant dans chacun de ces pays dits riches. Pourtant, à regarder de près les faits sociaux, on s'aperçoit que la vie peut être très difficile pour bon nombre de gens dans un pays du Nord. A titre d'exemple, en France, l'"ATD-Quart Monde" s'emploie, depuis plus de trente ans, à tâcher de lutter, voire de réduire l'extrême pauvreté d'une couche de la population: aide au logement, à la survie quotidienne des familles par une assistance alimentaire, etc. Dans un article consacré justement à cette association, il en résulte que "les familles" dites de la population en très grande difficulté "n'ont pas seulement connu des problèmes de logement. Beaucoup de couples ont erré d'un foyer à un hôtel social, et n'ont jamais vécu avec leurs enfants. L'objectif est donc de les soutenir pour qu'elles réalisent leur projet familial" (*CFDT Magazine* no 285, novembre 2002, p.44-45). Cette peinture est renforcée par les observations d'un membre permanent de l'"ATD Quart Monde" qui dit, en effet: "Nous avons rencontré des familles qui n'avaient connu que des squats et qui ont commencé par occuper une seule pièce de leur appartement... Les familles qui arrivent ici ont vécu dans l'urgence" (*CFDT Magazine* no 285, novembre 2002, p.44-45). Cette réalité que la télévision s'abstient de présenter aux habitants du Sud, candidats à l'émigration, peut s'appliquer à n'importe quel pays riche, avec des nuances spécifiques à la situation économique et sociale de chacun d'eux.

2-2 Pauvreté au Sud: mythes ou réalité?

Ce point de la réalité tronquée des pays du Nord ne saurait faire oublier que les causes les plus profondes sont dans les pays du Tiers-monde eux-mêmes. D'une part, il manque aux citoyens de la plupart de ces pays, qui ont la jouissance de leur liberté, une conscience aiguë de leurs propres réalités et la nécessité de défendre les intérêts de leurs pays et de leurs peuples. Comme les notions de nation et d'intérêt général n'ont pas encore prise dans l'esprit de ceux-ci, il s'est développé, depuis leur (soi-disant) indépendance, une forte tentation d'un enrichissement personnel au détriment des intérêts généraux. C'est ce qui fait dire à Rousselet (1994) que les pays africains, notamment francophones, ont manqué d'une certaine réussite économique, lors et après les indépendances faute de classes riches organisées susceptibles de prendre le relais des colonisateurs. Une telle absence de piliers économiques solides a conduit à l'émergence de "couches sociales pour qui l'Etat est devenu un moyen de s'approprier les richesses par de lourds impôts prélevés sur les paysans, le vol pur et simple, les détournements et la corruption" (Rousselet, 1994, p. 179). Cette classe, qui s'approprie les biens de son pays au mépris du reste de ses habitants, est appelée par Jean Ziegler de "dictature de militaires ou de bourgeois compradores" (Ziegler, 1978, p.10). Une telle qualification, peu laudative, tient au manque de lumière, sur le plan de la vision des réalités du monde contemporain, du sens et de l'intérêt de l'Etat, de l'amplitude de la conscience, qui la caractérisent.



Dès lors, cet état d'esprit, qui confine à l'incurie, a été bien compris par des hommes du Nord qui contribuent grandement au gaspillage des richesses publiques, celles du sous-sol (matières premières) comme celles qui sont produites par l'activité économique. Il suffit de prendre un exemple, dans le cadre général des relations franco-africaines de particuliers à particuliers et d'Etat à Etat, pour comprendre la mainmise de ceux que Jean-François Julliard dans *Le Canard enchaîné* appelle poétiquement les "Les Afro-profiteurs" qui ne se gênent pas d'aller faire "leur marché noir" dans ces pays francophones d'Afrique reconnus comme pauvres. Concernant l'expropriation des ressources naturelles des pays africains subsahariens, l'auteur de cet article écrit en effet: "Imaginerait-on un *trust* étranger exploitant le sous-sol français et ne versant en contrepartie qu'un loyer égal au quart, voire au cinquième des recettes récoltées? C'est pourtant le système qu'Elf a imposé au Gabon, au Congo, au Cameroun ou l'Angola. Et c'est selon les mêmes principes que des industriels français prospèrent dans le coton, les forêts, les minerais, la distribution de l'eau ou le commerce portuaire" (Julliard, 6/11/2000, p.3). N'importe quel chef d'Etat ou responsable d'une certaine importance est vite pris par les boniments de ceux qui viennent se présenter à eux comme ayant quelque compétence dès lors que les victimes n'ont pas suffisamment d'esprit critique pour se rendre à l'évidence que la raison est aussi un superbe instrument de mensonge, de duperie, voire d'aliénation. Car les "Afro-profiteurs", selon cet hebdomadaire se sont diversifiés dans tous les domaines. Ils sont en effet, "marchands d'images et d'articles de presse, conseillers en sécurité et en stratégie, généraux représentants de commerce, parasites de l'humanitaire. Et tout ça, ça fait d'excellents Français" (Julliard, 6/11/2000, p.3).

Cet esprit mercantile contribue grandement à ruiner ces pays plutôt qu'à les sortir de leurs difficultés[3] et à appauvrir leurs populations qui aspirent, elles aussi, à des conditions de vie décentes si ce n'est au même titre que les habitants du Nord, du moins conformément à leur propre éthique de vie. Faute de pouvoir trouver ces conditions sur place, ils aspirent à devoir aller les chercher dans les pays du Nord perçus comme un eldorado. Cette idée qui s'est imposée et généralisée, en particulier dans les pays africains, résulte du fait, selon Philippe Engelhard, que "la pauvreté est massive sur le continent - 60% de la population vit dans la pauvreté ou au moins dans la précarité" (1998, p.21). Cet auteur confirme son observation en donnant quelques chiffres concernant la pauvreté dans certains pays subsahariens. Ainsi, le Sénégal, grand pourvoyeur d'émigrants en France, compte 30% de pauvres si on prend en considération les critères des calories par tête; la Mauritanie, 60% de pauvres; le Ghana en compte 30%, etc. On comprend dès lors que le flux de l'émigration légale ou clandestine vers les pays du Nord dont la France soit de plus en plus important. Concernant ce dernier pays, *Libération* du 20 novembre 2002 fournit les chiffres suivants: on dénombre 4% d'immigrés venus de la Turquie, 30% du Maghreb, 9,5% d'Asie et 9,5% de l'Afrique sub-saharienne. En fait, selon ce même journal, les immigrés toutes origines confondues, représentent 7,5% de la population française, un taux qui semble stable depuis 25 ans au moins. Sur le marché du travail, ils représentent 12% de nouveaux venus. Le flux des entrées s'élève à environ 5000 personnes par an hormis l'immigration clandestine qu'on estime à environ 12'000 à 20'000 individus. En 1998, la France a pu régulariser 100'000 personnes; ce taux est inférieur à celui de la Grèce (700'000 personnes) et de l'Italie où plus d'un million de dossiers concernant la régularisation de clandestins ont abouti. Toutefois, selon un dossier de *Télérama* sur l'immigration, "aujourd'hui, statistiquement, un Africain a



dix fois moins de chance d'obtenir l'asile qu'un Asiatique. Pourtant, ceux-ci commettent autant de fraudes au séjour. Mais, l'Asie, c'est loin. Et puis, il existe toujours, vis-à-vis de l'Afrique, cette vieille peur de l'invasion" (*Télérama* no2459, 26 février 1997).

Malgré les règles strictes qui régissent l'immigration sous sa double forme, légale et clandestine, depuis les lois Debré-Pasqua de 1997, le flux ne s'estompe pas pour autant. Ainsi, en 1995, on estimait à 2200 le nombre d'algériens qui avaient demandé le droit d'asile. Seuls 15 d'entre eux l'ont obtenu. Il en est de même des Zaïrois, par exemple, selon le dossier de *Télérama* déjà cité.

Ce désir est lui-même nourri par un certain nombre de considérations objectives. D'une part, il y a une fuite importante de la matière grise issue de ces pays, non pas par désintérêt pour leur pays d'origine, mais parce que ceux-ci n'ont rien à leur offrir qui soit susceptible de leur permettre de mettre en valeur leurs compétences dans les divers domaines des activités humaines. Cette dernière forme d'immigration semble plus grave selon un no de *J.A.I.* qui affirme que "l'accroissement du nombre des migrants a de graves conséquences économiques et sociales. Les pays d'origine sont ainsi confrontés à un dramatique *brain-drain* (fuite des cerveaux) qui freine leur développement. En Inde, d'ici à 2005, le phénomène touchera plus de 100'000 ingénieurs et techniciens en informatique". (*J.A.I* no 2194 du 26 janvier au 1er février 2003 p.73). Les pays du Nord qui absorbent le plus d'immigrés qualifiés ou hautement qualifiés dans les divers champs de la science et de la technologie sont notamment la France, l'Allemagne, la Grande Bretagne, le Canada et les Etats-Unis. Ainsi, la France a admis l'entrée de 4000 informaticiens dans les années 2000-2002. L'Allemagne a fait mieux: en 2000 elle a mis en place un *green card* (permis de travail permanent) qui a rendu possible l'accueil d'environ 800'000 informaticiens et spécialistes des technologies de l'informatique. Ceux-ci viennent de l'Europe de l'est, de Singapour, de Malaisie, de Chine, voire des pays anglophones sub-sahariens comme le Nigeria ou le Ghana. La Grande Bretagne vient d'innover dans ce sens. En effet, un numéro de *L'observateur de l'OCDE*" (Organisation pour la coopération et le développement économique) du 15 mars 2002 consacré à la "fuite des cerveaux: mythes anciens et réalités nouvelles" indique que pour attirer au Royaume-Uni des "jeunes chercheurs du monde", on a mis au point un projet de 20 millions de livres sterling. Dans le même temps, "le congrès américain annonçait que le quota annuel de visas de travail temporaire délivrés à des professionnels hautement qualifiés augmenterait de 115'000 à 195'000, et ce jusqu'en 2003" (*Observateur de l'OCDE* du 15 mars 2002). Certes, ce qu'on a convenu d'appeler, selon la même revue, "la circulation des cerveaux", ne touche pas seulement les pays des Tiers Mondes. Les docteurs en sciences et en technologies des pays européens Est et Ouest, du Canada sont également attirés par les Etats-Unis.

Quant aux pays Africains sub-sahariens, c'est surtout au niveau de l'enseignement supérieur que l'ampleur du phénomène, en l'occurrence, "la fuite des cerveaux" est manifeste. Ainsi en est-il de l'université Cheik Anta Diop de Dakar. Selon le *Sud-Quotidien* du 12 décembre 2002-Dakar "la fuite des intellectuels" sénégalais tient à des causes objectives: l'argent, c'est-à-dire l'attrait d'une meilleure rémunération équivalant à leur niveau d'études, n'est pas le seul facteur. En effet, les professeurs et chercheurs des universités du Sénégal ne bénéficient pas de bonnes conditions de travail du fait de l'appauvrissement du pays, d'une



part, et de la réalité mondiale d'une économie marchande universitaire, d'autre part. Les motifs de départ les plus souvent évoqués sont la charge d'enseignement trop lourde, le nombre d'étudiants trop élevé en cours, le manque de ressources et de financement de la recherche. On estime que plus de 30'000 titulaires africains de doctorat travaillent hors de leur continent, en Europe et en particulier aux Etats-Unis. Ce constat amène le journal à écrire que "tout le monde est unanime à dire que le phénomène de fuite de cerveaux constitue une "grande perte pour les pays d'origine comme le Sénégal". C'est surtout "un élément négatif", dit Kalidou Diallo. "Si l'on prend le cas du Sénégal, il est évident que les Etats-Unis n'investissent aucun franc dans la formation des enseignants qu'ils reçoivent de notre pays" dit-il. Ce qui fait dire à Ibra Diène qu'il y a un problème car: "les pays pauvres fournissent de la main-d'oeuvre de haute qualité aux pays riches. Autrement dit des pays comme le Sénégal financent l'enseignement supérieur dans les pays riches". C'est le même son de cloche dans toutes les facultés de l'université de Dakar". (*Sud-Quotidien*, 12 décembre 2002).

2-3 Des causes de l'appauvrissement du Sud et de celles de l'immigration: l'exemple des pays africains sub-sahariens

L'attrait des salaires proposés par les pays riches incline donc à se décider sans résistance, même si certains d'entre ces cerveaux en fuite, depuis les pays de l'exil, doivent contribuer à exploiter, spolier même les richesses générées par l'activité économique et celles du sous-sol de leur pays d'origine. Dans un de nos récents ouvrages, nous avons cité Chirac, président de la République française, qui reconnaît la responsabilité des pays du Nord dans l'appauvrissement actuel des pays africains notamment. Dans l'économie de cette analyse, il nous semble important de rappeler cet aveu. En effet, lors du sommet franco-africain du 18 janvier 2001 à Yaoundé au Cameroun, s'adressant à des journalistes qui l'interrogeaient sur les causes des difficultés économiques actuelles des pays africains, il leur répond: "Ecoutez, à propos de l'Afrique, il faut commencer par réfléchir tout en sollicitant notre mémoire. Nous avons commencé par saigner ce continent pendant quatre siècles et demi avec la traite des Noirs. Ensuite, nous avons découvert ses matières premières et nous les avons saisies. Après avoir dépossédé les Africains de leurs richesses, nous leur avons envoyé nos élites, qui ont évacué la totalité de leurs cultures. Aujourd'hui, nous les délestons de leurs cerveaux grâce aux bourses d'études, qui constituent en définitive une autre forme d'exploitation car les étudiants les plus brillants ne rentrent pas chez eux [...] Au bout du compte, nous constatons que l'Afrique n'est pas dans un Etat brillant et, comme nous nous sommes enrichis à ses dépens, nous lui donnons des leçons à titre de prime. Tout cela mérite une réflexion profonde et une forme d'autocritique à laquelle les Eglises elles-mêmes doivent prendre leur part. Alors, il faut encourager les droits de l'homme, sans arrogance, sans vouloir humilier"^[4] (Bamony, 2001, p.365-366).

Cet aveu fait penser au fameux "pacte colonial" par lequel les puissances colonisatrices ont convenu de maintenir leurs anciennes colonies sous une dépendance perpétuelle, malgré les indépendances. Les signataires africains du statut d'indépendance de leur pays le savaient-ils? Dans l'affirmative, pourquoi n'ont-ils pas dénoncé ce pacte si inique pour le devenir de leurs pays? Osiris Cecconi voit dans ce "pacte" la cause de la pauvreté économique de ces pays et la raison essentielle qui manifeste leur impuissance à se développer. C'est, du



moins, ce qu'il écrit: "Le "pacte colonial" subsiste, et l'indépendance politique formelle ne l'affecte que fort peu. Il signifie que productions et échanges se spécialisent dans l'intérêt du pays dominant, de sorte que l'industrialisation du pays sous-développé - objectivement impossible par la dégradation des termes de l'échange - est de plus découragée, ou déséquilibrée, pôles de développement, économie dite "dualiste". Elle est insuffisante. Elle est inefficace: par la forme même qu'elle prend, l'aide reste inapte à déclencher un effet cumulatif: en ce sens, elle mérite le nom d'"aumône". Et l'on s'explique par là le fait que les pays qui veulent décoller, ne puissent l'accepter" (Cecconi, 1975, p. 612).

Pendant toute la durée de nos investigations (des années 1980 à 2000) sur l'Oekoumène au sens où Max Sorre l'a défini, "en l'occurrence, l'ensemble des milieux propres à la vie permanente des collectivités humaines..."(2000: 378), nous avons démontré, à chaque étape de nos recherches, que la question des migrations internationales ne se poserait pas en des termes si catastrophiques comme elle l'est aujourd'hui si l'on n'avait pas endetté les pays du Sud tel qu'on l'a fait. Dans l'ouvrage auquel ces recherches ont donné lieu au cours des années 2000, nous fondant sur les données générales de l'activité économique mondiale, nous écrivions avec pessimisme sur une situation économique des pays du Sud qui ne cesse de s'empirer: "Le piège dans lequel l'ensemble des pays du Sud se trouve aujourd'hui, par le biais, en particulier, de l'endettement incommensurable, était comme programmé dès le départ, c'est-à-dire dans les années 1973, afin de sortir, par ce biais, les pays du Nord de la crise pétrolière qui a, d'ailleurs, grandement profité à ces mêmes pays par l'investissement dans la recherche de nouvelles énergies. Si l'on se fie aux chiffres fournis par la CNUCED (Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement) en 1997, on s'aperçoit que cette dette, en milliards de dollars, ne cesse d'augmenter. On peut en tirer les enseignements suivants. Si nous prenons comme année de référence ou point de départ la décision d'endetter cette zone du monde (1972-73), de manière à la mettre dans une dépendance définitive, et 1996, par exemple, la croissance de la dette donne: de 108,9 milliards de dollars de dette totale dans les années 70, on passe en 1996 à la somme de 1796,70 milliards de dollars. Le service de la dette augmente de 23,4 en 1975 à 214,4 milliards de dollars dont les intérêts qui grimpent de 21,4 en 1978 à 78,8 milliards de dollars en 1996. Inversement, le service des exportations des pays en voie de développement qui était de 22,5% en 1978, baisse à 12,5% en 1996" (Bamony, 2000, p.301-302). C'est en ce sens que François Chesnais (1994), spécialiste d'économie industrielle internationale et d'économie de l'innovation technologique, de son côté, reconnaît qu'à partir de 1984, il y a, chaque année, un transfert de 25 milliards de dollars des pays débiteurs du Sud vers les banques créancières du Nord. Celles-ci arrivent toujours à leur fin: faire payer même les intérêts par les pays débiteurs grâce à la "dollorisation" de l'économie mondiale et aussi, comme en Argentine, à la mise en vente des secteurs rentables de l'économie.

2-4 Face aux conséquences économiques, sociales et humaines dramatiques au Sud, naissance d'une nouvelle conscience de l'altérité au Nord?

Aujourd'hui, un peu partout dans les pays du Nord, une prise de conscience citoyenne s'impose face à la misère des populations des pays du Sud. Le fait que ces pays se soient imprudemment obérés tend à rendre la survie de leurs habitants très problématique. Et tel



est le sens du combat engagé par bon nombre d'associations, d'organisations non gouvernementales. Mais la lutte pour l'Homme s'avère extrêmement difficile en raison de l'"égoïsme" des créanciers du Nord. Un article d'une revue syndicale d'enseignement parle même de "lutte contre la pauvreté" (voir *CFDT Magazine*, no289, mars 2003.) artificiellement voulue par les Banquiers du Nord et leurs complices des pays du Sud qui ont autant si ce n'est plus de responsabilité que les premiers. En effet, l'auteur de cet article écrit que "quatre ans après la campagne internationale "Annulations de la dette" et un an après la création de la plate-forme française "Dette et développement", les allègements commencent à bénéficier aux populations de certains pays pauvres. Au Mozambique, une campagne de vaccination des enfants a été lancée. En Ouganda, au Malawi et en Tanzanie, les frais de scolarité ont été supprimés dans le primaire. L'Ouganda a triplé ses dépenses de santé. Au Cameroun, l'allègement de la dette permettra de multiplier par trois l'aide publique au développement accordée par la France, soit 15 millions d'euros (100 millions de francs) par an pendant dix ans" (Blain in *CFDT Magazine*, no289, mars 2003, p.48).

Toutefois, les points positifs de ce problème humain contemporain ne doivent pas en faire oublier les difficultés liées à de multiples raisons dont nous retiendrons ici quelques aspects majeurs. D'une part, le montant de la dette des pays dits PPTE (pays pauvres très endettés) s'élève, à ce jour, à 210 milliards de dollars. Au vu d'une telle somme, les créanciers rechignent à effectuer des baisses; d'autant plus que dans les pays en question, les gouvernements ne donnent pas de signes patents, voire la preuve d'une volonté réelle d'un engagement dans la lutte contre la pauvreté par une réticence à impliquer davantage les sociétés civiles, premières victimes de cet état de fait. Faute de mesures favorisant la transparence dans le suivi des opérations destinées à alléger les souffrances des populations atteintes, voire d'une réelle émergence de la prise de conscience des sociétés civiles responsabilisées, Marc Deluzet, responsable CFDT dans la plate-forme "Dette et développement" remarque à juste titre: "Je crois qu'avant d'augmenter l'allègement de la dette, il faut savoir ce qu'on fait de cet argent. En libérant rapidement de grosses sommes qui ne seraient pas affectées à des projets précis, on augmenterait les chances de voir cet argent disparaître dans les circuits de la corruption" (*CFDT-Magazine*, no289, mars 2003, p.48). D'autre part, qu'il s'agisse de dette latérale ou multilatérale, les pays pauvres très endettés sont sommés, par leurs créanciers, de rembourser leur dette dans un premier temps afin qu'en deuxième lieu, on puisse la leur restituer sous certaines conditions. Ce peut être la mise en place d'un plan de lutte contre le phénomène de pauvreté qui serait cautionné, voire avalisé par les services de la Banque mondiale. Cette obligation de rembourser la dette résulte d'un type de raisonnement plus pervers, inspiré par la Banque mondiale elle-même. En effet, puisque la dette bilatérale ou multilatérale a été allégée, ces pays pauvres très endettés[5] seraient ainsi en mesure de rembourser le reliquat de la dette. Pire, on note même des contradictions dans les engagements des pays riches concernant l'allègement de la dette. En effet, on parle volontiers de "dettes soutenances", et ce qu'on appelle 'allègement de la dette' se ramène quelquefois à des sommes qui ne pouvaient pas être remboursées, faute de capacités à cet effet. On remarque aussi que ce que les pays riches consentent individuellement aux pays pauvres comme allègement dans le cadre des échanges bilatéraux, ces mêmes pays parviennent à récupérer des sommes équivalentes collectivement par le biais des IFI (Institutions financières internationales - comme le



Fonds monétaire international et la Banque mondiale). Où est donc l'allègement réel de la dette des pays très pauvres et très endettés?

Somme toute, puisque les IFI maintiennent le niveau de soutenabilité à 15% du ratio dette sur recettes d'exportation, on voit bien que rien n'est réglé sur le fond quant à l'allègement ou à l'annulation de la dette des pays pauvres ou très pauvres et très endettés. Quoi qu'ils fassent, ils sont désormais enfermés dans une logique implacable de remboursement coûte que coûte, donc d'appauvrissement continu. Toutefois, dans les pays du Nord, on ne semble pas encore conscient de cette situation humaine difficile comme l'écrivent à juste titre René Passet et Jean Liberman dans leur essai sur la *Mondialisation financière et terrorisme*: "Se rend-on compte que 54% de la population mondiale, soit 2,7 milliards, vivent aujourd'hui avec moins de 2 dollars par jour et 1,3 milliards (22% de la population mondiale) avec moins de 1 dollar (seuil de pauvreté absolue)? Ce dénuement s'est particulièrement développé dans les pays les moins avancés (PMA), augmentant de 4% entre 1993 et 1998, pour toucher 437 millions de personnes. De plus, pour ces pays, la fuite des capitaux s'est accélérée avec la libéralisation financière: c'était le cas pour 40% des capitaux de l'Afrique au début des années 1990" (Passet et Liberman, 2002, p.35).

Dès lors, sans espoir d'améliorer l'état économique de leur pays, des hommes venant du Sud tentent le tout pour le tout pour accéder à un pays riche.

III- Prise d'assaut de la forteresse occidentale, zone de cocagne, et modalités d'accueil des émigrants

3-1 Une forme contemporaine de "mondialisation" de l'immigration

Selon un article de *J.A.I. - Jeune Afrique - l'Intelligent* - (no2194, 2003), qui fournit quelques données sur ce qu'il appelle "l'exode planétaire", il est certain que ce "phénomène est aussi vieux que le monde, mais ne cesse de s'accroître. Selon un rapport publié par la revue *Population et société* (septembre 2002), plus de 150 millions de personnes - soit un habitant de la planète sur quarante - résident aujourd'hui, de manière permanente, hors de leur pays natal. C'est deux fois plus qu'il y a trente cinq ans" (Zemmouri Tariq, *J.A.I.* no 2194 du 26 janvier au 1er février 2003, p.73). L'article énumère, ensuite, les destinations 'préférées' par les candidats à l'émigration. Ainsi, les Etats-Unis accueillent 28 millions d'immigrants soit 10% de la population, le Canada, 5 millions (17%), l'Australie, 4,4 millions (25%). Concernant l'Europe occidentale[6], les données sont les suivantes: la France, 4,3 millions (7,3%) d'étrangers, l'Allemagne, 7,3 millions (9%); en Suisse, un habitant sur cinq est étranger, ce qui en fait le pays européen le plus accueillant, malgré les clichés courants que l'on porte sur lui.

Dès lors, pour quiconque veut comprendre quelque chose aux mouvements contemporains des populations, il suffit de prendre la carte du monde pour situer les zones des pays riches et des pays pauvres. Il se rendra vite à l'évidence du paradoxe de l'humanité contemporaine. En effet, la zone dite riche est nettement moins grande que celle qu'elle a appauvri et où sévit une misère innommable. On comprend alors que celle-ci soit prise d'assaut de tous les



côtés par les candidats à l'émigration de la zone pauvre comme nous tâchons de le montrer dans l'économie de cette analyse.

D'abord, la zone de l'Amérique du Nord: on aurait pu penser que le Canada[7], en raison de sa situation géographique entre les Etats-Unis et les océans, soit totalement à l'abri des mouvements migratoires. Il n'en est rien puisque, par la côte ouest, les candidats à l'émigration originaires de l'Asie, en particulier, de la Chine parviennent à s'installer dans le pays, que ce soit par des moyens légaux ou clandestins. Des audacieux venant de l'Amérique centrale et du Sud, y accèdent également par les Etats-Unis notamment.

Quant à ce dernier pays, du fait de sa situation géographique disposant de frontières communes avec l'Amérique latine, sa richesse ostentatoire face à des pays pauvres et toujours en voie d'appauvrissement, la tentation d'émigration vers ce pays est fort grande. Ainsi, malgré l'ALENA (Accord de libre échange nord Américain), censé constituer une zone de libre échange et de circulation des personnes et en raison de l'assaut des populations du Sud, les Etats-Unis ont mis en place des mesures défensives plutôt guerrières. Notons au passage que les analyses que nous avons faites dans notre ouvrage (Bamony, 2000) dès les années 1980-90 trouvent une confirmation dans l'ensemble des moyens d'information aujourd'hui. Ainsi, un document de *Télérama* (juin 2002) intitulé "Les naufragés du Rio grande" décrit, avec photos à l'appui, les conditions des Mexicains le long ou de l'autre côté du mur qu'on pourrait qualifier de "honte" séparant les Etats-Unis du Mexique et de tous les pays d'Amérique latine. Pour enrayer le flux de l'immigration clandestine, les Etats-Unis ont entrepris, dès 1994, la construction d'un mur qui sépare les deux territoires, d'Est en Ouest, malgré la signature de l'ALENA, avons-nous fait remarquer, qui permet le libre échange entre ce pays, le Canada et le Mexique.

Cependant, la main-d'oeuvre, priée de rester du bon côté du mur, c'est-à-dire du côté mexicain, intéresse l'économie américaine. Selon cette même source *Télérama* (juin 2002), "ce sont les nouveaux esclaves de l'Amérique. Le mirage ne se trouve qu'à un jet de pierres, mais eux n'ont pas le droit d'y toucher. Exploités dans les "*maquiladoras*", des usines d'assemblages, ils font la richesse de quelques multinationales". De l'autre côté du mur donc, ils vivent dans des abris de fortune: des maisons en cartons où ils s'entassent en familles, comme le quartier de la *Colonia Fronteriza*; d'autres, sous des tentes faites de morceaux de plastique, tels les solitaires, employés clandestinement par des fermes étasuniennes environnantes, mais priés de se rendre invisibles aux autorités administratives américaines. Car les policiers et les vigiles privés sont partout présents, prêts à tirer sur ceux qui osent franchir la frontière illégalement. Malgré leurs souffrances au quotidien, les Mexicains, devant la terreur de leur sort, refusent de baisser les bras. Pourtant, comme l'écrivent les auteurs de ce document: "C'est une nouvelle forme d'horreur économique: l'exploitation des femmes, la violence, tous ces dénis de la condition humaine"... Leur rôle de victimes de ce système, les Mexicains en sont conscients: "on sait qu'à quelques kilomètres de là la vie est meilleure, les salaires plus élevés, mais nous, on n'a pas le choix. On sait qu'on est exploités, que la pollution, les abus, le harcèlement sexuel, ce n'est pas normal!". Ils ajoutent néanmoins qu'ils en ont besoin et voudraient juste des conditions de travail plus équitables" (*Télérama*, juin 2002, p.15).



Ensuite, l'Europe occidentale apparaît comme l'une des zones d'attraction des ressortissants des pays défavorisés. Parmi les pays qui attirent le plus de monde, on peut citer la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Helvétie, l'Italie, la France. Il y a également la Hollande, le Danemark, les pays scandinaves qui tentent de plus en plus les candidats à l'émigration. Cette zone du monde est prise d'assaut par une immigration clandestine en provenance, par l'Est, des anciens pays du bloc soviétique (Yougoslavie, Roumanie, Bulgarie, Russie même) et au-delà de l'Orient (Kurdes, Irakiens, Iraniens, Afghans, etc.); par le Sud, c'est-à-dire l'Italie, l'Espagne), ce sont surtout des ressortissants du continent africain et au-delà, de l'Asie. Au sujet de cette immigration clandestine, on parle même de "nouvelle ligne maginot" (*CFDT magazine*, no265, décembre 2000). Mais y a-t-il réellement des frontières qui puissent être absolument étanches par rapport à l'ingéniosité de l'esprit humain?

En France, face à ce flux migratoire, le discours des politiques sur "l'immigration zéro" sonne comme une absurdité puisque malgré toutes les mesures draconiennes en vigueur pour empêcher cette immigration clandestine, depuis les années 1986-92, on a assisté à un mouvement continu de migrants clandestins. Une des mesures envisagées à cette fin, est une ouverture sélective des frontières hexagonales à des étrangers: les trier sur le volet selon leur qualification professionnelle. Il n'en demeure pas moins que celle-ci n'a pas suffi à endiguer le phénomène. Même si la France n'est pas souvent la destination de l'immigration clandestine[8], mais bien plus la Grande-Bretagne, notamment pour les ressortissants de l'Orient, ce pays est forcément une voie de passage. Il a fallu construire dans l'urgence un camp, celui de Sangatte, pour recevoir - ou plutôt parquer - 800 à 1000 migrants sans papier qui attendent l'occasion d'un départ clandestin vers l'Angleterre.

Mais, au regard des conditions de vie déplorables, d'une situation sans solution, en 2002, le nouveau gouvernement a décidé la fermeture de ce centre. Cependant, *Libération* du 4 et 5 janvier 2003, malgré cette mesure, qui semblait être la moins pire des solutions, montre que "les clandestins affluent toujours à Calais", livrés à eux-mêmes, errant sans destination précise, parfois aidés par les habitants" (p.2). C'est la vue de ces étrangers qui nourrit souvent la peur du 'petit peuple', près à épouser toutes les idées extrémistes sans examen critique de la nature des faits réels.

En effet, se fondant sur la publication d'un "Rapport sur les étrangers et le marché du travail", Charlotte Rotman intitule un article dans *Libération*: "Les pendules à l'heure de l'immigration" (20 novembre 2002, p.2). La presse française aborde de temps en temps ce thème pour tâcher de calmer les craintes de certaines couches de la population qui s'effraient à la vue d'étrangers... imaginant ainsi le pays pris d'assaut par des immigrés. Or, on constate que la France n'est pas le pays où le taux d'immigration est le plus élevé par rapport à des pays de niveau économique équivalent; du moins, telles sont les observations générales de l'étude du Commissariat général du Plan qui estime d'ailleurs que ce pays a encore besoin de faire venir environ 120'000 étrangers par an: "Depuis vingt-cinq ans, la France a stabilisé le pourcentage d'immigrés dans l'ensemble de la population, à un niveau "plutôt modéré", proche de 7,5%, bien inférieur à celui de l'Allemagne (9%), des Etats-Unis (10%) et du Canada (17%). Et selon le Plan, elle a besoin d'immigrés pour alimenter certains secteurs de l'économie[9]" (cité par Rotman, *Libération*, 20 novembre 2002, p.2).



Cette crainte rédhibitoire des étrangers chez certains Français rend difficile leur intégration harmonieuse de façon générale. Un article de *J.A.I.* montre, à l'aide des chiffres en cours, à quel point l'objectif de l'intégration, mis en avant par tout gouvernement, de gauche ou de droite, pour respecter les principes philosophiques et humanistes de la République n'a jamais été atteint. En effet, écrit Frédérique Letourneux, auteur de cet article "20% des immigrés sont au chômage, contre 10% pour la moyenne nationale, et deux immigrés actifs sur trois sont ouvriers ou employés. Preuve que les discriminations à l'embauche sont encore très fortes" (*J.A./L'Intelligent* no2197- du 16 au 22 février 2003).

3-2 *L'apport financier des immigrés ouest-africains à l'économie de leur pays d'origine*

Si on prend le cas des Maliens (mais on aurait pu tout aussi bien considérer celui des Sénégalais, entre autres), ils sont estimés à environ 38'000 en situation régulière et à environ 60'000[10] leurs compatriotes sans titre légal de séjour qui vivent en France. Selon une enquête que nous avons effectuée au cours de l'année 1990-1991 à Saint-Denis, entre autres banlieues du Nord de Paris, et dont des éléments ont été publiés dans notre dernier ouvrage (Bamony, 2001), la plupart d'entre eux vit dans des conditions difficiles, parfois insalubres et s'adonne à des activités qui ne sont pas du tout valorisantes: des petits commerces d'objets d'artisanat, des travaux de nettoyage, du bâtiment, de la voirie, de l'entretien de l'immobilier public, etc. En somme, des travaux qui n'intéressent guère les gens du pays. En ce sens, il est difficile de prétendre qu'ils occupent le travail des Français puisque ces derniers délaissent en général la nature de l'activité du Malien. Ils consentent à une telle forme de vie afin de pouvoir apporter une assistance financière à leurs familles qu'ils ont dû quitter pour pouvoir subvenir à ses besoins. Aussi, ils sont contraints de diviser leur salaire mensuel en deux parties: une partie pour survivre plutôt que vivre en France, l'autre est envoyée au Mali.

Dès lors, on peut dire que les retombées financières, malgré la modestie de leur emploi et de leur salaire, en général, de ces migrants sur leur pays d'origine sont considérables. Elles contribuent même grandement au développement de leur pays par la création de petites entreprises villageoises ou d'une autre manière. Selon Flore Gubert, auteur d'un article sur ce dossier dans *Libération* du 19/02/2003, il en résulte que "dans le cas du Mali, le volume annuel des envois de fonds que les migrants adressent à leurs familles restées au pays (estimés à plus de 100 millions d'euros) dépassent même largement celui de l'ensemble de l'aide publique au développement versée par la France (60 millions). Ces retombées financières sont d'autant plus considérables qu'elles sont concentrées sur la région de Kayes, à l'Ouest du pays, d'où sont issus la plupart des Maliens vivant en France... Grâce à la circulation des revenus migratoires au sein de cette région très déshéritée et longtemps délaissée par les autorités publiques maliennes, les émigrés soninké contribuent à stabiliser les quelques centaines de milliers d'individus qui y résident" (Gubert, *Libération*, 19/02/2003, p.10).

Telle paraît l'une des raisons majeures de l'émigration des individus des pays du Sahel. On imagine mal comment ce flux migratoire pourrait s'arrêter si l'on ne trouve pas une solution locale qui leur permettent de vivre décemment en renonçant ainsi à l'aventure douloureuse vers les pays du Nord où ils deviennent, depuis les années 1980, objets d'enjeu électoral.



3-3 Accueil des immigrés en Europe de l'Ouest et enjeu politique contemporain

Pour beaucoup d'immigrés vivant en Europe, le pays qui servait de référence pour sa tolérance face à l'étranger, était jusqu'ici la Hollande, un modèle d'intégration culturelle. Mais, depuis la dégradation de la situation économique des pays européens, la donne tend à changer de visage. En effet, on estime à 8 millions le nombre d'individus en situation de pauvreté. Et l'Allemagne dont l'économie figurait parmi les plus solides, compte de nos jours "4 millions de chômeurs" (*Le Canard enchaîné* du 13 décembre 2002). Dès lors, en Hollande, comme partout ailleurs dans les démocraties européennes, l'immigré devient un enjeu politique. Ainsi, ce pays qui avait misé sur le concept de "multiculturalisme" et où, "au nom de la non discrimination des minorités" (*Libération* du 22 janvier 2003), l'Etat finançait même une quarantaine d'écoles islamistes, permettait le port du foulard dans les écoles, en vient à changer de ton. "Avec son slogan "les Pays-Bas sont pleins" et sa solution simpliste de fermeture des frontières, la liste de Pim Fortuyn - arrivée en deuxième position aux législatives de 2002 - a provoqué un séisme dans la placide et terne politique néerlandaise" (Dubois N., *Libération* du 22 janvier 2003, p.14) même si la campagne électorale portait davantage sur l'intégration que sur l'immigration.

Aujourd'hui, en France, l'heure est aux modalités d'expulsion de certains étrangers, clandestins ou non du pays. Les méthodes policières de reconduites aux frontières ne sont pas toujours tendres. Les médias ont fait état de morts d'hommes ("en décembre dernier, un Argentin, puis, début 2003, un Ethiopien" (*Le canard enchaîné* du 5 mars 2003) lors des reconduites aux frontières en l'espace de quelques semaines. Ainsi, *Libération* parle d'un "deuxième décès en un mois d'un étranger expulsé par avion" (Durand J. et Rotman C., *Libération* du 22 janvier 2003, p.22); ce qui donne en gros titre de cet article: "Vols avec violence fatales". Dans cet article, une source proche du ministère de l'Intérieur analyse la cause de ces morts violentes de la manière suivante: "Il n'est pas impossible que les techniques d'immobilisation employées par l'escorte aient contribué à l'asphyxie et au décès de cet homme" (Durand J. et Rotman C., *Libération* du 22 janvier 2003, p.22).

Pire, dans l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, la situation des étrangers en attente d'une réponse à leur demande d'asile politique ou d'être expulsés semble humainement inqualifiable. En effet, ils sont quotidiennement soumis aux humiliations et à la violence physique et morale au point que *Le Canard enchaîné*, dans un article non signé, parle de "zones d'atteintes en tous genres" (*Le Canard enchaîné*, 12 mars 2003, p.3). Ces violences permanentes sont attestées par les mentions portées sur les certificats médicaux "agression par la police de l'aéroport Charles-de-Gaulle" précise cet article. Selon l'auteur de l'article en question, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafe) recueille souvent des témoignages des agressions dont ces individus sont victimes qui sont causes de blessures de tout genre: "des vertes et des mûres, des bleus, des fractures et des dents cassées... Trois témoignages d'étrangers de novembre 2001 se recoupent sur "cette femme policier qui aime donner des coups de botte dans les parties génitales des hommes mais qui s'est aussi comportée sadiquement avec les femmes" lit-on encore dans le même article. Nouveaux cas relevés en 2002: deux hommes évoquent cette policière "qui prendrait plaisir à frapper, particulièrement le sexe, l'un dit uriner de sang[11]" (*Le Canard enchaîné*, 12 mars 2003, p.3). Les personnes qui viennent d'Afrique ou d'Asie pour



demander l'asile subissent, selon le même article, des traitements 'dissuasifs'. On s'emploie à leur infliger une autre image de la France totalement opposée à celle qu'ils s'en faisaient, en l'occurrence, qu'elle ne saurait être une terre d'accueil pour tout le monde ni un pays de cocagne. Dès lors, la seule façon de le leur faire comprendre, c'est par le moyen de la violence, comme l'écrit l'auteur de l'article en question: "D'abord, donc, les coups de poing, de ranger ou de crosse, qui pleuvent indistinctement sur hommes et femmes, même enceintes, quand ce n'est pas un tabassage en règle "à dix policiers contre un". Mais aussi les injures racistes: "Macaques, cochons". La discrimination religieuse: "Vous êtes musulman ou chrétien?" et les coups de s'arrêter en fonction de la réponse" (*Le Canard enchaîné*, 12 mars 2003, p.3).

Il n'en demeure pas moins que ces drames ponctuels, voire quotidiens en Europe, ne mettent pas fin à toutes sortes de tentatives pour parvenir au supposé eldorado. Un fait qui témoigne de la ténacité des candidats à l'immigration clandestine vient de se produire au-dessus de la banlieue de Paris. Par sa dimension insolite, il montre que rien ne semble arrêter ce flux, tant qu'une sérieuse information n'est pas donnée en amont sur le désastre humain de cette forme actuelle de l'émigration. En effet, selon un article non signé du *Canard enchaîné* du 5 mars 2003, ces hommes ont même l'audace de se cacher "dans le train d'atterrissage... Puis l'avion commence à s'approcher du paradis dont ils ont tant rêvé, Paris, et c'est la fin du voyage. On les retrouve morts de froid ou d'asphyxie. Ou alors ils tombent, comme ce jeune africain, vingt-cinq ans à peine, parti de Bamako ou de Libreville, on ne sait pas, qui est tombé sur Groslay, près de Roissy. C'était le mardi 25 février [2003], tôt le matin, un couple a été réveillé par "un grand bruit" et, raconte le maire, "ils ont vu la pergola du jardin effondrée, et aperçu deux baskets. Ils ont appelé la police" (*Le Canard enchaîné* du 5 mars 2003).

Dès lors, les méthodes d'expulsions actuelles de la police[12] empêcheraient-elles absolument les candidats à l'émigration de tenter l'aventure aussi fatale qu'elle pourrait parfois paraître? Il est possible d'en douter, d'autant que, pour ce qui est des immigrés de l'Afrique de l'Ouest, l'installation du membre d'une famille apparaît comme une source de revenu substantiel.

IV- Comment éviter l'émigration vers les pays du Nord?

4-1 Penser autrement l'économie mondiale en termes de complémentarité des ressources et des productions

Dans nos investigations antérieures, notamment dans *To Eskhaton, le triangle de la mort*, tout autant que dans *La Solitude du mutant- Eloge de la bi-culture-* (Bamony, 2000 et 2001), nous avons développé le concept d'économie complémentaire qui nous paraît plus positif et réaliste, voire valorisant que l'économie solidaire ou équitable. Il nous semble que les pays dits du Sud n'ont pas forcément besoin de mendicité, ni de solidarité qui confère toujours le beau rôle aux hommes du Nord. Dans ce type d'échange, l'autre, le producteur du Sud est encore dans une position presque passive: il attend que son partenaire veuille acheter ses produits selon des modalités qui relèvent de son bon vouloir. Il attend presque tout de lui. Bien que cette démarche soit généreuse, si différente, par essence, de



l'impérialisme inhumain du système d'échange capitaliste, il n'en demeure pas moins que le partenaire du Sud n'occupe pas encore une position d'égalité avec son partenaire du Nord. En ce sens, la planification mondiale des économies des pays du Sud par la Banque mondiale et le FMI ne nous semble pas militer en faveur de ce concept d'économie complémentaire. En effet, on ne peut concevoir que, par exemple, la Côte d'Ivoire soit déjà un grand producteur de cacao - sachant que le marché n'est pas extensible à l'infini - les mêmes institutions financières encouragent et financent la production de la même culture dans un pays de l'Asie du Sud-Est comme l'Indonésie ou encore les Philippines qui ont d'autres sources de revenu plus importantes. En revanche, le cacao reste encore la principale source de revenu de la Côte d'Ivoire.

Il nous semble que ces Banques feraient preuve de plus de pertinence en favorisant dans les pays de l'Asie du Sud-Est des produits qui manqueraient, par exemple, aux pays africains et vice-versa. Dès lors, l'économie complémentaire consisterait à développer des sources propres à divers pays et qui manqueraient à d'autres, c'est-à-dire que leur climat indispose à exploiter rationnellement et à les acheter au prix le plus convenable possible en tenant compte naturellement des fameuses lois du marché. Ce qui serait réel pour l'agriculture pourrait l'être pour toutes les autres productions, agricoles, commerciales, minières, etc.; l'exigence restant de les acheter au prix du marché mondial et non de façon injuste comme on le fait aujourd'hui pour les produits agricoles des pays du Sud et des pays du Nord. Mais il existe une différence qui est de taille: les agriculteurs, par exemple des pays du Nord, sont largement subventionnés en cas de crise majeure des prix agricoles sur le marché mondial, ce dont ne bénéficient guère leurs concurrents du Sud. La souffrance humaine étant la même, il n'y a aucune raison qui justifie ce traitement de faveur des uns par rapport aux autres.

On comprend aisément qu'encourager les pays du Sud, par exemple les pays africains, à se développer suivant la logique de l'économie occidentale actuelle, n'a guère de sens; à moins d'admettre que, sur ce point aussi, le "Pacte colonial" dont Osiris Cecconi (1975) a montré le caractère inique pour les pays africains notamment, joue son rôle de volonté de domination. L'aide que les puissances de tutelle de ces pays leur apportent s'apparente davantage à une "aumône" (Cecconi, 1975, p.612) qu'à un investissement visant au développement réel de ces entités politiques. Même celle-ci, comme l'a montré Sylvie Brunel (1993), la coopération française en Afrique subsaharienne a été organisée de telle sorte que la Métropole tire le meilleur bénéfice: ce qui se transforme en dette pour ces pays à un taux très élevé, a servi à payer les coopérants affectés par la France dans les secteurs de l'activité économique, de l'administration et de l'Education de ces pays. En ce sens, selon Osiris Cecconi, ce qu'on appelle économie "dualiste" ne peut contribuer au progrès et au développement réels de telles "nations parce qu'"elle est insuffisante. Elle est inefficace: par la forme qu'elle prend, l'aide reste inapte à déclencher un effet cumulatif: en ce sens, elle mérite le nom d'aumône". Et l'on s'explique par là le fait que les pays qui veulent décoller, ne puissent l'accepter" (Cecconi, 1975, p.612).

Or, sur le plan de la production industrielle, les marchés mondiaux sont déjà saturés. Qu'il s'agisse des ordinateurs, des voitures, des avions, des armes, etc., il n'y a plus ou presque plus de place pour de nouveaux producteurs. Et ceux qui sont déjà sur place se livrent à une



concurrence avide pour vendre ou placer leurs produits au détriment des autres. Les pays non industrialisés d'aujourd'hui auraient-ils autant de hargne, d'agressivité, d'usage de la raison menteuse, d'absence de coeur pour faire jeu égal avec des concurrents longtemps aguerris à cette lutte à mort contre leurs adversaires? Il est permis d'en douter.

Nos doutes se fondent sur la connaissance des peuples, par exemple ceux de l'Afrique subsaharienne. En effet, les hommes, quand ils ne sont pas encore corrompus par la vacuité du désir qui déstabilise l'être humain, par le tiraillement entre la finitude de sa nature et l'infinité des objets de ses désirs, peuvent encore s'en tenir aux bornes de leur essence. Dans cette perspective, il est essentiel de proposer des modes de vie qui tiennent de cette essence, de la dignité de la personne, suivant le concept philosophico-chrétien, en permettant aux hommes de vivre des conditions sociales et économiques décentes. Or, sans prétendre créer quelque chose d'absolument nouveau, il suffit de prendre en compte le travail que les associations et les ONG accomplissent aujourd'hui sur le terrain. Toutefois, pour aussi importantes que leurs actions soient, elles apparaissent comme des remèdes provisoires qui ne peuvent en aucune façon occulter la nécessaire pensée d'une économie nouvelle, dépassement du capitalisme, qui est considéré comme la source de plusieurs maux socio-économiques des temps contemporains, en l'occurrence, l'économie complémentaire.

4-2 L'action des associations et des ONG dans les pays du Sud

Plus que l'aide publique au développement des pays pauvres, des investissements de pays à pays ou privés, les micros projets des ONG et des associations sont de nature plus efficace. Celles-ci travaillent de concert avec les populations locales, tâchant de les impliquer dans l'acheminement à terme de leurs projets, en ce que ceux-ci les concernent en tout premier lieu. Au regard du nombre d'associations et d'ONG qui oeuvrent, par exemple, au Burkina Faso, il est reconnu que celles-ci aident au développement de certains villages par la création de puits et la conception de nouvelles méthodes culturales et de rétention des sols, de la rentabilisation de ceux-ci, de la construction d'écoles primaires et de logements d'enseignants, des centres d'apprentissage des techniques utiles sur place, des dispensaires, etc. Ces actions de solidarité et de partage des compétences sont conduites parallèlement à la politique de développement de l'Etat burkinabé, plus centrée sur les provinces que sur les villages en particulier.

Dans les pays du Sahel, on peut noter les efforts de Maurice Freund, fondateur du "*Point-Afrique*" pour aider les populations à se sortir de leurs problèmes quotidiens de survie. A titre d'exemple, à Gao, cité située au Nord du Mali, il a mis en place une forme de tourisme qui ne consiste pas seulement à découvrir des paysages, mais surtout à faire des rencontres avec les populations du pays ou de la ville. Mieux encore, les populations de Gao acceptent volontiers le projet de Freund dans la mesure où eux-mêmes prennent acte de la philosophie de ce tourisme "dès lors qu'il est respectueux de notre identité, pour nous le tourisme c'est la solution" (*CFDT Magazine* no269, avril 2001, p.54) à leur isolement et une forme de développement à leur mesure. Un article de *CFDT Magazine* décrit l'atmosphère de la ville qui a changé depuis la création du pont aérien par Maurice Freund: "D'octobre à mars, tous les lundis à l'aube, c'est l'effervescence sur le tarmac de l'aéroport de Gao. Une foule poussiéreuse et bigarrée guette dans le ciel azur les ailes de l'avion affrété par le Point-



Afrique. Les agences du tourisme ont dépêché leurs représentants, les artisans installé leurs échoppes. Les enfants, en ribambelles débraillées, se préparent à réclamer quelques "cadeaux" aux toubabs. Ils jouent à cache-cache avec quelques policiers assoupis et finalement bienveillants qui tentent de limiter leur ardeur. Depuis cinq ans, la coopérative créée par Maurice Freund est la seule compagnie à desservir cette ville déchue aux portes du désert, ville terminus du fleuve Niger. A l'heure actuelle où, dit-on, le monde est un village, un avion qui se pose à Gao, cela peut paraître anodin. Où est "la performance" (Prouteau F. *CFDT Magazine* no269, avril 2001, p.54).

Toutefois, les hommes de ces pays n'attendent pas toutes les initiatives de ceux du Nord. Dans l'ensemble des pays du Sud, en Amérique latine, en Asie, en Afrique, etc., l'économie informelle s'organise pour viser à plus de rentabilité par une organisation qu'on pourrait qualifier de plus rationnelle. Cette nécessité répond à des données nouvelles, conséquences de l'impérialisme de l'économie libérale. Outre l'exode massif qui se poursuit dans ces pays, on sait que, depuis une quinzaine d'années environ, les institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale), en voulant gérer l'économie mondiale selon des schèmes régulateurs généraux et simplistes imposés par les technocrates de l'Ecole de Chicago, entre autres, ont contraint les pays du Sud à des mesures draconiennes sans nuances aucunes pour des situations particulières. Ces mesures de privatisations des sociétés publiques les plus rentables en faveur des Fonds de pension occidentaux ont eu pour effet des licenciements massifs, des coupes claires dans les budgets sociaux. Dès lors, des millions de citoyens de ces pays déshérités, pour survivre, n'ont pas eu d'autres solutions que de s'adonner au travail informel, lot quotidien d'une vie de "débrouille"; d'autant que le secteur formel n'a pu absorber le surplus de salariés licenciés. Ainsi, dans les années 1990, on a estimé que les revenus du travail informel étaient supérieurs au taux du salaire minimum dans beaucoup de pays du Sud. Selon les travaux de Jacques Bugnicourt, sociologue et président de l'ONG ENDA (Environnement, développement action), les richesses générées par l'économie informelle sont en augmentation sensible. A titre d'exemple, en Afrique du Nord, dans le produit intérieur brut non agricole, la part de l'économie informelle est passée de 23 à 27% entre 1990 et 1995, de 27 à 41% en Afrique subsaharienne, et de 28 à 37% en Asie (voir *Le courrier Afrique, Caraïbes, Pacifique, Union européenne*, no178).

Vaincre la malnutrition doit constituer un autre enjeu majeur pour le monde de demain afin de permettre à chacun, qui désire rester chez soi, de le faire autant au Sud qu'au Nord. Mais il ne s'agit pas de produire plus comme on a tendance à le faire dans les pays riches: il s'agit essentiellement de répartir de façon plus équitable la nourriture, de lutter contre la misère chronique dans beaucoup de pays du Sud. On sait depuis longtemps que le jeu dans les échanges agroalimentaires n'est pas souvent en faveur des pays pauvres. On comprend aisément qu'il y ait plus de 800 millions de personnes, dans le monde, qui vivent à la limite de la famine[13]. De même, il y a plus de 170 millions d'enfants qui souffrent de malnutrition dans le monde; et le continent le plus touché par ce fléau est l'Asie. A titre d'exemple, l'Inde à elle seule compte davantage d'affamés que la totalité de l'Afrique subsaharienne. Pourtant, si on regarde l'état du monde actuel, on s'aperçoit que dans certaines contrées de notre planète, on parle volontiers de surproduction et de stocks qui nécessitent beaucoup d'argent pour leur simple conservation. A l'inverse, et à côté de ce



monde, beaucoup d'hommes ont en même temps faim. Mais, la résolution de ce problème qui incombe à chacun de nous, suivant notre niveau de responsabilité sur terre, ne peut se fonder sur la seule croissance économique comme beaucoup d'économistes ont tendance à le penser. En effet, selon un numéro de *CFDT Magazine*, "la croissance n'entraîne aucune réduction de la pauvreté et des inégalités" (Marandola-Cousin M. *CFDT Magazine*, no264, novembre 2000, p.22) contrairement aux dogmes et impératifs catégoriques imposées par le FMI et la Banque mondiale. Pire, ajoute le même auteur, "les valeurs des cours des produits agricoles, café, bananes ou chocolat sont artificielles et déterminées par les pays riches et les grands groupes internationaux. L'économie de marché et la production n'agissent pas sur la diminution de la pauvreté. S'il n'y a pas un minimum de mesures sociales, il n'y a aucun développement possible" (*CFDT Magazine*, no264, novembre 2000, p.22).

Dès lors, si l'on ne veut pas continuer à lire des chroniques dans les journaux qui rapportent la fin tragique des candidats à l'émigration en Europe, entre autres contrées riches de notre commune planète, il importe de penser autrement le cours du monde. Une rubrique non signée de *Libération* du 20 janvier 2003 relate un de ces faits devenus routiniers: "Au moins 16 Africains, candidats à l'immigration clandestine, se sont noyés samedi près de Tanger après le naufrage du zodiac sur lequel ils voulaient traverser le détroit de Gibraltar. On compte trois survivants. Six immigrants clandestins, dont on ignore la nationalité, ont aussi été découverts morts, hier, à bord d'une petite embarcation au large du sud de l'Italie" (*Libération*, 20 janvier 2003, p.9). Tous ces hommes et ces femmes n'ont ni les moyens, ni le courage, ni la volonté, ni la chance de survivre à l'aventure de l'immigration clandestine et de repartir chez eux.

Finalement, on constate que l'immigration, sous ses diverses formes et causes, concerne tous les pays à divers titres. Mais, on remarque que le flux le plus important s'opère globalement des pays du Sud vers les pays du Nord. Les raisons de cette dernière forme de migration sont multiples: les débâcles économiques et la faillite de bon nombre de pays du Sud, comme ceux du continent africain. Dans le cadre de la concurrence de l'économie libérale, la pauvreté s'est accentuée. Alors, des individus entreprennent de fuir leurs conditions de misère pour tenter d'accéder à l'espace du Nord opulent. Ensuite, l'élite intellectuelle elle-même participe, par la "fuite des cerveaux" vers les pays du Nord, au fait des migrations internationales.

Toutefois, face à ce flux migratoire continu, les pays du Nord prennent des mesures de limitation de l'immigration suivant leurs besoins spécifiques. Cette politique de régulation des mouvements migratoires conduit, de nos jours, à l'émergence de l'immigration clandestine. Devenu un phénomène désordonné, voire incontrôlable, elle apparaît de plus en plus comme un enjeu politique et électoral au Nord.

Dès lors qu'on prend conscience des drames humains particuliers que l'immigration clandestine génère aujourd'hui, l'idée d'une autre conception de l'économie visant à fournir aux habitants du Sud des conditions de vie plus décentes qui les fixeraient chez eux s'impose de plus en plus. Beaucoup d'associations et d'ONG militent et travaillent dans ce sens.

Pierre Bamony



Notes

1.- On peut comprendre, même si on n'y adhère pas, la réaction de certaines personnes qui pensent que l'expansion de l'espèce humaine génère partout des effets mortifères comme les désastres pour les autres espèces vivantes et des désolations pour l'environnement écologique. Notre espèce ne semble guère supporter la différence, ce qui a été cause de sa cruauté dans le temps.

2.- Les immigrés qui retournent chez eux tous les étés sont également pour quelque chose dans la déformation de l'image des pays du Nord. Tel est l'exemple des Africains subsahariens, entre autres. Les tenues vestimentaires, la voiture, le pouvoir d'achat fort important par rapport à des salariés d'autre pays comme ceux des pays côtiers - Côte d'Ivoire, Ghana, etc. - les immenses valises pleines de divers objets à offrir qu'ils ramènent à chaque vacance, montrent à l'évidence que travailler dans un pays du Nord est une sinécure. La vue des travailleurs immigrés dans ces conditions matérielles aisées incitent ceux qui sont dans la nécessité à tenter l'aventure quelle que soit la souffrance qu'elle comporte. En outre, le touriste blanc donne toujours l'image de celui qui est riche: cette richesse ostentatoire n'est pas jugée comme exceptionnelle mais comme valable pour tous. Dans la mesure où peu de gens savent discriminer en distinguant la nature des phénomènes, on comprend donc que la tentation est facile de croire que tout blanc est riche et le pays qu'il habite aussi.

3.- Nous avons souligné auparavant à quel point la responsabilité des Africains eux-mêmes est grande dans cette organisation presque internationale du pillage des richesses de ces pays. Les Africains - du moins les responsables politiques et économiques de ces pays - sont eux-mêmes les artisans de la minorité mentale et donc de l'absence de prise de conscience de la nécessité de défendre leurs richesses, d'une part, dans l'intérêt des populations dont la majorité vit encore dans une situation de misère inacceptable, d'autre part, en vue de préserver l'avenir des générations futures. Ces remarques sont aussi confirmées par Jean-François Julliard, l'auteur de l'article du *Canard enchaîné* sur les "Afro-profiteurs...". Celui-ci écrit en effet, au sujet de la mainmise de l'entreprise française ELF dans les Etats pétroliers de l'Afrique sub-saharienne, ceci: "Prenons une petite entreprise (ou une banque) à qui depuis longtemps un Etat doit beaucoup d'argent. ELF, alerté, va proposer à l'entreprise de racheter sa créance à 50% de sa valeur. Par suite, lorsque la compagnie devrait acquitter la redevance pétrolière due à cet Etat africain, elle en déduira la valeur totale de la créance rachetée. Bénéfice 50% de la dite créance. Le jeu se corse, précise la note, lorsque certains aigrefins, de mèche avec des fonctionnaires locaux, émettent de fausses créances et partagent avec eux le prix qu'en a réglé le pétrolier. Le perdant est toujours le même: le pays qui voit ses richesses doublement pillés". On retrouve ce système de pillage des richesses des pays du Sud par les pays du Nord, avec la complicité des grands commis des premiers, se faire sous d'autres cieux, producteurs de pétrole ou non, comme le Mexique, l'Argentine, etc.

4.- Bamony, Pierre Isso-Amien: *La solitude du mutant-Eloge de la bi-culture-* (2001, p 365-366). Ces remarques ont été tirées du *Canard enchaîné* du 24/1/2001. Nous faisons alors observer que ce que les premiers intellectuels africains, partisans du marxisme, dénonçaient comme "néo-colonialisme" apparaît sous un jour limpide. Mais, ces intellectuels eux-mêmes, plus tard, c'est-à-dire au terme de leurs études en Europe, lorsqu'ils ont accédé aux affaires de leurs pays respectifs, n'ont rien fait pour arrêter le



pillage des richesses de leur pays ni pour changer le cours des événements dans le sens de l'intérêt de leurs peuples. Pire, ils sont devenus très tôt des fossoyeurs aveugles de celles-ci, se transformant très vite en de superbes instruments entre les mains des opérateurs économiques européens pour effectuer des gabegies éhontées. Ils sont, en fait, les premiers responsables de la situation de leurs pays qu'ils ont grandement contribué à mettre à genoux

5.- Pourtant, concernant certains de ces pays pauvres très endettés, en l'occurrence, les pays de l'Afrique, on remarque qu'au niveau des ressources du sous-sol, ils sont potentiellement riches. Ainsi, toute la côte marine de l'Afrique occidentale constitue un ensemble de gisements de pétrole considérable. Il s'agit de la zone qui va depuis de la Mauritanie jusqu'en Angola. Or, selon de récentes estimations de la demande de pétrole, on sait que la consommation de pétrole s'élèvera à 90'000'000 barils par jour dans dix ans et à 120'000'000 barils par jour dans trente ans. Ce qui devrait permettre à ces pays de connaître des lendemains qui chantent et de se libérer ainsi de la tutelle des pays riches qui les tiennent aujourd'hui fermement sous leur coupe par le biais de l'endettement, entre autres.

6.- Les mouvements contemporains de population ne se limitent certes pas seulement aux pays riches; ils sont plutôt globaux. En effet, en dehors des pays occidentaux, des pays peu peuplés ou riches en pétrole accueillent une population importante d'étrangers. A titre d'exemples, on peut citer les monarchies du Golfe, en particulier, l'Arabie saoudite qui accueille 4 millions d'étrangers. C'est aussi le cas de la Libye, de Brunei, de la Guinée Equatoriale qui accueillent entre 25 et 50% d'immigrés. A ces mouvements de population d'ordre généralement économique, il convient d'ajouter, de nos jours une nouvelle catégorie de migrants ou personnes déplacées, en l'occurrence, les réfugiés. Dans le monde, leur nombre est estimé entre 13 et 18 millions, soit un migrant sur dix. Cependant, ce nombre varie suivant le déclenchement des conflits dans le monde.

7.- Nous avons montré dans notre ouvrage *To Eskhaton, le triangle de la mort*, que le Canada est l'un des rares pays au monde dont la situation se présente de façon idéale (équation prospérité/solidarité): avec une population estimée en 1996 à 28'114'000 habitants environ pour une superficie de 9'970'610 km² et une santé économique remarquable, le Canada peut continuer à recevoir de nouveaux habitants venant du monde extérieur sans aucun déséquilibre ni dommage pour soi-même. C'est, d'ailleurs, ce que ce pays s'emploie à faire par une organisation rationnelle de l'immigration, suivant les besoins des différentes provinces qui le composent.

8.- Selon le quotidien *Libération* du 20 novembre 2002, "le trafic de migrants sans papier représenterait un chiffre d'affaires de 5 à 7 milliards de dollars par an". Il s'agit d'une somme que les candidats à l'immigration clandestine doivent acquitter aux différents passeurs pour être pris en charge jusqu'à leur destination. Malheureusement, ils ne tiennent pas leur promesse dans la mesure où ils ont tendance à les abandonner dans les ports ou à la frontière de l'Italie, de l'Espagne ou de la France. Selon ce magazine, cette situation de l'immigration clandestine profite à l'économie espagnole puisque l'Andalousie semble devenir "le nouvel eldorado: du côté africain du Détroit de Gibraltar, il y a des hommes qui cherchent à atteindre l'Europe pour y travailler. Côté espagnol, il y a des patrons qui embauchent. Mais ici, les accords de Schengen, la maîtrise des flux migratoires, restent pour beaucoup des notions incompréhensibles".

9.- Ceci entre en contradiction avec la volonté affichée par le gouvernement Raffarin qui entend expulser autant que faire se peut le plus d'immigrés possible. C'est à la date du 3



mars 2003, qu'ont été repris ce qu'on avait appelé les "Charters de Pasqua" à destination des pays africains dont la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Mali, etc.

10.- L'intention du gouvernement actuel, mais telle était aussi celle de Lionel Jospin qui, en son temps, s'était rendu au Mali à cette fin, est de réduire ce nombre des Maliens vivant en France. Pour atteindre cet objectif, on n'hésite pas à donner des primes au retour de ces immigrés devenus gênants sans doute par leur nombre dès lors qu'en France, on redoute la dysharmonie par le nombre de l'hétérogène. Tel est le sens de la récente visite de M. Nicolas Sarkozy au Mali. Selon *Libération* du 19/2/2003, ce ministre a "annoncé le doublement du montant de l'aide à la réinsertion offerte aux immigrés maliens en France souhaitant volontairement rentrer chez eux ou ayant reçu une "invitation à quitter le territoire", et désireux de monter un projet de développement dans leur pays. Actuellement plafonné à 3600 Euros, la prime à la réinsertion pourra désormais s'élever à 7000 Euros et sera accessible à tout immigré en partance pour son pays et porteur d'un projet de création d'activité jugé viable". Et si chacun des pays africains où vivent des communautés françaises plus ou moins importantes selon le niveau économique des pays, s'avisait de faire pareil, que deviendraient tous ces hommes et femmes qui sont chez eux ailleurs? Que feraient-ils en France - devenu comme un pays étranger pour eux? Qu'en ferait-on d'ailleurs en France? On a vu récemment, avec la crise politique et la guerre civile de la Côte d'Ivoire à quel point ces Français de Côte d'Ivoire tiennent davantage à leur pays d'adoption qu'à leur pays d'origine. On peut supposer qu'il puisse en être ainsi de beaucoup de Français installés dans chacun des pays africains francophones ou non.

11.- En vertu de l'image que les idées des philosophes des Lumières ont construite de la France et qui s'est imposée aux pays étrangers depuis le XIXe siècle, ces traitements inhumains infligés à des hommes au mépris de leur dignité d'hommes entrent forcément en contradiction avec cette image d'Epinal. Nous avons montré dans notre ouvrage *La solitude du mutant-Eloge de la bi-culture*, (Etudes des rapports entre Français et Communautés étrangères à partir de notre propre expérience au milieu des Français. Cette perspective s'apparente à une démarche de "sociologie participative"), que l'étranger cultivé, qui arrive en France pour la première fois, voit les Français à travers ces idées. Tel est l'exemple de ce Brésilien dont nous avons fait mention qui s'est immédiatement senti en sécurité et à l'aise en France par rapport à l'Allemagne, pays de sa compagne qu'il a visité en sa compagnie. Il pensait voir derrière chaque visage un Rousseau, un D'Alembert ou un Diderot humaniste. Aussi, l'étranger est toujours surpris de constater que des Français peuvent avoir des comportements au même titre que tout homme. Tel le fond du paradoxe de leur indignation.

12.- Le Ministre de l'intérieur, Monsieur Sarkozy, pour éviter le mauvais effet des "charters", et l'impopularité de ce genre de méthode aux yeux du grand public, innove en la matière par l'invention d'un nouveau concept "les vols groupés". (*J.A.I* no2200 du 9 au 15 mars 2003) parle de "Trente Ivoiriens et vingt-trois Sénégalais expulsés de France le 3 mars" par le "Vol RN 152 pour Abidjan". Cet article, alors, rapporte les conditions de cette expulsion.

13.- Selon un article de *CFDT magazine* (no 264, novembre 2000), même dans les pays riches ou industrialisés, on estime que 37 millions d'êtres humains "n'ont jamais, ou rarement, le "ventre plein". Pour les spécialistes, il existe une véritable planète des affamés, parallèle à la planète de ceux qui mangent, effacée mais partout présente sur tous les continents".



Références bibliographiques

- Bamony, Pierre, *To Eskhaton, le triangle de la mort* - Essai d'anthropologie critique - Grenoble, Thot 2000, 559 p. (www.editionsthot.fr).
- Bamony, Pierre, *La solitude du mutant - Eloge de la bi-culture*, Grenoble, Thot, 2001, 426p. (www.editionsthot.fr).
- Bernard Philippe: *L'immigration*, Editions Le Monde, Coll. Le Monde Poche, 1993, Paris.
- Brunel Sylvie: *Le gaspillage de l'aide publique*, Seuil, coll. "L'Histoire immédiate", 1993, Paris.
- Cecconi Osiris: *Croissance économique et sous-développement culturel*, PUF, Coll. "Sociologie d'Aujourd'hui", 1975, Paris.
- Cheik M'Backé Diop: *Cheik Anta Diop-L'homme et l'oeuvre-*, Présence Africaine, 2003, Paris.
- Chesnais, François: *La mondialisation du capital*, Syros, 1994, Paris.
- Dictionnaire *Le Robert*, (sous la Direction d'Alain Rey) 1998, Paris.
- Engelhard Philippe: *L'Afrique, miroir du monde,-Plaidoyer pour une nouvelle économie-*, Arléa, 1998, Paris.
- Jaulin, Robert: *Les chemins du vide*, Christian Bourgois 1977, Paris.
- Kant Emmanuel: *Vers la paix perpétuelle*, Les Classiques Hatier de la Philosophie, 2001, Paris.
- Kourouma Ahmadou: *Les Soleils des indépendances*, Seuil, 1976, Paris.
- Kourouma Ahmadou *Allah n'est pas obligé*, Seuil, 2000, Paris.
- Liegeois Jean-Pierre: *"Tsiganes"*, La Découverte/Maspéro, 1995, Paris.
- Passet, René Liberman, Jean: *Mondialisation financière et terrorisme - La donne a-t-elle changé depuis le 11 septembre?* Editions de l'Atelier, coll. "Enjeux Planète", 2002, Paris.
- Rousselet Micheline: *Les Tiers-Mondes*, Editions du Monde/Marabout, Coll. Le Monde Poche, 1994, Paris.
- Schnapper Dominique: *L'Europe des immigrés*, François Bourin, 1992, Paris.
- Sorre, Max: *L'Homme sur terre*, Hachette, 1961, Paris.
- Ziegler Jean: *Main basse sur l'Afrique*, Seuil, 1978, Paris.

Cet article a également pris pour base d'informations un certain nombre de revues et périodiques (quotidiens, hebdomadaires, mensuels):

- "*Politique Africaine*, no 78 juin 2000 (Editions Khartala).
- CFDT Magazine* no 264-novembre 2000, no265-décembre 2000, no269-avril 2001, no285-novembre 2002, no 289-mars 2003.
- Le Canard enchaîné*, 6 septembre 2000, 13 décembre 2002, 5 mars 2003, 12 mars 2003, 26 novembre 2003.
- Le Courrier Afrique, Caraïbes, Pacifique, Union européenne*
- Jeune Afrique l'Intelligent*, no 2194- 26 janvier au 1er février 2003, no 2197- 16 au 22 février 2003, no 2200- 9 au 15 mars 2003.
- Télérama* no2459 - 26 février 1997, no 2734- 5 juin 2002.
- L'Observatoire de l'OCDE* du 15 mars 2002.
- Le Monde Diplomatique*, décembre 1994.



Journal Officiel du 2 juin 1990.

Sud-Quotidien, 12 décembre 2002 (Dakar, Sénégal).

Libération - 20 novembre 2002, 4 et 5 janvier 2003, 20 janvier 2003, 22 janvier 2003, 19 février 2003.

Notice bibliographique

Bamony, Pierre. "Les naufragés contemporains de l'émigration internationale: attrait du miroir occidental, illusions, désillusions et désespoir", *Esprit critique*, Printemps 2004, Vol.06, No.02, ISSN 1705-1045, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org>



Mouvements sociaux, les nouveaux éducateurs de la santé aux Etats-Unis

Gilbert Elbaz

Titulaire d'un PhD en sociologie de la City University of New York où il a enseigné la sociologie durant 15 ans, Gilbert Elbaz est actuellement maître de conférences à l'université des Antilles et de la Guyane et *Adjunct Associate Professor* à CUNY.

Résumé

A travers le cadre postmoderne, le présent article examine la façon dont les mouvements sociaux peuvent fonctionner comme des éducateurs sanitaires. En étudiant particulièrement ACT UP (*AIDS Coalition to Unleash Power*), l'article définit sa configuration comme étant le produit d'une coalition entre diverses influences éducatives émanant de mouvements sociaux précédents: le mouvement contre le SIDA antérieur à ACT UP, le mouvement gay et lesbien ainsi que le mouvement féministe qui s'est penché sur les questions de santé. Le mouvement gay et lesbien a offert aux jeunes activistes une critique sophistiquée de la science conventionnelle, particulièrement en rapport à sa fonction "normative". Pour sa part, le mouvement contre le SIDA, qui précédait également ACT UP, avait déjà accompli le travail de base de contrôle de l'épidémie, travail dont ont pu bénéficier les jeunes membres d'ACT UP. Enfin, le mouvement féministe a enseigné à ces derniers la nécessité de donner la priorité aux infrastructures communautaires de la santé.

Mots-clés: SIDA, ACT UP, mouvement social, éducation sanitaire.

Abstract

Social Movements, The new health-educators in the USA

Within the postmodern framework, the present article examines how social movements may function as health-educators. Using the case study of the AIDS organization "ACT UP" (*AIDS Coalition to Unleash Power*), the article establishes its configuration as the product of a coalition between various pedagogical influences emanating from previous social movements, including the pre-existing AIDS movement, the gay and lesbian movement, and the feminist-health movement. The gay and lesbian movement offered younger AIDS activists a sophisticated critique of mainstream science, especially concerning its "normative" function; the pre-existing AIDS movement, itself beneficiary of the older gay and lesbian movement, accomplished seminal work to control the epidemic upon which ACT UP could easily thrive. Finally, the feminist-health movement taught AIDS activists how to rely upon community-based health infrastructures.

Key words: AIDS, ACT UP, Social Movement, Health Education.



Introduction

En étudiant le cas d'ACT UP (*AIDS Coalition to Unleash Power*), ici considéré comme mouvement social, cet article illustre la manière dont les nouveaux mouvements sociaux ont pu fonctionner comme "éducateurs" pour les activistes qui intégrèrent le domaine de la santé. On peut se demander comment des activistes (jeunes pour la plupart) ont pu recueillir autant d'informations sur le VIH/SIDA - considéré ici comme processus de construction sociale plutôt que comme maladie en tant que telle -, sur les bureaucraties gouvernementales et industrielles impliquées dans la construction de l'épidémie, et finalement sur l'utilisation des médias comme moyen de rendre visibles les problèmes liés au SIDA et de relancer le débat à leur sujet.

Adeptes fidèles de l'action directe, ACT UP a organisé des manifestations massives contre les personnalités politiques, les bureaucraties qui régissent le monde de la recherche et les compagnies pharmaceutiques. En 1987, année de sa création, ACT UP mit en scène une grande manifestation contre le *Wall Street Stock Exchange* de la ville de New York pour protester contre le climat affairiste routinier qui régnait en pleine épidémie et contre les compagnies pharmaceutiques amassant ce que les activistes considéraient comme profits iniques. "Notre premier but était de faire bouger les choses", déclarait un des fondateurs d'ACT UP. La persévérance des activistes produisit finalement une baisse significative des prix des médicaments anti-rétroviraux (Hilts, 1989).

En 1988, les activistes firent le siège de la *Food and Drug Administration* (FDA), l'agence fédérale chargée de vérifier la conformité des données soumises par les chercheurs aux critères fédéraux. Selon les activistes, cette agence fédérale imposait des procédures "mortellement" longues pour l'étude des médicaments (ACT UP, 1988; 1989). Subséquemment, la FDA accepta d'écourter ces procédures et accepta aussi d'inclure des activistes dans ses comités scientifiques.

Le 21 mai 1990, les activistes envahirent les *National Institutes of Health* (NIH), les agences responsables de la recherche biomédicale au niveau fédéral. Ils dénonçaient les conflits d'intérêts entre chercheurs fédéraux et chercheurs industriels qui, selon eux, corrompaient le processus de décision. La même année, les activistes cibèrent les *Centers for Disease Control* (CDC), les agences responsables de la collecte et de la dissémination des données sur les maladies. L'étroitesse de la définition officielle du SIDA, qui excluait les maladies généralement contractées par les femmes et les toxicomanes, provoqua la colère des activistes. En organisant de nombreuses manifestations devant les agences fédérales, les activistes contribuèrent au processus de décision qui mena à l'élargissement de la définition du SIDA en 1993, permettant ainsi à de nombreuses femmes d'être incluses dans les essais cliniques et de bénéficier des programmes de la *Social Security*.

La visibilité de l'engagement d'ACT UP s'accrut lorsque les activistes créèrent illégalement des programmes d'échanges de seringues, une stratégie d'urgence pour diminuer les risques d'infection par le VIH chez les toxicomanes. D'une durée de deux ans, cet acte de désobéissance civile déboucha, en 1992, sur l'octroi d'un dispositif exceptionnel par le responsable des questions sanitaires dans l'Etat de New York. Ce dernier décida que



l'urgence médicale représentée par le SIDA justifiait la quasi-légalité des programmes d'échanges de seringues. Finalement, un autre acte de désobéissance civile, la distribution de préservatifs, auquel les activistes se livrèrent dans les écoles publiques pendant de longs mois fut aussi couronné de succès lorsque le *Board of Education*, l'administration chargée des questions d'éducation, vota en sa faveur.

ACT UP, élève des mouvements éducateurs

Alors que certains perçoivent ACT UP comme une éruption spontanée de l'activisme radical contre le SIDA à la fin des années 1980, le présent article défend l'idée que sa naissance a en fait été le produit historique et éducatif de trois mouvements: le mouvement contre le SIDA précédant ACT UP, le mouvement gay et lesbien, ainsi que le mouvement féministe relatif aux questions sanitaires.

Afin de comprendre l'impact pédagogique de ces mouvements, il est important d'élargir, en utilisant un cadre postmoderne, le concept d'éducation, aujourd'hui généralement centré sur l'individu. L'éducation sanitaire dans la perspective postmoderne implique que l'individu construise le concept de santé de différentes façons; ce qui inclut non seulement la santé au sens propre, mais aussi la recherche sur la santé et les différentes façons d'avoir accès au système de santé via les nombreuses bureaucraties. Dans ce sens, la santé est une construction sociale déterminée par un ensemble d'acteurs sociaux puissants qui comprend primordialement les représentants médicaux, gouvernementaux, industriels et culturels.

Les divers mouvements sanitaires

Traditionnellement, la majorité des consommateurs du marché de la santé est exclue du processus de décision qui définit le système de santé et conduit les recherches sur les questions sanitaires, particulièrement sur l'épineux problème de l'accès aux soins. Au contraire, l'approche postmoderne exhorte les individus à rechercher une représentation accrue dans les divers comités qui peuvent avoir un impact sur leur santé. Historiquement, l'approche communautaire n'est pas née avec l'épidémie du SIDA/VIH, bien que cette dernière ait intensifié la politisation des individus étrangers au domaine de la santé. Le mouvement holistique, l'un des mouvements sanitaires les plus anciens aux Etats-Unis, comptait beaucoup de femmes parmi ses membres, elles-mêmes pionnières du mouvement des femmes pour la santé (Ehrenreich, 1973; 1979). Les environnementalistes se sont aussi préoccupés de considérations sanitaires, leurs principes philosophiques d'équilibre naturel remontant au dix-huitième siècle (Walsh, 1986). Le mouvement dont l'objectif était la sécurité des travailleurs est un autre cas où les activistes ont remis en cause la notion d'accident du travail, redéfini les dangers sanitaires et renégocié les responsabilités légales (Bartrip, 1978; Leger, 1988). Finalement, bien avant la création d'ACT UP, la recherche médicale avait attiré l'attention des activistes, particulièrement sur l'utilisation abusive des sujets humains et des différentes façons dont ils pouvaient être potentiellement exploités (Barber, 1982).

Les mouvements sociaux qui interviennent dans le domaine de l'éducation sanitaire ont de plus en plus adopté une approche postmoderne. Les pédagogues appartenant à ces courants



considèrent l'éducation comme un processus qui combine le savoir scientifique et l'expérience des apprenants ainsi que leur implication directe dans la procédure pédagogique. Cette éducation postmoderne les invite à réfléchir sur les interactions entre leur expérience personnelle et les structures sociales d'inégalité. Idéalement, la conscience sociale des apprenants, élargie par cette approche postmoderne, devrait se traduire par l'action et le changement social (Freire, 1970; 1970a; Giroux, 1994).

C'est donc en s'appuyant sur ces deux concepts élargis de santé et d'éducation selon l'optique postmoderne que le présent article défend l'idée qu'ACT UP a bénéficié de l'influence des mouvements sociaux qui l'ont précédé - influence qui s'est traduite par une éducation sanitaire informelle. Bien que d'autres mouvements sociaux aient agi comme éducateurs sanitaires à l'égard d'ACT UP, la présente étude se focalise spécialement sur trois d'entre eux déjà nommés: le mouvement contre le SIDA qui précédait ACTUP, le mouvement gay et le mouvement féministe pour la santé.

Matériaux sources de la recherche

Conformément aux principes de l'analyse culturelle (Rubin *et al.*, 2004), plusieurs méthodes ont été utilisées pour conduire cette recherche. Une grande partie des informations de cet article émane des archives activistes, y compris les tracts d'ACT UP, ses livrets, ses coupures et conférences de presse, ainsi que des articles de recherche. La documentation archivistique représente clairement la source principale d'information car l'argument de cette recherche vise à illuminer les connections pédagogiques entre ACT UP et des mouvements sociaux antérieurs.

De plus, cinquante interviews ont été conduites avec des membres d'importants comités d'ACT UP, en particulier le comité des traitements et des données, le comité holistique et le comité des lesbiennes. Les questions se sont concentrées sur la biographie des membres, en particulier leur appartenance à d'autres mouvements sociaux et leur connaissance d'autres mouvements sanitaires. Finalement, la présence de l'auteur sur le terrain a permis d'établir un contact direct avec le travail des activistes, de mieux comprendre comment ils négocient les concepts sanitaires et organisent des manifestations médiatiques pour confronter les personnalités et institutions politiques.

Les mouvements sociaux en tant qu'éducateurs sanitaires

Avant même la naissance d'ACT UP en 1987, un mouvement contre le SIDA avait fleuri à travers les États-Unis, s'adressant aux besoins vitaux des personnes atteintes. L'éventail de ses objectifs s'étendait des services sociaux aux soins médicaux et à la recherche biomédicale. Les membres d'ACT UP ont, à coup sûr, bénéficié de l'infrastructure activiste qui existait avant la naissance de leur mouvement. Dès 1982, des organisations venaient déjà en aide aux personnes atteintes, telles le *Gay Men's Health Crisis* (GMHC) sur la Côte Est et le *Kaposi Sarcoma Foundation*, la *San Francisco AIDS Foundation* et le *Shanty Project* sur la Côte Ouest. L'épidémie à peine identifiée, il existait un savoir assez bien établi sur les déficiences qu'accusaient les bureaucraties supposées fournir des services sociaux. La communauté activiste avait même développé un langage scientifique et



politique pour s'organiser en pleine épidémie, comme l'explique cet activiste: "Il était clair que nous devons nous impliquer directement dans le processus de recherche". La relation entre les premières organisations contre le SIDA et ACT UP a été facilitée par l'un de ses fondateurs, Larry Kramer, célèbre dramaturge, qui était aussi à l'origine du *Gay Men's Health Crisis*, la première association à être venue en aide aux personnes atteintes. Bien que critique des premières organisations, Kramer partagea avec les jeunes membres d'ACT UP sa connaissance des bureaucraties régissant le monde de la recherche et les services sociaux.

En 1985, cinq ans avant qu'ACT UP ne commence son programme illégal d'échange de seringues, l'*Association for Drug Abuse, Prevention and Traitement (ADAPT)* avait déjà mis sur pied le concept de collecte de seringues usagées en échange de seringues neuves afin de juguler l'infection par le VIH chez les toxicomanes. Bien des années avant qu'ACT UP ne confronte les autorités publiques, ADAPT avait été assujettie au contrôle sévère de l'administration de la ville de New York; cette situation difficile se solda par l'élimination du programme.

En suivant l'exemple d'ADAPT, ACT UP apprit que distribuer des seringues n'était rationnel sur le plan épidémiologique que si les activistes avaient une bonne compréhension de la culture toxicomane. Cette approche communautaire empirique de l'épidémie du SIDA allait trouver sa confirmation ultérieurement dans des données scientifiques (Des Jarlais, 1994; Des Jarlais *et al.*, 1994).

Indubitablement, la recherche sur le SIDA/VIH était l'une des préoccupations principales des premières organisations précédant ACT UP. Dès 1982, le *Health Education AIDS Liaison (HEAL)* explorait des alternatives de recherche au paradigme biomédical dominant. S'opposant avec passion à l'utilisation des médicaments toxiques pour combattre le VIH, HEAL promouvait la bonne nutrition et l'utilisation de substances naturelles pour renforcer le système immunitaire. Plus tard, des membres de HEAL se joignirent à ACT UP, et firent part de leurs connaissances des bureaucraties biomédicales, des collusions entre les industries pharmaceutiques et les assurances, et surtout de leur savoir sur les modalités holistiques de restauration des équilibres immunitaires (ACT UP, 1989c).

Les activistes n'étaient pas tous contre le modèle biomédical; cependant, tous étaient d'accord pour que les chercheurs se penchent sur les besoins sanitaires des personnes atteintes, plutôt que de se concentrer uniquement sur ce que les activistes percevaient comme la poursuite abstraite du savoir universel et de la vérité scientifique. L'idée que la recherche devait être réorientée sur les besoins des personnes atteintes s'exprimait clairement dans un des slogans les plus célèbres d'ACT UP énoncé en 1990: "Les essais cliniques doivent aussi fournir des soins!".

Alors que le rythme trop lent de la recherche biomédicale préoccupait les personnes atteintes et leurs médecins, un certain nombre de centres communautaires de recherche commencèrent à se développer sur les deux côtes. A San Francisco, *Project Inform*, initialement simple centre d'informations, se transforma rapidement en centre de recherche à petite échelle. Dans la ville de New York, le mouvement pour une recherche



communautaire était représenté par la *Community Research Initiative* (CRI), premier site de recherche communautaire du pays sur le SIDA. Certains activistes qui appartenaient à la fois au CRI et à ACT UP, enseignèrent aux autres membres les éléments des sciences biomédicales, et surtout les derniers modèles d'essais cliniques, ainsi que l'explique un activiste: "Nous utilisons les '*teach-ins*', qui sont des classes informelles pour enseigner toutes sortes de sujets et en particulier les protocoles expérimentaux. Ces *teach-ins* ont beaucoup de succès, car ils répondent à un besoin certain et les membres se sentent à l'aise pour poser des questions".

L'inclusion des personnes atteintes dans le processus de décision qui détermine les programmes de recherche et les politiques sociales faisait aussi partie des priorités des pionniers de l'activisme contre le SIDA. En 1983, le *Second Forum National* sur le SIDA s'ouvrit avec la déclaration d'un manifeste qui soulignait la nécessité pour les personnes atteintes de s'impliquer dans le processus de décision. Les Principes de Denver énumérés dans le manifeste remettaient en cause l'appellation "victime" synonyme de "défaite" pour les personnes atteintes, car, selon leur formulation, les "Personnes vivant Avec le SIDA" n'étaient qu'occasionnellement des "patientes" et devaient s'engager dans le processus de recherche et de guérison de leur propre maladie (PWAC, 1992). Le Forum se termina avec la formation d'une Association Nationale des Personnes Vivant avec le SIDA, suivie, deux ans plus tard, par la création de la Coalition des Personnes Vivant avec le SIDA de la Ville de New York City (PWAC). Certains membres de PWAC devaient se joindre plus tard à ACT UP, et enseigner aux autres membres les Principes de Denver.

"Des traitements pour le corps des personnes atteintes", un des slogans d'ACT UP, faisait écho à ce que la communauté s'était efforcée d'obtenir depuis que l'épidémie avait été identifiée. Au début des années 1980, un marché illégal de médicaments non approuvés s'était développé. Si les personnes atteintes ne pouvaient se permettre l'achat de ces médicaments, elles pouvaient expérimenter chez elles des recettes que les magazines gays publiaient en toute liberté. Ce marché illégal se formalisa avec la création du *PWA Health Group*, un cercle d'acheteurs dont la mission était de se procurer, souvent de l'étranger où les prix étaient plus raisonnables, des médicaments non approuvés aux USA. Atteint depuis le milieu des années 1980, le fondateur de PWAC, Michael Callen, était aussi le fondateur du *PWA Health Club*, dont les participants se joignirent plus tard à ACT UP et enseignèrent aux autres membres les différentes manières d'avoir accès aux traitements non approuvés.

En l'absence d'allocations fédérales réelles pour la recherche sur le SIDA, six ans après que l'épidémie eut été identifiée, la question du financement de la recherche fut sûrement l'une des préoccupations les plus pressantes des premières organisations contre le SIDA. Les activistes commencèrent leur chasse aux sources privées de financement. C'est avec des donations de la communauté gay que naquit le mouvement social pour financer la recherche sur le SIDA/VIH. Par la publicité hollywoodienne qu'elle entraîna, la mort de Rock Hudson motiva des célébrités du monde du spectacle à créer l'*American Foundation For AIDS Research* (AmFAR), qui allait devenir l'une des plus importantes institutions privées de financement de la recherche sur le SIDA/VIH. Inévitablement, de nombreux membres d'ACT UP devinrent les lecteurs assidus des documents disséminés par AmFAR, se forgeant ainsi les compétences nécessaires pour collecter des fonds.



De plus, alors que les débats au Congrès sur le financement de la recherche sur le SIDA/VIH et sur la protection des droits civiques des personnes atteintes donnaient l'occasion à certains membres conservateurs d'exprimer leur haine homophobe, les premiers activistes créèrent le *Gay and Lesbian Alliance Against Defamation* (GLAAD), une association d'avocats destinée à venir en aide aux personnes victimes de discrimination sur la base de leur statut sérosanguin ou de leur orientation sexuelle. Certains membres de GLAAD firent partie des fondateurs d'ACT UP, et d'autres se joignirent à l'organisation quelques années plus tard. Nantis de leur connaissance du droit, ces individus enseignèrent aux autres membres d'ACT UP la rhétorique des mouvements religieux et conservateurs aux USA, une éducation qui s'avéra extrêmement utile pour ceux qui s'impliquèrent dans la controverse sur les programmes de disponibilité de préservatifs dans les écoles publiques de la ville de New York (YELL, 1989-1995).

Silence contre visibilité

Les organisations précédant ACT UP avaient en commun leur incapacité ou leur manque de volonté à manifester publiquement leur mécontentement à l'égard de l'inaction du gouvernement vis-à-vis de l'épidémie. Certaines recevaient des fonds du gouvernement et étaient probablement soucieuses de considérations financières. D'autres étaient submergées par le montant de services qu'elles devaient fournir à elles seules. D'autres encore préféraient opérer discrètement. Afin de rompre avec la tradition de silence, et préfigurant les tactiques d'ACT UP, un groupe basé à New York, créa en 1986 la *Lavender Hill Mob* pour se livrer à un autre type d'activisme: les protestations publiques. La plupart des membres de ce petit groupe avait fait partie de GLAAD, mais l'avait déserté à cause de désaccords irréconciliables sur des questions de tactiques. Les membres de la Mob, comme on l'appelait communément, observaient les principes de la démocratie participative et avaient recours à l'action directe, deux aspects qui feront partie de la configuration du mouvement social constitué par les différents réseaux d'ACT UP. La Mob tenait régulièrement des réunions avec des personnalités politiques importantes au sein d'administrations de recherche majeures telles les *National Institutes of Health* (NIH), la *Food and Drug Administration* (FDA), et les *Centers for Disease Control* (CDC). De nombreuses actions de la Mob furent plus tard reproduites par ACT UP. Bien avant la création d'ACT UP, la Mob avait manifesté devant la cathédrale de St-Patrick et devant la *New York Times*. Toutes ces manifestations, dont les témoignages ont été archivés par un membre de la Mob (document non publié: *Lavender Hill Mob Files*, 1986), ont ouvert la voie suivie à ACT UP quelques années plus tard. En fait, le 10 mars 1987, alors qu'il prononçait un discours devant deux cent cinquante personnes, Larry Kramer, dont l'intention était de mobiliser la communauté gay et lesbienne, fit l'éloge des accomplissements de la *Lavender Hill Mob* et exhorta les individus présents à s'engager immédiatement dans la lutte contre le SIDA, faute de quoi, annonça-t-il, "les deux-tiers d'entre nous dans cette salle mourront dans cinq ans" (Kramer, 1987). Quelques semaines plus tard, une nouvelle organisation naissait, reprenant la même démarche: *The AIDS Coalition to Unleash Power*, mieux connue sous le nom d'ACT UP.



Le mouvement gay et lesbien

Parce que son ennemi de longue date a été le paradigme de la santé mentale, le mouvement gay et lesbien peut être considéré comme un mouvement sanitaire. L'influence pédagogique de ce mouvement sur ACT UP a été principalement due à la présence dans l'organisation de Martin Robinson, fondateur dans les années 1970 du *Gay Activist Alliance* (GAA), un groupe politique. Fort de ses vingt ans d'activisme contre le paradigme conservateur de la santé mentale, Robinson motiva les jeunes activistes à s'impliquer dans le discours scientifique, une position qu'ACT UP suivit sans hésitation dans le domaine de la recherche biomédicale sur le SIDA/VIH. L'influence pédagogique du mouvement gay et lesbien sur ACT UP s'exprime aussi dans un document de trois cents pages que les activistes ont intitulé *Queer History*. Ce document décrit l'engagement des premiers activistes dans la recherche scientifique, leurs revendications pour une identité distincte définie par eux-même cette fois-ci, et leur constant recours à l'action directe (trois aspects qui définissent aussi ACT UP).

Après le Rapport Kinsey de 1948 qui révéla que les conduites sexuelles étaient plus fluides que ne le présumaient les conventions sociales, un groupe gay commença à faire pression pour qu'il y ait plus de recherches scientifiques sur l'homosexualité. En conséquence, une étude fut conduite afin d'examiner la psychopathologie des homosexuels et révéla que leur taux d'anormalité était très similaire à celui que l'on pouvait trouver parmi les hommes hétérosexuels (D'Emilio, 1983). Jusqu'au milieu des années cinquante, les organisations gays et lesbiennes se focalisèrent fortement sur la recherche scientifique et l'éducation du public. Les *Daughters of Bilitis* (DOB), une organisation lesbienne, envoya un questionnaire aux souscripteurs de sa publication, *The Ladder*, dans l'espoir que les experts y trouvent quelque utilité dans la reconstruction de l'histoire des lesbiennes (D' Emilio, 1983).

Les auteurs de *Queer History*, cependant, critiquaient cette volonté de coopération qui n'avait qu'un impact limité; seul un mouvement radical, selon eux, pouvait produire un changement réel dans le statut des gays et des lesbiennes. Historiquement, ce qui déclencha la radicalisation des premiers activistes fut les incohérences et les contradictions qui affaiblissaient l'argument scientifique selon lequel l'homosexualité était anormale; de plus, les divers experts participant au débat scientifique ne semblaient pas aboutir à un consensus. Par exemple, juste après la publication de l'étude psychologique montrant que les hommes gays ne développaient pas plus de psychopathologies que les hommes hétérosexuels, Ervin Bieber, psychiatre et psychanalyste de renom, renversa la proposition de Sigmund Freud en déclarant que derrière chaque homosexuel se cachait un hétérosexuel (Bayer, 1981). Jetant encore plus de confusion dans le débat scientifique, Thomas Szasz (1961) déclara que la maladie mentale n'était qu'une construction sociale. L'individu, selon lui, n'était donc plus responsable de son orientation sexuelle puisque la société était la source principale du système de classification normatif.

Le manque de consensus dans le débat scientifique menaça certainement l'argument selon lequel les "experts" pouvaient atteindre la vérité universelle, et motiva les pionniers du mouvement gay à se radicaliser. Peu à peu, ces incohérences et ces contradictions ouvrirent



la voie à une critique postmoderne de la science, grâce à laquelle les activistes pouvaient déconstruire l'absolutisme scientifique, tout en soutenant leur engagement personnel dans la recherche. Influencés par leur histoire, les auteurs de *Queer History* indiquaient aux autres activistes que dans son effort pour avoir accès aux traitements, ACT UP devait aussi prêter attention aux incohérences dans le discours scientifique et en tirer avantage. L'un des rôles principaux du mouvement radical contre le SIDA était de garder un oeil vigilant sur le processus de la recherche, comme l'indique le commentaire d'un activiste: "La science n'est pas une démocratie, mais il faut nous assurer que la position des personnes séropositives soit entendue". Une année après la rédaction de *Queer History*, dans un autre document intitulé *An Activist Critique of the AIDS Clinical Trials*, ACT UP exposait publiquement les incohérences et les contradictions qui viciaient la recherche biomédicale sur le SIDA/VIH (document non publié: ACT UP, 1990a).

Soulignant l'influence du mouvement afro-américain dans sa lutte pour les droits civils, les auteurs de *Queer History* décrivent le lent processus de radicalisation des pionniers de l'activisme gay et lesbien. En 1963, les organisations homophiles de la Côte Est (ECHO) manifestèrent devant la *Civil Service Commission*, le *State Department*, le Pentagone, la Maison Blanche, et le 4 juillet, devant *Independence Hall* à Philadelphie. Finalement, le processus de radicalisation culmina avec l'émeute de *Stonewall*, annonçant, selon certains analystes, la naissance du mouvement gay et lesbien moderne (Altman, 1971). Le *Stonewall* était un bar fréquenté dans les années soixante principalement par des *drag queens*, des lesbiennes et des gays à bas revenus qui s'opposèrent le 27 juin 1969 à une intervention policière. Cette émeute se transforma rapidement en résistance organisée durant plusieurs jours (Altman, 1971). A l'issue de ce conflit, certains protestataires créèrent le *Gay Activist Alliance* (GAA), une organisation luttant spécifiquement pour la défense des droits des homosexuels. GAA avait choisi, pour sa structure opératoire interne, de s'appuyer sur les Règles d'Ordre de Robert (1915), un document qui explicitait les modes de fonctionnement de la démocratie participative. Les groupes d'affinité (petit groupe d'activistes qui décident de travailler ensemble afin d'organiser des manifestations ou des confrontations publiques) représentaient la dynamique de travail du collectif. Plus tard, ACT UP reproduisit la même structure.

L'action directe et la confrontation directe, tactiques préférées de GAA, devinrent aussi les tactiques d'ACT UP. La Mairie de New York avait été la cible des actions du GAA bien avant de devenir celle des activistes contre le SIDA. Les membres du GAA s'infiltrèrent pendant l'un des enregistrements du programme télévisé de l'ancien maire de New York, John V. Lindsay, et causèrent une interruption continue du programme hebdomadaire en appelant constamment la station pour poser des questions. Deux décennies plus tard, ACT UP s'infiltrait dans plusieurs réseaux nationaux de télévision pour condamner l'intervention des USA dans la guerre du Golfe.

Bien avant la création d'ACT UP, GAA avait eu recours à des *sit-ins*, *kiss-ins* et des procès médiatisés. En 1970, ces activistes organisèrent une manifestation et mirent en scène un *sit-in* devant le bureau du *Republican State Committee*, exigeant que le gouverneur Rockefeller endosse le projet de protection des droits des gays et des lesbiennes. Cinq participants au *sit-in* se firent arrêter et le "procès des cinq" devint la cible de manifestations médiatisées



qui conduisirent le gouverneur de l'Etat de New York à endosser les droits des homosexuels (document non publié: *Lavender Hill Mob Files*, 1986). En 1990, un an après la publication de *Queer History*, dix membres d'ACT UP se faisaient arrêter et juger pour avoir distribué des seringues neuves aux toxicomanes afin de juguler l'infection par le VIH.

La lutte qui devait conduire à retirer l'homosexualité de la liste des maladies mentales était pour les activistes emblématique de leur engagement. En 1973, la *National Gay Task Force* (NGTF) décida de faire pression sur l'Association américaine de Psychiatrie pour qu'elle organise un débat sur le statut de l'homosexualité. Malgré une opposition tumultueuse, la majorité des psychiatres décida, par voie de vote, le 15 décembre 1973, que l'homosexualité devait être retirée de la liste des maladies mentales. La première victoire de NGTF préfigurait les manifestations qu'ACT UP organisa plus tard pour démocratiser la recherche scientifique sur le SIDA/VIH. Même si la dé-médicalisation de l'homosexualité n'avait pas éradiqué l'homophobie, la communauté gay était de plus en plus organisée au niveau national. Ainsi en 1977, les activistes réussirent à empêcher la campagne anti-homosexuelle intitulée *Sauvez nos enfants* qu'Anita Bryant avait organisée en Floride. Cependant, en 1978, les activistes enregistrèrent un sérieux échec lorsque, Dan White, le meurtrier de deux personnalités politiques - Harvey Milk, premier membre ouvertement gay du Conseil municipal de San Francisco, et George Moscone, Maire de San Francisco - ne fut condamné qu'à sept ans de prison.

Dans les années quatre-vingt, l'activisme gay et lesbien se transforma généralement en activisme contre le SIDA. Ce que les activistes avaient appris durant leur lutte pour obtenir des droits civils pouvait être utilisé pour protéger les droits des personnes vivant avec le SIDA. En fait, même avant que l'épidémie du SIDA ne soit identifiée, des institutions sanitaires gays avaient commencé à faire leur apparition - au milieu des années soixante-dix - pour faire face aux maladies transmises sexuellement qui frappaient déjà la communauté. En conséquence, des cliniques gays telles *St. Mark's Clinic* et le *Gay Men's Health Project* fusionnèrent pour devenir le *Community Health Project* (CHP), la première clinique pour les personnes séropositives. Le besoin de créer des institutions sanitaires spécifiquement gays précéda donc l'épidémie du SIDA. En fait, dès 1978, la *National Gay and Lesbian Health Conference* avait énuméré les problèmes de santé qui affectaient la communauté gay. Reflétant une société de plus en plus tolérante, le nombre croissant d'institutions qui répondait aux besoins de la communauté, semblait offrir aux activistes plus de temps pour se mobiliser contre l'infection par le VIH.

Cependant en 1986, un an avant la création d'ACT UP, l'affaire Hardwick raviva l'activisme gay. Arrêté par la police pour avoir eu, dans son appartement, des rapports sexuels avec un autre homme, Hardwick fut condamné civilement pour acte de sodomie. Il fit appel en arguant que sa liberté individuelle avait été violée. La Cour Suprême des Etats-Unis décida du contraire et maintint la loi contre la sodomie qui affectait la moitié des Etats du pays. En réponse à cette décision, le *Gay and Lesbian Alliance Against Defamation* (GLAAD) et une coalition de groupes gays organisèrent une manifestation le 4 juillet 1986 pour protester contre la venue dans la ville de New York du juge principal de la Cour Suprême à l'occasion du centenaire de la Statue de la Liberté. Plus de 3000 manifestants traversèrent la ville en criant leur colère. Quand certains de ces manifestants se joignirent à ACT UP un an



plus tard, ils amenèrent avec eux leur longue expérience du mouvement gay moderne des années 1970 ou du mouvement *Queer* postmoderne des années 1980.

Le mouvement des femmes pour la santé

Fidèle à la tradition établie par *Our Bodies Ourselves*, (Boston Women's Health Book Collective, 1984) le comité des femmes d'ACT UP écrivit en mars 1989 un livre qui clarifiait les interactions entre le mouvement contre le SIDA et le mouvement des femmes pour la santé (ACT UP, 1989a). Ce livre fit prendre conscience aux nombreux membres gays d'ACT UP qu'une épidémie était non seulement un problème médical, mais aussi un phénomène social et culturel, ainsi que le commente cette activiste: "C'était le premier livre sur les femmes et le SIDA. Les hommes d'ACT UP devaient comprendre que les femmes étaient affectées différemment par l'épidémie, par le simple fait qu'elles étaient femmes. Et çà c'est une histoire en soi."

Durant plusieurs sessions pédagogiques organisées par le Comité des Femmes, les activistes indiquèrent aux autres membres qu'une épidémie telle que le SIDA/VIH révélait les inégalités structurelles entre hommes et femmes, inégalités qui pouvaient affecter directement ou indirectement la situation sanitaire des femmes. Rien de plus flagrant que les injustices économiques dont sont toujours victimes les femmes qui, à qualifications égales, gagnent systématiquement moins que les hommes, sans compter le travail domestique et les responsabilités familiales qu'une grande partie d'entre elles assume la plupart du temps sans compensation financière.

Ces injustices économiques pouvaient pousser certaines à se livrer à la "prostitution de survie" (ainsi nommée par les activistes lors des entretiens) les exposant à des maladies sexuellement transmissibles, et donc à l'infection par le VIH, outre les brutalités physiques dont elles pouvaient être victimes. Selon les activistes, les représentations commerciales les abaissant au statut d'objets sexuels, les femmes étaient aussi opprimées culturellement. Ces images pouvaient d'une part accroître la vulnérabilité des femmes devant la violence physique et d'autre part affecter leur amour propre. Afin de corroborer leurs affirmations, les activistes distribuaient aux autres membres des statistiques nationales indiquant qu'une femme était violée toutes les cinq minutes, un autre type de violence qui pouvait aussi augmenter la probabilité d'infection par le VIH. La corrélation entre la violence dont les femmes étaient l'objet et leur statut sanitaire avait déjà été clairement établie par le mouvement des femmes pour la santé (document non publié: ACT UP, 1989a; voir aussi Ruzek, 1978).

Aux yeux des activistes féministes, le monde médical n'était qu'une expression, parmi tant d'autres, de l'oppression que subissaient les femmes. Le regard médical posé sur les femmes était, comme tous les regards posés sur les femmes à travers l'histoire, un regard de condescendance qui les présumait irresponsables. Les campagnes de stérilisation conduites par le gouvernement des USA afin de contrôler le taux de natalité parmi les communautés minoritaires, était, selon les activistes, une conséquence directe de cette présomption (Ruzek, 1978; Ehrenreich, 1979; Davis, 1995; Coren, 1985). Les chercheurs biomédicaux dans le domaine du SIDA, qui employaient l'expression "contraception définitive" pour



exprimer la même réalité de stérilisation, traduisaient, selon les activistes, la même présomption d'irresponsabilité dont les femmes étaient toujours victimes.

Paradoxalement, la raison qui empêchait les femmes d'avoir accès aux essais cliniques - peur d'endommager le fœtus - ne semblait pas être un problème lors de la commercialisation du médicament. En conséquence, quelques centaines de femmes ne pouvaient pas être incluses dans un essai clinique de peur de "potentiellement" endommager un fœtus "potentiel", mais la vie de milliers de femmes pouvait être menacée par l'absorption d'un médicament qui n'avait été expérimenté que sur des hommes. Cette présomption relative à l'irresponsabilité des femmes, que le mouvement féministe avait combattu pendant des années (Ruzek, 1978), était la même présomption qui, plus tard, motiva ACT UP à dénoncer l'exclusion des femmes des essais cliniques, ainsi que le montre le commentaire de cette activiste: "Les femmes ont toujours eu la responsabilité de s'occuper des hommes et de leurs enfants, et soudainement on ne les croit plus capables d'être responsables lorsqu'il s'agit de participer à des essais expérimentaux".

Durant des sessions éducatives organisées par les femmes d'ACT UP, les autres membres apprenaient que lorsque les femmes n'étaient pas présumées irresponsables, elles étaient présumées "immorales". Historiquement, les féministes engagées dans le domaine de la santé avaient déjà condamné la stigmatisation et la quarantaine auxquelles avaient été soumises les prostituées en périodes d'épidémies, phénomène bien documenté par des représentations graphiques (Delacoste and Alexander, 1987). De plus, selon les activistes féministes contre le SIDA, les femmes atteintes étaient soupçonnées de s'être adonnées à des activités immorales par certains épidémiologistes et certains représentants du gouvernement qui les considéraient comme vecteurs de transmission plutôt que comme personnes réellement atteintes. Perçues comme l'exception plutôt que comme la règle, les femmes atteintes ne valaient donc pas la peine d'être étudiées. Cette position "scientifique" mena les activistes à scander: "on fait plus de recherches sur les rates que sur les femmes".

Encore plus insensée, selon les chercheurs, était la possibilité de transmission du VIH entre femmes. Les activistes durent convaincre les autorités bureaucratiques et médicales d'une part que les lesbiennes avaient vraiment des rapports sexuels, et d'autre part, que les rapports non protégés entre femmes pouvaient effectivement conduire à l'infection par le VIH (document non publié: ACT UP, 1990). C'est à l'issue d'une réunion entre quinze lesbiennes activistes et la secrétaire fédérale chargée des questions de santé que fut finalement autorisée une étude sur la transmission du VIH entre femmes.

La lutte d'ACT UP pour résoudre les inadéquations des services sociaux et du système de recherche sur le SIDA, qui rendaient les femmes invisibles dans l'épidémie, émanait partiellement des conceptions erronées des chercheurs et des représentants gouvernementaux. Être directement affectées par l'épidémie et ne pas être vues, et surtout ne pas recevoir de soins, était le message que portait ce slogan d'ACT UP: "Les femmes ne contractent pas le SIDA, elles en meurent tout simplement!". *Women, AIDS and Activism*, un livre écrit par les activistes, explicitait les contraintes culturelles et économiques qui empêchaient les femmes d'avoir accès aux traitements pour le SIDA (Banzhaf, 1990). ACT UP consacra trois ans et demi à faire pression sur les Centres de contrôle des maladies afin



d'obtenir l'inclusion des maladies contractées par les femmes dans la définition officielle du SIDA et la conceptualisation d'essais cliniques focalisés sur leur situation (Centers for Disease Control, 1993).

Dans leurs séminaires éducatifs, les femmes d'ACT UP expliquaient aux autres membres qu'un obstacle commun avait jadis empêché la légalisation de l'avortement et empêchait aujourd'hui l'inclusion des femmes dans les essais cliniques: c'était le regard médical qui réduisait les femmes au statut de "machines à reproduire" (Ehrenreich, 1979). L'activisme contre le SIDA avait pour but de protéger les femmes et de sauver leur vie autant que de les libérer de cette fonction de reproduction à laquelle les médecins et les agences gouvernementales semblaient vouloir les maintenir. Dans son guide protocolaire expliquant les critères d'inclusion des femmes dans les expérimentations, la *Food and Drug Administration* (FDA) partageait clairement la présomption selon laquelle d'une part les femmes étaient irresponsables et d'autre part les problèmes sanitaires qu'elles rencontraient pouvaient toujours se réduire à leurs fonctions de reproduction. Jusqu'en 1995, les guides protocolaires de la FDA excluaient explicitement les femmes enceintes ou en âge de donner naissance (Food and Drug Administration, 1977), une réglementation qui permit à l'*Azidothymidine* (AZT), traitement anti-viral, d'être commercialisé, malgré le peu de données sur ses effets chez les femmes. En contraste, la FDA semblait beaucoup plus indulgente à l'égard des anomalies qui pouvaient intervenir dans le système génital des hommes (Food and Drug Administration, 1977).

Eduquées sur les luttes pour la légalisation de la contraception menée par les activistes des années 1920 et la lutte pour l'accès aux soins des années 1970, les femmes d'ACT UP exhortaient les membres du groupe à se fier principalement aux infrastructures et au savoir communautaires. Elles citaient souvent l'exemple de Margaret Sanger qui créa ses propres cliniques contraceptives, et plus récemment, l'exemple des cliniques d'avortement créées par la section du mouvement féministe qui s'est penché sur les questions de santé. En ce qui concerne la recherche biomédicale sur le VIH/SIDA, les récriminations des femmes activistes faisaient écho aux critiques que les féministes avaient déjà formulées au sujet de la science. Accusant le monde médical de ne s'intéresser principalement qu'aux corps des hommes, les activistes se plaignaient qu'on avait laissé aux femmes la tâche de faire des "inférences incertaines".

S'inspirant encore une fois des deux mouvements gays et contre le SIDA, le document *The Handbook on Women and AIDS*, écrit en 1990, soutenait l'action directe comme la stratégie la plus efficace pour effectuer des changements sociaux, tout en glorifiant Margaret Sanger pour s'être faite arrêter de nombreuses fois dans sa lutte pour la légalisation de l'avortement. Dans les années 1970, le mouvement féministe pour la santé des femmes eut fidèlement recours à l'action directe pour atteindre une cible par trop connue des activistes contre le SIDA: la *Food and Drug Administration* (FDA). Ainsi, le 15 décembre 1975, le *National Women's Health Network*, qui venait de se créer, organisa sa première manifestation -- un mémorial devant la FDA, à Rockville, dans le Maryland -- pour commémorer les milliers de femmes mortes de complications dues à l'oestrogène synthétique.



En 1990, durant une des sessions pédagogiques que les femmes organisaient régulièrement, outre les documentations écrites qu'elles distribuaient, les autres membres d'ACT UP prirent conscience du besoin d'élargir la définition du SIDA utilisée par les *Centers for Disease Control* (CDC); cette éducation sanitaire motiva un certain nombre d'entre eux à participer à deux manifestations massives devant les agences fédérales. Alors que les pancartes critiquaient les critères d'inclusion obsolètes du gouvernement, quarante-sept protestataires se faisaient arrêter pour s'être livrés à des actes de désobéissance civile (document non publié: ACT UP, 1990b). Il fallut aux activistes deux années supplémentaires, cependant, pour que les CDC se décident finalement à élargir leur définition et y inclure quelques maladies contractées par les femmes et les toxicomanes (Centers for Disease Control, 1993).

Tout en se livrant à des tactiques de confrontation publiques, les femmes d'ACT UP participaient à de nombreuses réunions avec des représentants de la FDA, contribuant ainsi à la révision des guides protocolaires de 1993. Pour la première fois, la FDA recommanda que les femmes soient incluses dans les essais cliniques (Merkatz, 1993). Les activistes se plaignaient, cependant, que le langage utilisé restât sur le mode de la recommandation et non de l'obligation, annihilant ainsi tout effet légal. En conséquence, les femmes sont toujours en sous-nombre dans les essais cliniques, et au moment même où cet article est rédigé, les femmes d'ACT UP ont planifié une autre manifestation massive devant la FDA (manifestation à laquelle se sont inscrits de nombreux hommes). Ainsi que l'indique le commentaire suivant d'un activiste, les femmes ont sensibilisé certains hommes d'ACT UP à la perspective féministe, une perspective qui reste, pour eux, une source de radicalisation tout autant qu'une source d'éducation critique et postmoderne sur les différentes façons dont l'épidémie du SIDA/VIH affecte les autres populations: "C'est sûr que de travailler avec des femmes, ça m'a permis de comprendre comment elles étaient particulièrement affectées par le VIH. Ce qui m'a surpris, cependant, c'est qu'en travaillant avec elles, j'ai mieux compris ma propre situation".

Conclusion

Cette recherche s'est fondée sur une vision élargie du concept de santé, qui comprend non seulement la santé personnelle, mais aussi l'accès au système de soins et l'engagement dans le domaine de la santé. Elle a aussi utilisé une approche postmoderne du concept d'éducation dans le domaine de la santé, qui inclut les relations entre les individus et les structures sociales de pouvoir (Freire, 1970; 1970a; Giroux, 1994).

C'est dans ce cadre postmoderne que cet article a établi la configuration d'ACT UP comme étant le produit d'une coalition entre divers mouvements sociaux qui l'ont précédé et qui ont eu sur les jeunes activistes un rôle spécifique. Le mouvement gay et lesbien a exercé son influence sur ACT UP à travers sa critique sophistiquée de la science conventionnelle et spécialement de sa fonction normative. Le mouvement des femmes pour la santé, y compris le mouvement féministe, a fourni aux jeunes activistes le cadre idéologique et logistique qui leur a permis de se fier aux infrastructures communautaires. Finalement, le mouvement contre le SIDA, qui a précédé ACT UP, lui-même bénéficiaire des deux autres



mouvements, a préparé le terrain sur lequel les activistes contre le SIDA ont pu récolter leurs victoires.

Il est certain que les membres d'ACT UP ne sont pas les seuls à bénéficier d'une éducation sanitaire en participant à des mouvements sociaux. De plus en plus, les individus non experts dans le domaine de la médecine ont trouvé, en s'engageant dans l'activisme sanitaire de leur choix, une façon d'élargir leur compréhension des maladies qui peuvent les affecter personnellement et peut-être aussi une façon d'avoir un impact direct sur le processus de leur guérison.

Gilbert Elbaz

Références bibliographiques

Documents non publiés:

- ACT UP. 1987. *ACT UP Working Document*.
- ACT UP. 1987a. *AIDS in Women: Availability of Treatment through Clinical Trials in New York State. Issues Committee*.
- ACT UP. 1988. *FDA Action Handbook*.
- ACT UP. 1989. *AIDS Drugs Now*.
- ACT UP. 1989b. *Queer History. The Lesbian and Gay Activist History Project of ACT UP*.
- ACT UP. 1989c. *Holistic and Alternative Committee Files*.
- ACT UP. 1990. *The Women's Research and Treatment Agenda*.
- ACT UP. 1990a. *A Critique of the AIDS Clinical Trials Group*.
- ACT UP. 1990b. *The CDC Teach-in Handbook*.
- ACT UP. 1990c. *Needle Exchange Program, Fact Sheet*.
- Lavender Hill Mob Files. 1986-1987.
- The People With AIDS Coalition. 1983. *The Denver Principle*.
- YELL. 1989-1995. Youth Education Life Line, ACT UP Committee dealing with youth and HIV issues; Files.
- Altman, Dennis. 1971. *Homosexual Oppression and Liberation*. New York: Outerbridge and Dienstfrey.
- Altman, Dennis. 1986. *AIDS in the Mind of America*. Garden City: Anchor Press/Doubleday.
- Altman, Dennis. 1982. *The Homosexualization of America. The Americanization of the Homosexual*. New York: St. Martin's Press.
- Barber, Bernard, John J. Lally, Julia Loughlin Makarushka, and Daniel Sullivan. 1982. *Research on Human Subjects: Problems of Social Control in Medical Experimentation*. New York: Russell Sage Foundation.
- Bartrip, Peter. 1978 "Injured at work: The battle for compensation" *New Society*, 43, no. 806: 595-597.
- Baulman, Bill. 1992. Interview with Bill Baulman, one of the founders of the Lavender Hill Mob.



- Banzhaf, Marion, Act-Up Women. 1990. Women and AIDS Book Group, *Women, AIDS and Activism*, South End Press.
- Bayer, Ronald. 1981. *Homosexuality and American Psychiatry: The Politics of Diagnosis*, Princeton N.J.: Princeton University Press.
- Centers for Disease Control. 1993. *Mortality and Morbidity Weekly Report*. US. AIDS Surveillance Report.
- Corea, Gena, Duelli Klein, Renate Hanmer, Jalna et al. 1985. *Man-Made Women: How New Reproductive Technologies Affect Women*, London: Hutchinson.
- Davis, Kathy. 1995. *Reshaping the Female Body*. New York: Routledge.
- D'Emilio, John. 1983. *Sexual Politics, Sexual Communities: The Making of a Homosexual Minority in the United States, 1940-1970*. Chicago: University of Chicago Press.
- Delacoste, Frederique and Alexander, Priscilla. 1987. *Sex Work: Writings by Women in the Sex Industry*, San Francisco: Cleis Press.
- Des Jarlais, Don. C. 1994. *Current Findings in Syringe Exchange Research. Report to the Task Force to Review Services for Drug Misusers*, Department of Health, United Kingdom.
- Des Jarlais, Don. C *et al.* 1994. "Regulating Syringe Exchange Programs: A Cautionary Note", *Journal of American Medical Association*. 272: 431-432.
- Ehrenreich, Barbara. 1973. *Witches, Midwives And Nurses: A History Of Women Healers*. Old Westbury: The Feminist Press.
- Ehrenreich, Barbara. 1979. *For Her Own Good: 150 Years of the Experts' Advice to Women*. Garden City, N.Y.: Anchor.
- Freire, Paulo. 1970. *Pedagogy of the Oppressed*. New York, N.Y.: Herder et Herder.
- Freire, Paulo. 1970a. *Cultural Action For Freedom*. Cambridge: Harvard Educational Review.
- Food and Drug Administration. 1977. Regulations concerning women's inclusion in clinical trials. *Federal Register*, 63 (231), 66631-66672.
- Gamson, Josh. 1989. "Silence, Death, And The Invisible Enemy: AIDS Activism And Social Movements 'Newness'", *Social Problems*, 36, no. 4, p. 351-367.
- Gaztambide-Fernández, Rubén A, Heather Harding and Tere Sordé Martí. 2004. *Cultural studies and education perspective on theory, methodology and practice*. Harvard graduate school of education, Harvard publishing group, MA.
- Giroux, Henry. 1981. *Ideology, Culture And The Process Of Schooling*. Philadelphia, Pa: Temple University Press.
- Giroux, Henry. 1994. "Insurgent Multiculturalism". In Goldberg, D.T., (Eds.), *A critical reader*. UK. and Cambridge, Cambridge USA.
- Giroux, Henry et McLaren, P. 1992. "Writing From The Margins: Geographies Of Identity, Pedagogy, And Power," *Journal of Education*, 174, no. 1(): 7-30.
- Haraway, S. Donna. 1991. *Simians, Cyborgs, and Women. The Reinvention of Nature*. N.Y.: Routledge.
- Hilts, Philip. 1989. "AIDS Drug Maker Cut Price by 20%," *New York Times*, September, 19.
- Kinsey, Alfred. 1953. *Sexual Behavior in the Human Female*. Philadelphia: W.B. Saunders.
- Kinsey, Alfred. 1948. *Sexual Behavior in the Human Male*. Philadelphia: W.B. Saunders Co.



- Kramer, Larry. 1987. Speech delivered at the Gay and Lesbian Community Services Center, New York City, March 10.
- Kramer, Larry. 1989. *Reports From the Holocaust: The Making of an AIDS Activist*. New York: St. Martin's Press.
- Leger, Jean. 1988. "From Fatalism To Mass Action: The South African National Union Of Mineworkers' Struggle For Safety And Health," *Labour, Capital and Society*, 21, no. 2, p. 270-292.
- Marotta, Toby. 1981. *The Politics of Homosexuality: How Lesbians and Gay Men Have Made Themselves a Political and Social Force in Modern America*. Boston: Houghton Miffling Company.
- Merkatz, Ruth, B., Robert Temple, Solomon Sobel, Karyn Feiden, David A. Kessler. 1993. Women in Clinical Trials of New Drugs -- A Change in Food and Drug Administration Policy. *New England Journal of Medicine*, Volume 329:292-296, July 22, 1993, Number 4.
- Patton, Cindy. 1985. *Sex and Germs: The Politics of AIDS*. Boston: South End Press.
- Patton, Cindy. 1990. *Inventing AIDS*. New York: Routledge.
- PWAC. 1992. *PWAC Newsletter*, number 1.
- Robert, Henry M. 1915. *Robert's Rules of Order Revised Version*, Public Domain.
- Ruzek, Susan. 1978. *The Women's Health Movement: Feminist Alternatives to Medical Control*, Ruzek. Praeger, New York.
- Shilts, Randy. 1987. *And the Band Played On*. New York: St. Martin's Press.
- Szasz, Thomas. 1961. *The Myth of Mental Illness*. New York: Harper et Row.
- Touraine, Alain. 1990. *The Return of the Actor*. Minneapolis: The University of Minnesota Press.
- Walsh, Edward. 1986. "Litigation And Citizen After The Three Mile Island Accident." *Research in Political Sociology*, 2, p. 293-316.
- Weeks, Jeffrey. 1985. *Sexuality And Its Discontents: Meanings, Myths et Modern Sexualities*. London, Melbourne et Henley: Routledge et Kegan Paul.

Notice bibliographique

Elbaz, Gilbert. "Mouvements sociaux, les nouveaux éducateurs de la santé aux Etats-Unis", *Esprit critique*, Printemps 2004, Vol.06, No.02, ISSN 1705-1045, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org>



Acceptabilité, imaginaire social et pouvoir de la technique: exemple du port du bracelet d'identification à l'hôpital

(CHU Saint-Louis, AP-HP, 2003)

Eytan Ellenberg

Interne de Santé Publique, espace éthique AP-HP, Doctorant en sciences du langage, eytan.ellenberg@sls.ap-hop-paris.fr.

Résumé

Pour des raisons qui tiennent à des considérations de sécurité, le port de bracelets d'identité codés a été proposé au sein des établissements hospitaliers. Il s'agissait d'éviter des erreurs dans l'administration des traitements, voire dans le cadre d'interventions chirurgicales. Au sein du CHU Saint-Louis, certains professionnels ont estimé cette pratique à la fois contradictoire avec les valeurs du soin et plus encore stigmatisante, renvoyant à l'imaginaire du marquage. Sous l'égide de l'Espace éthique AP-HP, une concertation est menée, y associant professionnels et personnes hospitalisées. Il convenait d'envisager les modalités qui rendraient acceptable une évolution qui semblait toucher directement à la relation de soin et compromettre un rapport interindividuel de confiance qui s'avère indispensable. La réflexion se poursuit et fait l'objet d'une étude qui concerne plus globalement l'acceptabilité de certaines médiations techniques dans les pratiques soignantes, mais aussi leur signification pour les professionnels qui les ressentent parfois comme une défiance ou une contestation de leurs compétences. On trouvera ici les premières données d'une recherche qui se structure progressivement et contribuera à l'accompagnement de ces dispositifs. Elle s'appuie sur des interviews semi-directifs et l'analyse des différents documents ayant trait à ce sujet dans l'hôpital.

Mots-clés: bracelet, sécurité, technique, éthique, communication, acceptabilité, pouvoir, échange symbolique.

Abstract

Acceptability, social imaginative world and power of the technique: example of the wearing of the identification bracelet at the hospital

For reasons which are due to considerations of safety, the wearing of coded bracelets of identity was proposed within the hospitals. It was a question of avoiding errors in the administration of the treatments, even within the framework of the surgical operations. Within the CHU Saint-Louis, certain professionals considered this practice contradictory with the values of the care and also stigmatizing, taking us back to the imaginative world of marking. Under the aegis of ethical space AP-HP, a dialogue is carried out, associating professionals and hospitalized people. It was advisable to consider the methods which would make acceptable an evolution which seemed to affect directly the relation of care and to compromise an interindividual relation of trust which proves to be essential. The reflexion goes on and makes the object of a study which relates more generally to the acceptability of certain technical mediations in the hospital care, but also their significance for the professionals who sometimes feel them like a distrust or a dispute of their competences. One will find here the first data of a research which structure gradually and will contribute to the accompaniment of these devices. It is based on semi-directive interviews and the analysis of the various documents related to this subject in the hospital.

Key words: bracelet, safety, technology, ethics, communication, acceptability, power, symbolic exchange.



L'auteur souhaite remercier Emmanuel Hirsch et Patrice Dubosc pour leurs précieux conseils.

Introduction

La question du port d'un bracelet d'identification à l'hôpital révèle des questions importantes quant au rôle joué par la technique dans la relation entre la personne hospitalisée et le soignant qui a la lourde tâche de le prendre en charge. De nombreux exemples dans l'histoire confirment l'idée selon laquelle la technique seule n'est rien, c'est son insertion dans le corps social qui la "rend existante". Marc Bloch, Fernand Braudel, Lucien Sfez, Jack Goody et d'autres, ont montré que la technique nécessite l'acceptabilité sociale pour être intégrée. Lorsque cette technique accède au stade de son acceptabilité ou est sur le point d'être, elle entraîne alors avec elle tout un imaginaire lié à ses caractéristiques. Cet imaginaire social est composé d'un ensemble de représentations qui font sens. Cet ensemble de signes se sédimentent en un point formant une image symbolique: "Surface de projection livrée aux interprétations singulières, surface qui a le double objectif d'induire des liaisons avec des éléments épars et de les condenser en un point." (Sfez, 1996, p. 15). L'image symbolique lie les éléments entre eux, elle fabrique des images réelles; sa fonction est de signifier. Elle nous procure la possibilité de comprendre le monde qui nous entoure.

On voit émerger dans cette question du bracelet d'identification à l'hôpital toute la problématique de l'acceptabilité de la technique. Celle-ci n'est pas simple objet neutre mais un système composé d'un ensemble de signes qui lui sont rattachés. Cependant, accorder à la technique un pouvoir d'attraction qui accolerait à sa surface un ensemble de signes ne nous permet pas de lui rattacher un pouvoir de transformation sociale. La technique ne fonctionne que si elle est acceptée et a pour rôle de réaliser l'acte pour lequel elle est utilisée. Considérer que la technique seule modifie la société, considérer qu'elle seule transforme, par le simple fait de son existence, relève à plus d'un titre de l'idéologie ou de l'utopie. Pour Lucien Sfez, on associe "révolution" et "technique" sans s'interroger sur leur contenu: "Si l'on veut bien se souvenir que la révolution diffuse un changement complet multisectoriel et interconnecté, où le politique, l'économique, le technique, le social, le culturel se transforment radicalement ensemble, l'accouplement des mots "révolution" et "technique" modifie la donne. Accouplée à "technique", la prétendue "révolution" met la charge de la preuve sur la technique comme cause de révolution. Or cette liaison simpliste va contre toutes les analyses des changements supposés produits par la technique." (Sfez, 2002, p. 41).

Comment s'opère cette acceptabilité dans le cas qui nous intéresse? Quelles dérives découlent de l'imaginaire qu'on lui prête? Des questions fondamentales sont posées par l'insertion d'une technique dans un milieu social.

La position qui centre sur le bracelet le moyen de modifier la relation soignant/soigné est une posture idéologique de déterminisme technique. Ce déterminisme n'est pas que positif, nous le verrons, car poser que la technique réifie c'est poser qu'elle agit par elle-même et



que nous ne savons pas comment l'en empêcher sans la supprimer. L'analogie avec les technologies de la communication nous sera ici utile pour faire apparaître ce déterminisme technique.

La technique constitue ici également une tentative de contrôle d'un des partenaires de la relation de soin sur l'autre. Pour les uns, une logique de sécurité nous permet de contrôler le corps de la personne hospitalisée et, pour les autres, le patient qui subissait deviendrait, par le simple média de la technique, acteur de son soin.

Notre option est de retrouver la communication, celle qui oublie la technique pour retrouver l'humain. En effet, par son pouvoir, la technique induit un ensemble de représentations qui semblent vouloir atteindre à la communication soignant - soigné. Sans rendre compte de l'ensemble de cette relation, la technique, par son omniprésence imaginée, modifie négativement les comportements des acteurs. Il semble bien qu'avec cette problématique se pose réellement la question des idéologies dans notre société. En fait, le soigné comme le soignant vivent dans la même cité et, consécutivement, ne peuvent échapper à ce qui se dit, ce qui s'y joue, ce qui systématise les discours. L'intérêt de repérer de telles idéologies ou de déchiffrer de tels imaginaires est proprement éthique en ce sens où, par cette compréhension affinée de l'autre, la relation de soin s'établit sur des bases plus solides. Comprendre mieux ce que peut ressentir l'autre, c'est, en premier lieu, prendre en compte les ressentis, et dans un second temps, être mieux armé, en tant que soignant, à la communication avec la personne que l'on soigne.

1. Déterminisme technique et réification

La technique s'accompagne d'un discours: la technologie. Ce discours, lorsqu'il attache à son objet la puissance de changement social, est idéologique. Il rattache à son objet - la technique - des caractéristiques qui en font non plus un simple outil utilisé par l'homme pour améliorer son quotidien, mais une véritable matrice de changement social. Ces caractéristiques déterminent l'avenir et le présent. Ce discours est un déterminisme technique assurant à la technique la première place, un héroïsme. La technique exercerait donc, dans ces discours, un pouvoir. Afin qu'elle l'établisse au mieux, la technique doit également être adaptée, présentée selon une esthétique qui puisse séduire.

1.1 La technique comme prothèse de communication

Le déterminisme technique avance l'idée que seule les techniques de communication nous permettent de communiquer. Les exemples sont nombreux qui revendiquent aux moyens de communication la propriété de la communication entre les hommes. Le déterminisme technique avance l'idée que c'est la technique qui modifie la société. Elle ne fait que subir, soumise à son diktat.

1.2. Technique et communication

Si ce sont les moyens de communication qui nous permettent d'échanger, si le message qui se situe, dans une conception linéaire de la communication, entre l'émetteur et le récepteur,



est forcément technique, alors la relation de soin sans la technique n'est pas communication, elle n'est pas échange. Le médecin ou l'infirmière qui rencontre la personne malade sans regarder son bracelet ou sa pancarte, ou n'effectuant pas d'acte, n'a pas d'échange et de communication. Exagération, mais absurdité du déterminisme technique. Il est évident que cette relation existe et n'est pas annulée, mise de côté, évanouie par la simple présence de la technique.

Cette relation de soin ne nécessite aucune technique, hormis peut-être celle de la rhétorique, de l'argumentation et de la science innée de la parole. La parole est un engagement profond de l'être. Elle est rencontre totale entre deux personnes. Et que dire du regard... Considérer que la relation entre un soignant et une personne malade ou simplement hospitalisée se modifierait par le simple biais de la technique équivaut à attribuer un pouvoir magique à la technique - celui d'annihiler l'autre. Ces discours déterministes ont pour conséquence ce que Lucien Sfez a appelé le *tautisme*: association d'autisme, de tautologie et de totalitarisme. Le sujet envahi par les technologies de la communication se trouve enfermé en lui-même et accablé d'informations tautologiques qui l'investissent de manière totalitaire. Concevoir que la technique soit notre unique moyen d'échange avec l'autre ou un moyen qui réduit l'échange à l'autre revient à considérer que l'on devient autiste, chacun pour son compte, absent, l'un ne percevant plus l'autre. Cette conception autistique conduit à la négation de la relation de soin - l'autisme étant cette "maladie de l'auto-enfermement où l'individu n'éprouve pas le besoin de communiquer sa pensée à autrui ni de se conformer à celles des autres et dont les seuls intérêts sont ceux de la satisfaction organique ou ludique", définition donnée par Lucien Sfez dans *critique de la communication*. (Sfez, 1992, p.111).

La technologie ne crée pas la communication, elle la modifie lorsqu'elle s'accompagne d'un discours déterministe et elle le fait pour le pire. Considérer la communication, c'est mettre en place deux acteurs: le soigné et le soignant. L'absence de communication peut provenir de l'un des deux acteurs, mais il en est de la responsabilité du professionnel de santé de s'engager, lui, dans l'échange communicationnel, car son absence a un pouvoir morbide.

1.3. *Technique et société*

La technique serait aussi une matrice de changement social. Cette conception Saint-Simonienne qui plaçait dans les réseaux de communication la figure symbolique de la modification profonde de la société, persiste encore aujourd'hui dans de nombreux discours contemporains. Encore un discours déterministe qui n'est pas nouveau. On supposera ainsi que la modification des charrues à boeuf a entraîné la fin de l'esclavage; or Marc Bloch montra, en son temps, l'absurdité de cette proposition: "l'invention n'est pas tout. Encore faut-il que la collectivité l'accepte et la propage. Plus que jamais, la technique cesse d'être seule la maîtresse de son destin." (Bloch, 1963, p. 829). Fernand Braudel montra également que la technique n'est rien, son utilisation et son acceptabilité sont, par contre, tout. Est-il besoin de rappeler que c'est en Chine que l'imprimerie sera inventée, mais qu'elle ne bénéficiera d'une acceptabilité qui n'interviendra que plus tard avec Gutenberg?

Accepter la technique c'est décider de l'intégrer au paysage social. La décision procède de nombreux facteurs sociétaux qui font de la technique un possible élément constitutif du



paysage social. L'imprimerie n'a pas été diffusée en Chine car le papier était cher. Des retards identiques se sont déroulés pour la machine à vapeur. Jack Goody montre bien que le changement technique n'est possible que s'il y a capacité des groupes sociaux à l'accueillir.

1.4. "Arranger" la technique

Pour que la technique soit acceptée, on en modifie l'apparence, l'aspect. On veut l'intégrer à nos représentations, on souhaite l'ajuster à notre perception. On l'associe également à un rituel voire à un fétichisme. On l'entoure tel un être vivant. On l'humanise. Lorsque son acceptabilité est faible, "l'arranger", pense-t-on faciliterait son intégration. C'est beau et utile, alors pourquoi y renoncer? Si le *design* a son intérêt en marketing, il est peut-être moins justifié à l'hôpital où l'important pour la personne hospitalisée est surtout de bénéficier d'un soin de qualité.

1.5. La technique réificatrice

Placée au cœur de la relation de soin, la technique - en l'occurrence le bracelet - n'a que fonction de sécurité d'identification. À elle seule cette médiation ne satisfait pas au besoin de relation. Lorsque l'on attribue à la technique un pouvoir de réification - la personne malade devenant objet de soins -, on admet dans le même mouvement un pouvoir déterministe à la technique. Elle devient, par elle-même, constitutive de la relation de soin. Point de relation de soin sans le bracelet. La critique intervient également lorsque l'on considère que la technique modifiera la relation de soin. On lui accorde de la même façon un pouvoir. La critique entachée de déterminisme envisage ainsi une relation de soin modifiée car technicisée. Si l'on introduit la technique, on technicise la communication soignant/soigné. Même déterminisme que de prétendre que l'on améliorera la relation de soin par la technique.

Si l'on se place au niveau de la critique qui attribue à la technique un pouvoir réificateur, on constate simplement que l'on reproche à la technique de vouloir techniciser. De fait, ce n'est pas la technique qui y contribue mais l'homme qui l'utilise. Nous technicisons et réifions. La technique n'est que l'outil qui suscite un imaginaire qui nous le permet. Quel est cet imaginaire? C'est un contenu de pensée complexe car il associe à la fois le bracelet de prison, le marquage des camps de concentration et les codes barres des marchandises. On associe donc à la technique-bracelet des techniques associées par un même imaginaire.

Le bracelet de prison place la personne hospitalisée au rang du prisonnier, privé de liberté et subissant la punition. Comme le prisonnier, la personne hospitalisée est "patient" subissant une chosification. Il est donc puni, privé de mobilité. Ce "patient" se voit chosifié comme un homme qui a transgressé un interdit et qui doit assumer sa peine. Se pourrait-il que l'on demande au patient, comme la justice le requérait du supplicé, d'authentifier le supplice qu'il subit? L'imaginaire social transposé du bracelet d'hôpital à celui de la prison en retenant les principales caractéristiques: enfermement, soumission, chosification ou animalisation. Il faudrait revenir à l'ancien système où le corps des condamnés devenait la *chose* du roi, sur lequel le souverain imprimait sa marque et exerçait son pouvoir absolu.



La marchandisation, le marquage par code barre entraîne, par imaginaire interposé, le même mécanisme de réification. La personne hospitalisée à qui on pose un bracelet devient marquée, comme un objet de consommation, réifiée et donc déshumanisée.

Ces interpositions ne sont que la résultante d'imaginaires confondus par un déterminisme technique. Si l'on oublie la technique, on oublie son imaginaire et ainsi on ne lui prête plus ces pouvoirs. Ne pas tenir compte de ces imaginaires, c'est également mettre de côté ce déterminisme qui opère de nos jours. Le pouvoir réificateur de la technique n'est que la résultante cumulée d'un déterminisme technique et d'un imaginaire social qui imprègnent les professionnels comme les soignants. Il est intéressant de se demander pourquoi ces imaginaires et ce déterminisme semblent plus prégnant chez les hospitaliers qui ont exprimé une véritable crainte, allant jusqu'à proposer une pétition contre la technique. S'opposer à la technique tout en lui accordant un pouvoir, voilà un choix difficile à tenir... La technique aurait donc un pouvoir dans un discours déterministe. Elle modifie les conditions de la relation de soin et transforme la nature de l'échange entre soignant et soigné. Ces considérations qui relèvent de l'ordre de l'imaginaire et de l'idéologie sont importants à déchiffrer, à découvrir pour y puiser des éléments de réflexion concernant la communication, base fondamentale de la relation soignant-soigné. Comprendre plus précisément et prendre en compte ces imaginaires, ces perceptions sont autant de considérations éthiques.

2. Technique, contrôle et pouvoir

La technique modifierait la relation de soin mais elle constituerait aussi un moyen de contrôle exercé sur l'autre. Oubli du sujet au profit de l'hyper-puissance de la technique de communication. Même matrice de réflexion, la technique n'est pas, en elle-même, propagatrice de pouvoir - elle reste le moyen qui contribue à un acte volontaire. Le contrôle du corps de l'autre s'associe également à une idée de pouvoir. Si l'on applique des méthodes pour contrôler le corps, minutieusement, on verse alors dans la discipline, où on tend à imposer un "rapport de docilité, d'utilité" (Foucault, 1975, p. 161). On tente d'avoir prise sur le corps de l'autre, qu'il opère comme on le souhaite: mécanisme du pouvoir, anatomie politique. Il est tout de même bon de rappeler que cette discipline fera émerger un "espace médicalement utile", selon l'expression de Michel Foucault, qui décèle dans la discipline mise en marche la transformation de l'hospice en "machine à guérir".

Si nous voulons contrôler l'autre, point d'accusation sur la technique, c'est que *nous* le voulons. La technique est ici celle du Janus - à deux faces -, utilisée par l'un pour contrôler l'autre, et vice versa. La technique est-elle un média de contrôle de l'autre? Nous dirions qu'elle ne peut être qu'un outil utilisé dans un certain but. Elle seule ne contrôle pas. Si une alarme indique que la fréquence cardiaque d'une personne malade se situe en dessous d'un seuil, doit-on considérer que ce seuil a été indiqué par la machine ou par l'homme qui a configuré ses systèmes?

Dans une conception selon laquelle la technique détermine notre relation à l'autre, deux visions s'opposent ici quant à l'utilisation de ce bracelet. La première confère un pouvoir à la personne hospitalisée pour reprendre le contrôle de sa relation, forcément inégale, face



au soignant et l'autorise à juger, sur place et sur pièce, de la justesse de la prescription et de l'administration d'une thérapeutique ou de la réalisation d'un acte diagnostique. Cette vision qui entend "redonner" des droits aux malades s'intègre au contexte plus large d'instauration d'une "démocratie sanitaire". Les malades n'avaient jusqu'alors aucun droit. Désormais ils peuvent exercer le pouvoir de contrôler que le médicament ou l'intervention adapté leur est administré. La technique sert ici de moyen de contrôle, en particulier sur la relation.

La deuxième vision relève d'une logique de sécurité. Le malade n'est plus en sûreté à l'hôpital. Ce sentiment d'insécurité incite à rechercher des réponses appropriées. La technique y contribue; en ce sens elle nous sauve. À en oublier que ce sentiment d'insécurité est souvent la conséquence d'un déficit de confiance que pourrait atténuer une simple parole.

2.1. Reprendre le contrôle ou la pente de la démocratie

Le patient doit reprendre le contrôle. Il ne doit plus être soumis au diktat des médecins et des autres soignants. On lui reconnaît des droits. Il s'agit bien ici de reconsidérer l'humanité de la personne, de lui faire ressentir qu'elle demeure une personne, même à l'hôpital. Cependant, ce passage entre deux concepts, cette transition n'est pas déterminée par la technique. En mettant un bracelet, le patient ne devient pas une personne. Il ne parvient pas à un rapport égalitaire avec le soignant. Sa situation n'est pas différente. La technique n'a pas ce pouvoir. Doit-on se résoudre à considérer que la personne malade puisse être ramenée à un nom sur une pancarte ou un bracelet? Les personnes hospitalisées sont-elles des citoyens d'une démocratie techniciste?

2.2. Contrôler: une logique de la sécurité?

Contrôler le patient pour le mettre en sécurité. Contrôler son identité pour ne pas lui donner le mauvais traitement. Il est fondamental d'assurer la sécurité du patient à l'hôpital. Il est probablement logique, lorsque l'infirmière souhaite prescrire un médicament, qu'elle puisse vérifier l'adéquation entre le traitement et la personne qui le reçoit. Si celle-ci ne peut s'identifier ou si l'on veut s'assurer, dans des circonstances qui ne facilitent pas cette possibilité d'identification - comme en pré-bloc opératoire -, que la bonne personne a bénéficié du traitement indiqué, le bracelet de sécurité semble trouver encore "logiquement" sa place. Il n'en demeure pas moins important de ne pas verser dans un déterminisme qui ferait du bracelet, de la technique, l'unique moyen de sécurité. Le bracelet constitue un élément, une partie de la sécurité. La sécurité de la personne hospitalisée passe également par une mise en confiance, par une parole échangée. La sécurité ne peut être uniquement technique; elle est également subjective. L'hétérogénéité de la personne hospitalisée fait que la technique, par son homogénéité constitutive, est insuffisante à y répondre efficacement. Seule la parole, par l'échange qu'elle permet entre les personnes, peut s'adapter à cette hétérogénéité.



3. La nécessité d'une communication

On le constate, le déterminisme technique nous fait dangereusement glisser sur une pente de déshumanisation. Par notre enfermement "autistique" dans la technique, nous ne pouvons plus voir la personne qui se trouve en face et qui nous demande un échange, fut-il symbolique. Cet échange ne peut se réduire à la technique, elle doit être signe. Communication, échange réciproque, parole.

Pour retrouver ou pour maintenir la communication, il faut se distancer, mentalement, de la technique. Oublier qu'elle existe pour l'utiliser pour ce qu'elle est - un moyen, un outil. Cet oubli nous permettra de créer une communication et donc un échange. Cet échange aura un pouvoir de confiance et non de défiance ou mortifère. S'il y a échange et communication, une adaptation de l'un à l'autre est possible. Or, cette adaptation s'avère impossible lorsque l'on s'en tient à la rigidité de la technique. Alors l'oublier, la mettre de côté pour communiquer? Que faire dès lors pour l'accepter et dans quel cadre?

3.1. *Se distancer de la technique*

Se distancer de la technique pour retrouver la communication. Échanger entre deux êtres par la parole en oubliant l'artifice technique, tel est l'enjeu de ce bracelet. Ce bracelet n'est qu'un appoint pour la sécurité, rien ne doit en faire une prothèse pour la communication ou lui conférer un pouvoir réificateur. Le déterminisme technique est un schème mental qui nous rassure. On a peur de l'échange avec l'autre, alors on se réfugie dans la technologie. Par son homogénéité toujours vérifiable, par son esthétique modulable à souhait - ou presque -, elle nous permet d'oublier l'autre qui attend un regard, une parole, un échange. Le bracelet ne doit pas devenir une protection, un pare-feu empêchant la relation à l'autre.

Si le "désenchantement du monde" a produit une rationalisation efficace par la médiation de la technique, cela ne fait que nous renvoyer au tragique d'un vide de sens. Le sens fait défaut et on tente, par la technique, d'y suppléer. Processus tragique et sans fin. Le projet Habermasien d'une analyse constructrice d'une raison communicationnelle voudrait surpasser une analyse déconstructrice de la raison instrumentale. C'est un projet émancipateur comme celui de l'ensemble de l'École de Francfort. C'est aussi un projet éthique dans le sens où seule l'intersubjectivité entre deux êtres peut fonder une réflexion éthique. La limite à la rationalité techno-scientifique peut se penser dans l'homme - préserver le fondamentalement humain pour préserver l'humanité.

3.2. *Technique et acceptabilité*

L'acceptabilité de la technique par le corps social décide de son intégration, de son succès et s'accompagne d'imaginaires sociaux. Le groupe de réflexion de Saint-Louis a, semble-t-il, bien pris conscience des difficultés que pouvait susciter l'insertion d'une technique nouvelle dans son champ de pratiques. Son travail, en concertation avec les différents professionnels et usagers concernés, démontre l'impossibilité d'imposer une technique. Celle-ci est acceptée ou ne l'est pas. Le groupe de travail entrevoit cette acceptabilité sans doute difficile et tente de trouver la meilleure manière de le faire. Cela nous confronte à de



nombreux imaginaires sociaux qui connotent négativement cet outil en lui rattachant des idées de contrôle, de soumission, de marquage...

Conclusion

Loin de proposer une solution pour la résolution d'un cas précis, notre recherche s'est efforcée d'identifier et de souligner des questionnements qui se sont précisés au cours de nos entretiens et lectures des comptes-rendus des différentes réunions.

La principale question que nous avons souhaité étayer ici est celle du déterminisme technique qui, dans le contexte du soin, constitue un enjeu déterminant. Ce déterminisme entraîne des personnes - professionnels et patients notamment - à attribuer à la technique, en l'occurrence le bracelet, des pouvoirs de sécurité, de communication, de réification. Nous avons tenu à souligner l'urgence d'une reconsidération de cette problématique en insistant sur l'oubli de la technique comme première étape vers la communication entre celui qui soigne et celui qui est soigné.

Eytan Ellenberg

Références bibliographiques

- Sfez, Lucien, *La symbolique politique*, Que sais-je?, Presses Universitaires de France, 1996, 126 p.
- Sfez, Lucien, *Technique et idéologie: un enjeu de pouvoir*, Seuil, Paris, 2002, 323 p.
- Sfez, Lucien, *Critique de la communication*, 2ème édition, 1992, 493 p.
- Bloch, Marc, "Les inventions médiévales", in *Les annales d'histoire économique et sociale*, repris dans *Mélanges historiques*, Le Seuil, 1963, t. III, p. 829
- Foucault, Michel, *Surveiller et punir: naissance de la prison*, Collection TEL, Gallimard, Paris, 1975, 360 p.

Notice bibliographique

Ellenberg, Eytan. "Acceptabilité, imaginaire social et pouvoir de la technique: exemple du port du bracelet d'identification à l'hôpital", *Esprit critique*, Printemps 2004, Vol.06, No.02, ISSN 1705-1045, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org>



Compte rendu critique Travail et mondialisation

Georges Bertin

Georges Bertin, directeur général de l'IFORIS (Institut de Formation et de Recherches en Intervention Sociale), Angers, docteur en Sciences de l'Education, HDR en Sociologie, membre du Centre de Recherches sur l'Imaginaire et du bureau de l'AFIRSE.

Ouvrage

Gelpi, Ettore (dir). *Travail et mondialisation. Regards du Nord et du Sud*. Paris, L'Harmattan, Collection Education et Sociétés, 2003.

"Je pense qu'il faut profiter de tout espace de liberté, aussi contradictoire soit-il, pour faire émerger le maximum de créativité et de valeur esthétique". Ettore Gelpi.

On connaît le rayonnement considérable exercé par Ettore Gelpi. Cet éducateur social "terrien" comme il aimait à se définir, expert à l'UNESCO, universitaire et surtout homme de terrain, a laissé une oeuvre considérable d'agitateur d'idées, et encore d'animateur culturel et d'éducateur, toute entière marquée par sa capacité à penser le rapport dialectique entretenu par les trois pôles: pensée/action/culture qu'il n'eut de cesse de travailler dans une réflexion partagée avec ses interlocuteurs des cinq continents.

Il nous livre ici de manière posthume, ayant quitté ce monde le 22 mars 2002, un essai élaboré par lui dans le cadre d'un séminaire réel, virtuel et à distance avec nombre de spécialistes préoccupés par les évolutions du travail.

Travail engagé qui ne cesse, comme le rappelle Jean Sur, de dénoncer les manipulations touchant à la notion même de travail lorsqu'elle est dite par l'Institution s'adressant aux réalités vécues par les travailleurs eux-mêmes. Si ceux-ci, les Travailleurs, sont bien réels, le "*Monde du Travail est une construction perverse de l'esprit*", projection fantasmatique de ceux qui la subissent et encore plus de ceux qui trouvent intérêt à l'encourager dans leur propension à resserrer sur eux les rênes du pouvoir économique. Tous ont en commun un même point de vue porté par la modernité: l'homme au travail doit, en permanence, être



surveillé, maîtrisé, contrôlé. La conséquence en est, dès lors, observable: les travailleurs, las de tout, "*laissent les esclaves joueurs de flûte dire à leur place ce qu'ils pensent*".

Point de vue que d'aucuns jugeront pessimiste, mais réaliste, encore sous une autre forme rappelée par Arlindo Stefani qui taille vigoureusement quelques croupières au truisme du "*Développement*" à tout prix dont il convient de vérifier le bien fondé en montrant ce qu'il doit au mythe du progrès. Nous avons, nous même, rappelé sur ce point, dans un ouvrage de la même collection[1], les conceptions diverses et qui pourraient être complémentaires entre le *dé-veloppement* français et le *sviluppo* italien. L'auteur examine ici avec érudition les systèmes culturels de référence: vitaliste ou animiste, transcendantal, immanent dont il décline les divers aspects dans leurs implications relationnelles, véritable lexique pour qui veut sortir des truismes et des poncifs trop souvent rabâchés jusque dans nos universités. Et d'attirer notre attention sur la difficulté qu'il y a à joindre les impératifs opposés de l'organisation endogène et de l'organisation à mettre en oeuvre. L'organisation participante est, là, référée au modèle de l'immanence ouverte dans sa forme interactive.

Juan Antonio Boffill invite pour sa part à revisiter la notion de travail comme *intermédiation* dans un monde où il n'est plus vécu que comme production, ce qu'il nomme "*la grande subversion*" dont il pointe la violence vécue et accélérée par la globalisation, le libéralisme outrancier, la puissance spéculative du grand capital. Et de nous interroger: "*que se passe-t-il quand on perd la conscience de soi-même ou l'estime de soi, lorsque l'on n'est plus capable de reconnaître sa propre culture?*".

Position renforcée par Roger Wei Aoyu. Il interroge les mutations du travail en Chine et relisant, dans une perspective socio-historique, les rapports millénaires entretenus dans son pays entre savoir et pouvoir, pour mieux questionner les données de la nouvelle économie et les relations qu'elle détermine dans ce qu'il nomme la sphère du pouvoir absolu à l'encontre quasi diamétrale des utopies de la période maoïste alors que paradoxalement les travailleurs en attendraient une nouvelle libération.

On retrouve semblable interrogation dans l'apport de Wladyslaw Adamsky, remarquant que le processus de transformation post-socialiste, en Pologne, n'est pas exempt d'ambivalence privilégiant une nouvelle forme de colonisation des travailleurs, imposée par d'autres styles de vie sociale.

Si Paolo Vignolo renforce ces analyses en décrivant la signification du travail dans les quartiers déshérités de Bogota où les travailleurs sont passés de la pauvreté paysanne à la misère urbaine, il apporte cependant une note extraordinaire d'espoir quand il décrit, au milieu d'un contexte d'une extrême violence, le laboratoire d'expérimentations culturelles et sociales qu'est devenue cette ville où l'on enseigne des modèles d'alternatives quotidiennes de résistance au néo-libéralisme répressif. Expériences de lutte qui renforcent la cohésion sociale contre un milieu hostile et des intérêts puissants.

S. Attia Diouf décrit les modèles en oeuvre en Afrique: de la multinationale implantée avec la complicité des Etats aux tontines locales et aux initiatives de travail informel. Si l'un lui



apparaît comme régressif, les autres sont souvent palliatifs mais endogènes en dépit des insuffisances constatées.

Helga Foster interroge pour sa part "Le Futur du Travail". A partir des utopies négatives développées depuis un demi siècle, après avoir décrit les liens entre l'Education et le Travail jusque dans leurs nouvelles formes télématiques, elle dénonce ce que elle nomme le fossé de la révolution digitale et interroge le futur du travail: est-il à chercher dans l'adaptation forcée aux normes technologiques ou du côté des comportements quotidiens, parfois ambigus jusque dans leur refus. Mais, encore, l'interconnexion peut également redonner de l'importance, une fois les obstacles d'accès aux réseaux surmontés, à la mise en réseau de l'expérience accumulée par les obscurs et les sans grades de la nouvelle économie: "*cela devrait être plus important pour les travailleurs que de travailler plus que pour gagner sa vie*".

Ettore Gelpi clôt cette réflexion à plusieurs voix sur un constat: les statistiques s'occupent rarement de la nature du travail, elles ne révèlent en rien les tragédies qu'elles masquent. Et d'interroger la mobilité nouvelle et accélérée des travailleurs à la surface de la terre, les statuts qui leur sont conférés: du travailleur migrant au travailleur réfugié, des travailleurs précaires aux travailleurs atypiques, tous les paradigmes sont en discussion lorsqu'il s'agit de se livrer à des repérages. La révolution technologique détermine aujourd'hui les transformations majeures du travail, le handicap des économies du Sud s'en trouve renforcé, les dynamiques à l'oeuvre ont fait entrer le rapport au travail de l'humanité dans une zone de grandes turbulences.

Au coeur de ces processus de fond, il faut interroger les luttes sociales dans les nouvelles formes qu'elles révèlent, car elles sont révélatrices des alternatives possibles. C'est, au fond, le modèle bien connu de l'Analyse institutionnelle, de l'émergence du Particulier dans la dynamique institué / instituant que cet essai illustre de façon très convaincante. Fidèle à sa méthode, c'est dans les contradictions ici pointées au sein des processus du Travail que Ettore Gelpi nous livre la clef: refuser les compromis imposés pour que chacun assume mieux et plus ses responsabilités face à soi-même et aux autres.

Georges Bertin

Notes

1.- *Développement local et intervention sociale*. 2003.

Notice bibliographique

Bertin, Georges. "Travail et mondialisation", *Esprit critique*, Printemps 2004, Vol.06, No.02, ISSN 1705-1045, consulté sur Internet: <http://www.espritcritique.org>